

# Les acteurs et leurs stratégies dans les projets de développement durable et participatif

Ce dossier, réalisé dans le cadre de SIC-Terroirs (CIRAD-SAR, IRAM, CIEPAC) a été coordonné par le CIRAD-SAR ; les personnes suivantes ont contribué à son élaboration (par ordre alphabétique) :

Bernard Bonnet (IRAM)  
Pierre-Marie Bosc (CIRAD-SAR)  
Marie-Jo Demante (IRAM)  
Ousmane Diouf (GIAD, Sénégal)  
Les chercheurs du GERAM au Bénin  
Paul Onibon  
Jules Aho  
Cyriqqe Adjinacou  
El Hadji Manka, Sénégal  
Jacques Mercoiret (CIEPAC)  
Marie-Rose Mercoiret (CIRAD-SAR)  
Michel Pescay (CIRAD-SAR)  
Jean-Michel Yung (CIRAD-SAR)

1995



Ce dossier, réalisé dans le cadre de SIC-Terroirs (CIRAD-SAR, IRAM, CIEPAC) a été coordonné par le CIRAD-SAR ; les personnes suivantes ont contribué à son élaboration (par ordre alphabétique) :

Bernard Bonnet (IRAM)

Pierre-Marie Bosc (CIRAD-SAR)

Marie-Jo Demante (IRAM)

Ousmane Diouf (GIAD, Sénégal)

Les chercheurs du GERAM au Bénin

Paul Onibon

Jules Aho

Cyriqque Adjinaou

El Hadji Manka, Sénégal

Jacques Mercoiret (CIEPAC)

Marie-Rose Mercoiret (CIRAD-SAR)

Michel Pescay (CIRAD-SAR)

Jean-Michel Yung (CIRAD-SAR)



## Sommaire

|                    |    |
|--------------------|----|
| Introduction ..... | 11 |
|--------------------|----|

### **Première partie :**

#### **Développement durable et participatif**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>et approches centrées sur les acteurs .....</b> | <b>13</b> |
|--|-----------|

|   |    |
|---|----|
| Des facteurs multiples .....                          | 15 |
| Des conséquences .....                                | 16 |
| Des réactions .....                                   | 16 |
| Une préoccupation qui se renforce .....               | 16 |
| Un élargissement de l'analyse et des approches .....  | 17 |
| Des approches visant un "développement durable" ..... | 18 |

|  |    |
|--|----|
| Des approches centrées sur les acteurs ..... | 21 |
|--|----|

|   |    |
|---|----|
| Les acteurs et la gestion des ressources naturelles ..... | 21 |
| Des orientations opérationnelles .....                    | 21 |
| Des difficultés d'ordre méthodologique .....              | 22 |

### **Deuxième partie :**

#### **Etudes de cas – Stratégies des acteurs sociaux dans la gestion**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>des ressources naturelles .....</b> | <b>25</b> |
|--|-----------|

|  |    |
|--|----|
| Colonisation agricole et modernisation dans l'aire cotonnière du Burkina Faso .... | 27 |
|--|----|

|   |    |
|---|----|
| Mutations récentes des paysages ruraux :  |    |
| de l'abondance à la raréfaction des ressources disponibles .....                                  | 27 |
| Une conjonction d'éléments favorables à un essor économique .....                                 | 27 |
| La fragilisation des systèmes de production .....   | 29 |
| Acteurs sociaux et gestion des ressources naturelles :  |    |
| contrôle local et interférences extérieures .....   | 30 |
| Des pratiques traditionnelles bousculées par le phénomène<br>de colonisation agricole .....       | 30 |
| Le poids des instances supra-locales : .....  | 31 |
| Les évolutions des systèmes de contrôle social .....  | 32 |
| Appuyer les acteurs locaux pour une prise en charge de la gestion<br>du développement local ..... | 33 |
| La multiplication des interrogations sur l'avenir de la région .....                              | 33 |

|   |    |
|---|----|
| Le cas de la basse Casamance (Sénégal). Réflexions à partir<br>de l'expérience du Comité d'action pour le développement du Fogny (CADEF) .... | 39 |
|---|----|

|   |    |
|---|----|
| La situation de l'exploitation des ressources renouvelables<br>dans le département de Bignona ..... | 39 |
|---|----|

|   |    |
|---|----|
| Diversité des ressources renouvelables et des modes d'exploitation .....  | 39 |
| L'enchaînement des mécanismes de dégradation des ressources .....   | 40 |
| Dans un contexte de crise sociale, économique et institutionnelle .....   | 42 |
| Des réponses partielles en matière de gestion des ressources<br>renouvelables de la part des intervenants ..... | 44 |
| Les acteurs et les modes de gestion des ressources renouvelables .....  | 45 |
| Un ancrage foncier puissant : les modes d'appropriation foncière .....  | 45 |
| Des niveaux de décision multiples .....   | 46 |
| Des règles d'accès et d'usage des ressources non prises en compte<br>par les interventions .....                | 48 |
| Les enseignements d'une expérience de recherche-développement .....   | 49 |
| Des résultats contrastés .....  | 50 |
| Éléments d'interprétation .....   | 51 |
| Références bibliographiques .....   | 57 |

## **La communauté rurale de Diass au Sénégal ..... 61**

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....   | 61 |
| Présentation générale de la communauté rurale de Diass .....         | 61 |
| Le relief .....  | 62 |
| La population de la communauté rurale .....                          | 62 |
| Les activités de production .....                                    | 63 |
| Les ressources naturelles de la communauté rurale et leur état ..... | 64 |
| Le foncier .....   | 64 |
| La végétation .....  | 65 |
| Les ressources minières .....  | 66 |
| Les ressources halieutiques .....                                    | 66 |
| Les ressources en eau .....  | 66 |
| Les autres ressources naturelles .....                               | 67 |
| Stratégies des utilisateurs des ressources naturelles .....          | 68 |
| Les utilisateurs des ressources foncières .....                      | 68 |
| Usagers des ressources végétales .....                               | 70 |
| Dysfonctionnements dus aux évolutions récentes .....                 | 73 |
| En matière de gestion foncière .....                                 | 73 |
| En matière de gestion des ressources végétales .....                 | 74 |
| En matière d'utilisation des ressources fourragères .....            | 74 |
| En matière de ressources halieutiques .....                          | 74 |
| En matière de gestion des ressources minières .....                  | 77 |
| Conclusion .....   | 77 |

## **Etude de cas en zone sahélienne : la région du Sud Filingué en zone agropastorale nigérienne ..... 79**

|  |    |
|--|----|
| Le contexte agraire du sud Filingué : une difficile recherche d'équilibre<br>entre besoins et ressources disponibles ..... | 79 |
| Diversité des ressources naturelles au sein de l'espace agraire concerné ..  | 79 |

|  |     |
|--|-----|
| Des systèmes de production à la recherche d'équilibres fragiles .....  | 81  |
| Des marges de progrès limitées devant une problématique de développement complexe .....  | 83  |
| Les acteurs et l'organisation existante en matière de gestion sociale des ressources naturelles .....  | 86  |
| Des pratiques de gestion des terroirs endogènes existent .....   | 86  |
| Les difficultés d'adaptation de ces pratiques aux mutations du système local .....   | 87  |
| Un réseau complexe de centres de décision multiples contrôlant le système de gestion des ressources .....  | 88  |
| De multiples usagers des ressources, aux objectifs et aux logiques globales très différents .....  | 93  |
| Quatre groupes d'usagers exploitants les ressources locales suivant des logiques souvent concurrentes .....  | 93  |
| Différents niveaux d'intégration à la société locale et d'implication dans l'organisation de la gestion des ressources naturelles .....                                  | 93  |
| Des logiques d'exploitation des ressources et des modes de valorisation des ressources en forte concurrence .....  | 95  |
| Evolution des enjeux et des stratégies d'exploitation des ressources naturelles .....  | 99  |
| 1989 : un espace sylvo-pastoral aux enjeux relativement faibles, peu appropriés par les acteurs et surtout utilisé par les agropasteurs locaux et les transitaires. .... | 99  |
| 1994 : "le plateau est devenu un champ" un espace aux enjeux beaucoup plus marqués mettant en concurrence anciens et nouveaux usagers .....                              | 100 |
| Conclusion .....   | 102 |

## **Stratégies des acteurs et gestion des ressources naturelles : le cas de Ouessè au Bénin .....**

|   |     |
|---|-----|
| Caractéristiques essentielles de la zone .....  | 105 |
| Caractéristiques physiques et climatiques .....   | 105 |
| Caractéristiques socio-démographiques .....   | 106 |
| Identification et caractérisation de la diversité des acteurs .....   | 107 |
| Les acteurs de base et utilisateurs directs des ressources naturelles .....   | 107 |
| Les institutions et centres de décision traditionnels et modernes de gestion des ressources naturelles .....                                    | 113 |
| Modes d'utilisation des ressources naturelles et d'occupation de l'espace ....  | 120 |
| Les systèmes agricoles de production et leur impact sur le milieu .....   | 121 |
| Les systèmes d'élevage et leur impact sur le milieu .....   | 124 |
| Éléments de synthèse et d'appréciation sur les stratégies des acteurs principaux face à la gestion des ressources naturelles .....              | 128 |
| Éléments sur la perception par les acteurs de base de l'état des ressources naturelles .....  | 128 |
| Éléments sur les modes d'accès aux ressources foncières, sur les rapports entre les acteurs principaux et sur leurs stratégies de gestion ..... | 130 |

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Sigles .....        | 133 |
| Bibliographie ..... | 134 |

### **Troisième partie :**

## **Les acteurs et leurs stratégies Éléments pour l'analyse ..... 135**

|   |     |
|---|-----|
| Aperçus sur les acteurs et sur leurs stratégies ..... | 137 |
|---|-----|

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| L'identification des acteurs ..... | 139 |
|------------------------------------|-----|

|   |     |
|---|-----|
| Bref aperçu sur les principaux acteurs .....  | 139 |
| Les acteurs locaux .....  | 139 |
| Des acteurs locaux en situation d'interface avec l'extérieur .....                        | 140 |
| Les usagers non résidents .....   | 141 |
| Les acteurs extérieurs à la société locale .....  | 141 |
| Diversité des acteurs et dissymétries au sein des grandes catégories<br>identifiées ..... | 142 |
| Au sein de la société locale .....  | 142 |
| Au sein des autres catégories d'acteurs .....   | 143 |
| Des configurations organisationnelles et institutionnelles complexes .....                | 143 |
| Bref aperçu sur les stratégies des producteurs .....                                      | 147 |
| Des stratégies d'acteurs différenciées .....  | 147 |
| Raisons du développement de l'approche en termes de stratégies .....                      | 147 |
| Essai de définition du concept de stratégie .....   | 149 |
| Méthodologie d'approche des stratégies des acteurs .....                                  | 149 |

|  |     |
|--|-----|
| Éléments sur les stratégies des acteurs extérieurs ..... | 157 |
|--|-----|

|   |     |
|---|-----|
| Les paysans .....   | 157 |
| Au sein de l'exploitation agricole, des stratégies familiales .....                       | 157 |
| Des stratégies individuelles .....  | 158 |
| Des stratégies collectives .....  | 160 |
| Les gouvernements .....   | 160 |
| Les appareils de développement .....  | 163 |
| Les bailleurs de fonds .....  | 164 |
| Les organisations d'aide au développement (ONG notamment) .....                           | 165 |
| Les autres opérateurs économiques .....   | 167 |
| Dans le domaine de la production agricole proprement dite .....                           | 167 |
| Dans le domaine de la circulation des biens et de la transformation<br>des produits ..... | 167 |

|   |     |
|---|-----|
| Configurations d'acteurs, rapports de pouvoir et dynamiques sociales<br>à l'échelon local ..... | 169 |
|---|-----|

|   |     |
|---|-----|
| Des configurations d'acteurs se créent et se modifient autour de défis<br>ou d'incitations le plus souvent externes ..... | 170 |
| Les projets, comme moyens de créer de nouvelles configurations .....  | 171 |

## Des méthodes et des outils pour l'identification des acteurs et leurs stratégies ..... 173

|  |     |
|--|-----|
| Caractérisation de l'environnement économique et socio-politique<br>de la société locale ..... | 173 |
| L'environnement national .....   | 173 |
| L'environnement régional de la zone concernée par le projet .....                              | 174 |
| Les interventions de développement .....   | 174 |
| Caractérisation de la zone concernée par le projet et zonage .....                             | 176 |
| Données générales .....  | 176 |
| L'histoire du développement dans la zone .....   | 176 |
| Les interventions extérieures actuelles .....  | 176 |
| Zonage .....   | 177 |
| Les acteurs locaux et leurs stratégies dans chacune des sous-zones identifiées                 | 178 |
| Une approche globale .....   | 178 |



## Introduction

Le Service de l'analyse et de l'organisation du développement rural (ESMA) de la FAO a demandé au CIRAD-SAR un travail de réflexion sur "les acteurs et leurs stratégies dans les projets de développement durable et participatif" ; conformément aux termes de référence (cf. annexe), il s'agissait d'une étude s'appuyant sur des études de cas réalisées pour l'occasion et devant déboucher sur des propositions opérationnelles ("guide d'analyse") concernant l'identification des acteurs, la caractérisation de leurs stratégies vis-à-vis des ressources naturelles, et "les conditions nécessaires pour que puissent se mettre en place des modalités concertées de gestion des dites ressources".

Le travail a été réalisé par un comité de réflexion et de rédaction interinstitutionnel comprenant des membres du CIRAD-SAR, de l'IRAM et du CIEPAC qui participent au groupe SIC-Terrires ; des contributions ont en outre été demandées à des partenaires extérieurs, au Sénégal et au Bénin notamment.

Cinq études de cas ont ainsi été réalisées dans quatre pays (Niger, Burkina Faso, Bénin, Sénégal) à partir d'une grille d'analyse commune qui a été proposée aux responsables de chacune des études.

A l'issue de ce travail de terrain, des indications opérationnelles ont été élaborées ; elles sont destinées à des agents qui travaillent sur le terrain et concernent :

- des méthodes et des outils susceptibles de faciliter l'identification des acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles ;
- des propositions méthodologiques pour aider à la caractérisation des stratégies des acteurs locaux et singulièrement des producteurs ruraux ;
- des éléments relatifs aux principes et méthodes qui peuvent être envisagés pour favoriser la concertation entre ces différents acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles.

Le présent rapport rend compte des résultats du travail mené ; il comprend trois parties :

- la première partie présente brièvement le cadre de réflexion dans lequel s'inscrivent les propositions méthodologiques élaborées ; il a été construit à partir des études de cas réalisées mais aussi d'observations plus générales ;
- la deuxième partie est consacrée aux études de cas réalisées ;
- la troisième partie est consacrée aux propositions pour l'action ; il ne s'agit pas de "recettes" pouvant faire l'objet d'une application mécanique (la diversité des situations rencontrées excluant cette éventualité) mais de la présentation la plus concrète d'une démarche assortie d'indications opérationnelles (méthodes, outils).



Première partie

Développement durable  
et participatif  
et approches centrées sur les acteurs



En Afrique sahélo-soudanienne, la pression exercée sur les ressources naturelles s'est accrue de façon importante dans la période contemporaine ; s'il est toujours difficile de mesurer précisément l'impact des interventions humaines sur l'état des ressources et de l'isoler des effets liés à des processus physiques et des perturbations naturelles, il semble en revanche indéniable que les modifications multiples enregistrées dans les techniques d'exploitation du milieu ont affaibli, sous des formes diverses, et avec une gravité variable selon les régions, les capacités de régénération des systèmes écologiques.

## **Des facteurs multiples**

Les importantes modifications apportées aux modes de mise en valeur et d'exploitation du milieu résultent de la conjugaison de multiples facteurs parmi lesquels on peut citer, de façon non exhaustive :

- la croissance démographique et les mouvements migratoires dont elle s'est accompagnée ;
- la diffusion de techniques nouvelles facilitant et/ou accélérant la mise en valeur des ressources ;
- l'urbanisation rapide et la demande croissante en produits agricoles qu'elle a générée (produits alimentaires mais aussi bois, charbon, etc.) ;
- le développement de cultures destinées à l'exportation encouragé fortement par les pouvoirs publics ;
- et de façon plus générale, l'intégration croissante des producteurs ruraux au marché et l'augmentation des besoins monétaires qui en a souvent résulté, etc.

A ces facteurs, permanents pourrait-on dire, se sont ajoutés deux facteurs particuliers, dans des périodes plus récentes :

- il s'agit tout d'abord des perturbations naturelles qui ont affecté, de façon prolongée, plusieurs régions, et notamment de la sécheresse. Des zones ont été totalement sinistrées (dans le Nord du Sahel), entraînant, par exemple, la sédentarisation des éleveurs nomades, alors que dans des régions plus soudanaises (le Sud du Sénégal, par exemple) la diminution de la pluviométrie entraînait un bouleversement des systèmes de production basés sur la riziculture de vallée. De façon générale, l'importance des aléas climatiques a renforcé chez les producteurs la crainte du risque (dont sont porteuses les techniques d'intensification) et a favorisé la diversification des activités agricoles et la pratique de plus en plus fréquente d'activités extra-agricoles ;
- les pratiques des producteurs ont également été modifiées plus récemment du fait de la détérioration du contexte économique et institutionnel de l'agriculture qui a accompagné dans divers endroits les programmes d'ajustement structurel agricoles : la suppression des subventions sur les intrants, la raréfaction et le coût du crédit, la privatisation des services d'approvisionnement, la stagnation voire parfois la diminution des prix des produits agricoles se sont traduites souvent par une insécurité accrue des conditions économiques de la production.

## **Des conséquences**

Ces multiples facteurs, ainsi que leur combinaison, ont eu plusieurs conséquences sur les modes d'exploitation des ressources naturelles :

- on observe une augmentation forte de la pression foncière dans de nombreuses régions ; l'extension des surfaces cultivées s'est faite au détriment des réserves foncières qui ont fortement diminué voire disparu et des jachères dont la durée a été réduite dans certains endroits et qui a disparu dans d'autres. La raréfaction de l'espace cultivable a débouché sur la mise en valeur de terres marginales et a poussé certains tenants traditionnels de la terre à mettre en valeur des surfaces très importantes pour affirmer leur emprise foncière ;
- l'exploitation de certaines ressources s'est accrue de façon parfois très forte : c'est le cas, par exemple, de la forêt (bois, produits de cueillette), des pâturages devenus plus rares, de l'eau avec la réalisation d'aménagements hydro-agricoles de taille et de nature très diverses, etc. ;
- au fur et à mesure que les ressources se sont raréfiées, les tensions pour y avoir accès se sont intensifiées au sein des sociétés rurales, entre autochtones et migrants par exemple, entre les producteurs sédentaires et les agropasteurs, des complémentarités anciennes se transformant alors en concurrence et débouchant sur des conflits parfois très graves. Des tensions se sont également créées (ou avivées) entre différents sous-groupes au sein de la société locale, la disparité caractérisant l'accès aux ressources naturelles étant parfois mal vécue par les plus mal lotis (certains cadets par exemple mais aussi parfois les femmes). Ces concurrences, tensions et conflits ont contribué à affaiblir encore plus des règles collectives de gestion des ressources naturelles dont le caractère obsolète, par rapport aux nouveaux défis auxquels sont confrontées les sociétés rurales, est souligné par certains ruraux ; elles ont été parfois nourries par les incertitudes de systèmes fonciers en transition qui résultent de la coexistence/superposition de plusieurs formes de droits, diversement admis par les différents groupes sociaux.

## **Des réactions**

C'est dans la période récente que les responsables nationaux, souvent poussés par leurs sources de financement, ont fait de la "prise en compte de l'environnement" et de la "gestion des ressources naturelles" une priorité officielle ou sont au moins une composante importante des projets qui sont mis en œuvre ; les constats sur lesquels s'appuient ces nouveaux choix sont cependant anciens.

## **Une préoccupation qui se renforce**

Certaines interventions de développement se sont préoccupées depuis fort longtemps du maintien du redressement de l'état des ressources productives et certains projets en ont fait une spécialité depuis plusieurs décennies : lutte antiérosive (LAE), défense et restauration des sols (CES), reboisement, aménagements de bas-fonds, lutte contre la salinisation de certaines vallées, etc. Cependant, si les grands projets d'augmentation de la production ont toujours proposé des techniques visant le

maintien de la fertilité des sols, ou si certains ont eu des composantes "environnement", "reboisement", force est de constater que dans nombre de cas l'objectif d'augmentation de la production l'a emporté sur l'objectif à plus long terme - et plus difficilement mesurable - qu'est le maintien des capacités de reproduction des systèmes écologiques.

Depuis une dizaine d'années cependant, les priorités se modifient et les projets de "gestion des ressources naturelles" de "gestion de terroir" se sont multipliés ; les objectifs visés sont plus ou moins ambitieux selon les cas :

- il peut s'agir d'approches sectorielles concernant la lutte antiérosive, l'aménagement de bassins versants, de bas-fonds, concernant parfois le reboisement, la filière bois, l'utilisation domestique du bois de feu, etc. ;
- dans d'autres cas, l'objectif est à la fois plus général et plus ambitieux ; il s'agit de définir des règles explicites de mise en valeur et d'exploitation du milieu qui permettent le maintien et le redressement de l'état des ressources productives, dans une perspective de long terme.

Pour justifiés que soient les objectifs de ces projets, et bien qu'ils en reconnaissent souvent la légitimité, les ruraux réagissent de façon contrastée aux propositions qui leur sont faites.

Au plan de l'action, leur intérêt semble plus grand :

- quand la dégradation du milieu est telle qu'elle compromet de façon significative la production (zones devenues impropres à la culture, baisse sévère des rendements, etc.) ;
- lorsque les actions proposées ont des effets rapides en termes d'augmentation de la production ;
- quand les propositions techniques ne génèrent pas de dépenses importantes et un surcroît de travail jugé trop important ;
- souvent aussi lorsqu'elles rendent possible l'accès à de nouvelles ressources (bas-fonds, eau) et une diversification des productions agricoles.

Il n'est pas rare que les résultats obtenus soient mitigés :

- soit parce que les propositions techniques sont complexes (elles constituent un ensemble de techniques interdépendants) ;
- soit parce qu'elles induisent des transformations importantes dans le système de culture ou/et dans l'organisation du travail au sein de l'unité de production familiale ;
- soit enfin, parce qu'elles supposent des réorganisations qui dépassent l'unité de production familiale et donc des négociations avec d'autres niveaux de décision.

## **Un élargissement de l'analyse et des approches**

L'analyse des difficultés rencontrées par les approches centrées sur la protection de l'environnement ou sur la gestion des ressources naturelles a mis en évidence que les techniques de mise en valeur ne peuvent pas être isolées de leurs dimensions économiques, sociales, culturelles, politiques.

Au sein de la société rurale, l'accès aux ressources productives, et leur contrôle, sont en effet un **enjeu économique** pour des acteurs (individus, familles, groupes catégoriels) qui sont dans des situations très différenciées et qui poursuivent des objectifs très divers. Ils sont aussi, et en même temps, un **enjeu social et politique** : un patrimoine à conserver ou à constituer, la marque d'un statut à préserver ou à acquérir au sein de la société, le moyen d'entretenir un réseau, une clientèle (prêts de terre, autorisation de défrichage...), un moyen pour certaines catégories sociales de maintenir un contrôle sur d'autres catégories (les "propriétaires fonciers" sur les non-propriétaires, les autochtones sur les migrants, les hommes sur les femmes, les aînées sur les cadets, etc.) et pour ces derniers un moyen de s'en affranchir même partiellement. Les ressources naturelles sont aussi un **enjeu culturel**, comme en témoignent les représentations dont font l'objet la terre et la fertilité par exemple et les multiples manifestations des religions traditionnelles qui les concernent et qui subsistent même dans les zones christianisées ou islamisées ; dans maints endroits, la relation qui s'établit entre la population et son milieu naturel est un élément constitutif de l'identité du groupe et n'est réductible ni aux seules logiques économiques ni à des stratégies de maintien de rapports de pouvoir.

Si les ressources naturelles constituent un enjeu pour les différents acteurs qui composent la société rurale, les modes d'exploitation et de mise en valeur du milieu sont aussi le résultat des interactions entre les acteurs de la société rurale et leur environnement extérieur. La volonté exprimée par maints projets de "mettre les ruraux en situation de responsabilité vis-à-vis de leurs ressources naturelles" semble parfois tenir insuffisamment compte de l'influence exercée par les acteurs extérieurs dans les choix techniques qui sont faits par les producteurs. En effet, la nature du contexte économique et institutionnel de la production agricole, plus ou moins incitatif et sécuritaire, les modifications parfois brutales dont il est l'objet, ont des incidences sur les modes de mise en valeur ; ainsi, il peut paraître paradoxal que l'affirmation par les politiques agricoles de la priorité donnée à la gestion de ressources naturelles s'accompagne de la suppression de divers mécanismes de soutien à l'agriculture (subvention sur les intrants, le matériel agricole, le prix d'achat des produits), de la raréfaction du crédit et de son renchérissement... Il est évident que les deux types de mesures ont leurs propres justifications ; il n'en demeure pas moins que les logiques qui les sous-tendent peuvent, dans maints endroits, avoir du mal à s'articuler ; ces paradoxes peuvent susciter et renforcer chez les ruraux des comportements peu favorables au redressement des ressources productives.

## **Des approches visant un "développement durable"**

L'approfondissement de ces analyses et surtout leur appropriation progressive par des responsables du développement et par leurs sources de financement ont débouché sur la notion de "développement durable". Sans entrer dans les débats sur la durabilité, on peut sans doute rappeler ce qui suit :

- au plan de l'analyse, deux points peuvent être soulignés :
  - l'état des ressources naturelles dans un lieu donné, à un moment déterminé, résulte d'interactions entre les caractéristiques du milieu, les perturbations naturelles qui peuvent l'affecter et les pratiques mises en œuvre pour son exploitation et pour son amélioration,

les caractéristiques de l'environnement socio-économique de la production agricole, ainsi que les conditions sociales, culturelles et politiques qui prévalent dans la société locale influent sur les choix techniques des producteurs et ont une incidence sur les modes de mise en valeur et, *in fine*, sur l'état des ressources naturelles. Ainsi, par exemple, le(s) système(s) foncier(s) en vigueur, de fait sinon de droit, le statut social des producteurs, la possibilité qu'ils ont ou non d'accéder aux intrants, les conditions de commercialisation des produits agricoles, etc., sont plus déterminants dans les choix effectués par les producteurs que leur "conservatisme" supposé, leur "ignorance" voire leur "indifférence" présumées quant aux effets que les modes de mise en valeur peuvent avoir sur le système écologique. La prise en compte des facteurs, internes ou externes à la société rurale, qui influent sur les choix individuels ne peut cependant être confondue avec un "déterminisme de structures" réduisant à néant les marges d'initiatives des individus : ces marges d'initiatives existent, les ruraux les utilisent et déploient beaucoup d'effort pour les élargir.

La notion de durabilité, qui sous-tend de plus en plus de projets, dépasse la notion de "protection de l'environnement" et intègre des dimensions qui étaient souvent sous-estimées dans la mise en œuvre de certains projets :

- la durabilité écologique n'est pas perçue comme un état (à préserver ou à retrouver) mais comme un processus qui se construit ; elle résulte de modes de mise en valeur des ressources naturelles qui permettent le maintien - voire l'amélioration - d'un potentiel écologique apprécié à la fois sous chacune de ses composantes et dans sa globalité ;
- la durabilité n'est pas seulement écologique ; elle est en même temps technique, économique, sociale, institutionnelle, etc. En d'autres termes, le développement n'est conçu comme durable que si les acteurs locaux acquièrent, se construisent un ensemble de capacités, se dotent d'un potentiel (écologique, technique, social...) qui permet à la société locale et aux sous-groupes qui la composent d'affronter les contraintes nouvelles en se donnant de nouvelles perspectives et en conservant leur autonomie, leur efficacité et leur identité. Toute pratique qui limite les possibilités de choix ultérieurs de la société rurale au lieu d'élargir ces possibilités compromet de ce fait la durabilité des systèmes écologiques, techniques, sociaux existants ou mis en place.



## **Des approches centrées sur les acteurs**

### **Les acteurs et la gestion des ressources naturelles**

A la lumière des remarques précédentes, la **gestion des ressources naturelles** peut être définie comme l'ensemble des décisions qui sont prises pour exploiter les ressources naturelles d'un espace donné, en réglementer l'accès, les modes de prélèvement et de mise en valeur. Ces décisions sont prises individuellement et collectivement par ceux qui vivent sur cet espace (les acteurs locaux), par ceux qui ont accès, qui ont un droit d'usage (les éleveurs nomades, les charbonniers par exemple) et par ceux qui ont un droit de regard sur elles (notamment, dans la période actuelle, l'administration et les services techniques qui en dépendent).

Les modalités selon lesquelles sont gérées les ressources naturelles, à un moment donné, sont le produit de l'histoire de la société et de ses relations avec l'extérieur ; elles sont le résultat – toujours en évolution – de l'application de règles produites au sein de la société rurale (droit traditionnel) ou qui y ont été introduites (droit moderne), des adaptations que ces règles ont connues, des combinaisons multiples auxquelles elles ont donné lieu mais aussi des libertés que les individus et les familles prennent vis-à-vis de ces règles, des ajustements particuliers (anciens et récents) qui ont été trouvés.

De façon toujours particulière et localisée, la gestion des ressources naturelles reflète de ce fait :

- des rapports sociaux qui existent au sein de la société locale et qui déterminent un accès différencié aux ressources, selon le sexe, le statut social, etc. ;
- la pression plus ou moins forte que les différentes formes de contrôle social internes à la société rurale exercent sur les unités socio-économiques de base et sur les individus qui en font partie ;
- des relations de complémentarité, de coopération, de dépendance et de conflit qui tantôt unissent, tantôt opposent les acteurs locaux aux acteurs extérieurs.

### **Des orientations opérationnelles**

Les projets de développement durable privilégient de ce fait les approches centrées sur les acteurs, sur les logiques qui sous-tendent leurs pratiques et sur les interactions qui s'établissent entre les acteurs.

Ils doivent donc prendre en compte les facteurs suivants :

- des acteurs multiples agissent à l'échelon local, interviennent dans la gestion des ressources naturelles et influent, directement ou indirectement, sur les modes de mise en valeur et d'exploitation du milieu ;
- ces acteurs ont des pratiques, des objectifs, des intérêts et des logiques qui peuvent être convergents ou compatibles mais aussi parfois divergents, voire incompatibles ;

- des formes de coopération s'établissent entre certains acteurs autour de défis et d'enjeux particuliers ou plus généraux ; elles donnent lieu à des configurations d'acteurs qui peuvent être durables ou passagères. Ces configurations (qui incluent certains acteurs et qui en excluent d'autres) se bâtissent en référence à des rapports sociaux caractéristiques de la société locale, soit qu'elles en soient l'expression et qu'elles les confortent, soit qu'elles soient un moyen de les contester. Elles se construisent aussi en référence à des contraintes imposées par l'environnement extérieur (elles sont alors un moyen pour en alléger le poids, pour les contourner) mais aussi pour saisir les opportunités que cet environnement peut offrir à la société rurale (ou à certaines catégories d'acteurs de la société rurale) ;
- la modification des modalités de gestion des ressources naturelles ne peut résulter de ce fait que de la négociation de compromis entre les différents acteurs ; du fait du nombre plus ou moins grand d'acteurs concernés, de la diversité et la compatibilité variable de leurs intérêts, de la complexité des configurations d'acteurs qui préexistent et des évolutions qu'elles connaissent, la négociation de ces compromis ne va pas de soi. Elle est facilitée quand les acteurs parviennent à inscrire leurs stratégies dans des perspectives qui dépassent le seul court terme, quand elles portent, au moins dans un premier temps, sur des enjeux limités (un bas-fond, des parcours pour le bétail...), tout en situant ces derniers dans les ensembles plus englobants dont ils font partie. L'amélioration de l'environnement économique, des mesures incitatives, peuvent également contribuer à l'élaboration de compromis dès lors qu'elles desserrent certaines des contraintes qui pèsent sur les producteurs et/ou qu'elles créent de nouvelles opportunités.

## Des difficultés d'ordre méthodologique

On ne s'étendra pas ici sur l'analyse des facteurs internes ou externes à la société locale qui rendent toujours complexes les approches centrées sur les acteurs<sup>(1)</sup>. On privilégiera en revanche, les questions posées par les méthodes utilisées. En effet, dans certains cas, les méthodes utilisées obèrent l'analyse des difficultés rencontrées et les rendent de ce fait plus difficiles à résoudre.

Parmi les questions d'ordre méthodologique on peut souligner les trois suivantes :

- tout d'abord, certains projets font parfois une **identification partielle** des acteurs concernés par les actions qu'ils impulsent. Souvent et légitimement soucieuses de redonner l'initiative aux paysans, des interventions extérieures se désintéressent ici et là de certains autres acteurs locaux (l'administration et les services techniques implantés localement, les responsables politiques, les artisans, les commerçants) ou sous-estiment leur influence dans la vie locale ; une attention insuffisante est parfois apportée à des acteurs extérieurs qui interviennent à l'échelon local, directement (commerçants, charbonniers, éleveurs nomades) ou indirectement (sources de financement, mesures réglementaires, etc.). Il arrive

1. Cf. notamment "groupe gestion des terroirs du réseau recherche-développement" et l'étude sur Développement rural participatif, durabilité et environnement (FAO, 1994).

également que des intervenants extérieurs adhèrent - plus ou moins consciemment - à l'image négative que les ruraux expriment parfois à propos de certaines catégories d'acteurs, perçus alors de façon affective comme des "adversaires des paysans" : le "commerçant véreux", "les éleveurs prédateurs", "l'administration toute-puissante", etc. Cette adhésion a un discours - qui occulte souvent chez les ruraux des pratiques de collaboration avec les acteurs incriminés - rend improbable la prise en compte des intérêts dont ces catégories d'acteurs sont porteuses ; elle peut générer/accroître des exclusions qui limiteront la portée des compromis négociés ;

- ensuite, les objectifs des projets, définis souvent sans grande participation des agents chargés de leur mise en œuvre, conduit certains intervenants de terrain à orienter la caractérisation qu'ils font des pratiques des acteurs concernés et des logiques qui les sous-tendent. Il en résulte ici et là des **analyses partielles**, voire partiales, qui simplifient la réalité et parfois "l'ajustent" aux attentes des décideurs/évaluateurs. Ces pratiques rendent sans doute plus aisée la programmation rapide d'actions qu'elles ne contribuent à identifier les possibles points de blocage ultérieur. Les exigences des décideurs, les critères retenus pour évaluer l'impact du projet, l'urgence souvent affirmée de résultats visibles rapides, se conjuguent dans certains cas avec un opportunisme des paysans, certains d'entre eux, au fil des années, ayant appris à adapter leur discours aux attentes des intervenants extérieurs ;
- enfin, il n'est pas rare non plus que certains intervenants extérieurs aient des **difficultés à valoriser dans l'action les connaissances acquises** par l'étude des pratiques/logiques des acteurs concernés. On ne peut qu'être frappé par le décalage qui existe parfois entre d'une part la richesse et la pertinence de certains diagnostics réalisés à l'échelon local et d'autre part les propositions parfois proches du stéréotype qui sont faites aux ruraux par certains projets. Dans certains cas, tout paraît se passer comme si le diagnostic (initial, approfondi, concerté ou non, parfois restitué aux intéressés) était une entrée en matière formelle relevant soit de la courtoisie à l'égard de la société locale soit d'une exigence académique, plus que le point de départ à partir duquel les acteurs concernés devront construire leur objectif, leur programme d'action et les modalités de leur collaboration.



Deuxième partie

Etudes de cas

Stratégies des acteurs sociaux dans  
la gestion des ressources naturelles



## **Colonisation agricole et modernisation dans l'aire cotonnière du Burkina Faso<sup>(1)</sup>**

L'analyse se déroulera en trois parties :

- mise en place du cadre régional ;
- positionnement des acteurs sociaux ;
- formes d'appui aux acteurs locaux.

### **Mutations récentes des paysages ruraux : de l'abondance à la raréfaction des ressources disponibles**

Avant d'étudier le rôle joué par différents groupes sociaux, il est nécessaire de présenter le cadre régional qui détermine, de manière forte, les capacités d'évolution des systèmes de production et les stratégies mises en œuvre par les forces socio-économiques en présence.

### **Une conjonction d'éléments favorables à un essor économique**

Au moins trois éléments doivent être mentionnés pour rendre compte du dynamisme observé dans l'Ouest du Burkina Faso durant les vingt dernières années (1975-1995).

#### **Des conditions naturelles favorables**

A l'échelle nationale, l'Ouest est la région la mieux arrosée du Burkina : les pluies, comprises entre 800 et 1 000 mm tombant en une seule saison, sont favorables à la céréaliculture. Cet apport pluviométrique conséquent a facilité l'essor du coton et du maïs, à côté des cultures plus traditionnelles comme le sorgho, le mil, l'arachide et le haricot niébé.

Deuxième caractéristique à l'échelle nationale, l'Ouest est faiblement peuplé. L'espace est occupé par un maillage très lâche de noyaux villageois séparés par de vastes zones de brousse arborée parcourues par les troupeaux transhumants des Peuls. Cette occupation discontinue de l'espace explique qu'au moment de l'Indépendance, la carte des densités de population de la Haute-Volta attribue à l'Ouest du pays une densité moyenne inférieure à 10 hab./km<sup>2</sup>.

La disponibilité des terres est le fait géographique majeur qui va alimenter un fort courant migratoire.

---

1. Bernard Tallet, Mariejo Demante (IRAM)

## Une région fortement attractive

L'appel exercé par la partie Ouest est d'autant plus fort que le centre du pays (appelé communément plateau Mossi) concentre des effectifs de population relativement élevés dans des conditions naturelles plus difficiles (pluviométrie inférieure à 800 mm par an, saturation progressive de l'espace). Les déplacements de population vers la périphérie du plateau mossi sont anciens mais se sont accélérés avec l'accroissement naturel de la population et les crises climatiques récentes. Ainsi le mouvement de colonisation agricole "spontanée" a-t-il été rythmé par les sécheresses de 1973 et de 1984 : les arrivées de migrants ont été très importantes et ont contribué à bouleverser la démographie régionale : augmentation rapide des densités (sur les fronts de migration, le rythme d'accroissement a pu atteindre 10 % par an ; dans les départements qui ont accueilli beaucoup de migrants, la densité a fortement augmenté<sup>(1)</sup> et le rapport numérique entre autochtones et migrants est en profonde évolution. Dans de nombreux villages, les migrants sont devenus majoritaires).

Les évolutions démographiques rapides ont été accompagnées de changements importants dans les activités agricoles.

## Les orientations "productivistes" des politiques de développement

Pour mettre en valeur un potentiel productif important, les autorités nationales avec l'appui de bailleurs de fonds (Aide française, Banque mondiale) ont lancé des programmes de modernisation axés sur l'expansion de la culture cotonnière. Cette expansion a été favorisée par la diffusion d'un système de crédit aux producteurs étroitement lié à la culture du coton. En effet, le crédit court terme (approvisionnement en semences et en engrais pour la campagne agricole) et le crédit moyen terme (équipement en culture attelée) sont accordés avec la caution des groupements villageois et les remboursements des annuités sont précomptés sur les recettes de la commercialisation du coton. Ce système de crédit, en levant la contrainte de l'avance de trésorerie, a permis à de nombreux producteurs de se lancer dans la modernisation des systèmes de production. Les signes en sont aujourd'hui évidents : la région est la première région productrice de coton (90 % de la production nationale), les excédents céréaliers sont devenus réguliers avec la diffusion de l'association coton/maïs ; l'adoption de la culture attelée (environ un tiers des exploitations agricoles sont équipées) a permis cette augmentation de la production.

Ces résultats positifs s'accompagnent de l'apparition de difficultés nouvelles : les problèmes de commercialisation sont de plus en plus évidents dans le secteur des fruits et légumes mais aussi dans le secteur céréalier. Les difficultés de commercialisation viennent renforcer les interrogations sur l'avenir de la région.

1. Bérébé (37 hab./km<sup>2</sup>), Bondokuy (36 hab./km<sup>2</sup>), Kouka (58 hab./km<sup>2</sup>), Padema (41 hab./km<sup>2</sup>), Solenzo (46 hab./km<sup>2</sup>)

## **La fragilisation des systèmes de production**

Il apparaît que la modernisation indéniable des systèmes de production s'accompagne de signes de faiblesse qui freinent la mise en œuvre de processus d'intensification agricole. Cette affirmation se confirme par l'analyse de la dynamique agraire observable dans l'aire cotonnière.

### **Les contradictions de la dynamique agraire**

En vingt ans, les paysages de la zone ouest ont été profondément modifiés ; l'organisation traditionnelle des champs cultivés sous parcs arborés a été délaissée au profit de l'ouverture de champs nouveaux en brousse. Cette véritable course aux défrichements correspond à la conjonction de trois faits :

- la forte augmentation de la population agricole, conséquence du mouvement de colonisation agricole ;
- la préférence pour des terres "neuves" donnant de bons rendements en coton et maïs ;
- l'affirmation de droits sur la terre par la hache et le feu.

La forte augmentation des superficies cultivées a permis l'obtention de récoltes abondantes en coton et en céréales, mais la dynamique ainsi créée a des effets pervers. Le premier effet de ce desserrement des terroirs cultivés est la multiplication des champs en brousse. Devant la mise en culture, la brousse recule et cela entraîne la désorganisation des parcours pour le bétail. Avec la dispersion des champs, les dégâts aux cultures augmentent en nombre, surtout en début et en fin de période culturale : les conflits avec les éleveurs en sont accentués.

La principale contradiction, cependant, réside dans la situation foncière : l'afflux de migrants a bouleversé les pratiques foncières traditionnelles. Bénéficiant de l'hospitalité des autochtones, les migrants ont obtenu des droits d'usage. Si progressivement leur installation est devenue permanente, la clarification de leur statut foncier n'a pas eu lieu. La complexité de la situation foncière, en zone de colonisation, multiplie les effets négatifs sur l'environnement : elle accélère l'ampleur des défrichements perçus comme un moyen de marquer l'appropriation du sol ; l'insécurité foncière se révèle peu favorable aux investissements productifs et aux mesures de protection des sols.

Dans ce contexte de fort accroissement démographique et de gestion difficile des ressources naturelles, les rivalités s'exacerbent.

### **La multiplication des sources de tension**

En lien avec l'ampleur des flux migratoires, le changement de la situation régionale a été rapide et brutal : en une vingtaine d'années, la société rurale est passée de la gestion d'un espace faiblement peuplé à la nécessité de gérer un espace en voie de saturation. Cette évolution est accompagnée de nouvelles données mal maîtrisées par les populations locales :

- la terre devient une ressource rare ; cette réalité nouvelle se lit dans les paysages : des sols marginaux (pauvres, situés sur des pentes) sont mis en culture après avoir été accordés aux derniers arrivants ; les jachères sont réduites, en durée et en superficie. Ces nouvelles pratiques renforcent les risques d'érosion. Dans le même temps, il devient de plus en plus difficile de pouvoir installer de nouvelles exploitations, faute de terres disponibles. L'accroissement des difficultés pour accéder à la terre, bien qu'elle ne soit pas encore générale dans la région, accroît les rivalités entre autochtones et migrants ;
- une concurrence plus vive pour l'accès aux ressources naturelles, ceci est particulièrement vrai entre l'agriculture et l'élevage. La situation traditionnellement conflictuelle se dégrade sous le double effet de la réduction des espaces pastoraux et de l'accroissement des effectifs de bétail. En effet, la zone cotonnière est marquée par une évolution contradictoire : les bons résultats économiques entraînent une thésaurisation sous forme de bétail, les superficies mises en culture sont en forte augmentation. Faute de véritable association entre agriculture et élevage, la concurrence entre les deux activités s'accroît.

Un autre domaine difficile depuis peu est l'approvisionnement en bois. La demande en bois (de construction, de chauffe) est en forte augmentation, en lien avec l'accroissement de la population et la présence de centres urbains (Dédougou, Nouna et surtout Bobo-Dioulasso). Si dans un premier temps, les défrichements qui accompagnent le front migratoire fournissent des quantités importantes de bois, et apportent des revenus complémentaires, ensuite les ressources arborées se raréfient. Là où la population a fortement augmenté, l'approvisionnement en bois devient une nouvelle préoccupation.

Ainsi dans un contexte de croissance de la production agricole, les interrogations se multiplient sur l'avenir de la région : comment maintenir le potentiel productif ? Comment mieux gérer les ressources naturelles afin d'assurer la pérennisation des systèmes de production ?

## **Acteurs sociaux et gestion des ressources naturelles : contrôle local et interférences extérieures**

Dans une économie régionale en pleine mutation, il faut observer comment les acteurs locaux et extérieurs ont participé aux changements récents.

## **Des pratiques traditionnelles bousculées par le phénomène de colonisation agricole**

Comme la plupart des régions de savane, l'Ouest du Burkina connaissait une gestion patrimoniale, à l'échelle lignagère, qui était économe d'espace, par souci d'économiser la main-d'œuvre disponible. La mise en culture, après défriche par le feu, se faisait par grands blocs lignagers et aboutissait à la création d'un système en auréoles concentriques (noyau villageois, champs permanents, champs temporaires de brousse). Cette organisation de l'espace correspondait à un certain équilibre

entre une faible pression humaine et des ressources naturelles abondantes. En pays bobo et buwa, cette gestion collective de l'espace a abouti à la création de paysages fortement humanisés illustrés par la présence de parcs arborés (parcs à karités et nérés, surtout parcs à acacia albida). Ce schéma d'occupation de l'espace par les activités agricoles est décrit par les auteurs ayant connu cette région avant le flux migratoire<sup>(1)</sup> ; il était complété par des accords anciens avec les Peuls : système de confiage du bétail paysan aux Peuls, installation de campements Peuls, pratiques diverses de fumure.

Ces pratiques collectives n'ont pas résisté aux besoins de terres "neuves" pour le coton. La revendication de pouvoir défricher des champs en brousse pour satisfaire les besoins d'une économie en voie de monétarisation ont abouti à l'éclatement des systèmes traditionnels de gestion de l'espace. Ces systèmes traditionnels ont été bousculés par un double mouvement qui s'est souvent conjugué dans le temps : le désir d'autonomie des chefs d'exploitation agricoles autochtones et l'arrivée de migrants. Jouant sur les contradictions des sociétés autochtones, les migrants ont bénéficié des facilités des droits fonciers traditionnels (accueil des étrangers par des "logeurs") et ont amplifié les courants d'autonomisation déjà en action : course aux défrichements, atomisation des exploitations agricoles.

Ces transformations ne se sont pas opérées en vase clos : elles ont été, en partie, déterminées par des interventions extérieures au milieu local.

### **Le poids des instances supra-locales : le rôle des politiques de développement**

Les mutations qu'on connues les sociétés rurales de l'Ouest burkinabé ont été encouragées à l'échelle nationale. En effet, les transformations décrites découlent de choix opérés par les autorités nationales et les bailleurs de fonds dans l'évolution de l'économie régionale : l'Ouest a été conçu comme le grenier à coton et à céréales du pays.

Pour favoriser cette orientation, deux faits majeurs sont à rappeler :

- une politique de laisser-faire dans le domaine des flux migratoires<sup>(2)</sup> : la colonisation agricole "spontanée" a été perçue comme un moyen de desserrer l'étau démographique dans certaines régions fortement peuplées et de mettre en valeur le potentiel productif de la partie ouest du pays ;
- une politique volontariste d'encadrement dans le domaine agricole.

Cette politique a consisté en un soutien à l'accroissement de la production de coton et de céréales, dans le cadre de projets de développement rural financés avec l'appui de l'aide extérieure. Par exemple, dans la décennie 1980, le projet de développement agricole de l'Ouest Volta (PDAOV) a été le cadre d'initiatives visant

1. Voir notamment les descriptions faites par Georges Savonnet, "Un système de culture perfectionné, pratiqué par les Bwaba de la région de Houndé (Haute-Volta)", in Bulletin de l'IFAN, 1959, T XXI, 3-4.

2. Tallet Bernard, 1985. Espaces ethniques et migrations : comment gérer le mouvement ? In Le Burkina Faso, revue Politique africaine, n° 20, p. 65-77.

à moderniser les systèmes de production. Un moteur des changements a été la mise en place d'un système de crédit (pour les intrants et l'équipement agricole) par la SOFITEX (Société pour le développement des fibres textiles) et par la CNCA (Caisse nationale de crédit agricole) au profit des producteurs regroupés dans les GV (groupements villageois).

L'ensemble des mesures d'encadrement a eu des résultats plutôt satisfaisants sur le plan quantitatif : la forte hausse des principales productions a fait de l'Ouest une région régulièrement excédentaire, malgré les aléas climatiques. Cependant, des dérapages sont observés sur le plan social et se manifestent notamment par l'endettement et la crise des groupements villageois. Plus généralement, des inquiétudes croissantes s'expriment sur la reproductibilité de l'économie régionale.

Ces interrogations sur l'avenir de la région ont entraîné une attention nouvelle portée sur la gestion des ressources naturelles. Dans un cadre fourni par la politique nationale de gestion des terroirs, la réflexion de l'encadrement agricole est davantage tournée sur la recherche de systèmes assurant à long terme la reproductibilité du milieu et des ressources. Ce travail d'accompagnement du milieu rural s'opère dans un milieu social profondément transformé par vingt ans de modernisation et de colonisation agricole.

## **Les évolutions des systèmes de contrôle social**

En effet, les mutations économiques ont entraîné de profondes mutations sociales qui bouleversent les rapports de forces dans l'Ouest burkinabé. Trois faits marquent ces transformations sociales :

- l'affaiblissement des systèmes traditionnels de contrôle social chez les autochtones. L'éclatement des unités de production, la division des patrimoines fonciers ont entraîné le recul des pratiques collectives dans les prises de décision et dans la gestion des terroirs. L'espace est de plus en plus géré à l'échelle d'unités économiques familiales restreintes. En corollaire, les visions d'ensemble de gestion de l'espace s'estompent ; cette individualisation de la responsabilité gagne la gestion de l'espace cultivé : la décision de défriche en brousse ou d'accueil de nouveaux migrants est prise souvent sans concertation avec les autres unités économiques. Ces nouvelles pratiques rendent difficiles les initiatives en matière d'aménagement de l'espace ou de codes de gestion des ressources naturelles ;
- l'affirmation du pouvoir des migrants. Conscients du rapport numérique qui leur est souvent favorable et de la cohésion de leur structure sociale, les migrants deviennent un pôle économique important. Très souvent, ils jouent un rôle moteur dans le soutien à la politique de modernisation agricole : adhésion aux nouvelles techniques, prise de responsabilité dans les groupements villageois. En conséquence, ils demandent une participation plus grande dans les affaires communes des villages ; ils souhaitent une évolution de la législation foncière qui faciliterait la reconnaissance de leurs droits ;
- la marginalisation et l'exclusion des éleveurs. Alors que la zone cotonnière voit croître l'importance numérique et économique du bétail, la situation sociale des

éleveurs reste précaire. Dans un contexte de réduction des espaces pastoraux et d'aggravation des conflits entre agriculteurs et éleveurs, les perspectives de mieux associer les deux activités restent incertaines. Les interrogations sur la place de l'élevage dans les systèmes de production en cours de modernisation rejaillissent sur la situation des éleveurs mal acceptés et le plus souvent ignorés dans les réflexions sur l'avenir de la région.

Inventer des systèmes d'utilisation des ressources naturelles moins prédateurs, proposer des mesures négociées en vue d'une meilleure gestion de l'espace supposent de tenir compte des intérêts souvent contradictoires des groupes sociaux présents en zone cotonnière.

## **Appuyer les acteurs locaux pour une prise en charge de la gestion du développement local**

L'ensemble des évolutions évoquées précédemment ont conduit à des interrogations de plus en plus nombreuses sur le devenir de la région.

### **La multiplication des interrogations sur l'avenir de la région**

Au cours de la décennie 1980, chez les scientifiques et les développeurs, l'attention a été attirée sur les signes de rupture, de déséquilibre. Phénomène ancien en voie d'accélération, ou phénomène récent selon les domaines, les pratiques de gestion des ressources naturelles ont connu des formes de régression : absence de maîtrise des feux de brousse, abandon des parcs arborés (éléments traditionnels de complément alimentaire pour les hommes ou le bétail, de gestion de la fertilité), désorganisation des pâturages et des parcours pour le bétail, déboisement rapide et incontrôlé le long des cours d'eau (notamment le long du Mouhoun).

Tous ces éléments illustrent des changements dans la relation au milieu naturel, des bouleversements dans les systèmes de contrôle social. Ce constat scientifique d'évolutions régressives est, au début des années 90, partagé par les populations.

En effet, le diagnostic de la situation entrepris par les équipes du PDRI/HKM (Projet de développement rural intégré/Houet-Kossi-Moukoun) en 1992 sur onze départements de la zone cotonnière, souligne la concordance des préoccupations chez les populations rurales. La mention de contraintes liées aux ressources naturelles fait ressortir les points suivants : la difficulté de trouver du bois de chauffe, la baisse de fertilité des sols (exprimée souvent par la difficulté d'augmenter ou même de maintenir les rendements), l'érosion des sols. Ces difficultés contribuent à entretenir un climat de tension entre autochtones/migrants et entre agriculteurs/éleveurs.

Cependant, la mise en avant de problèmes de gestion des ressources naturelles n'est pas plus importante que l'évocation des difficultés liées à l'environnement économique (mauvais fonctionnement des groupements villageois, hausse des prix des intrants agricoles, difficile commercialisation des produits agricoles).

Comment répondre à toutes ces contraintes relevées par les populations ?

Depuis 1992, le PDRI/HKM a pour mission, dans une dizaine de départements de la zone cotonnière, d'appuyer les populations à mieux gérer leur développement.

### **Mobiliser les acteurs locaux en vue de renouer le dialogue**

Le projet propose une méthodologie d'intervention qui, voulant sortir d'une logique d'exclusion, d'accusation, pousse à chercher ensemble des solutions aux contraintes au développement. Le projet apporte des moyens financiers, éventuellement des solutions techniques ; il fournit un appui-conseil aux populations pour faire une étude de faisabilité technique et financière des opérations envisagées.

Deux domaines d'intervention vont illustrer la méthodologie mise en œuvre pour répondre à des contraintes (comment lutter contre l'érosion des sols ? Comment réduire les dégâts causés aux cultures par le bétail ?) et pour amorcer un dialogue entre groupes socio-économiques souvent antagonistes :

- l'aménagement de sites antiérosifs est une nouveauté dans la région en réponse à la dégradation récente des sols. Après deux campagnes (1993-94 et 1994-95), 2 500 hectares ont été protégés par des cordons pierreux ; ces aménagements ont surtout concerné des exploitations de migrants car celles-ci sont souvent installées sur des sols marginaux en pente ; de plus les techniques de DRS (défense et restauration des sols) sont connues car mises en œuvre dans leur région d'origine, en particulier pour les migrants originaires du Yatenga. L'engouement des migrants pour les aménagements antiérosifs a relancé le débat sur le statut des migrants, les actions d'aménagement pouvant apparaître comme un moyen de renforcer des droits précaires sur la terre. Le dialogue sur la reconnaissance de la présence des migrants devient une nécessité ;
- la délimitation de couloirs de passage à l'intérieur des terroirs vers des pâturages ou des points d'eau est apparue comme un moyen de réduire le nombre de conflits entre agriculteurs et éleveurs. La matérialisation de ces couloirs n'est effective qu'à l'issue de la discussion débouchant sur un accord général.

Un troisième exemple, la multiplication des petites opérations de reboisement vient compléter l'analyse en soulignant le travail d'accompagnement et d'évaluation accompli à l'occasion de la mise en œuvre de petits projets collectifs. Pour répondre à la demande croissante en bois, les villageois ont demandé l'appui du projet pour entreprendre des opérations de reboisement : très souvent, cette demande s'est traduite par le reboisement d'un périmètre de dimension modeste, en eucalyptus, essence recherchée pour la rapidité de sa croissance et la fourniture de perches (construction d'habitation, de hangar).

Le suivi de ces opérations en a montré les limites : difficulté d'entretien, expérience limitée dans le temps et non renouvelée... Les difficultés rencontrées, après analyse avec les populations concernées, indiquent l'absence de réponse appropriée aux contraintes véritables ; un reboisement homogène, collectif ne répond que partiellement aux besoins en bois qui s'expriment à l'échelle des exploitations agricoles. Contraintes à l'abandon des parcs arborés, à l'abattage de l'ensemble des arbres, même utiles (karité, néré) pour l'adoption de la culture attelée, les exploitations ont besoin de ressources en bois à leur niveau.

Un début de réponse a été donné par le soutien aux activités de pépiniéristes : faciliter l'accès aux plants pour favoriser les reboisements à l'échelle des exploitations agricoles. Mais que ce soit sous la forme de vergers ou de haies de protection, l'essor de ces plantations est étroitement lié à une clarification du statut foncier des exploitations agricoles.

Les exemples retenus montrent comment la discussion a lieu sur le thème de la maîtrise foncière, thème très sensible en zone de colonisation agricole. Il s'agit de rétablir le dialogue entre les principales forces en présence : autochtones, migrants et éleveurs ; comment entrevoir les formes de cohabitation possibles sur des espaces communs ?

### **Accompagner les évolutions des rapports de force**

Pour cela, le projet a initié un cadre de concertation à l'échelle départementale (au Burkina, le nombre de villages varie de 10 à 40 par département). Le forum départemental a la responsabilité d'examiner les études de faisabilité des projets socio-économiques présentés par les villages ; d'autre part le forum contribue à dégager les orientations en terme d'aménagement de l'espace et de priorisation des investissements.

Dans chaque forum, siègent deux représentants villageois pour chacun des villages (majorité absolue du corps électoral), des représentants de l'administration (préfet) et des services techniques.

L'expérience – même récente des forums départementaux (une cinquantaine de séances ont eu lieu) – permet de visualiser les rapports de force :

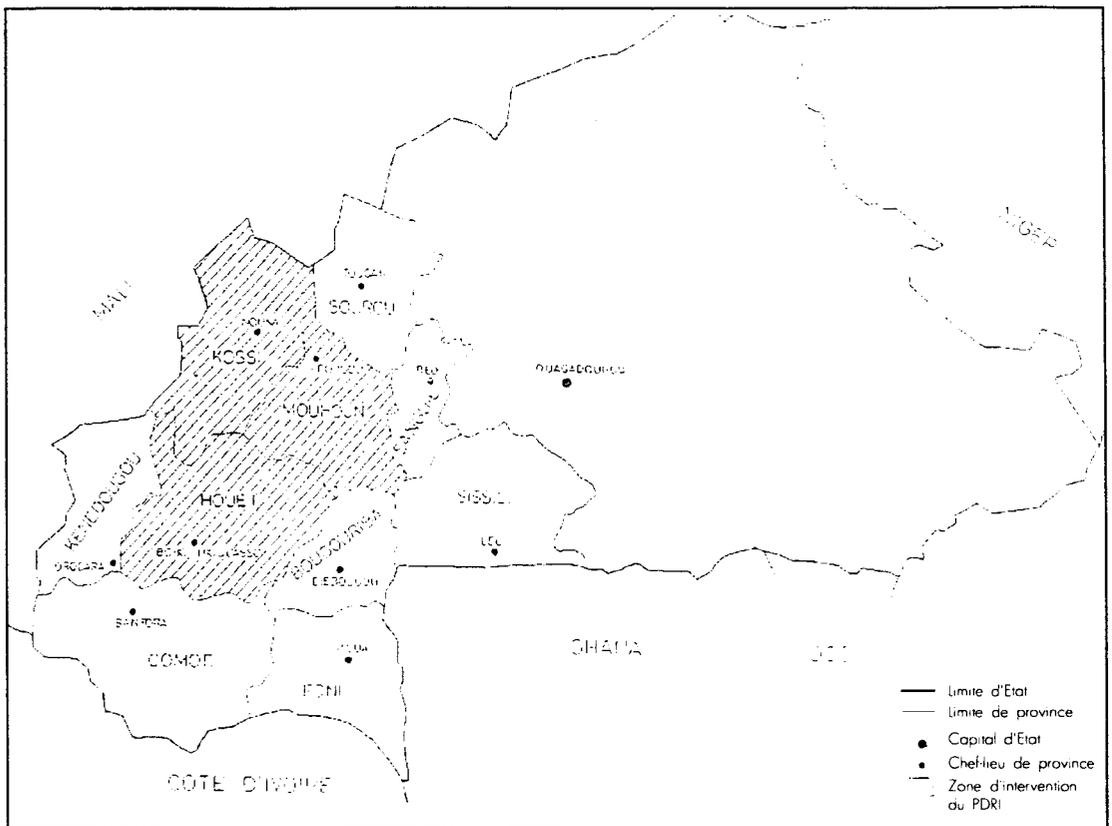
- prépondérance des autochtones désignés "naturellement" comme représentants villageois ;
- situation très variable des migrants, en fonction de l'état des relations qui prévaut entre les deux communautés ; cela va de l'absence de représentants migrants à la désignation de migrants pour occuper des fonctions dans les bureaux des forums ;
- apparition de stratifications internes à chaque communauté ; chez les autochtones, clivage fort entre générations : les jeunes adultes reprochent aux anciens d'avoir bradé le patrimoine foncier au profit des migrants ; ils souhaitent une relève aux postes de responsabilité et s'impliquent dans la démarche novatrice du projet. Chez les migrants, mise à jour d'opposition entre groupes de migrants selon les régions d'origine, mais aussi selon la date d'installation : les plus anciennement installés, dotés de vastes domaines fonciers essayent de protéger leurs avantages dans un jeu d'alliances avec leurs "logeurs" autochtones ;
- faible présence des éleveurs et des femmes. Ces habituels "oubliés" ne trouvent pas leur place dans les forums, même si ils ou elles participent aux débats lors de l'examen des projets qui les concernent (activités féminines, couloirs de passage ou embouche...) ;
- positionnement complexe des acteurs institutionnels : ambiguïté de la position de conseiller mais aussi de financeur de la part des cadres du projet ; position

de conseiller et non plus de décideur de la part des services techniques, ce qui peut entraîner un sentiment de frustration ; rôle de garant du respect des engagements votés par les forums pour les préfets, représentants de l'Etat.

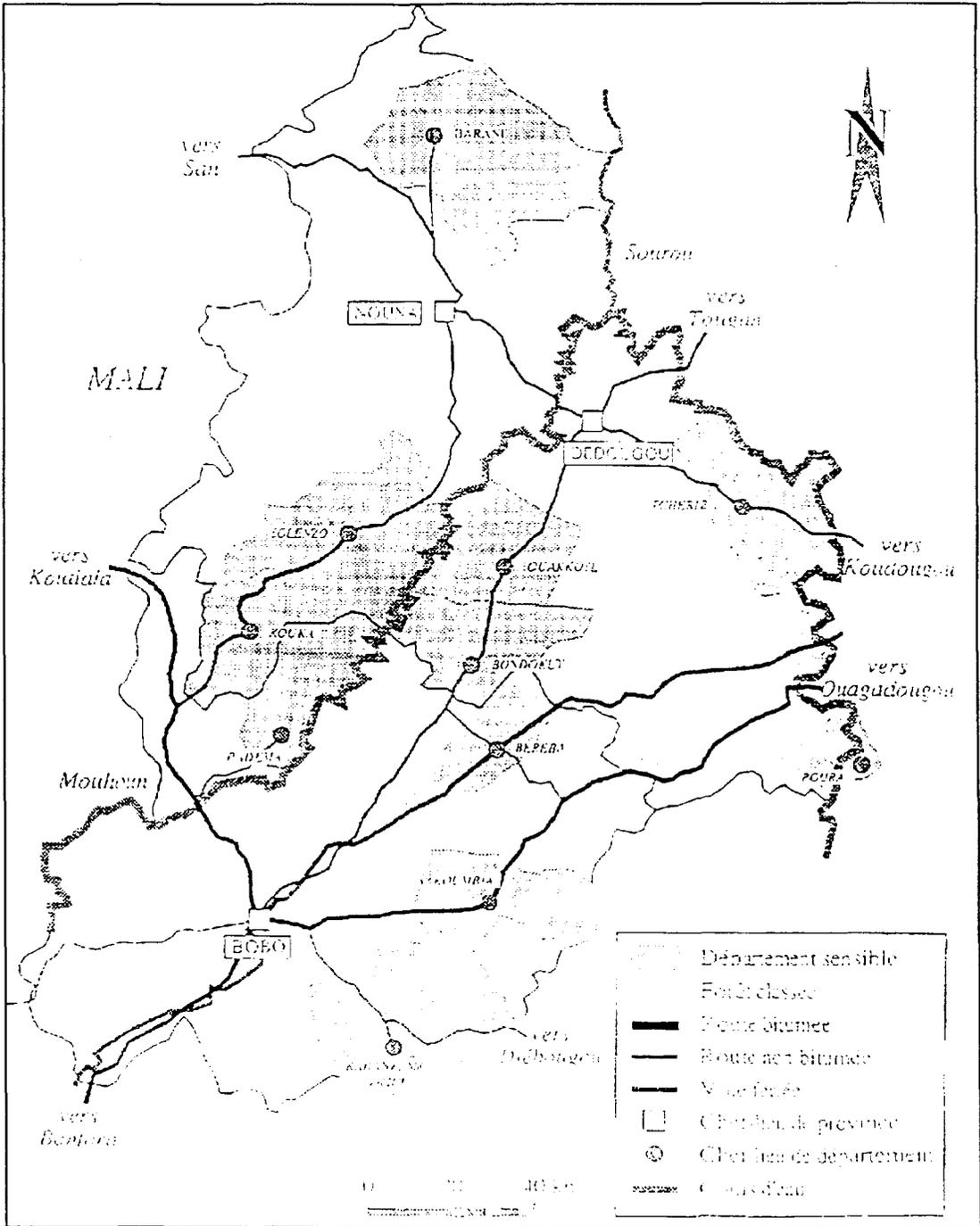
La tenue de sessions de formation en direction des représentants villageois, l'organisation de temps de réflexion sur le fonctionnement des forums départementaux permettent à travers des évaluations, d'approcher les enjeux de pouvoir et les évolutions des rapports de force.

Le travail de médiation mené par les équipes du projet a permis le fonctionnement d'un cadre de concertation au caractère évolutif ; le pari est d'arriver à des arbitrages acceptés par tous sur les questions d'aménagement et de gestion de l'espace dans une région de colonisation agricole.

Burkina Faso  
Carte de la zone d'intervention du PDRI (HKM)



Départements d'intervention du PDRI (HKM)





# **Le cas de la basse Casamance (Sénégal) Réflexions à partir de l'expérience du Comité d'action pour le développement du Fogny (CADEF)<sup>(1)</sup>**

## **La situation de l'exploitation des ressources renouvelables dans le département de Bignona**

### **Diversité des ressources renouvelables et des modes d'exploitation**

La diversité des ressources renouvelables s'organise à partir de la topographie qui structure la morphologie du paysage et entraîne une différenciation des types de sols dont la nature varie selon leur position dans la toposéquence. De cette répartition spatiale découlent des aptitudes culturelles distinctes valorisées par les sociétés locales en fonction de leurs acquis techniques et des innovations proposées par les interventions extérieures.

Le milieu est composé d'une succession de terrasses et de plateaux découpés par le réseau hydrographique qui, selon sa proximité par rapport à la Casamance, favorise la formation de mangroves et soumet le milieu à une influence salée plus ou moins forte.

Les plateaux et les versants présentent des sols de nature sablo-argileuse, sablonneux en surface que l'on peut différencier selon l'intensité de leur évolution pédologique. Les plateaux sont composés de la juxtaposition de sols rouge ferrallitique profonds sur lesquels sont en général établis les habitations et les champs de case et de sols beiges où alternent cultures pluviales (mils, sorghos et arachide) et jachère servant de parcours à la divagation du bétail. Les versants sont le domaine des sols ocres ferrugineux qui dominant en aval des zones de rupture de pente où affleure parfois la cuirasse gravillonnaire. Les pentes sont occupées par les bois sacrés, les forêts, des jachères et les cultures pluviales déjà citées auxquelles il convient d'ajouter le riz pluvial et le riz de nappe dont l'importance va croissant à mesure que l'on se rapproche de la vallée. Récemment, après les épisodes de sécheresse des années 70 c'est essentiellement sur les hauts de versant que se sont développés les blocs maraîchers exploités en contre-saison grâce aux puits. En position de bas de versant dominant les sols gris sablonneux favorables à la riziculture de nappe et où la palmeraie trouve les conditions les plus favorables pour son développement. Les vallées ou bas-fonds se différencient essentiellement en fonction de leur position par rapport au domaine salé. On distinguera ainsi des zones fortement soumises au régime marin – le domaine fluvio-marin – lieu privilégié des formations de mangrove

1. Pierre-Marie Bosc, CIRAD-SAR.

et des zones basses (vallées et bas-fonds) enfoncées dans le domaine continental et de ce fait peu soumises aux influences salines. C'est le domaine exclusif de la riziculture plus ou moins inondée en fonction du profil de la vallée et plus ou moins soumise aux influences salées en fonction de leur position par rapport au domaine fluvio-marin.

Les modes de mise en valeur des terres basses soumises à l'influence directe des remontées salines recourent des différences sensibles entre groupes sociaux en ce qui concerne notamment la répartition sexuelle du travail agricole au niveau des unités de production.

A cette différenciation liée à l'histoire des différents groupes sociaux se superpose une diversité engendrée par deux gradients, celui de la pluviométrie dont l'importance décroît du sud-ouest au nord-est et corrélativement, celui de la proportion des cultures pluviales qui augmente dans le même sens. L'adoption différenciée de la traction animale selon les régions renforce les possibilités de mise en valeur des terres pluviales : la traction animale s'est répandue de manière privilégiée dans les zones plus "continentales", moins soumises aux influences marines et au niveau desquelles la division sexuelle du travail s'opère selon les cultures, les hommes gérant ces nouveaux moyens de production sur les plateaux et les versants exclusivement.

Recoupant ces différences, et de manière tout à fait schématique, il est ainsi possible de distinguer des zones basses aménagées sur la mangrove et des zones basses plus continentales. La mise en valeur permanente des zones basses aménagées sur mangroves suppose un investissement en travail sur la durée et la possibilité de pratiquer chaque année un "lavage" des sols en organisant la circulation d'une ressource pluviométrique excédentaire (eau permettant d'évacuer salinité et toxicités éventuelles et eau permettant la production de riz). Ces régions correspondent à des systèmes de production où la division du travail se réalise par tâches, les hommes étant chargés des travaux lourds, notamment des labours indispensables pour l'élimination du sel et des adventices. A l'inverse, au niveau des zones plus continentales, les aménagements sont de nature plus modeste et traduisent uniquement la nécessité d'un contrôle de la lame d'eau au niveau des parcelles. Ces régions sont celles où la division sexuelle du travail se réalise par culture, les femmes étant responsables de l'ensemble des travaux rizicoles<sup>(1)</sup>.

## **L'enchaînement des mécanismes de dégradation des ressources**

Si les chocs pluviométriques ont été particulièrement sévères pour les zones plus septentrionales du Sahel, leurs conséquences sur les systèmes de production plus soudaniens, et notamment ceux de la basse Casamance, n'en ont pas été moins sérieuses. La baisse de la pluviométrie conjuguée à sa variabilité accrue a eu de profondes conséquences sur les ressources et leurs modes d'exploitation.

---

1. Pour une description détaillée des systèmes rizicoles, on pourra se reporter aux travaux de Pélissier qui présente un état des lieux qui correspond à la situation de la fin des années 50.

Au niveau des systèmes de production, le déficit pluviométrique a touché de manière immédiate la production rizicole et provoqué une dégradation globale du fonctionnement hydrique de l'écosystème plateaux-versants-vallées.

De plus, en l'absence d'aménagements, le réseau hydrographique n'a plus joué son rôle de drain de la salure mais est devenu une source de sel pour le milieu. La nappe sous les versants a baissé progressivement et est passée au-dessous du niveau de celle du marigot salé avec comme conséquence l'inversion des flux d'eau salée qui vont alors du marigot vers la rizière.

Dans le contexte de réduction de la pluviométrie qu'a connu la basse Casamance, les sols présentent de manière dominante une pédogenèse de type sulfatée acide accompagnée de phénomène de salinisation par remontée des nappes salées dans les zones proches des marigots.

Ces évolutions se sont produites indépendamment de l'intervention humaine. Cependant à partir de 1984, ces sols sont caractérisés par une évolution plus importante en terme d'acidité. Il s'agit du développement de sols à très forte acidité exprimée essentiellement sous forme d'aluminium échangeable en solution. Dans certaines des vallées, ces évolutions très acides demeurent limitées aux zones des bas de versants qui reçoivent l'essentiel des eaux de ruissellement et dont la topographie favorise l'engorgement. La plus grande partie des sols de rizière sont cependant très acides (pH 3-4).

La toxicité aluminique se traduit, en saison sèche, au niveau des zones sableuses des bas de versants par des précipitations de sulfates mixtes d'aluminium, de fer et de magnésium et en hivernage par la mise en solution de ces précipités qui peuvent alors être drainés. Les accumulations d'eaux de ruissellement, chargées en fer provenant des sols ferrugineux de plateau, dans ces zones engorgées provoque la réduction du fer qui bloque le développement du riz.

Les producteurs ont répondu à la baisse de productivité des systèmes de culture rizicoles, par un recours accru aux productions pluviales (arachide et céréales), accroissant les déboisements et les mises en culture sur les plateaux et les versants. Les déboisements massifs ont favorisé les processus d'érosion entraînant les éléments sableux des sols vers les vallées.

Ces phénomènes de dégradation sont en étroite interaction : la baisse de productivité dans les rizières alimente le besoin en défriche pour les cultures pluviales et la conduite extensive de ces dernières renforce les besoins en terres sur les plateaux et les versants. Les plateaux et les versants sont également mis en culture pour les productions maraîchères irriguées de contre-saison qui se développent sous l'impulsion des femmes et des opérateurs de développement (Etat ou ONG) à partir des années 75. Ces périmètres maraîchers ont un statut foncier souvent précaire et sont rarement l'objet de pratiques visant à reproduire et à améliorer leurs conditions de fertilité.

La dégradation de l'écosystème est globale : salinisation et ensablement des rizières, déboisement et érosion sur les plateaux et les versants. Les pratiques observables traduisent des comportements adaptatifs certes efficaces à court terme, mais qui induisent des dynamiques d'exploitation contrastées des ressources renouvelables mettant en péril la base productive des systèmes agraires :

- abandon progressif des rizières ;
- extension des mises en culture sur les plateaux et les versants fonction de la dégradation des rizières ;
- recours aux produits de cueillette (forêt et ressources arborées) ;
- accroissement des superficies consacrées aux champs de case qui bénéficient de restitutions organiques plus importantes, ce qui augmente la pression sur les terres de plateau ;
- développement et exploitation minière des jardins maraîchers pour les cultures de contre-saison et les productions fruitières.

Il en résulte que la maîtrise du milieu cultivé est faible et se traduit par une forte sensibilité des systèmes de production aux aléas climatiques. Même le riz de bas fonds tend à se comporter comme une culture sous pluie, les niveaux de production étant fortement dépendants des précipitations et de leur variabilité.

### **Dans un contexte de crise sociale, économique et institutionnelle**

Ces processus à l'œuvre au niveau agricole sont renforcés par le fort engagement des producteurs et des productrices dans de multiples activités extra-agricoles sur place et en émigration. Par rapport à l'agriculture, ces activités présentent l'immense avantage d'être indépendantes des aléas climatiques et de fournir des revenus qui, même modestes, permettent de sécuriser l'économie d'unités de production en situation souvent précaires.

Des activités illicites se développent également, qui se nourrissent de cette situation de crise économique et sociale. La basse Casamance, du fait de sa position frontalière avec la Gambie au Nord, est une zone d'intense "commerce frontalier" et, d'autre part, la culture du cannabis fournit une alternative monétairement rémunératrice aux productions céréalières et arachidières en crise persistante.

Le mouvement indépendantiste et les affrontements armés avec l'Etat depuis maintenant plus de dix ans représentent également une expression du désarroi de ces sociétés confrontées à des défis majeurs auxquels la plupart des actions de développement engagées dans la région depuis plusieurs décennies n'ont pas apporté d'élément de réponse (Marut, 1994 et 1995).

Les changements profonds du contexte agroclimatique se sont déroulés dans une période marquée par des mutations économiques et institutionnelles dominées par les plans successifs d'ajustement structurel (Diouf, 1992 ; Bosc *et al.*, 1995). Le désengagement de l'Etat est très marqué sans qu'en contre-partie émerge ce secteur privé sur lequel les bailleurs de fonds fondaient tous leurs espoirs pour prendre en charge de manière plus efficace et moins coûteuse un certain nombre de fonctions jusque là assurées par l'Etat.

Cet environnement économique et institutionnel est marqué par un double déséquilibre. D'une part, le secteur public occupe encore un espace important alors que le secteur privé demeure fragile et que son émergence semble freinée par la crise économique. D'autre part, au niveau du secteur public, l'écart se creuse entre les

objectifs et les fonctions encore suffisamment diversifiés et des moyens matériels et humains en constante diminution. Au niveau agricole, ces mesures d'ajustement se traduisent par l'application de la Nouvelle politique agricole (NPA) qui limite drastiquement les possibilités d'équipement des producteurs qui permettraient une meilleure maîtrise des mises en culture. Les opérateurs du secteur privé -fournisseurs en intrants et services associés- sont encore en nombre limité et leur action commerciale reste réduite. Le recours au crédit demeure faible compte tenu des procédures contraignantes de la CNCAS et des avatars des précédents systèmes de crédit.

Cette dégradation de l'environnement économique n'a pas été sans influence sur les dynamiques d'exploitation des ressources renouvelables dans la mesure où ni l'initiative privée, balbutiante, ni la puissance publique, en cours de démantèlement, n'ont pu jouer un rôle moteur susceptible de fournir aux producteurs des alternatives productives suffisamment incitatives pour permettre d'engager un processus de reconstitution des conditions de fertilité à l'échelle des terroirs.

En effet, en l'absence d'alternative à l'arachide qui demeure dans la région la seule culture de rente aux débouchés sécurisés, garantissant une certaine sécurité alimentaire au niveau des unités de production (Mercoiret et Berthomé, 1990), la baisse du prix au producteur tend à renforcer la pression au défrichement des terres de plateau et de versant. Cette incitation économique à augmenter les superficies en arachide est renforcée par le contexte d'incertitude climatique qui pousse à l'extensification des systèmes de culture dans cette zone comme dans les régions plus septentrionales du Sahel (Milleville et Serpantié, 1994).

La baisse du prix de l'arachide et la faiblesse globale des revenus agricoles induit des stratégies de recherche de revenus hors du secteur agricole, ce qui a pour conséquence d'entraîner une diminution très sensible de la force de travail nécessaire à la maîtrise du milieu (émigrations, commerce, contrebande...). Parallèlement, la pression augmente sur les ressources non agricoles (produits de cueillette) et l'exploitation des jardins maraîchers en contre-saison essentiellement par les femmes et les jeunes ne fournit pas toujours des revenus à la hauteur des investissements en travail compte tenu du caractère saisonnier, concentré et peu diversifié des productions offertes sur les marchés. L'efficacité des dynamiques individuelles et collectives au niveau des jardins maraîchers et des vergers se trouve directement limitée par la faiblesse de l'organisation et des mécanismes de régulation au niveau de ces filières (Deshayes, 1993).

Le désengagement de l'Etat laisse ouvert un espace d'initiative que tentent d'occuper des associations de producteurs, d'origines variées mais qui se sont fédérées au niveau du département en 1988 pour former la Coordination des organisations rurales du département de Bignona. Cette fédération regroupe neuf associations, certaines issues du mouvement associatif se sont construites en réaction aux politiques de développement passées, d'autres ont été suscitées par les interventions extérieures dont elles ont progressivement mis en cause la tutelle devenue trop pesante (Bosc *et al.*, 1995a). Le contexte semble apparemment propice à leur renforcement du fait du retrait de l'Etat. Mais les exigences diverses des bailleurs de fonds, leur engagement réel en fait très mesuré aux côtés de ces nouveaux acteurs, les tentations opportunistes auxquelles sont soumises ces jeunes organisations dans le souci de répondre aux attentes de leurs groupements, rendent la

période actuelle éminemment périlleuse et pourrait même à terme compromettre leur existence (Berthomé et Mercoiret, 1993).

### **Des réponses partielles en matière de gestion des ressources renouvelables de la part des intervenants**

En matière de gestion des ressources renouvelables, les interventions de la recherche ou des actions de développement n'ont pas toujours permis de proposer des solutions appropriées, la plupart de ces interventions ou des programmes de recherche étant orienté, soit vers l'amélioration de la productivité des cultures soit vers une meilleure résistance des systèmes de culture aux nouvelles conditions de déficit hydrique persistant. Lorsque les solutions se sont avérées être appropriées, leur mise en œuvre opérationnelle s'est heurtée à une compréhension insuffisante des niveaux et des mécanismes de prise de décision concernant la gestion des ressources renouvelables.

Il convient cependant de noter que pendant cette période (années 80), deux options contradictoires traversaient la recherche agronomique à propos de la définition des orientations stratégiques pour la basse Casamance. L'une prônait l'abandon de la riziculture en proie à de fortes contraintes du fait d'une dégradation des conditions écologiques de production, suivant en cela les stratégies adaptatives de court terme des producteurs qui délaissaient leurs rizières au profit des cultures pluviales et des activités de diversification. L'autre option qui semble avoir été finalement retenue consistait à orienter la recherche vers l'adaptation de la riziculture à ces nouvelles conditions défavorables par la sélection de variétés de cycle court, résistantes au sel et tolérantes à l'acidité et l'utilisation d'engrais chimiques. De plus, il semble que la riziculture ait été plutôt perçue globalement comme une activité sinistrée avec peu de chances de redémarrage face aux cultures pluviales, et en particulier au maïs (Posner, 1983).

Cependant, la dégradation des écosystèmes de mangrove a fait l'objet de recherches fondamentales et appliquées démontrant le caractère réversible des processus (acidification, salinisation...) à l'œuvre et l'importance de la maîtrise de la circulation des eaux dans la restauration durable des conditions de production de ces écosystèmes (Boivin, 1990 ; ORSTOM-ISRA, 1991 ; Montoroi, 1995).

La politique de construction de petits barrages anti-sel (opération Pidac) engagée pour faire face à la salinisation des rizières, bien que théoriquement pertinente par rapport aux phénomènes en cours et bénéficiant des résultats opérationnels de la recherche (Camara, 1993), peut être vue rétrospectivement comme un échec global, la totalité des barrages construits ayant été détruite ou non appropriée. La composante agronomique y était déconnectée de l'approche hydraulique, elle-même conduite de manière techniciste sans concertation approfondie avec les populations concernées (Bosc, 1995)..

En fait, il semble qu'en matière d'intervention dans le domaine de la gestion des ressources renouvelables, les intervenants aient privilégié des niveaux opérationnels peu appropriés comme le village, la parcelle ou l'unité de production alors que le quartier ou la vallée constituent des niveaux bien plus significatifs par rapport aux pratiques sociales et aux processus de prise de décision.

## **Les acteurs et les modes de gestion des ressources renouvelables**

### **Un ancrage foncier puissant : les modes d'appropriation foncière**

L'entité sociale de base qui sert de référence pour l'appropriation du foncier et des ressources renouvelables est le quartier (*kalol*) défini sur une base lignagère.

Les terres sont appropriées de manière collective par le ou les lignages fondateurs du quartier. Ces terres sont ensuite réparties entre les différentes unités familiales en fonction de leurs besoins et disponibilités en main-d'œuvre. Cette référence au lignage est plus ou moins forte selon les localités, la gestion du foncier pouvant se réaliser au niveau d'unités familiales plus restreintes.

Les terres et les ressources renouvelables sont donc la propriété inaliénable des familles qui sont à l'origine de la création du quartier. Au niveau de la famille (*eluur*), les terres sont sous la responsabilité du chef d'*eluur* qui est chargé de réaliser la répartition du foncier entre les différentes unités de base (*fank* ou *hank*) en fonction des besoins et des capacités de mise en valeur. Les terres sont héritées de manière collective lors du décès de chef d'*eluur*, la succession étant généralement assurée par le plus âgé des fils du défunt.

Le droit foncier qui prévaut est celui du premier arrivant qui s'approprie les terres en fonction de sa capacité à défricher (droit de hache) sur la base de la main-d'œuvre familiale disponible au moment de l'établissement dans une zone non occupée ou conquise par la force sur les occupants antérieurs. Ainsi dans les quartiers, il est possible d'identifier les familles propriétaires des terres qui sont soit les descendants des premiers occupants soit les vainqueurs de luttes foncières pas nécessairement très anciennes (Roche, 1976). Lors de la colonisation de nouveaux espaces, les lignages font en sorte de placer des parents ou alliés aux limites du territoire nouvellement approprié de manière "à surveiller la frontière". Les territoires à conquérir ou à contrôler sont choisis en fonction de leur intérêt pour le contrôle des zones basses propices à la riziculture qui constitue la base économique des unités de production. Il existe ainsi une trame d'appropriation foncière fondée sur les conditions d'installation et sur la dynamique démographique du lignage colonisateur lors de sa phase d'installation.

Il convient donc de distinguer ces lignages fondateurs de ceux arrivants ultérieurement et qui dépendent des premiers pour l'accès à la terre. Cette dépendance ne constitue pas pour autant un moyen de captation de ressources au profit des premiers arrivés, les ajustements entre main-d'œuvre et disponibilité en terres de rizières se faisant usuellement par le biais de prêts de terres ne donnant pas lieu à rémunération. Ces prêts de terre peuvent également concerner des quartiers voisins différemment dotés en rizières et en force de travail pour les mettre en valeur.

En dehors du droit de hache, l'autre mode d'accès aux ressources foncières était donc, jusque dans un passé récent, la guerre contre les quartiers ou villages voisins mieux dotés en terre mais faisant preuve d'un moindre dynamisme démographique. Ces guerres pour la terre se sont progressivement estompées du fait de la "pacifi-

cation" imposée par le colonisateur (Roche, 1976) et de la mise en place de nouvelles formes institutionnelles de régulation du foncier après l'Indépendance (Loi sur le domaine national, conseils ruraux). Si les conflits pour l'appropriation du foncier ont progressivement disparu, il semble que cela soit davantage le fait d'un changement social global, rejetant désormais la violence de ce mode d'action que l'effet de nouvelles régulations censées être gérées par les conseils ruraux<sup>(1)</sup> (Hesseling). Le recours au conseil rural, directement sous la tutelle des autorités administratives (sous-préfet), est en fait perçu comme le signe d'un échec des négociations conduites au niveau des institutions villageoises fondées sur l'autorité des anciens.

## Des niveaux de décision multiples

L'unité sociale la plus significative est le quartier qui réunit les membres d'un même lignage ayant un ancêtre commun. Selon les situations, certains quartiers peuvent faire référence à un ancêtre commun ou bien ne faire référence qu'à un quartier voisin dont ils sont issus par scission. Souvent, il semble que les scissions et les nouveaux quartiers auxquelles elles donnent naissance répondent à des objectifs d'occupation de l'espace par le lignage qui cherche ainsi à se positionner favorablement par rapport à la ressource stratégique que constituent les rizières. Si actuellement, les densités démographiques sont telles que toutes les ressources en rizières se trouvent appropriées, il apparaît que ce type de comportement représente encore une référence sociale prégnante qui marque les prises de décision.

Le quartier regroupe des familles – *eluur* – dont les membres ont en commun les terres, le troupeau familial et les fétiches. Ces biens communs familiaux sont sous la responsabilité du chef de famille (chef *d'eluur*). Le quartier regroupe donc un ensemble de familles qui gèrent en commun un espace et des ressources dont les limites sont clairement identifiées. Au niveau des unités familiales de base, le *fank* correspond à la concession où peuvent résider plusieurs ménages appartenant à une même famille (*eluur*).

Les terres de la famille (*eluur*) sont réparties entre les divers *fank* gérées par le chef de *fank* qui en détient l'usufruit. Les rizières sont gérées par le chef de *fank* qui en rétrocède l'usufruit à ses fils au fur et à mesure que ceux-ci se marient. À la mort du chef de *fank*, les terres sont gérées par le fils aîné, mais il peut y avoir redistribution au niveau de l'*eluur* en fonction des besoins des autres *fanks*. Les terres de plateau au contraire sont divisées à la mort du chef de *fank*, le fils aîné devant partager les terres héritées avec ses frères.

En ce qui concerne les terres de plateau, les décisions annuelles en matière de gestion se prennent au niveau du quartier lors de réunions de préparation de l'hivernage qui réunissent les chefs de *fank*. L'objectif essentiel est de regrouper les terres cultivées et les terres laissées en jachère, accessibles au bétail en divagation afin que celui-ci ne cause pas de dommages aux cultures. Généralement ce système marche d'autant mieux qu'il existe des terres disponibles. La situation de forte

1. Les conseils ruraux siègent au niveau des communautés rurales et ont comme fonction essentielle la gestion du foncier du Domaine national. En fait, dans la pratique, les modes de régulation effectifs paraissent se situer au niveau des institutions lignagères en place dans chaque quartier.

émigration que connaît la région laisse une marge de manœuvre relativement importante en la matière.

Les femmes sont exclues des processus de prise de décision en matière d'affectation et d'accès aux ressources<sup>1)</sup>. Dans les zones où la division du travail se réalise par culture, elles sont chargées de la mise en valeur des rizières qui appartiennent à leur mari. Les groupements de producteurs dans lesquelles elles s'investissent massivement représentent pour elles la possibilité d'accéder au foncier de manière collective, mais cet accès reste précaire et soumis à de nombreuses pressions qui entretiennent un sentiment d'insécurité foncière.

Les villages correspondent à une création administrative plus récente, mise en place par les autorités coloniales. Les villages peuvent être assimilés à des fédérations de quartiers ayant en commun des liens lignagers ou historiques et des intérêts communs dans la mesure où ils partagent souvent l'accès à une vallée commune.

Au niveau des villages et des quartiers, les institutions qui permettent les prises de décision pour la gestion des affaires concernant la collectivité sont sous le contrôle des hommes âgés. Le conseil des anciens et/ou des notables est composé des responsables de famille (chef d'*eluup*) qui se réunissent de manière régulière pour discuter des questions qui se posent au niveau de la communauté. Le mode de fonctionnement privilégie la résolution locale des problèmes par la concertation et la recherche d'un compromis "*pour préserver le social*". Les différends ou les conflits sont examinés par le conseil des anciens au niveau du quartier ou en réunissant les conseils de plusieurs quartiers si le conflit dépasse l'échelon d'un seul quartier.

Depuis 1972, la réforme de l'administration territoriale et locale a créé les communautés rurales, échelon de base du découpage administratif dont les dispositions ont été revues à plusieurs reprises. La communauté rurale est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière, elle est composée de plusieurs villages appartenant à un même terroir. Les organes représentatifs sont le conseil rural et le président du conseil rural, les trois quarts des membres sont élus pour 5 ans au suffrage universel et un quart par l'assemblée générale des coopératives. Le président du conseil rural convoque les réunions, le sous-préfet assiste aux sessions budgétaires et paraphe le compte rendu des décisions mais ne prend pas part au vote. En matière de ressources renouvelables, les attributions du conseil rural sont *a priori* très larges puisqu'il délibère sur l'affectation des terres du domaine national, les points d'eau, les parcours du bétail, la protection des cultures.

Cependant, après plus de vingt ans d'existence, les conseils ruraux demeurent des institutions que les ruraux ne se sont visiblement pas appropriés. Le recours à ces instances élues (conseil rural), encore fortement dépendantes du pouvoir administratif (sous-préfet) et de ce fait identifiées comme telles malgré l'élection de la plupart de leurs membres au suffrage universel, traduit une situation de désaccord, voire de conflit, relativement grave qui n'a pu se régler à l'échelon local. Les difficultés de mise en œuvre des conseils ruraux et de la loi sur le domaine national étudiées par ailleurs (Hesseling) traduisent la prégnance de l'autorité des institutions lignagères

1. Sauf dans de rares situations très localisées, notamment dans l'ouest et le nord ouest du département de Bignona (arrondissements de Tendouck et de Diouloulou), où les femmes peuvent hériter une partie des terres de rizière.

même si celle-ci a pu se trouver partiellement remise en question par les crises sociales et économiques. Les institutions lignagères constituent de fait les interlocuteurs privilégiés des intervenants extérieurs.

Outre ces institutions, les associations paysannes représentent de nouvelles modalités d'organisation de la société et entretiennent avec les institutions lignagères des relations encore peu explicitées. Ces associations jouent depuis maintenant plus d'une dizaine d'années un rôle important en matière de réhabilitation des vallées. Les groupements et les associations les fédérant ne reproduisent pas systématiquement les relations sociales dominantes même si certains traits de ces relations y sont maintenus comme la prépondérance des hommes aux postes de responsabilité malgré le rôle économique déterminant des femmes au niveau des groupements (Dardé, 1995). Des comportements nouveaux par rapport à l'ordre social établi y émergent qui ne sont pas sans influence sur les dynamiques de gestion des ressources renouvelables. Le fait nouveau qui semble le plus significatif est, au travers des associations et des groupements, la participation accrue des femmes, des cadets et des hommes jeunes aux processus de réflexion d'intérêt général qui touchent directement les modalités d'accès et de gestion des ressources renouvelables.

### **Des règles d'accès et d'usage des ressources non prises en compte par les interventions**

En matière de gestion des ressources renouvelables, les niveaux de prise de décision individuels et collectifs sont intimement enchâssés, les améliorations potentielles possibles au niveau d'une parcelle supposant des agréments et accords concernant l'ensemble du terroir. Cette constatation n'est pas spécifique à la situation observée en basse Casamance ; elle est générale, mais le cas présent illustre d'une part la complexité des niveaux et processus de prise de décision et d'autre part la permanence d'un malentendu entre les structures d'intervention et le milieu social.

Ce malentendu repose sur l'insuffisante prise en compte de l'organisation sociale réelle, des niveaux géographiques pertinents et des prérogatives des institutions lignagères en matière de gestion des ressources. De ce fait les interlocuteurs choisis par les intervenants – *"le village et son groupement villageois"* – supposé en harmonie ou susceptible d'adhérer globalement aux propositions techniques, nécessairement *"positives"* car éprouvées par la recherche ou les organismes de développement, ne correspondent généralement ni à la réalité des niveaux de prise de décision, ni à la logique géographique que supposent l'amélioration de la gestion des ressources renouvelables.

Le village est privilégié car il représente l'échelon administrativement reconnu à laquelle la structure d'intervention suppose une réalité sociale qui repose en fait sur les quartiers dont l'importance politique au sein de la fédération de quartiers que constitue le village est d'ailleurs inégale. De même, le *"groupement villageois"* n'a

1. Le terme "petits barrages" est utilisé par opposition aux grands barrages construits pour bloquer l'avancée du sel au niveau d'un marigot extrêmement vaste contrôlant l'accès à de multiples vallées. Leur pertinence technique discutable (ORSTOM-ISRA, 1991) et l'impossibilité à gérer l'eau de manière satisfaisante sur des superficies aussi étendues a entraîné leur remise en cause et le choix d'une politique de petits ouvrages (petits barrages dits barrages "Pidac").

bien souvent qu'une existence formelle reposant davantage sur l'existence de l'intervenant à la recherche d'un interlocuteur collectif correspondant au découpage administratif qu'à une réalité sociale villageoise. Le *groupement villageois* peut alors être interprété comme un moyen de rentrer dans le jeu des intervenants afin de profiter de manière opportuniste des quelques moyens qui pourraient être distribués à cette occasion.

En matière de ressources renouvelables, les actions les plus significatives ont concerné l'amélioration des conditions de culture du riz au niveau des vallées par une politique volontariste de construction de petits barrages anti-sel et de retenue<sup>(1)</sup>. Cette politique a été mise en œuvre par le biais du projet Pidac qui a construit un nombre important de barrages sur l'ensemble de la région dans les années 80. Dans le cas de ces petits barrages, le niveau d'intervention pertinent ne peut se limiter au village (ou au quartier) sur les terres duquel on projette de le construire ; la vallée dans son ensemble constitue le niveau opérationnel et social pertinent et les institutions de négociation concernées sont celles des quartiers ayant accès aux rizières de la vallée et essentiellement, mais non de manière exclusive, les lignages détenteurs des droits de propriété sur ces rizières.

Cet exemple illustre également l'étroite imbrication des prises de décision individuelles et collectives. En effet, la conséquence majeure des bouleversements édapho-climatiques est le changement radical de conception technique qui s'impose aux systèmes de culture du riz. En moins d'une génération, le défi réside dans le passage d'un système fondé sur une gestion individuelle des excès d'eau à un système où l'eau, devenue ressource rare, doit aussi être gérée de manière collective. Cette gestion d'une ressource devenue rare doit aussi tenir compte de la contradiction existant entre d'une part la nécessité de conserver suffisamment d'eau au niveau de la vallée pour satisfaire les producteurs qui cultivent dans différentes situations topographiques et d'autre part la nécessité technique d'utiliser des quantités d'eau précieuses en début de cycle pour laver les sols des éléments toxiques accumulés pendant la saison sèche alors que l'expérience des nombreuses saisons déficitaires incitent à des comportements économes vis-à-vis de la ressource hydrique.

Cependant malgré des choix techniques pertinents en matière de type d'aménagement, aucun de ces barrages n'est aujourd'hui fonctionnel. Ces échecs sont la conséquence d'insuffisances techniques dans la construction de ces ouvrages et une prise en compte insuffisante des conditions sociales et organisationnelles des prises de décision complexes que suppose ce type d'intervention.

## **Les enseignements d'une expérience de recherche-développement**

Ce projet de recherche-développement<sup>(1)</sup> a été défini en concertation avec le CADEF, une association inter-villageoise de développement local basée dans le Fogny, au nord-est du département de Bignona, qui regroupe entre 35 et 45 groupements de producteurs opérant en général à l'échelon du quartier.

1. Ce projet associe cinq partenaires : le CIEPAC, l'ISRA, l'ENEA, le CADEF et le CIRAD.

Dans le cadre du protocole d'accord signé par les cinq partenaires, il était prévu en particulier que toutes les actions entreprises dans la zone devraient recueillir l'approbation du CADEF et qu'en cas de désaccord ce serait le point de vue du CADEF qui prévaudrait. L'objectif général est défini comme suit : *"ce programme vise à renforcer la dynamique locale de développement en lui donnant un appui pour aborder la question posée par l'évolution maîtrisée des systèmes de production et du système agraire"* (Mercoiret, Berthomé, 1990).

Il est important de noter à ce niveau qu'il s'agit là d'objectifs ambitieux, en rapport avec l'intensité des défis auxquels se trouvent confrontés les producteurs de cette région. En effet, les processus de dégradation à l'œuvre sont globaux et c'est bien de l'évolution maîtrisée des systèmes de production que les producteurs ont posé comme question à traiter par les partenaires de la recherche. Jusqu'alors, la recherche agricole, si elle avait contribué à établir ces diagnostics de situation globaux, n'avait que très rarement abordé l'identification de solutions en prenant en compte l'ensemble du système mais de façon très sectorisée (l'arachide, le riz...) avec des investissements modestes sur la question de la gestion des ressources renouvelables par les populations.

Le programme poursuit des objectifs opérationnels visant à mettre au point des techniques permettant de répondre aux contraintes identifiées sur les principales cultures tout en préservant et en améliorant les ressources renouvelables : *"augmentation de la productivité de la terre et mise en œuvre d'une stratégie de maintien et de préservation des ressources"* (Mercoiret, Berthomé, 1990). Outre la dimension "formation" qui est une composante centrale de cette intervention, ce projet se donne aussi comme objectif d'élaborer de nouvelles méthodes d'intervention associant les organisations paysannes et utilisables dans d'autres régions du Sénégal.

## **Des résultats contrastés**

Après dix ans d'existence, il est possible d'esquisser des éléments de bilan global concernant l'amélioration des productions et le maintien et la préservation des ressources renouvelables. Avant d'entrer en détail dans l'analyse des stratégies des acteurs par rapport aux ressources renouvelables et aux propositions techniques élaborées et diffusées par le projet, il est possible de formuler les remarques suivantes.

Premièrement, l'amélioration et le maintien des conditions de fertilité ne sont pas abordés indépendamment de l'amélioration des conditions techniques de production permettant d'obtenir des gains de productivité de la terre et du travail à court terme. Au contraire, les propositions techniques sont raisonnées en fonction de ce double impératif d'une part de maintien et reconstitution des conditions de fertilité et d'autre part de nécessaires retombées à court terme à partir d'une amélioration de l'efficacité des techniques de production.

Deuxièmement, le projet s'appuie sur les secteurs<sup>(1)</sup> et sur les groupements de quartier ou de village au niveau desquels sont gérées les questions organisationnel-

1. Le secteur est un regroupement sur une base géographique et de proximité sociale de plusieurs groupement de quartier ou de village se sentant suffisamment d'affinités et d'intérêts communs pour entreprendre des activités en commun (amélioration d'une vallée...).

les et les négociations sur la gestion des ressources renouvelables avec si nécessaire un appui des responsables centraux de l'association. Les questions techniques sont donc "situées" immédiatement dans le contexte social où elles devront devenir éventuellement opérationnelles. La proposition initiale est donc testée en conditions réelles et subit rapidement l'épreuve du réel à une échelle compatible avec les exigences sociales de producteurs, à savoir une recherche agricole qui réponde prioritairement à leurs questions avant de satisfaire à des exigences académiques.

Troisièmement, les propositions d'amélioration technique sont raisonnées en tenant compte du système global et des articulations entre ses diverses composantes : plateaux, versants et vallées.

Les résultats techniques, économiques et sociaux obtenus sont contrastés ; positifs sur les vallées, zones à fort potentiel agronomique malgré de fortes contraintes techniques (salinité, acidité, toxicité...) ; peu probants sur les versants et les plateaux : en dépit de recherches sectorielles anciennes et de succès relatifs au niveau des champs de case, les processus généraux de dégradation n'y sont pas enrayés ; faible sur les jardins maraîchers au niveau desquels il n'y a pas d'émergence de pratiques favorisant la reproduction des conditions de fertilité.

Dans le point suivant, nous allons tenter d'apporter quelques éléments d'interprétation de ces différences en focalisant principalement l'analyse sur le jeu des acteurs vis-à-vis des processus de prise de décision liés à la gestion des ressources renouvelables, mais de manière non exclusive car d'autres déterminants paraissent également jouer un rôle non négligeable.

## **Éléments d'interprétation**

### **Le jeu des niveaux "individuels" et collectifs**

Les améliorations du milieu et de sa gestion font intervenir de multiples niveaux de décision depuis le niveau "individuel" jusqu'à des niveaux plus englobants. Elles dépendent également des rapports de force et des négociations entre les différentes catégories d'acteurs. Dans un premier temps, nous illustrerons ce point en faisant référence aux expériences du CADEF dans la réhabilitation de vallées par la construction de petits barrages gérés au niveau local et la mise en œuvre d'un nouvel itinéraire technique sur le riz, adapté aux nouvelles conditions d'inondation créées par le barrage.

Dans les rizières, les femmes sont responsables (avec le mari dans certaines zones) de la gestion des parcelles de rizières ; leur responsabilité allant du semis à la récolte sur les parcelles attribuées à son mari qui les lui confie pour assurer la production de riz du ménage.

Rappelons que la vallée est en général appropriée par plusieurs quartiers qui entretiennent des relations lignagères plus ou moins étroites se traduisant par des liens matrimoniaux, la célébration de cérémonies communes pour les initiations en particulier... ou qui ont historiquement développé des relations antagoniques dont l'origine est variable et se perd parfois avec la mémoire des anciens.

Pour réaliser la mise en culture, la décision des femmes dépend de la possibilité effective de descendre dans les rizières sans risque pour les levées du riz. Outre la disponibilité en eau, le risque majeur provient de la divagation du bétail auquel les rizières sont accessibles en pâturage libre dès la fin des récoltes et pendant toute la saison sèche. La gestion des animaux sur ces ressources en accès libre pendant une période déterminée de l'année obéit à des règles codifiées faisant intervenir de multiples acteurs<sup>(1)</sup>. A l'échelle d'une vallée, cela représente plusieurs troupeaux dont la divagation peut compromettre le début du cycle rizicole.

La réalisation d'un barrage qui va modifier profondément la logique technique de gestion de l'eau dans la vallée<sup>(2)</sup> suppose donc des accords multiples entre responsables de quartiers (les anciens et les chefs d'*eluur*) qui sont propriétaires des terres de la dite vallée. La décision de réaliser un barrage suppose donc d'arriver à un compromis sur de nombreux points : le principe de réaliser une opération ambitieuse en commun (en l'occurrence le barrage), le choix du site sur lequel sera édifié le barrage, la construction effective de l'aménagement et enfin la mise en place et le fonctionnement d'instances de régulation pour gérer les hauteurs d'eau et les conflits s'y rapportant. L'ensemble de ces décisions représente de multiples compromis en équilibre instable dont certaines – en particulier les négociations autour des hauteurs d'eau – sont en constante renégociation en fonction du déroulement des hivernages et des intérêts nécessairement divergeants – quant aux hauteurs d'eau – entre ceux qui ont des parcelles proches du barrage et ceux dont les parcelles sont situées bien en amont du barrage.

La décision de réaliser un aménagement dépend de niveaux englobants multiples qui ne sont pas nécessairement en interaction positive. La marge de manœuvre pour les décisions que peuvent prendre ou non les femmes pour gérer le cycle cultural du riz sur leurs parcelles dépend donc d'accords plus ou moins stables qui se négocient dans des instances spécifiques. Un des apports essentiels du projet de recherche-développement réside dans la prise en considération de ces multiples niveaux de décision par l'organisation CADEF qui par les "nouvelles"<sup>(3)</sup> structures mises en place ouvre des lieux de prise de parole et de négociation ouverts à des acteurs qui jusque là n'avaient pas voix au chapitre.

Les groupements (niveau quartier ou village), les secteurs (réunion de plusieurs groupements sur une base géographique recoupant souvent des liens lignagers) et les comités de gestion des barrages représentent les niveaux décentralisés de concertation, de négociation et de prise de décision collective que l'association CADEF a contribué à faire émerger et fonctionner. De la part de l'organisation

1. Ces questions ont été particulièrement étudiées par Sonko (1986) qui fournit une description détaillée des acteurs, de leurs relations, de leurs pratiques et des niveaux de décision concernant le cheptel et les ressources nécessaires à son entretien.

2. Rappelons que le défi réside dans le passage d'un système fondé sur une gestion individuelle des excès d'eau à un système où l'eau, devenue ressource rare, doit aussi être gérée de manière collective pour la restauration de la fertilité (lavage des sols pour l'élimination du sel et des éléments toxiques) et la production de riz.

3. Nous utilisons le terme "nouvelle" en référence aux formes de structuration de la société qui préexistaient et qui continuent de la structurer. Ces nouvelles formes de structuration ne remplacent pas les formes anciennes, elles sont étroitement imbriquées avec ces dernières, mais comme on le verra elles ne s'y superposent pas complètement dans la mesure où elles permettent de manière formelle à certaines catégories d'acteurs une prise de parole qui tend à être reconnue qui leur était auparavant pas possible dans les institutions lignagères.

centrale du CADEF, ces niveaux décentralisés reçoivent un appui méthodologique et technique de la part des animateurs de secteur, des animateurs spécialisés (barrages, organisation, riziculture...). Dans ces instances, les femmes et les cadets sociaux expriment ouvertement leurs revendications qui prennent alors une forme collective légitimée par l'association. Par ces nouveaux canaux d'expression, ces catégories d'acteurs n'ayant généralement pas de poids sur les prises de décision relatives aux ressources renouvelables deviennent les moteurs du changement technique, ouvrant modestement la porte vers un changement social plus complexe et dont le pas de temps n'est pas comparable<sup>(1)</sup>.

En revanche, il en va tout autrement au niveau des versants et des plateaux où les mises en culture sont décidées collectivement au niveau des quartiers ou des villages par les instances lignagères reconnues par l'usage. Chaque année à l'approche de l'hivernage, une partie du terroir est consacrée aux cultures pluviales alors que le reste retourne à la jachère et est utilisé pour la divagation du bétail pendant l'hivernage. Ces mises en cultures itinérantes, décidées collectivement par les aînés ne favorisent pas la mise en œuvre de stratégies d'amélioration du milieu. De plus, il faut souligner le manque relatif de références techniques disponibles localement en matière d'aménagement des versants et des plateaux<sup>(2)</sup>. Des tentatives de reboisement de versants, de construction de diguettes pour briser le ruissellement n'ont pas donné de résultats probants pour des raisons logistiques et organisationnelles au niveau de l'association mais également car il n'existe pas encore au niveau des groupements une force de proposition et d'innovation représentée par les jeunes et cadets sociaux capables de susciter de manière collective de nouvelles pratiques et l'émergence de nouvelles modalités de gestion.

De la même manière, les stratégies de mise en valeur des blocs maraîchers situés sur les plateaux et utilisés en contre-saison par les femmes pose la question de l'accès de celles-ci aux ressources car la précarité de leurs droits fonciers demeure la règle sur ces zones particulières. Accordé aux femmes (et parfois aussi aux hommes dans le cas des groupements mixtes) par les responsables fonciers, le "bloc" représente le "lieu privilégié" qui symbolise "le groupement" et permet le développement d'une certaine autonomie économique. Les femmes sont les moteurs essentiels du dynamisme des blocs et décident en règle générale des orientations des activités qui génèrent des revenus monétaires non négligeables leur conférant un certain pouvoir économique vis-à-vis des hommes (Dardé, 1995). Cependant, cette émancipation reste limitée dans la mesure où les postes de responsabilités au niveau des groupements et de l'association CADEF demeurent en majorité sous le contrôle des hommes et du fait de la non reconnaissance sociale explicite des droits fonciers des groupements de femmes sur les blocs maraîchers. Sous la pression des contraintes économiques dans un contexte où les organismes d'intervention ont

1. Voir en particulier la thèse de C. Dardé (1995) qui montre que s'il y a bien une certaine forme d'émancipation économique des femmes par le biais des groupements dont elles constituent le "moteur" essentiel, cette prise de pouvoir économique ne s'accompagne pas encore de mutations dans les rapports sociaux au niveau de l'association CADEF où les responsabilités restent de manière dominante aux mains des hommes, ni au niveau de la société dans son ensemble malgré le poids économique que les femmes ont su gagner pendant les périodes de crise.

2. Depuis, des travaux ont été conduits dans la région de Saboun au Sénégal, qui pourraient être utilisés et adaptés en basse Casamance ; voir en particulier Pérez, 1994 et Ruelle *et al.*, 1990.

promu le développement des activités des femmes (Unicef, ONG, Etat...), le dynamisme des groupements de femmes a permis à celles-ci d'acquiescer une certaine autonomie économique mais qui demeure fragile tant qu'elle ne se concrétisera pas au niveau politique par une reconnaissance de leur droit aux ressources.

Les stratégies individuelles qui animent les acteurs sont essentielles mais elles n'acquiescent un certain poids politique, certes relatif et qui doit être en permanence renégocié sous peine d'être perdu, que par la médiation que permet l'association paysanne, par les compromis qu'elle parvient à négocier entre les tenants de l'immobilisme et les promoteurs du changement. Au niveau des vallées en particulier, ces stratégies socio-économiques individuelles mais exprimées collectivement par le truchement de l'association se révèlent convergentes selon plusieurs plans, paraissant en même temps conforter des normes et des valeurs en accord avec la tradition tout en ouvrant des brèches pour le changement dans l'ordre établi.

### **Le rôle déterminant des stratégies des acteurs individuels et leur expression collective par les structures de l'association**

Les réponses apportées en matière de riziculture paraissent servir à conforter la cohésion sociale des unités de production familiales : l'amélioration de la production de riz tend à limiter les dépenses du responsable d'unité qui peut ainsi disposer d'une plus grande autonomie dans la gestion des ressources tirées de la vente des arachides ; la pratique d'une riziculture réhabilitée tend à revaloriser la place économique et sociale des femmes par rapport à leur travail agricole dans l'unité de production ; la pratique de la riziculture dans de meilleures conditions techniques tend à limiter le recours aux revenus des femmes pour assurer la subsistance du foyer, réduisant ainsi leur poids dans l'entretien de la famille mais leur octroyant de nouvelles marges d'initiatives par les sommes ainsi libérées qui peuvent être réinvesties dans d'autres activités.

Dans la dynamique d'aménagement des vallées, les changements induits se traduisent donc par un renforcement des rôles et fonctions de certains acteurs en accord avec les normes et valeurs locales. Les anciens, notables et chefs d'*eluup* trouvent dans ces aménagements, des raisons de renforcer leur pouvoir mis en péril par la situation de crise persistante et qui se traduisait par un moindre contrôle sur la main-d'œuvre (émigration massive des femmes et des jeunes) tant que les changements portés par l'association sont négociés avec eux en respectant un certain formalisme. Sans pouvoir peser positivement sur les processus de dégradation et de déstructuration à l'œuvre depuis plusieurs décennies, ces acteurs détiennent cependant encore un pouvoir certain, susceptible de bloquer les évolutions si ces changements se faisaient sans qu'ils y soient associés, même si ils n'en sont pas le moteur. Pour les femmes, l'amélioration de la riziculture contribue à restaurer leur rôle de rizicultrices, pourvoyeuses de l'alimentation des greniers familiaux, en accord avec leur fonction sociale. La pratique de la riziculture dans de bonnes conditions de productivité évite à certaines femmes d'avoir recours à l'émigration pendant l'hivernage.

A l'inverse, les processus de changement au niveau des vallées offrent de nouvelles possibilités d'expression et de participation aux prises de décision concernant les règles et modalités de gestion des ressources renouvelables pour des catégories

n'ayant habituellement pas la possibilité de faire valoir leurs intérêts de manière collective au niveau des instances lignagères de prise de décision. Si des actions ont pu être développées en matière de réhabilitation de la riziculture, cela est à mettre au crédit des dynamiques féminines<sup>(1)</sup>. En effet, développant une large gamme de moyens persuasifs et revendicatifs à l'égard des hommes – essentiellement à partir des groupements où l'opportunité de se réunir offre l'occasion d'élaborer des stratégies collectives qui renforcent les capacités de pression individuelle des femmes au niveau des *fanks et des ménages* – les femmes ont joué un rôle moteur et décisif à la base dans les décisions locales d'engagement des groupements, des quartiers et des villages dans les programmes de barrages.

Les femmes jouent un rôle actif et essentiel en tant que rizicultrices dans la mise au point (expérimentations en vraie grandeur, à l'échelle d'une vallée) d'un nouvel itinéraire technique et des conditions organisationnelles permettant son adoption par l'ensemble des femmes. Participant et très actives dans les nouvelles instances de concertations comme les groupements ou les comités de gestion des barrages, elles utilisent ces lieux pour faire évoluer les règles de gestion afin que les innovations techniques qu'impliquent les nouvelles conditions d'inondation puissent être adoptées à l'échelle de la vallée. Elles se montrent particulièrement vigilantes sur la date de début de mise en culture qui doit être la plus précoce possible en tenant compte de la nécessité de laver les sols et d'atteindre une certaine humidité permettant le labour manuel. Cette précocité des interventions est rendue indispensable par le caractère très aléatoire de la saison des pluies. Pour ce faire, elles font pression au niveau des comités de gestion des barrages pour obtenir l'arrêt de la divagation des troupeaux de bovins. Cela suppose qu'à leur tour ces comités puissent être entendus des responsables des troupeaux qui sont généralement les chefs d'*eluup*. Ces négociations ne sont pas faciles même si ces responsables de troupeau se trouvent être aussi les maris des rizicultrices.

Les jeunes ou les cadets sociaux se positionnent comme médiateurs et sont les animateurs du processus de recherche-développement à tous les niveaux de l'association depuis les groupements jusqu'à l'échelon central. L'association, pour son propre fonctionnement, crée donc des espaces d'initiatives et de responsabilités que s'empressent d'occuper ces acteurs également marginalisés dans les processus de décision et l'accès aux ressources.

Si l'association parvient à prendre en compte les dynamiques qui s'expriment sur les vallées à réhabiliter, il n'en va pas de même au niveau d'autres portions du terroir comme les versants et les plateaux pour les cultures pluviales gérés par les aînés ou les blocs maraîchers gérés majoritairement par les femmes. Il est certainement possible de voir là les limites actuelles de l'action de l'association dans ses articulations et négociations avec les pouvoirs lignagers. Il est aussi possible de faire appel à d'autres conditions dont la prise en compte permet d'éclairer la situation de la gestion des ressources renouvelables.

La première de ces conditions concerne les relations que l'association est susceptible de nouer avec des acteurs utiles pour développer ses stratégies et dans le cas du

1. Les femmes revendiquent en fait bien plus que leur rôle déterminant en matière de rénovation des itinéraires techniques rizicoles, elles ont clairement conscience d'avoir été et d'être toujours le moteur des dynamiques globales de l'association.

CADEF, nous examinerons succinctement le rôle de la recherche agronomique. Si le CADEF joue un rôle dans l'expression collective des besoins des acteurs individuels, il n'est pas envisageable que la seule association soit en mesure de répondre aux plans technique, organisationnel et social à la diversité des demandes qui émanent des groupements. Pour la riziculture, l'ISRA a pu répondre partiellement aux attentes des rizicultrices par la diffusion à travers les essais de variétés améliorées adaptées aux diverses conditions d'inondation créées par les barrages. Dans d'autres domaines comme les cultures pluviales ou les productions maraîchères où les questions de maintien et reconstitution de la fertilité sont centrales, les références techniques faisaient défaut car les références sectorielles disponibles (arachide, mil...) ne tenaient pas compte de manière approfondie de la nécessaire gestion des flux hydriques et de l'érosion à l'échelle du bassin versant. Il ne fait guère de doute qu'un rôle d'interface et de coordination des recherches thématiques plus affirmé aurait certainement permis une meilleure efficacité du dispositif.

La seconde de ces conditions a trait à l'échelle géographique et organisationnelle à laquelle sont posés les problèmes des producteurs, l'échelle pertinente pour tenter de lever certaines contraintes ne correspondant pas nécessairement à celle où opère l'association. Par exemple, en matière de maraîchage, les capacités d'innovation de l'association se sont révélées limitées au regard des défis pesant sur cette activité dans un contexte de forte concurrence, les groupements de la région faisant peu ou prou les mêmes productions au même moment. Des actions stéréotypées tant au niveau de la production que de l'aval de la filière ont peu contribué à l'amélioration des performances techniques et ont certainement maintenu ces activités dans des limites économiques relativement étroites - malgré leur poids croissant depuis le début des périodes de sécheresse. Le récent développement des activités de planification maraîchère à l'échelle régionale ne peut-il être interprété comme un succès des catégories marginalisées, les femmes et les cadets dans la dynamique en cours à l'échelon régional ? En d'autres termes, ce qui n'est pas apparu possible au niveau d'une association comme le CADEF paraît devenir effectif dès que l'on se situe à un niveau d'organisation supérieur (la fédération départementale, CORD) car, même si les femmes restent encore minoritaires dans ses instances, elles y ont peut être gagné une influence plus forte qu'au niveau du CADEF. D'autre part, en terme de pertinence technique, il est indéniable que ce niveau d'échelle géographique est le plus opérationnel pour engager une réflexion et des actions de structuration et de concertation autour des filières maraîchères et fruitières (Deshayes, 1993).

### **Une articulation étroite entre court terme et long terme dans un processus de changement global dans la gestion des ressources**

Le succès des opérations de réhabilitation des rizières tient certainement au fait que résolvant des questions situées à l'échelon du long terme (lutte contre l'acidification, la salinisation, la sécheresse...), des réponses techniques liées à la survie alimentaire des unités de production familiales ont pu être apportées. La restauration des capacités productives des rizières s'est accompagnée directement et immédiatement d'une amélioration significative des rendements pour des vallées entières. La dynamique de restauration de l'écosystème se poursuit sur un pas de temps plus long

mais pour les vallées les plus anciennement réhabilitées la production de riz s'est trouvée améliorée depuis la deuxième année après la construction du barrage<sup>(1)</sup>.

Au caractère global des processus de dégradation semble répondre dans les zones les plus anciennement aménagées un processus global de restauration de l'écosystème qui prend appui sur les vallées réhabilitées. Plusieurs observations semblent indiquer qu'au niveau de ces vallées, une dynamique d'aménagement des bas de pente puis des versants est en train d'émerger. Les nouvelles conditions d'inondation créées par les barrages provoquent en effet des remontées biologiques sensibles tant en matière de faune (oiseaux et poissons dans les rizières) qu'au niveau des palmiers, situés sur les bas de pente, qui reverdissent et progressivement portent des régimes dont l'exploitation redevient intéressante. Ces remontées biologiques associées au fait qu'une rizière réhabilitée et productive représente un bien collectif qu'il devient intéressant de protéger de l'ensablement sont autant de motivations qui incitent les membres des groupements et des comités de gestion de ces barrages à s'orienter vers un aménagement de ces portions de terroir. Cette préoccupation est en effet présente au niveau des comités de gestion les plus anciens et émerge progressivement à partir du moment où le barrage, les nouvelles modalités de gestion et l'itinéraire technique sur le riz ont fait leurs preuves démontrant l'efficacité technique et sociale du changement proposé.

## Références bibliographiques

Berthomé J., Mercoiret M.-R., 1993. L'aventure ambiguë (désengagement de l'Etat, organisation des producteurs, professionnalisation de l'agriculture). *Courrier de la planète, Courrier Afrique*, 18 : 5-6.

Bosc P.M., Berthomé J., Mercoiret M.-R., 1995 (a). Les processus d'innovation dans le cadre d'une ancienne société rizicole ouest africaine en crise : l'expérience du Comité d'action pour le développement du Fogny (CADEF) en basse Casamance. Communication au Colloque "Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest", Talence, 4-7 avril 1995.

Bosc P.M., Dardé C., Berthomé J., Mercoiret M.-R., Goudiaby B., 1995 (b). Organisations socio-professionnelles : innovations organisationnelles et institutionnelles et stratégies des acteurs. Le cas du département de Bignona au Sénégal. In *Actes du XIV<sup>e</sup> Séminaire d'Économie rurale "Innovation et sociétés"*, Tome II : 63-75.

Bosc P.M., 1995. Organisations paysannes et réhabilitation de la riziculture. Le cas du département de Bignona en basse Casamance (Sénégal). Document de travail, CIRAD-SAR/CORD, septembre 1995, non diffusé.

Boivin P., 1990. Caractérisation physique des sols sulfatés acides de la vallée de Katouré (Basse Casamance). Etude de la variabilité spatiale et relations avec les caractéristiques pédologiques. Etudes et thèses, ORSTOM, Paris, 231 p.

1. Des détails sur le processus itératif de recherche-développement, les superficies touchées et les rendements obtenus en fonction des différents niveaux d'inondation peuvent être consultés dans Bosc *et al.* (a), 1995.

- Camara O., 1992. Projet de développement rural de la base Casamance. Stratégie d'intervention du programme d'aménagement hydro-agricole. In G. Grépin, C. Pomerleau et J.Y. Pirot (Eds) : "Conservation et utilisation durable des ressources naturelles du bassin hydrographique de la Casamance, Ajac-Zg/Orstom/Uicn, Ziguinchor-Dakar : 60-66.
- Chéneau-Loquay A., 1994. Demain, encore le riz ? Fin d'une civilisation ? Comprendre la Casamance F.G. Barbier-Wiesser éd. : 351-383.
- Dacosta H., 1989. Précipitations et écoulements sur le bassin de la Casamance. Thèse de troisième cycle, multigr. Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 273 pages.
- Dardé C., 1995. Les initiatives individuelles et collectives des femmes dans le département de Bignona (Sénégal). Thèse de doctorat, Economie agricole et agro-alimentaire, ENSA Montpellier.
- Deshayes P., 1993. Les filières légumes, fruits et produits de cueillette de la région de Ziguinchor. PAARZ-CIEPAC, Ziguinchor, Montpellier, juin 1993.
- Diouf M., 1992. La crise de l'ajustement. In *Politique Africaine* (45) : 62-85.
- Hesseling G., 1994. La terre, à qui est-elle ? Les pratiques foncières en basse Casamance. In *Comprendre la Casamance* F.G. Barbier-Wiesser éd. : 243-260.
- Linarès O. F., 1992. Power, prayer and production. The jola of Casamance, Senegal. Cambridge University Press.
- Marut J.C., 1994. Le dessous des cartes casamançaises. Une approche du conflit casamançais. In *Comprendre la Casamance* F.G. Barbier-Wiesser éd. : 194-211.
- Marut J.C., 1995. Situation militaire en Casamance. In *Politique Africaine* n° 58, juin 1995.
- Milleville P., Serpantié G., 1994. Intensification et durabilité des systèmes agricoles en Afrique soudano-sahélienne. In : M. Benoit-Cattin et J.C. De Grandi (Eds) "Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano-sahélienne", FAO-CTA-CIRAD.
- Mercoiret M.-R., Berthomé J., 1990. Etude des stratégies paysannes face à la sécheresse dans la zone de l'association intervillageoise CADEF (Département de Bignona, Sénégal). Tome 1. CIRAD, Document DSA 1990/13, 217 p.
- Montoroi J.P., 1995. La riziculture inondée en basse Casamance. Contribution des petits barrages anti-sel à la réhabilitation des bas-fonds chimiquement dégradés par la sécheresse. Communication au Colloque "Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest", Talence, 4-7 avril 1995.
- ORSTOM-ISRA, 1991. Mise en valeur des mangroves au Sénégal, Rapport final. Commission des Communautés européennes, Rapport TSD A 104 (MR).
- Posner J., 1983. Synthèse partielle de la littérature agronomique en Casamance, Djibélor, ISRA, octobre 1983.
- Pérez P., 1994. Genèse du ruissellement sur les sols cultivés du Sud-Saloum (Sénégal). Thèse de doctorat, ENSA-Montpellier, 250 p.

Posner J., Kamuanga M., Sall S., 1988. Les systèmes de production en basse Casamance et les stratégies paysannes face au déficit pluviométrique. ISRA-MSU, MSU International Development Papers, reprint n° 20F, 33 p.

Roche C., 1976. Histoire de la Casamance. Karthala, Paris.

Ruelle P., Sene M., Juncker E., Diatta M., Perez P., 1990. Défense et restauration des sols. Collection Fiches techniques, vol. 1, n° 1, ISRA, R3S? CIRAD.

Sonko L., 1986. Les modes d'appropriation, de gestion et de conduite des animaux au sein d'un village diola (Boulandor) : contribution à l'étude du fonctionnement des systèmes agraires de basse Casamance. Les cahiers de la recherche-développement n°s 9-10 : 107-112.

Wade M., Faye I., 1995. Un système d'amélioration de la production rizicole dans les bas-fonds salés de la Casamance. Communication au Colloque "Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest", Talence, 4-7 avril 1995.



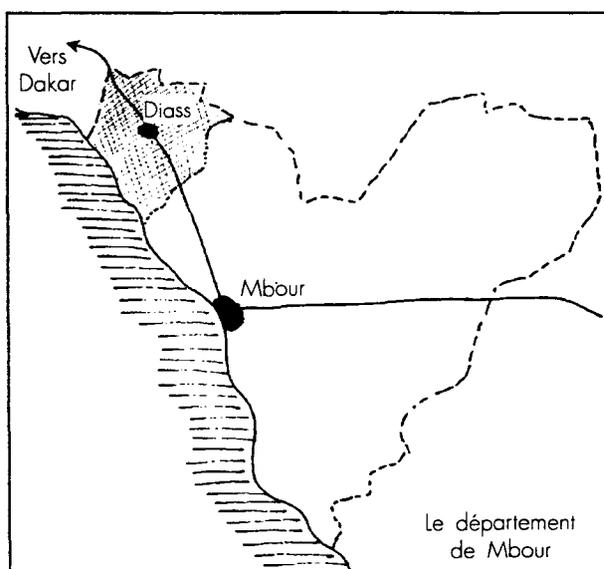
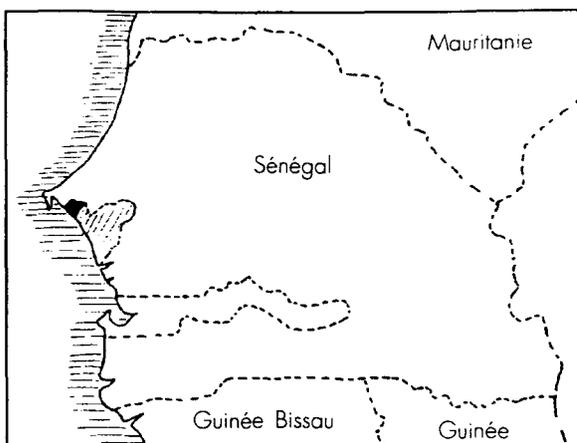
## La communauté rurale de Diass au Sénégal<sup>(1)</sup>

### Introduction

La communauté rurale de Diass, au sud-est de Dakar, est depuis plusieurs années en relation avec la ville de Sainte-Savine (France) dans le cadre plus général des échanges entre les départements de Mbour au Sénégal et de l'Aube en France.

A partir des ressources que Sainte-Savine a pu mobiliser directement et par des cofinancements publics, la communauté rurale (CR) de Diass s'est engagée – en mobilisant également ses propres ressources – dans un processus d'organisation d'un cadre communautaire de concertation et de cogestion du développement par les élus et les villages organisés en forums. Un premier programme de développement est en cours d'exécution, dont une partie est consacrée à des études approfondies dans trois domaines : le patrimoine culturel des sérères saffènes (ethnie dominante dans la CR) ; le potentiel fruitier de la CR, **les ressources naturelles de la CR**.

Ces études sont destinées à faciliter la définition, par le collectif communautaire de développement, en concertation avec les forums villageois, de stratégies spécifiques dans ces domaines essentiels pour servir de base à un plan pluriannuel de développement à partir de 1997.



### Présentation générale de la communauté rurale de Diass

La communauté rurale de Diass est située à environ 50 kilomètres au Sud-Est de Dakar. Elle fait partie de l'arrondissement de Nguékokh, dans le département de Mbour (région de Thiès).

1. El Hadj Manka, les animateurs de la communauté rurale, résumé rédigé par Jacques Mercoiret

La communauté rurale s'étend sur 106 km<sup>2</sup> et est constituée par 19 villages.

Elle appartient à la zone climatique sahélo-soudanienne située sur l'isohyète 600-800 mm. Toutefois, la moyenne pluviométrique des cinq dernières années a été de 456 mm.

## **Le relief**

Le fait marquant du paysage agraire de la communauté rurale est l'existence du massif de Diass ou "Horst de Diass". Il s'élève d'est en ouest et culmine à Thicky à 108 m d'altitude. Découpé en petites collines recouvertes d'une cuirasse latéritique démantelée, des affleurements de calcaires marneux y sont visibles et la topographie est légèrement vallonnée.

Cette configuration topographique favorise une érosion hydrique très intense pendant la saison des pluies (juin à octobre). Elle constitue une préoccupation importante pour les populations.

## **La population de la communauté rurale**

Elle a été chiffrée à 22 972 habitants en 1988<sup>(1)</sup>. Le taux de croissance démographique serait de 2,8 % par an<sup>(2)</sup>.

L'exode rural est important : il est le fait de la population masculine de la classe d'âge située entre 18 à 45 ans qui va principalement à Dakar à la recherche d'un emploi salarié. Il est une conséquence de la marginalisation économique de la zone.

Dans son immense majorité (plus de 90 %), la population de la communauté rurale de Diass appartient à la société Sérère et au sous-groupe Saafi. Dans les deux villages côtiers de la communauté rurale : Popenguine et Ndayane, environ la moitié des habitants est constituée de Lébous (traditionnellement des pêcheurs). La population comporte également une faible proportion de Bambaras et quelques Peuls venus soit de la zone sylvo-pastorale (éleveurs) soit de la République de Guinée (anciens charbonniers aujourd'hui employés dans l'exploitation des carrières et commerçants).

La société Sérère Saafi, dans son organisation traditionnelle, est égalitaire ne comportant pas de stratification en castes, sur le principe de la spécialisation professionnelle qui détermine le statut de l'individu dans une hiérarchie sociale. Elle est basée sur un système de parenté matrilinéaire.

La population se distribue ainsi en une dizaine de matriclans "cuup" dont les membres sont dispersés dans 86 villages (qui constituent le pays des Saafi que

1. Sources : recensement général de la population et de l'habitat, 1988. Par ailleurs, le Centre d'expansion rural (CER) de Nguékokh donne les estimations suivantes : 1989 : 23 610 hab. ; 1990 : 23 664 hab. ; 1991 : 24 173 hab. ; 1992 : 25 067 hab.

2. Le taux de croissance démographique du département de Mbour se situerait autour de 2,82 %, avoisinant la moyenne nationale de 2,9 %.

désigne le vocable Safène) localisés essentiellement dans la région de Thiès. Chaque matriclan constitue ainsi un cadre permanent de référence pour l'individu qui reconnaît l'autorité du plus ancien.

Chaque village est dirigé par un chef "Lamane". Le village comporte un certain nombre de concessions qui correspondent à des segments de lignages dénommées "Kaahan". Chaque concession regroupe plusieurs carrés dits "Fah" qui sont des unités d'habitation et de production.

Anciennement, le "Kaahan" ou concession était l'unité fondamentale de production et de résidence du groupe familial sous l'autorité du plus âgé. Celui-ci avait la responsabilité de la gestion des terres du clan. Il mettait chaque année en culture un grand champ familial par la mobilisation de la force de travail masculine du "Kaahan". La production de céréales réalisée sur ce champ est stockée et gérée par le chef du Kaah. Elle est consommée par les membres du "Kaahan" (selon différents modes d'utilisation) pendant la période prochaine des travaux agricoles alors que les réserves alimentaires des "Fah" sont épuisées.

A présent, cette forme d'organisation sociale de la production n'est plus dominante. Le "Kaahan" a pratiquement disparu par suite de la désintégration de certaines institutions familiales, comme le champ collectif qui lui conférait sa raison d'être fondamentale. Le "Fah" s'est substitué au "Kaahan" devenant l'unité familiale de base.

Outre la disparition du "Kaahan", un autre indice de la désintégration de l'organisation sociale de la société Sérère Saafi est la quasi-disparition des fraternités d'âge. Ces classes d'âge "Gomol" jouaient un rôle d'éducation et d'intégration de chaque individu dans la société globale tout en constituant des réseaux coopératifs par la fourniture, notamment, de prestations de travaux agricoles et collectifs pour la société (au niveau village et inter-villages).

Si ces fraternités d'âge sont encore repérables dans les villages, elles ne jouent plus cependant les fonctions qui étaient les leurs antérieurement.

Enfin, l'islamisation de la société Sérère Saafi, à l'instar de son insertion dans l'économie marchande, a été un facteur de déséquilibre culturel en entraînant l'abandon de certaines pratiques animistes, qui conféraient sa spécificité à la société Sérère.

## **Les activités de production**

L'agriculture demeure l'activité principale de la communauté Saafi. Elle est essentiellement orientée vers la céréaliculture pour l'autoconsommation.

Les espèces cultivées ont peu changé depuis très longtemps. Les céréales restent dominantes. Le mil souna (*Pennisetum gambiens*) est la principale céréale cultivée. Il est semé en premier dans les "Yaang" (espace jouxtant les concessions). L'espace des champs de case appelé "Eop" est consacré à la culture du sorgho "May" variété *Pennisetum psychostacky*, alors qu'une autre variété, le *Sorghum guineens*, occupe les sols argileux dits "Eakla".

**Avec la pénétration de l'économie monétaire**, chaque unité de production cultive en plus une certaine superficie (1 à 2 ha) en arachide, quelques ares de manioc, du niébé (haricot local), etc.

Depuis une vingtaine d'années, la diversification agricole a consisté en la création de "Tam". Il s'agit d'un espace délimité à proximité des habitants, clôturé avec des branchages d'épineux et planté en arbres fruitiers. Ces "tam" préfiguraient les vergers actuels qui se multiplient dans la communauté rurale.

Les techniques de production agricole évoluent lentement. La préparation des terrains de culture utilise encore parfois le système de la défriche-brûlis avec épandage de cendres sur certaines parties du champ. Les céréales, dès les premiers signes de la saison des pluies, sont semées à sec après un labour superficiel. Les autres spéculations sont pratiquées après les premières pluies utiles.

La fertilisation, autrefois pratiquée par la stabilisation du cheptel bovin sur les champs en saison sèche pour recueillir la fumure organique, est abandonnée.

**Les contraintes foncières empêchent la pratique de la jachère** et les rotations culturales ne sont pas une technique courante.

Le programme agricole, mis en œuvre par l'Etat du début des années 60 jusqu'en 1980, avait permis à certains paysans de s'équiper en matériel agricole (houes, semoirs, charrettes...) et en intrants agricoles, engrais notamment. Mais depuis la suppression de ce programme, la fertilisation chimique n'est plus accessible à ces petits producteurs.

Les outils de production se limitent donc en général à la houe traditionnelle.

La production agricole est réalisée essentiellement dans le cadre familial.

Le système d'élevage traditionnel n'a pas résisté aux cycles de sécheresse. Dans les villages, les bovins sont regroupés généralement en un seul troupeau dont la conduite est confiée à un éleveur Peul. Les petits ruminants sont gardés dans le périmètre des habitations.

Les femmes sont très peu impliquées dans les travaux agricoles. Elles interviennent dans les opérations de semis et de récolte. Elles sont particulièrement chargées des travaux domestiques : transformation des productions agricoles et préparation des repas. Actuellement, **elles sont nombreuses à s'occuper de la commercialisation des fruits, légumes et produits de cueillette** notamment pour celles dont les villages sont localisés sur la route nationale.

## **Les ressources naturelles de la communauté rurale et leur état**

### **Le foncier**

Les chiffres disponibles donnent une superficie totale de 106 km<sup>2</sup> répartie comme suit :

- carrières : 30 km<sup>2</sup>
- forêts classées : 28 km<sup>2</sup>
- terres agricoles, habitat : 48 km<sup>2</sup>

Le densité de population serait de 520 hab./km<sup>2</sup>.

Les villages de la communauté rurale, compte tenu du relief, sont implantés dans les parties basses... où ils occupent une part croissante des superficies cultivables (les meilleures terres qui plus est).

Les ressources foncières sont dégradées :

- la topographie accidentée de la zone favorise une intense érosion hydrique (pendant la saison des pluies) qui décape la partie superficielle des terres. Ces prélèvements qui enrichissent les dépressions cultivées sont chaque année entraînés de plus en plus loin. Sur les sols ainsi lessivés se développent des sortes de glacis cuirassés qui favorisent le ruissellement des eaux de pluies (dont très peu s'infiltré dans le sol) qui creusent de nombreux ravins rendant l'accès de certains villages difficiles ;
- l'exploitation des carrières (calcaires, grès, argiles) provoque sous l'effet des vents des dépôts de poussières sur les terres cultivées, au point de les stériliser au bout de quelques années ;
- la pauvreté des sols résulte également des pratiques culturales : monoculture sans rotation, absence de jachère ;
- les longues années de sécheresse des décennies 1970 et 1980 ont aussi contribué à la baisse de la fertilité des terres.

## La végétation

La communauté rurale de Diass compte trois forêts classées :

| Forêt classée | Superficie (ha) | Date classement |
|---------------|-----------------|-----------------|
| Popenguine    | 1 770,0         | 1936            |
| Diass         | 1 860,0         | 1939            |
| Bandia        | 7 166,7         | 1948            |

Les forêts classées de Popenguine et Diass sont très dégradées.

La forêt classée de Bandia, à cheval entre les communautés rurales de Diass et Nguékokh, a fait l'objet d'un aménagement (1980-1986).

La partie sud de la forêt classée de Popenguine, soit 1 000 ha, a été érigée en réserve naturelle dans le cadre d'un programme communautaire de conservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité, en 1986.

Le processus de dégradation des formations forestières primaires de la communauté rurale remonterait à l'année 1947. Il serait consécutif aux coupes faites par l'administration coloniale pour le fonctionnement des locomotives à charbon.

La forêt secondaire, reliquat de cette exploitation, a disparu à son tour, du fait de l'exploitation de bois de chauffe et de charbon de bois pour l'approvisionnement de Dakar en énergie domestique.

Il est probable que la végétation qui a succédé à la forêt secondaire a été à son tour dégradée par les défrichements entraînés par les besoins alimentaires d'une population croissante et par les prélèvements permanents destinés à satisfaire les besoins de combustible, construction et alimentation du bétail... La savane arbustive actuelle résulte de ces évolutions successives.

Les villageois constatent que de nombreuses essences forestières qui constituaient jadis d'importantes formations ont complètement disparu, parmi lesquelles : *Daniella oliveri*, *Erythroptileum guineens*, *Apzalia africana*, *Ptérocarpus écinaceus*, *Cordyla pinnata*, etc.

Il s'agit de grands arbres ou d'arbres moyens qui présentent un certain intérêt pour la production de bois d'œuvre et de bois de service.

## **Les ressources minières**

La géologie de la communauté rurale de Diass indique la présence de grès, argiles, calcaires, sables, latérites, phosphates d'alumine et de chaux, liés aux formations du Secondaire, du Tertiaire et du Quaternaire.

L'exploitation des ressources minières aurait commencé en 1973. Des quantités importantes des différentes ressources minières ont été extraites pour des travaux de construction et pour les travaux publics (routes).

## **Les ressources halieutiques**

Les pêcheurs de Popenguine et Ndayane, relativement peu nombreux et dotés d'équipements artisanaux peu performants, pratiquent la pêche de façon saisonnière. Les prises sont débarquées dans des ports fréquentés par les mareyeurs (Mbour, Joal, Cayar ou au sud).

Les ressources halieutiques abondantes dans cette zone attirent les pêcheurs d'autres régions ainsi que les étrangers qui profitent d'une surveillance et d'un contrôle insuffisants pour utiliser des filets à petites mailles et des explosifs. A cette surexploitation des ressources qui entraîne une diminution des prises, d'année en année, s'ajoute la pollution des pétroliers.

## **Les ressources en eau**

Les eaux de surface n'existent pas à cause de l'importance du ruissellement des eaux de pluies dont la plus grande partie se déverse en mer.

Beaucoup de villages sont alimentés à partir de puits traditionnels dont la profondeur varie en fonction de l'altitude des villages.

Certains villages sont branchés sur la conduite d'eau reliant celle de Dakar à Popenguine (résidence de vacances du Chef de l'Etat).

| Villages "branchés" | Nombre de robinets |
|---------------------|--------------------|
| Diass               | 5                  |
| Ndayane             | 3                  |
| Toglou Ouolof       | 1                  |
| Toglou Sérère       | 4                  |
| Boukhou             | 1                  |

#### Villages équipés de forages

| Villages   | Nombre | Origine      | Etat                          |
|------------|--------|--------------|-------------------------------|
| Diass      | 1      | Etat         | Marche                        |
| Ndayane    | 1      | Etat         | Non équipé                    |
| Popenguine | 2      | Etat/CARITAS | Marchent                      |
| Kirène     | 2      | BIRD Sénégal | Vétustes (abandon)            |
| Bandia     | 1      | PARFOB       | Remis en état par Agric-Monde |

Les besoins en eau de la population ne sont pas couverts. Les habitants des villages de Toglou, Kandam, Gandoul, Thicky rencontrent des difficultés considérables pour s'approvisionner. Le cheptel et l'agriculture en souffrent.

## Les autres ressources naturelles

**Les pâturages** : les superficies en herbe sont très réduites en raison de l'amenuisement des zones de pâturages progressivement mises en culture. Sur les collines, la strate herbacée est difficilement accessible au cheptel en raison de **l'inexistence de chemins de bétail**. Les divagations d'animaux dans des champs de culture, sources de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs, sont une résultante de ces remises en cause de l'ancienne occupation spatiale.

Malgré la réduction forte du cheptel de la communauté rurale, les pâturages herbacés constitueraient moins de 100 jours de charge de bétail. Il est toutefois important de souligner la rareté des feux de brousse qui sont le fléau pour ces ressources. Par contre, **la strate herbacée est attaquée par les termites** dont les sols sont infestés.

Aussi les forêts classées constituent-elles à présent les seules zones de pâturages pour le bétail.

Tous les animaux de la communauté rurale convergent en saison sèche vers la forêt classée de Bandia où ils trouvent également de l'eau dans des cours d'eau intermittents.

Ces contraintes font que des éleveurs sont de plus en plus souvent amenés à acheter des aliments de bétail pour sauver le cheptel.

La faune a disparu avec la végétation arborée. Elle se résume aux oiseaux, à quelques petits rongeurs et à quelques animaux plus gros dont la présence est signalée dans la forêt classée de Bandia.

## **Stratégies des utilisateurs des ressources naturelles**

### **Les utilisateurs des ressources foncières**

Dans la communauté rurale de Diass ont été recensés :

- 1633 agriculteurs "propriétaires" ;
- 1129 agriculteurs non propriétaires (dépendants des propriétaires qui leur attribuent annuellement des champs) ;
- 723 agriculteurs sans terres, surtout des jeunes qui sont issus d'un domaine familial morcelé à l'extrême. Cette catégorie cultive hors du terroir villageois sur des terres prêtées... ;
- 544 exploitants de vergers autochtones ;
- 46 exploitants de vergers originaires de Dakar ou d'autres régions.

La contrainte foncière est forte, même dans la catégorie des agriculteurs propriétaires, car la taille des champs possédés est réduite par rapport à la main-d'œuvre familiale et à la satisfaction des besoins alimentaires compte tenu du niveau de fertilité des sols.

Pour résoudre le problème foncier, les populations riveraines des forêts classées de Diass et Popenquine ont simplement défriché ces deux boisements et installé des cultures à l'insu du service des Eaux et Forêts (ou avec la complicité des agents forestiers).

L'implantation des vergers par les populations locales a pris une grande importance au cours de ces vingt dernières années. Elle constitue la réponse paysanne à la contrainte foncière et à la crise des systèmes culturels induit par notamment les sécheresses et le processus d'appauvrissement des sols. L'arboriculture s'est ainsi développée à partir des "Tam" familiaux.

D'autres vergers sont exploités par des personnes étrangères à la communauté rurale, originaires de Dakar. Ils appartiennent soit à des professions libérales, soit ils sont hauts fonctionnaires et militaires haut gradés en exercice ou encore retraités. Auparavant, cette nouvelle classe d'agriculteurs était cantonnée dans la région de Dakar (Sangalkam) et dans la zone proche de la région de Thiès (Sebikotane).

Ils sont plus nombreux dans le premier groupe de villages proches de Dakar et d'accès relativement facile. Dans cette zone, ils ont accès à la propriété foncière par achat des champs de culture. Leurs vergers sont de grandes dimensions : de 4 à 10 ha.

Ces transactions foncières constituent des changements importants dans la mentalité paysanne de la communauté Saafi où la terre était inaliénable. Ces comportements nouveaux entraîneront à terme une prolétarianisation des populations.

La tenure foncière traditionnelle n'a pratiquement plus cours depuis l'application de la réforme de l'administration territoriale et locale qui a institué les communautés rurales en 1972. Chaque chef d'exploitation a ainsi conservé les terres qui lui étaient précédemment affectées. A la disparition du chef d'exploitation, les terres sont héritées par ses ayants droit. Sauf dans certains cas, les femmes n'héritent pas des terres.

Depuis 1980, suite à la modification de la loi 72-25 du 19 avril 1972 relative aux communautés rurales, l'affectation et la désaffectation des terres du domaine national sont des attributions du Conseil rural. C'est par cette disposition réglementaire que nombre d'usagers locaux et extérieurs ont accédé à la propriété des terres, notamment dans le terroir villageois de Raffo.

Le régime de la propriété foncière est régi à la fois par le droit traditionnel et le droit moderne. Bien qu'ayant perdu de fait le monopole du contrôle de la terre du clan, le chef de "Kaahan" est encore sollicité pour trancher les différents fonciers qui peuvent surgir à l'échelon de l'unité d'habitation. Si les parties en conflit n'agrèent pas son verdict, le chef de village devient le recours dans ce cadre traditionnel. Si aucun consensus n'est trouvé entre les intéressés, l'affaire est soumise au Conseil rural qui tranche sur la base de la loi foncière moderne.

La logique de la production agricole traditionnelle est en premier lieu l'autosubsistance.

La culture de rente dominante était l'arachide jusqu'à une date récente. La production arachidière était commercialisée par six coopératives qui revendaient les graines aux huiliers par l'intermédiaire d'un office national de commercialisation.

**Depuis le désengagement de l'Etat** des circuits de commercialisation (1980-1984), **la culture de l'arachide** a considérablement reculé. Les sécheresses et les prix peu incitatifs au producteur ont été des facteurs de déclin.

Actuellement, la production arachidière de la zone est commercialisée dans des circuits informels par les femmes.

**La production céréalière** qui est la plus importante est auto-consommée. Une petite quantité de céréales est transformée en grains et commercialisée par les femmes pour satisfaire les besoins monétaires de la famille.

**Le niébé** est consommé en partie et une autre partie est commercialisée, de même que les feuilles comme fourrage.

**Les pastèques** constituent une culture de plus en plus pratiquée. Sa production abondante pendant les années sèches procure des revenus monétaires appréciables pour les femmes qui se chargent de la commercialisation.

**Les vergers** plantés en manguiers, orangers, mandariniers, papayers, sapotiers, etc. sont la source de revenus monétaires la plus importante pour les planteurs et également pour les femmes commerçantes des villages situés le long de la route nationale.

La production fruitière des vergers est vendue aux commerçants venant de Dakar pour la plupart. Ces commerçants marchandent la production sur pied et se chargent de la récolte et du transport. Le producteur peut aussi transporter sa production à Dakar pour la vendre directement aux grossistes. Très peu d'unités industrielles de transformation des fruits existent dans le pays. Les techniques de conservation et de transformation des fruits sont peu développées ou peu maîtrisées par les femmes commerçantes. Ce sous-équipement a pour conséquences une **baisse** considérable des prix de vente pendant les périodes de saturation des marchés et la perte de tonnages importants de fruits abîmés.

## **Usagers des ressources végétales**

La poussée démographique, la demande croissante de terrains de culture qu'elle engendre, la pratique des cultures itinérantes, les besoins de plus en plus importants également en bois de chauffe ont conduit au défrichement inconsidéré du domaine protégé et finalement des boisements classés (Diass et Popenguine).

Le constat du dépassement du seuil d'utilisation des ressources ligneuses a conduit l'État sénégalais à prendre une mesure d'interdiction de toutes activités d'exploitation forestière dans la région de Thiès depuis plus de 15 ans. Depuis cette date, l'approvisionnement de Dakar en bois de chauffe et charbon de bois se fait à partir des régions Est (Tambacounda) et Sud-Est (Kolda).

Pour rationaliser l'exploitation des formations forestières, une expérience d'aménagement de la forêt classée de Bandia a été tentée de 1979 à 1985 par la création d'un Projet d'aménagement et de reboisement de la forêt de Bandia (PARFOB) financé par l'USAID. Son objectif était l'approvisionnement de Dakar et de la région en combustibles ligneux par la plantation d'essences à croissance et à régénération rapides.

Ainsi, près de 6 000 ha sur 7 166 ha de superficie classée ont été déboisés à l'aide d'engins lourds. La forêt naturelle renfermait des essences variées avec une bonne densité : *Khaya senegalensis* (Cailcédrot), *Balamites aegyptiaca* (Soup), *Zizuphus mauritania* (Jujube), de nombreuses variétés d'acacia, etc. Les essences qui peuplaient la forêt naturelle constituaient pour les populations locales une richesse à maints égards, d'autant qu'elles maîtrisaient tous les usages possibles de chaque arbre.

Les essences exotiques plantées sont l'Eucalyptus, le Prosopis, le Filao, l'Acacia wolo. Il s'est avéré que ces espèces, dans ce milieu, ont eu un comportement général non compatible avec les hypothèses de départ. **Le projet a été arrêté à la fin de sa première phase.**

Il n'existe pratiquement pas de traces écrites sur cette initiative. Son échec résulterait du défaut d'études préalables et d'expérimentation à une échelle réduite des espèces introduites.

Les essences locales déboisées ont été carbonisées pour obtenir du charbon de bois par des Peuls originaires de la Guinée.

Les usagers des ressources végétales :

- aucun charbonnier
- 85 exploitants de bois de chauffe
- 612 exploitants de produits de cueillette
- 123 exploitants de plantes médicinales
- 2 artisans de bois

L'absence de charbonniers est une conséquence directe de l'interdiction de l'exploitation forestière dans la région. Avant l'adoption du décret d'interdiction, les témoignages indiquent qu'ils étaient nombreux dans la zone et organisés en groupement d'exploitants forestiers. Leur dernier Président réside actuellement à Sindia (Yaya Diallo). Ces charbonniers étaient tous Peuls de Guinée, étant les seuls à maîtriser la technologie de carbonisation par fours.

Certains de ces charbonniers sont partis vers les régions où se fait l'exploitation forestière, d'autres se sont reconvertis dans les professions de commerce dans quelques villages et dans les villes ou sont employés dans les carrières de la région. Certains sont devenus revendeurs du charbon et du bois de chauffe venant des régions Est et Sud-Est (Sindia).

Les renseignements recueillis dans les villages font encore état de fabrication frauduleuse de charbon par ces charbonniers Peuls avec la complicité de la population locale. Les propriétaires des champs de culture comportant quelques arbres conviennent avec les charbonniers de leur exploitation et du partage du produit. Les motivations des paysans sont d'ordre financier. Ces pratiques ont cours à l'approche de certaines cérémonies (Kouta, Tabaski...) alors que les paysans n'ont pas d'autres moyens pour se procurer l'argent nécessaire.

Les exploitants de bois de chauffe et autres bois de service recensés exercent ces activités au titre du droit d'usage lequel est autorisé même si les produits sont ensuite revendus clandestinement. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'activités à plein temps.

Il faut également mentionner le ramassage du bois mort pour la cuisine familiale. Cette "corvée" est de plus en plus pénible du fait de l'éloignement de la brousse par rapport aux habitations.

L'utilisation du gaz butane pour la préparation des repas est limitée à quelques villages et à quelques familles disposant de revenus extra-agricoles. Et même dans ces cas, les ruptures de stocks sont fréquentes et il faut alors se rabattre sur le bois de chauffe.

Dans les villages de Popenquine et Ndayane, les groupements féminins prennent en charge la commercialisation du gaz et du bois mort dans le cadre d'un programme intitulé : "Allégement des travaux des femmes".

**L'exploitation des produits de cueillette** occupe surtout les femmes. Elle constitue une activité importante pour elles. Elles vont chercher les branches du *Combretum mécranthum* (quinqueliba) qu'elles lient en bouquets et qu'elles commercialisent ensuite le long de la route goudronnée. D'autres vont vendre des quantités plus importantes sur les marchés de Dakar. On reconnaît à ces feuilles des vertus médicinales.

Les autres produits de cueillette sont le "pain de singe" (fruit du baobab), les écorces, les feuilles de baobab (comme condiment), les fruits du rônier et les jeunes pousses, les fruits de Joump.

Les exploitants de plantes médicinales sont de plus en plus nombreux et considérés comme destructeurs des arbres. **Cette activité a pris de l'importance depuis la dévaluation du FCFA** qui a rendu inaccessible les médicaments modernes en dépit de l'existence de l'"Initiative de Bamako" (liste d'une cinquantaine de médicaments à usage populaire, détaxés et vendus dans les centres de santé). L'intérêt porté aux plantes médicinales par une frange importante de la population a conduit beaucoup de jeunes gens des villages et même des centres urbains à venir chercher racines, feuilles, écorces, etc... de certaines essences médicinales. Mais, à la différence des "tradipraticiens" ou guérisseurs, l'arbre exploité ne survit pas après leur passage. Ces produits de cueillette sont ensuite revendus dans les centres urbains (Dakar en particulier).

**La logique économique a été déterminante dans la surexploitation des ressources ligneuses** de la communauté rurale de Diass. Il a fallu pratiquement quelque quarante années pour réduire à l'état de savane un patrimoine forestier autrefois très important. La rupture de l'équilibre écologique a des conséquences graves sur les conditions de vie des populations et explique bon nombre des "mutations" économiques et socio-économiques en cours.

**La végétation herbacée**, dont la superficie est limitée, est difficilement accessible aux animaux. **Le pâturage aérien**, localisé dans la forêt de Bandia, est utilisé par des éleveurs installés. Les autres utilisateurs sont les éleveurs transhumants.

Des gens de plus en plus nombreux se livrent à la commercialisation de l'herbe, coupée et liée en petits tas dans les villes proches (Mbour).

**L'apiculture** n'est pas une activité pratiquée par les populations de la communauté rurale. Elle est pratiquée par un groupe familial (3 personnes de nationalité française, membres de l'ONG "Agriculteurs du Monde" ; la remise en marche du forage de Bandia est leur fait).

L'exploitation des carrières avait démarré dans la zone de Toglör en 1973-1975. Elle a créé un afflux important de personnes jusqu'en 1988 qui marque une réduction et des variations de l'exploitation.

L'exploitation des carrières se fait pendant un temps relativement court, déterminé par les marchés de travaux publics et de construction de bâtiments. Les emplois créés sont temporaires et peu nombreux. A Bandia par exemple, la carrière SODEVIT n'emploie qu'un seul habitant du village. Auparavant le nombre de villageois travaillant à la carrière était de 7 à 9.

Les villageois sont réticents à travailler dans les carrières en raison de la faiblesse des salaires payés et des conditions de travail non sécurisées.

Dans la zone de Toghör, les exploitants extérieurs cohabitent avec des exploitants locaux. Mais ces derniers sous-traitent plutôt les matières aux premiers qui sont équipés pour la transformation.

Ces sous-traitants, au nombre de dix, sont ainsi répartis :

- Villageois : 2
- Communauté rurale : 3
- Mbour : 1
- Dakar : 4

Les exploitants des richesses du sous-sol se répartissent en deux catégories :

- la première catégorie est constituée d'industriels qui exploitent en mettant en œuvre un capital technique sophistiqué et coûteux (environ 500 millions de CFA/unité) et qui sont également dans la profession des BTP directement ou indirectement. Le matériel d'exploitation comprend des engins lourds (pelle mécanique, bulldozer, compresseur et accessoires, concasseur, groupes électrogènes et moyens de transport, etc.) :
- les sous-traitants, qui extraient les matériaux bruts et les revendent aux industriels. Ils ne disposent pas d'équipements pour la transformation. Comme il n'est pas facile d'accéder aux marchés des BTP, ils sont sous la totale dépendance des premiers.

En plus des conflits qui opposent employeur et employés sur les carrières, les populations locales se plaignent :

- de la pollution de leurs champs et cadre de vie par la poussière, le dépôt de résidus qui stérilisent les terres de cultures ;
- les fissures des murs et des toits que provoquent le dynamitage (explosifs) ;
- l'occupation de terrains appartenant à des tiers par dépassement volontaire des limites fixées par les permis et le cas de neuf propriétaires de terrains non encore indemnisés à cause de blocages dans la procédure judiciaire.

Les exploitants de carrière ou leurs responsables de chantiers d'exploitation n'accordent aucun intérêt aux communautés villageoises situées près des chantiers. Aucune concertation n'est organisée pour apaiser les griefs des populations. La seule voie de recours semble être les tribunaux. Les lenteurs et longues procédures du pouvoir judiciaire démobilisent les populations qui ont une autre perception du droit.

## **Dysfonctionnements dus aux évolutions récentes**

### **En matière de gestion foncière**

Le conseil rural a affecté des terres non exploitées à des usagers extérieurs dans les terroirs villageois de Raffo, Boukhou et de Bandia, notamment. A Raffo, ces affectations n'ont pas rencontré l'assentiment des villageois. Ils se plaignent de ne pas être informés préalablement. Ils prétendent que les bénéficiaires empiètent sur les champs des villageois. Mais il semble que leurs réactions tiennent plus à un sentiment d'injustice face aux dimensions importantes des terres affectées et aux moyens importants que les exploitants extérieurs y investissent.

La décision d'affectation des terres est prise après une demande formulée par l'intéressé et vérification des possibilités effectives de mise en valeur par le ou les conseillers ruraux du terroir. Toutefois l'absence de plan cadastral de la communauté rurale rend malaisé l'exercice de ces attributions par le conseil rural.

Les conflits les plus fréquents dans la zone concernent les agriculteurs et les éleveurs. Ils sont relatifs à la divagation des animaux dans les champs de culture pendant la période des travaux agricoles. Ils sont favorisés par l'absence de parcours délimités et de couloirs de passage des animaux. La pression foncière a conduit à la mise en culture des anciens parcours de bétail et même d'une partie importante des zones de pâturage.

Les animaux trouvés en divagation dans les champs sont conduits dans des fourrières par l'agriculteur qui va ensuite se plaindre au chef de village. Ces conflits, dont certains font l'objet de constats de dégâts de cultures par un technicien d'encadrement du CER de Nguékokh, sont réglés à l'amiable par une transaction financière. Étant donné que les animaux appartiennent aux membres de la communauté villageoise et que l'éleveur n'a que la charge de la conduite, la contrainte pécuniaire est légère et payée en partie par le propriétaire.

### **En matière de gestion des ressources végétales**

Les agriculteurs considèrent les essences forestières se trouvant dans leurs champs de culture comme leurs propriétés. L'exploitation de ces arbres est normalement soumise à autorisation des Eaux et Forêts. Comme signalé plus haut, certains paysans – avec la complicité de charbonniers – se livrent à des coupes frauduleuses de ces essences pour se procurer des revenus monétaires.

Le nouveau Code forestier (loi 93-06 du 4 février 1993) dont le décret d'application n° 95-357 du 11 avril 1995 est adopté, apporte une modification importante dans le domaine de la foresterie. Désormais, il est reconnu aux individus et aux communautés villageoises un droit de propriété sur les boisements forestiers qu'ils réalisent. Moyennant autorisation, ils peuvent exploiter ces ressources forestières dans un but lucratif.

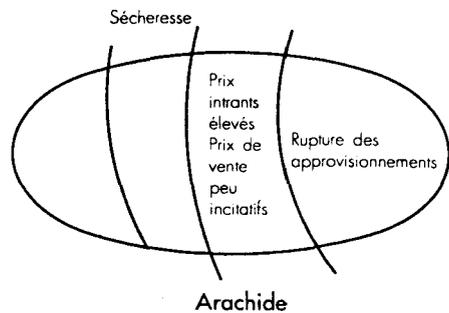
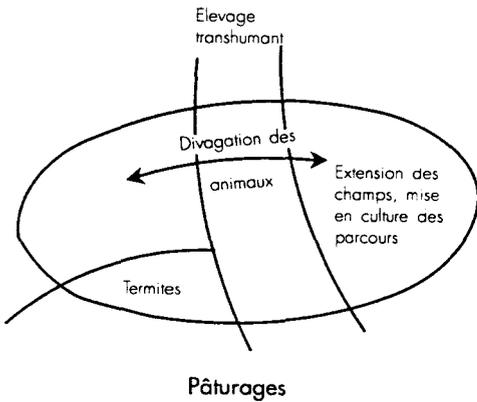
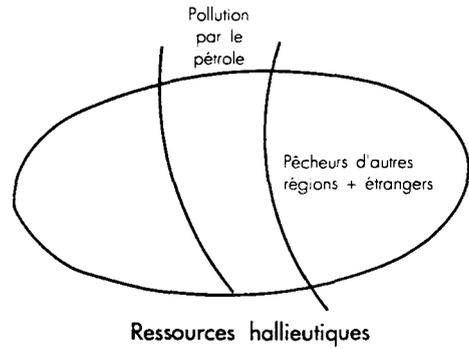
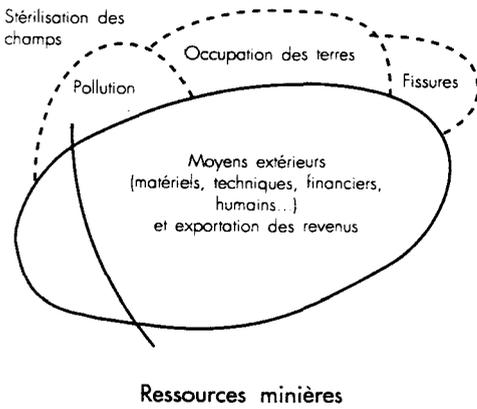
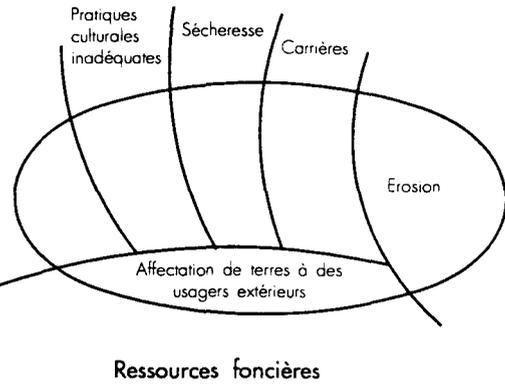
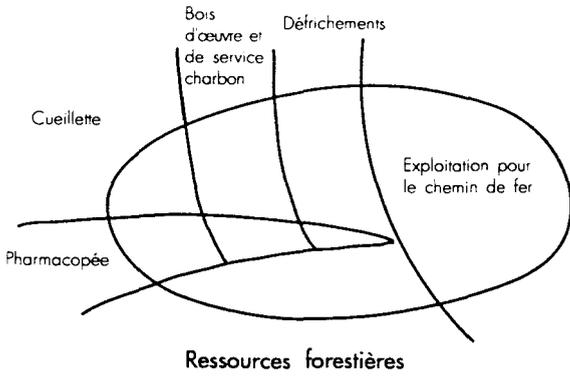
### **En matière d'utilisation des ressources fourragères**

Les éleveurs autochtones considèrent que les éleveurs transhumants font un usage abusif des ressources fourragères. Déjà insuffisantes pour les troupeaux autochtones, la rareté de ces ressources met en évidence la concurrence entre les deux types d'élevage.

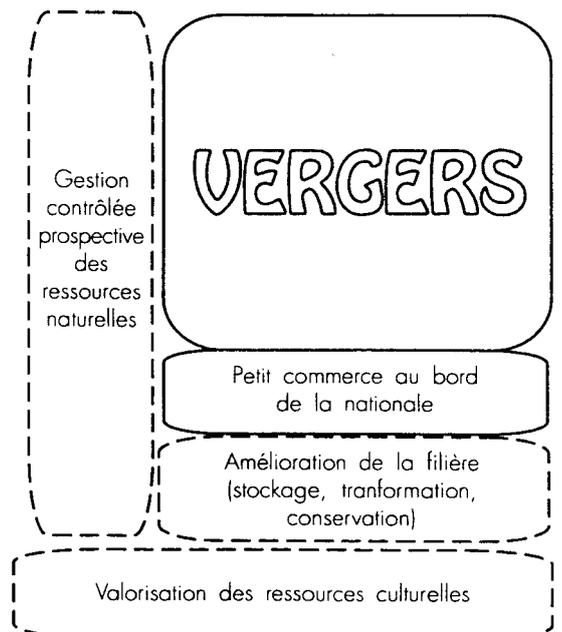
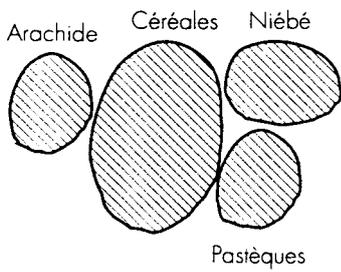
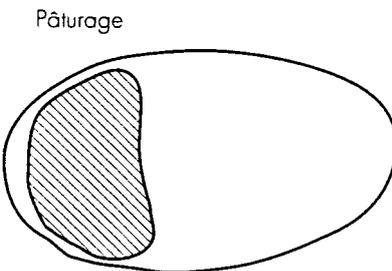
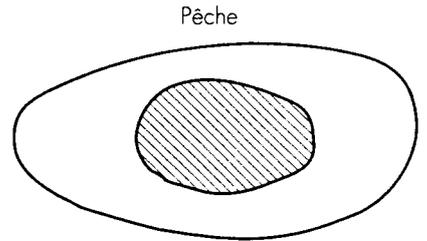
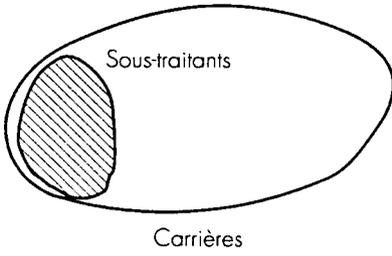
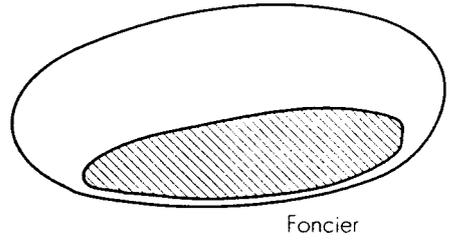
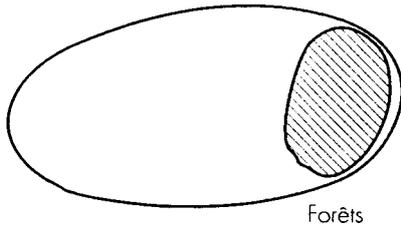
### **En matière de ressources halieutiques**

Si la gendarmerie de Popenguine intervient quelquefois pour repousser ou arraisonner les embarcations qui pêchent dans la zone réservée à la pêche artisanale, aucun moyen n'existe au niveau local pour sévir contre les bateaux qui effectuent des vidanges de mazout en mer et détruisent les filets des pêcheurs locaux et les

Diminution des ressources de la commune rurale de Diass  
suite à une exploitation excessive non contrôlée



Etat actuel des ressources et perspectives



abris de poissons. Les pollutions ainsi provoquées et la destruction des habitats des poissons contribuent à la raréfaction des produits halieutiques sur ces côtes.

## En matière de gestion des ressources minières

Les centres de décision sont extérieurs aux populations. La communauté rurale n'a qu'un avis consultatif. C'est pourquoi dans ce domaine, les problèmes sont nombreux... et pérennes :

- des terrains renfermant du grès et appartenant à des paysans ont été attribués à des exploitants de carrière (neuf cas ont été recensés). Le débat porte sur le niveau d'indemnisation. Un groupe de paysans a accepté l'offre qui lui était faite ; d'autres ont refusé et ont sollicité un arbitrage à un niveau plus élevé... dont la décision se fait attendre depuis des années ;
- la poussière des carrières stérilise progressivement les champs situés "sous le vent". Les agriculteurs sont obligés de les abandonner... sans indemnisation ;
- les explosions dans les carrières provoquent des fissures dans les murs des maisons ;
- l'article 76 de la loi relative aux communautés rurales stipule qu'un certain pourcentage des taxes, patentes, licences recouverts sur le territoire de la communauté rurale doit être reversé dans le budget de la communauté rurale. Cette disposition n'est pas encore appliquée. Ainsi, les populations de cette communauté rurale dont près de 30 % du territoire est constituée de carrières exploitables, se trouvent doublent doublement pénalisées.

## Conclusion

La communauté rurale de Diass, décidée à reprendre le contrôle de la gestion de ses ressources naturelles dans le cadre d'une volonté plus globale de maîtriser son développement, découvre (à travers cette étude) une situation consternante :

- beaucoup de décisions et de pratiques échappent au Conseil rural et à la population. Les procédures de recours et d'arbitrage sont souvent inefficaces.
- la pression sur les ressources naturelles résulte **d'intérêts privés, à court terme, sans impact positif pour la communauté rurale** : recherche de revenus (charbon, pêche...), élevage transhumant, carrières... De plus, ces exploitations non contrôlées entraînent une dégradation des ressources (destruction des abris de poissons, savane de plus en plus claire, réduction des pâturages...) ;
- des concurrences et des tensions naissent de ces utilisations non concertées par les citoyens de la CR et par les exploitants extérieurs : conflits agriculteurs-éleveurs ; contestations de l'affectation de terres à des exploitants extérieurs par le Conseil rural ; rancœurs vis-à-vis des exploitants de carrières.

La population et le conseil rural découvrent concrètement avec cette étude, ce qu'ils savaient déjà par expérience et intuition : les intérêts privés qui sont les moteurs de l'exploitation des ressources naturelles de la communauté rurale, sont "protégés" par des **rapports de force** (économique, financier et socio-politique...) contre lesquels la population et le Conseil rural ne peuvent rien pour le moment, d'autant plus :

- qu'ils ne disposaient pas jusqu'ici d'un état des lieux complet de leurs ressources et des utilisations qui en sont faites, au profit de qui...
- que des personnes, dans la communauté rurale, trouvent intérêt à favoriser l'accès à des "intérêts privés extérieurs" ;
- qu'aucun projet de développement local et donc aucune volonté d'envergure, ne pouvait s'opposer à cette situation.

Cette étude, une fois illustrée, sera restituée à la population de la communauté rurale, village par village. Elle sera commentée, discutée. S'en suivra une concertation entre tous les forums villageois, au niveau communautaire, pour définir les objectifs et les orientations d'une "politique communautaire de gestion contrôlée des ressources dans une perspective de régénération et d'amélioration du patrimoine commun".

Cette démarche est menée en même temps dans le domaine des **ressources culturelles** et des **ressources fruitières** de la communauté rurale, pour structurer, autour de ces trois axes jugés prioritaires, un plan pluriannuel de développement de la communauté rurale.

C'est de la prise de conscience<sup>(1)</sup>, notamment par les jeunes de la communauté rurale et par les villages périphériques (pas ou peu sollicités à traiter des affaires communautaires) qu'il était **souhaitable, nécessaire et possible** de dépasser les conflits de personnes et de clans **pour reprendre le contrôle des évolutions subies**, qu'est née cette démarche. Des relations ont été établies **avec la communauté rurale de Fissel** (où une démarche similaire est en cours), avec celle de Ngueniène (où cette démarche commence), avec la commune de Joal Fadiouth et Jeunesse et Développement (association paysanne départementale). Un cadre de concertation départemental est né de ces échanges, qui a l'ambition de convaincre les cinq autres communautés rurales du département de s'engager dans une démarche analogue. Les effets d'entraînement et de stimulation créés par ces rapprochements et partenariats sont remarquables : création de services communs (information/formation/ crédit...) ; sentiment (confirmé par le préfet) de disposer d'un poids et d'une autorité certains ; compétition solidaire "vers le haut" pour éviter qu'un des partenaires n'altère l'image commune positive...].

1. A l'occasion du programme de coopération décentralisée.

## **Etude de cas en zone sahélienne : la région du Sud Filingué en zone agropastorale nigérienne**

### **Le contexte agraire du sud Filingué : une difficile recherche d'équilibre entre besoins et ressources disponibles**

#### **Diversité des ressources naturelles au sein de l'espace agraire concerné**

##### **Deux grands ensembles agro-écologiques structurent le milieu et induisent des modes d'exploitation des ressources différenciés**

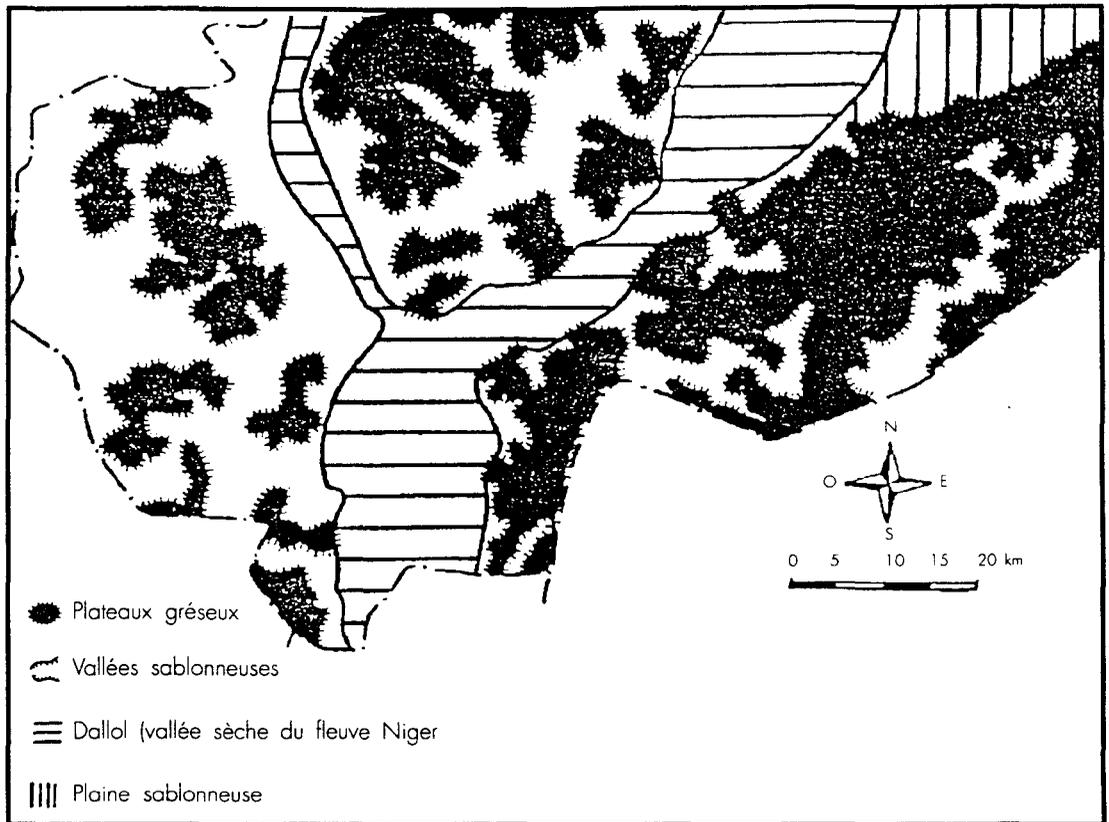
L'espace géographique du Sud Filingué est fortement structuré par la présence de deux entités géomorphologiques distinctes qui ont fait l'objet de modes de mise en valeur spécifiques par les différents groupes humains occupants ces lieux : la vallée du Dallol et les zones dites "de plateau" (cf. carte ci-après).

**Le Dallol** est une vallée creusée au Quaternaire dans les plateaux gréseux. Cette vallée constituait alors un affluent important de l'actuel fleuve Niger. Deux "bras" de cette vallée se rejoignent à la hauteur de Baleyara, la partie Est drainant les eaux du Massif de l'Air, la partie Ouest recueillant les eaux de l'Adrar des Ifoghas au Mali. Cet espace aux sols d'origine alluvionnaire, sableux et localement associés à des sols de bas-fonds plus argileux, présente en outre l'intérêt de mettre à disposition des hommes une nappe phréatique quasi affleurante à certains endroits.

Cet élément, associé à la facilité de mise en culture des sols, est sans aucun doute à l'origine de la dynamique de peuplement observée au sein de cet espace. Plusieurs groupes socio-ethniques se sont âprement disputés ces ressources tout au long de l'histoire. La colonisation est venue figer les partages territoriaux qu'elle a trouvé à son arrivée : le découpage cantonal reflète aujourd'hui à peu de chose près la situation territoriale de chacun des groupes socio-ethniques présent. Le groupe Zarma est ancré sur le Canton de Tondikandia, le groupe Bella enserme celui-ci par les Cantons du Tagazar au Sud et de l'Imanan au Nord. Le groupe Haoussa venu de l'Ouest occupe la partie Sud du Canton de Kourfey.

Superposé à ce premier découpage, le groupe Peul s'organise en un peuplement beaucoup plus diffus et mobile, guidé par sa quête d'espace pastoral, mais aussi par la recherche d'un ancrage foncier plus durable.

**La zone des plateaux** correspond, quant à elle, à de larges entablements grésos-argileux datant de la fin du Tertiaire. Les sols y sont discontinus au sein d'une matrice cuirassée ferrugineuse. Ils sont en général sablo-argileux. Ces plateaux sont entaillés par des vallées d'origine érosive où les sols résultent des apports colluvio-alluviaux des plateaux et des remaniements éoliens.

Unités géomorphologiques (d'après le ministère du Plan)<sup>(1)</sup>

- **Les plateaux** : il s'agit de larges entablements grés-argileux datant de la fin du tertiaire. Les sols y sont discontinus au sein d'une matrice cuirassée ferrugineuse. Ils sont en général sablo-argileux. Ces plateaux sont entaillés par de larges vallées d'origine érosive où les sols résultent des apports colluvio-alluviaux des plateaux et de remaniements éoliens.
- **Le Dallol** : il s'agit d'un terme peul désignant une vallée creusée au quaternaire dans les plateaux par un affluent, aujourd'hui tari, du fleuve Niger. Le fond de la vallée, large de 3 à 20 km, est presque plat. Les sols y sont d'origine alluvionnaire, sableux localement éolisés, localement associés à des sols de bas-fonds plus argileux.

Moins bien doté en réserves d'eau, accessibles seulement à de fortes profondeurs et pourvu de sols plus difficiles à travailler, cet espace des plateaux fait l'objet d'un peuplement plus récent consécutif à la saturation des terres du Dallol. Chacun des groupes socio-ethniques évoqué plus haut étend son emprise sur cet espace en prolongement des terres qu'il occupe dans le Dallol. Seule l'acquisition d'un point d'eau permanent (puits ou forage profond) rend possible une installation fixe dans cette zone des plateaux encore faiblement peuplée.

1. Source : Y. Jusserand, 1992.

## **De fortes complémentarités entre ces espaces en matière d'exploitation des ressources naturelles**

Ces deux espaces contrastés entretiennent diverses complémentarités entre eux dans de nombreux domaines. Chacun d'eux en effet, par ses **caractéristiques agro-écologiques** est favorable à des productions spécifiques faisant l'objet d'échanges en direction de l'espace voisin.

Fibres de feuilles de palmier doum issues du parc anthropique d'*Hyphaena thébaïca*, produits de cultures irriguées et natron exploités dans le Dallol sont "exportés" à destination des villages de plateaux.

Pâturages de saison des pluies, tiges d'*Andropogon* et bois de chauffe exploités par les habitants des plateaux sont commercialisés sur les marchés du Dallol.

Ces complémentarités entre espaces se manifestent aussi **au plan socio-historique** par les liens tissés au fil des migrations des agriculteurs du Dallol vers les zones de plateaux, susceptibles de leur fournir plus de terres cultivables.

Elles se retrouvent enfin **au plan des éléments de structuration économique de l'espace** ; le réseau des marchés est "irrigué" et "drainé" par les axes de circulation. Il polarise l'activité économique dans le Dallol autour du centre principal de Baleyara.

Près de cinq cents villages se partagent l'espace de la petite région du Sud Filingué. La diversité de ces agrosystèmes villageois peut être appréciée à l'examen de trois facteurs déterminants aux plans écologiques et socio-économiques : facilité d'accès à l'eau, densité de population et groupe socio-ethnique dominant. Ces trois critères permettent de dresser une typologie des modes de mise en valeur de l'espace par les villages. Six types d'agrosystèmes villageois caractéristiques sont identifiables ; chacun d'eux répond à une même logique de peuplement et constitue une zone relativement homogène dans l'espace étudié... La projection de ces différents types de villages au sein de l'espace micro-régional qui nous intéresse, permet de dresser le zonage présenté ci-après.

En définitive, les inter-relations multiples qui existent entre ces différents agrosystèmes villageois, amènent à considérer que l'ensemble géographique du Sud Filingué constitue un tissu économique et social suffisamment structuré et organisé pour parler de système agraire. Cette hypothèse s'est confirmée par la suite au cours de l'action, le Sud Filingué apparaissant comme une entité géographique relativement pertinente pour une intervention du type gestion de terroirs et développement local.

## **Des systèmes de production à la recherche d'équilibres fragiles**

### **Des activités rurales fortement diversifiées et basées sur l'exploitation des ressources naturelles**

Au sein de chacun de ces agrosystèmes villageois, des générations d'hommes tentent de combiner des ressources irrégulièrement disponibles et inégalement réparties pour couvrir leurs besoins de reproduction économique et sociaux. En ce milieu

semi-aride, l'agriculture pluviale, bien que généralisée, ne peut couvrir à elle seule les besoins des ruraux. Même en année de pluviométrie aussi exceptionnelle que 1988<sup>(1)</sup>, une part importante des producteurs s'est trouvée dans l'incapacité de reconstituer les stocks céréaliers de sécurité nécessaires pour aborder les périodes critiques pourtant beaucoup plus fréquentes.

Pour pallier ce déficit céréalier aigu et persistant, de multiples activités de diversification sont, par conséquent, d'un intérêt stratégique majeur aux yeux de la plupart des villageois :

- système de culture de bas-fonds (manioc, cucurbitacées, cultures de contre-saison irriguées) ;
- systèmes d'élevage remplissant différentes fonctions : apport alimentaire et monétaire, système d'épargne, source d'énergie et de fertilisation organique. L'embouche ovine fortement pratiquée dans la zone est avancée comme première source de revenus monétaires par plus d'un tiers des chefs d'exploitation ;
- exode saisonnier vers les villes des pays côtiers ou la capitale ;
- cueillette des fruits et feuilles de brousse, vente de bois et de paille sur les espaces sylvo-pastoraux, exploitation du natro ;
- petit commerce ;
- artisanat...

### **Différenciation des systèmes de production par l'accès au foncier, la force de travail disponible et la capacité à mobiliser des ressources en cas de crise**

Ces différentes activités de diversification contribuent à plus ou moins sécuriser l'équilibre des exploitations en période de production céréalière insuffisante. La situation des exploitations familiales est loin d'être homogène et les systèmes de production mis en œuvre par les chefs d'exploitation se différencient très nettement suivant la disponibilité en trois ressources majeures : la terre, la force de travail et le bétail.

- **L'ancrage territorial** est le premier facteur à prendre en compte pour aborder la gestion des ressources naturelles. Suivant leur origine sociale, les chefs d'exploitation héritent d'une plus ou moins grande assise foncière. Dans certains villages, jusqu'à 40 % des chefs d'exploitation (principalement des agropasteurs), sont à la recherche de cet indispensable espace de fixation, et sont donc en situation foncière très instable.
- **La structuration sociale des exploitations** induit également des différences remarquables en terme de force de travail disponible pour la mise en valeur de l'espace. De grandes familles composées s'opposent à des unités de production de type nucléaire disposant de ressources humaines beaucoup plus limitées.
- **La détention de bétail** intervient aussi fortement dans cette différenciation : le "degré de pastoralisation" des exploitations, les modes de gestion de la fertilité

1. 398 mm très régulièrement répartis en 30 jours de pluie du 8 juin au 25 septembre au village de Moriban.

des terres cultivées, l'accumulation des réserves financières et la capacité de survie en cas de sécheresse, peuvent varier considérablement d'une unité de production à l'autre.

Dans les villages zarma par exemple, la combinaison de ces trois facteurs de différenciation permet de distinguer cinq grandes catégories d'exploitations figurant à la typologie présentée ci-après (schéma 1)<sup>(1)</sup>, et répondant à des logiques de fonctionnement global bien distinctes.

## **Des marges de progrès limitées devant une problématique de développement complexe**

Le recul du temps incite au réalisme dans le diagnostic global que l'on peut porter sur une telle région. Il est d'un grand intérêt à ce titre de pouvoir comparer deux analyses concernant les perspectives de développement de ce même espace. L'une concerne le point de vue livré par l'une des toutes premières synthèses écrites sur cette zone. Elle est réalisée par Cornu en 1901, au terme de sa monographie du cercle annexe de Filingué.

La suivante, celle de Jusserand en 1992, correspond vraisemblablement à une des analyses des plus récentes réalisée dans le cadre du travail de diagnostic régional entrepris au démarrage du Projet Gestion des Terroirs Filingué.

1901 (Cornu, in Tiza Chegou, 1993, p. 25-26) :

*"... Dans ces quelques notes, nous pensons avoir donné l'impression que le cercle annexe de Filingué doit être rangé actuellement parmi les pays pauvres. Quoique susceptible d'une grande amélioration, ce ne sera jamais, croyons-nous un pays riche : sa sécheresse s'y oppose. La réapparition des rivières et la reconstitution des grandes forêts d'autrefois sont des choses impossibles à l'homme, et qu'il ne doit attendre que de phénomènes naturels météorologiques ou telluriques.*

*Cependant à défaut de la richesse, cette contrée peut aspirer à un petit avenir et cela parce qu'il dépend de nous de faire cesser les causes qui ont amené la désolation actuelle. La paix étant ramenée à l'intérieur du cercle et entre les races rivales, il apparaît comme évident que d'ici peu d'années, le haut Dallol aura recouvré l'état assez prospère dont il jouissait avant cette accumulation de ruine..."*

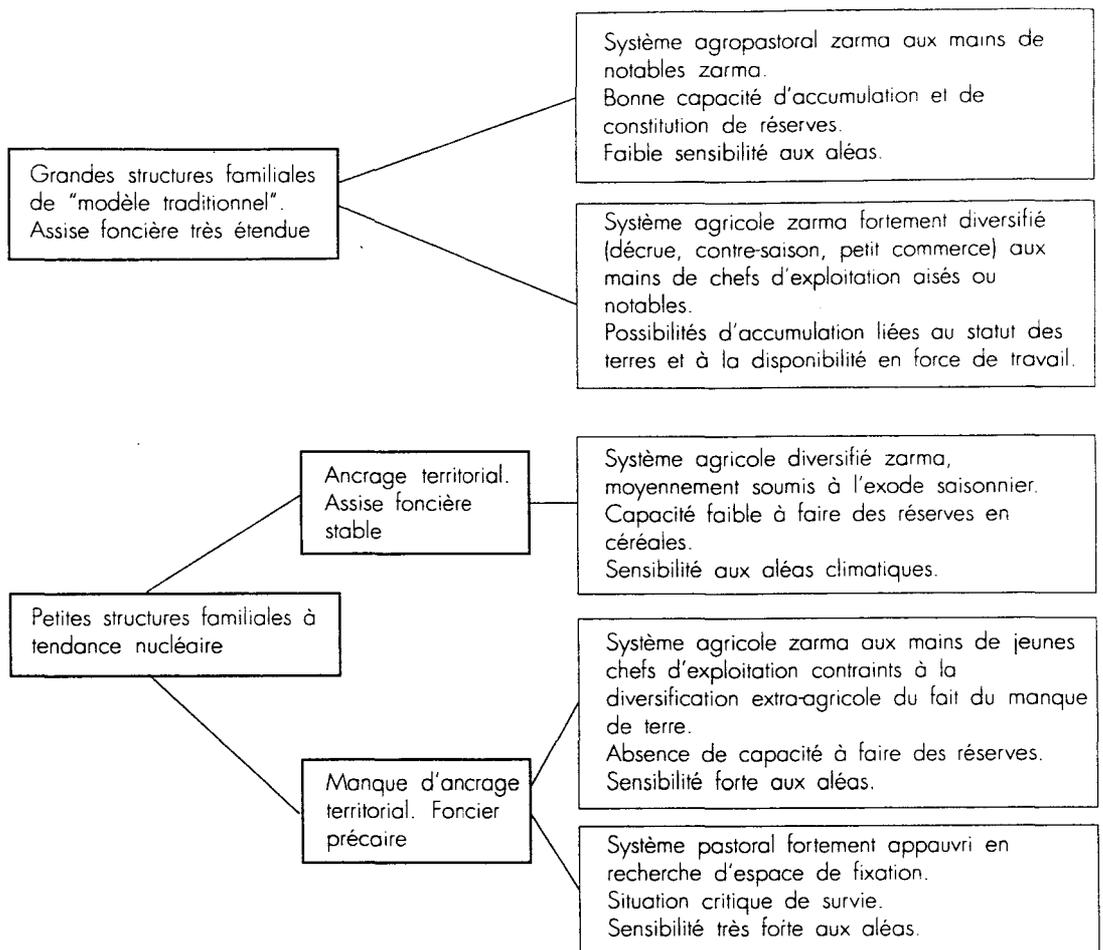
Quatre-vingt-onze ans plus tard, ces prévisions ne semblent que très partiellement s'être réalisées :

1992 (Jusserand, p. 55) :

*"La plus préoccupante (des contraintes) est sans nul doute la dégradation du niveau de vie des populations, insécurité alimentaire, prolétarisation, mauvais état de santé..., autant de problèmes qui conduisent à des comportements destructeurs :*

1. Typologie issue d'un travail de synthèse tiré d'enquêtes exhaustives auprès des chefs d'exploitation d'un village zarma des la zone de plateaux.

Schéma 1. Typologie des systèmes de production, territoire de Moriban.



| Echantillon enquêté nombre d'UP | Groupe typologie effectifs | Description des types principaux d'unité de production  |
|---------------------------------|----------------------------|---|
| 86                              | 13                         | Système agropastoral zarma, grande structure familiale au foncier sûr, au chef âgé et notable                 |
|                                 | 9                          | Système agricole zarma, grande structure familiale au foncier sûr, diversification agricole et petit commerce |
|                                 | 36                         | Système agricole zarma diversifié au sein de petites structures mais au foncier sécurisé                      |
|                                 | 11                         | Jeunes agriculteurs zarma, au foncier précaire, diversification par artisanat, petit commerce...              |
|                                 | 17                         | Système agropastoral peul et touareg en recherche d'espace de fixation  |

- *destruction de la société paysanne : individualisme, inégalité sociale, renaissance des luttes fratricides entre ethnies, entre villages, exode vers un hypothétique "mieux-être" à la capitale, recours à la drogue et à divers trafics, délinquance...*
- *destruction du potentiel productif : vision à très court terme des ressources naturelles disponibles, exploitation minière des sols, des végétaux, décapitalisation (vente de bétail)...*

*Les problèmes s'amplifient les uns les autres dans un réseau de cercles vicieux... qui fait apparaître trois facteurs externes responsables de l'ensemble des problématiques :*

- *un facteur naturel : la sécheresse,*
- *un facteur social : la croissance démographique,*
- *un facteur économique et politique : la récession économique et le désengagement de l'Etat..."*

Le parallèle entre ces deux diagnostics établis pratiquement à un siècle de distance, met bien en évidence la complexité des problèmes à résoudre pour contribuer au développement de cette zone. Si le phénomène d'insécurité lié aux tensions entre groupes socio-ethniques s'était effectivement estompé<sup>(1)</sup> jusque-là, d'autres symptômes paraissent aujourd'hui tout aussi préoccupants. On peut affirmer qu'en définitive, la relative prospérité entrevue par l'administrateur Cornu est loin de s'être concrétisée.

La contrainte environnementale est mise au premier plan aujourd'hui. Cela n'est pas tellement surprenant quand le diagnostic est conduit par une structure chargée de limiter la dégradation des écosystèmes. Mais il n'en demeure pas moins vraie que les dynamiques observées tant au plan démographique<sup>(2)</sup> qu'économique tendent à renforcer des modes de prélèvement de plus en plus prédateurs car disproportionnés en regard de la capacité de régénération des ressources naturelles.

La conjoncture économique étant particulièrement peu favorable aux productions paysannes locales, le sursaut d'intensification tant espéré par les agronomes n'est pas observé, même à des densités approchant les 100 hab./km<sup>2</sup> sous 350 mm de pluviométrie annuelle et avec un potentiel d'irrigation relativement favorable.

Les tendances lourdes de cette évolution des systèmes de production ne peuvent qu'inciter à plus de réalisme. Ce devrait notamment être le cas dans la définition souvent bien ambitieuse des objectifs des interventions du type gestion des terroirs et développement local quand on vise à bouleverser les dynamiques, au terme de trois ou cinq ans de projet.

1. il tend à resurgir dans d'autres contrées du Niger, mais n'intéresse pratiquement pas le Sud-Filingué pour l'instant.

2. En 1901, moins de 10 % de la superficie cultivable du Dallol Tagazar était cultivé (Cornu, in Tiza Chégou, 1993, p. 24). En 1951, Urfer (op. cité, p. 49) considère comme forte la pression de 22 hab./km<sup>2</sup> sur la même zone du Dallol. En 1992, la densité humaine y est estimée à 85 hab./km<sup>2</sup> et l'espace agricole utilisable est considéré comme saturé (Jusserand, 1992, p. 10, 52).

## **Les acteurs et l'organisation existante en matière de gestion sociale des ressources naturelles**

### **Des pratiques de gestion des terroirs endogènes existent**

Un certain nombre de pratiques de gestion des terroirs existent et sont mises en œuvre par les sociétés paysannes locales en dehors de tout appui extérieur. Pour s'en convaincre, nous reprendrons les principaux résultats d'une enquête rapide réalisée dans le cadre du diagnostic régional au démarrage du Projet Gestion des Terroirs Filingué en avril 1992.

Cette enquête a concerné 120 villages haoussa, zarma, bella et peul du Dallol Bosso ; ils correspondent à des agrosystèmes villageois zarma, haoussa et bella du Dallol. Il s'agit donc d'espaces villageois en voie de saturation dont la densité d'occupation humaine oscille entre 30 et 85 hab./km<sup>2</sup>. Dans le contexte sahélien étudié, de telles situations sont censées aboutir aux déséquilibres les plus manifestes entre ressources disponibles et besoins des populations.

Plusieurs pratiques d'exploitation des ressources sont propres à la société paysanne locale et apparaissent de fait comme des indicateurs des modes d'organisation existants au titre de la gestion des ressources naturelles. Sur ce plan, les pratiques qui semblent les plus aisément perceptibles sont liées à la gestion de la fertilité des terres de culture et à l'aménagement d'espaces réservés au pâturage du cheptel.

#### **Pratiques de gestion de la fertilité**

Les contrats de fumure, pratiques permettant de valoriser les transferts de fertilité entre parcours et terres de culture, sont encore en vigueur dans 89 % des villages.

#### **Pratiques d'aménagement de l'espace à des fins pastorales**

Des couloirs de passages sont réservés à la circulation des animaux dans 77 % des villages.

33 % des villages disposent d'espaces qu'ils souhaitent réserver aux troupeaux.

Des systèmes de gardiennage collectif des animaux sont mis en place dans 83 % des villages.

La transhumance est un mode d'utilisation saisonnier d'espaces pastoraux situés à l'extérieur du territoire villageois, elle est pratiquée dans 69 % des villages.

Ces quelques indicateurs de pratiques de gestion existantes ne doivent pas masquer le fait qu'il s'agit là de données très globales et sommaires qui méritent d'être précisées au niveau de chaque situation villageoise. L'examen de l'évolution de ces pratiques dans le temps apporte sans nul doute une connaissance plus précise de la situation.

## **Les difficultés d'adaptation de ces pratiques aux mutations du système local**

Un certain nombre d'observations permet de montrer que s'il existe bien un système de gestion, celui-ci ne parvient plus à maintenir les équilibres nécessaires à la reproduction des ressources naturelles, notamment sous l'effet de la demande du nombre croissant d'utilisateurs. Sur la base de l'enquête précédente conduite sur un large échantillon de 120 villages, on relève l'apparition de pratiques nouvelles, mais on observe aussi certains signes qui font état du dysfonctionnement du système. Les éléments qui suivent sont particulièrement significatifs des évolutions et des limites que rencontrent les modes de gestion pratiqués :

- Les pratiques de "jachères vraies"<sup>(1)</sup> ont quasiment disparu des 72 % des villages.
- La monétarisation du capital foncier se développe ; la location de terre se manifeste dans plus d'un village sur cinq. Des phénomènes de vente de terre sont remarqués dans 37 % des villages sur la période couvrant les cinq dernières années.
- **Les réserves foncières sont considérées comme épuisées** par 72 % des villages.
- **Des départs définitifs de familles** ont été enregistrés dans 60 % des villages lors de ces cinq dernières années<sup>(2)</sup>
- **Le déficit d'espace pastoral** est avancé comme contrainte première au développement de l'élevage dans 40 % des villages.
- **Les dégâts aux cultures** sont soulignés comme étant la deuxième contrainte majeure au développement de l'élevage dans 40 % des villages.

Cette situation de crise croissante du mode de gestion des ressources naturelles mis en œuvre par les sociétés locales se manifeste par un certain nombre de problèmes très concrets. Ceux-ci peuvent prendre des dimensions très graves allant jusqu'à remettre en question la paix sociale entre groupes d'utilisateurs.

On peut tenter de sérier la nature de ces problèmes d'accès aux ressources naturelles en deux grandes catégories, suivant l'échelle sociospatiale concernée :

- u niveau villageois : des parcelles sont installées sur d'anciens couloirs de passage, les "champs pièges" se multiplient en brousse sur des sites stratégiques jusque-là réservés aux troupeaux extensifs. De ce fait, les litiges consécutifs aux dégâts des cultures par le bétail sont de plus en plus fréquents. Le tracé des limites de parcelles devient de plus en plus source de tensions entre agriculteurs voisins. Les litiges portant sur les droits fonciers sont également en augmentation : remise en question de contrats de prêts de terre, récupération de terres précédemment attribuées temporairement sans contrat.
- au niveau cantonal se manifestent également certains types de problèmes tout aussi révélateurs des défaillances du système d'exploitation et de gestion actuel :

1. Celles que l'on peut encore observer dans le Dallol sont des jachères purement conjoncturelles plus liées à un abandon de culture (échec de levée de semis tardifs, non maîtrise de l'enherbement, insuffisance de main-d'œuvre au sarclage...) qu'à une logique raisonnée de reconstitution de la fertilité.

2. Phénomène à mettre en relation avec l'éviction des agro-pasteurs peul du Dallol Bosso décrit par Beauvilain, 1977.

- litige à propos des limites foncières entre villages,
- litige sur la délimitation entre territoires cantonaux,
- tracé de couloirs de passage entre deux villages.

## **Un réseau complexe de centres de décision multiples contrôlant le système de gestion des ressources**

Le processus que nous désignons sous l'appellation "système de gestion" des ressources naturelles, implique de multiples acteurs : utilisateurs exploitant telle ou telle ressource, ou décideurs en matière d'octroi de droits d'usage ou de règlement des litiges entre usagers.

Comprendre les règles de fonctionnement d'un tel système social complexe demande donc en premier lieu de bien identifier les différents acteurs impliqués.

Le schéma 2 tente de représenter les différents niveaux autour desquels s'organisent chaque groupe d'acteurs locaux à prendre en considération à l'échelle de l'espace micro-régional auquel nous nous intéressons ici.

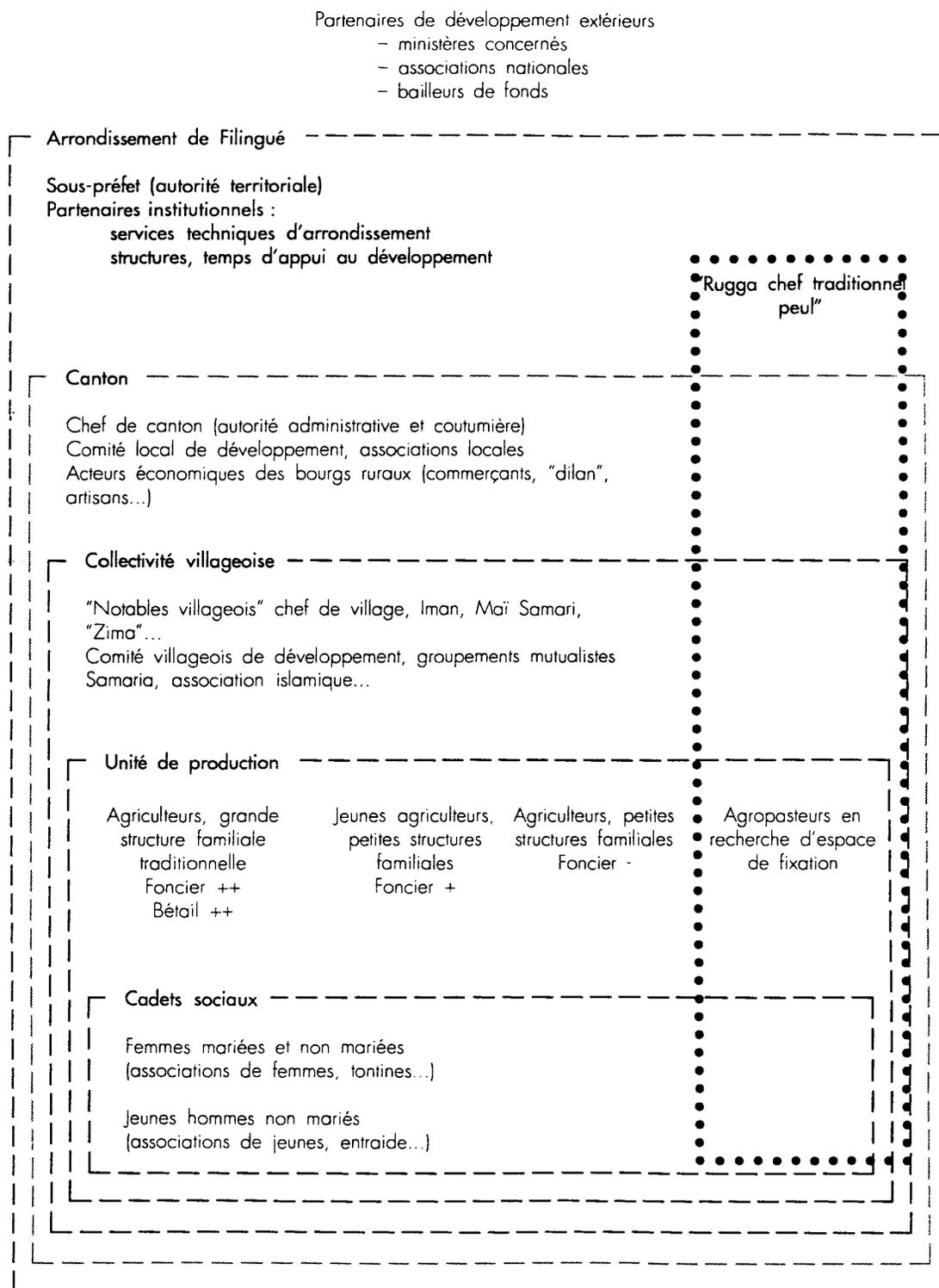
L'analyse des objectifs privilégiés par chacun de ces membres de la société permet d'affiner la compréhension du fonctionnement du système rural local. Comme le souligne Ancy (1975, p. 30), la plupart des fonctions satisfaites à l'échelon du village peuvent se ramener aux objectifs endogènes de **maintien de la cohésion sociale et du contrôle foncier**. On retrouve également la même cohérence entre les niveaux sous-jacents dépendants de ce que nous avons appelé "collectivité villageoise" dans le schéma 2. Quatre types principaux d'exploitation y sont représentés, en référence aux critères de différenciation des systèmes de production identifiés précédemment.

Il importe de bien souligner dès à présent que notre cadre de réflexion sur **le système d'organisation local, participant au contrôle de la gestion des ressources naturelles, déborde largement du cadre villageois pour intégrer l'autre niveau de décision plus englobant** : le canton et l'arrondissement. Les chefs de canton, mis en place avec l'arrivée de la colonisation française au Niger, remplissent une fonction d'interface entre l'organisation coutumière et l'organisation administrative. Mais ils jouent également un rôle de tout premier plan dans les prises de décision liées à l'organisation foncière locale.

Cette même présentation fait apparaître un autre élément de structuration sociale qui s'accommode mal de la cohérence des échelles emboîtées autour desquelles s'articulent les sociétés d'agriculteurs sédentaires. Il s'agit d'un niveau d'organisation extra-villageois, spécifique à la société peul, placé sous l'autorité d'un chef Rugga influent.

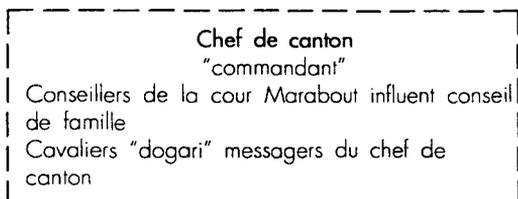
L'examen des trames d'organisation sociale propres à chacune de ces deux sociétés zarma et peul, prises à titre d'exemple pour le Canton de Tondikandia permet d'identifier de manière plus fine les caractéristiques de ces deux réseaux de centres de décision intervenant en matière de gestion des ressources naturelles. Les schémas 3, 4 et 5, retracent le réseau correspondant à chacun de ces deux groupes socio-ethniques.

Schéma 2. Un tissu complexe d'agents locaux.



Sur le terrain, on assiste donc aujourd'hui à la juxtaposition de deux modes d'organisation dont les projections sur l'espace sont loin de se superposer de manière cohérente. La reconnaissance effective par l'Etat d'un seul de ces réseaux d'organisation sociale, celui construit en l'occurrence sur une base agricole sédentaire

## Schéma 3. Les centres de décision locaux, société agricole zarma.

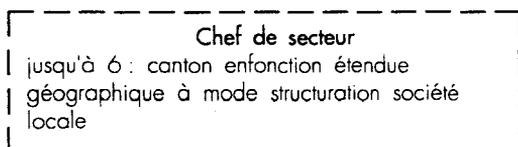
*Canton : (exemple Tondikandia)***Statut particulier du chef de canton :**

Reconnu et indemnisé par l'administration (74 000 F/mois et 5 % des impôts levés).

Reconnu également comme l'autorité coutumière plus ou moins respectée et/ou crainte suivant sa légitimité.

**Mode de désignation :**

Coopté par l'assemblée des chefs de village. Cette étape réveille souvent les querelles de pouvoir entre les familles d'anciens chefs de guerre d'avant la colonisation.

*Niveau intervillageois***Origine :**

Depuis 1900 mis en place par l'administration coloniale pour gérer les territoires conquis. Le choix s'est porté alors sur quelques chefs de guerre locaux "mayaki" ou "zarmokoy" privilégiés pour leur bonne collaboration avec les colons.

**Nature du pouvoir de décision :**

**Relais local de l'administration ;** transmission de l'information administrative + politique, recueil des taxes et impôts des villages fait appliquer les directives nationales.

**Droit de jugement sur le foncier et la gestion des ressources naturelles ;** décision : date premier semis ; décision : gardiennage des troupeaux ; décision : retour à la vaine pâture ; règlement des litiges fonciers ; problème entre villages...

Nommé par le chef de canton.

Rôle de relais du pouvoir cantonal et rend compte au "commandant".

Règle les petits litiges courants : bagarres, vols, mariages, conflits d'héritage.

La plupart du temps aussi chef d'un des villages influents du secteur.

*Village***Mode de désignation :**

Coopté par l'assemblée des anciens du village. Problèmes de rivalités entre les familles dans certains villages.

**Statut particulier du chef de village :**

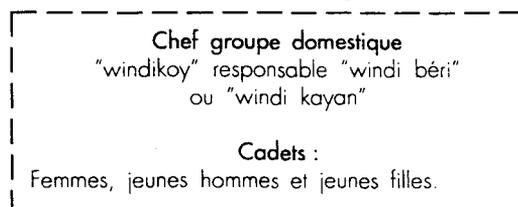
Reconnu par l'administration locale reçoit 10 % des impôts levés sur ses administrés.

Reconnu par les villageois comme leur représentant vis-à-vis de l'extérieur.

**Nature du pouvoir de décision :**

**Relais local de l'administration ;** transmission de l'information administrative + politique ; recueil des taxes et impôts du village ; fait appliquer les directives cantonales.

**Droit de jugement sur le foncier et gestion des ressources naturelles ;** informe : date premier semis, garde des animaux et retour à la vaine pâture ; règlement des litiges fonciers ; problèmes familiaux au sein du village...

*Niveau infra-villageois*

**Schéma 4. Les centres de décision locaux  
(exemple canton Tondikandia).**

**Société agropastorale peul**

***Territoire pastoral supra-cantonal :***

**"Rugga"**

"Chef de tous ceux qui conduisent les  
troupeaux"

"Chef des bovins"

Conseil de "rugga" intermédiaires

**Statut particulier du rugga :**

Reconnu comme chef traditionnel par  
l'administration.

Sans fonction administrative particulière.

**Système de nomination :**

Coopté par l'assemblée des rugga, sur la base  
de la capacité du futur chef à respecter la "voie  
peul".

***Aire d'attache des groupes d'agropasteurs :***

**"Rugga"**

Quatre dans le Sud Filingué

**Origine :**

Chefferie traditionnelle peul.

**Aire d'influence socio-politique :**

Une aire géographique très vaste à cheval sur  
trois départements.

**Nature du pouvoir de décision :**

Garant de l'unité peul sur un espace très vaste.

Règlement des litiges entre lignages peul.

Garant des règles établies par la société peul.

Nommé par la communauté peul fixée sur l'aire  
d'attache, sur la base de la confiance accordée  
par chacun.

Rôle de contact avec autorités administratives  
locales.

Circulation de l'information vers l'amont et l'aval.

***Niveau campement unité de résidence :***

**Garso**

"Eclaireur"

Chef de groupe migratoire co-usager du  
pâturage

Dix dans le Sud Filingué

Responsable des déplacements des groupes de  
famille d'agropasteurs.

Responsable de l'utilisation des ressources par et  
pour le groupe qu'il conduit.

Interlocuteurs des rugga quand le groupe traverse  
l'aire d'attache, relevant de l'autorité de ces  
derniers.

Quel que soit l'espace pastoral exploité lors de la migration du groupe, le "garso" trouvera toujours un "rugga" pour l'accueillir et l'appuyer dans la résolution de ses problèmes (intercéder auprès des chefs de villages ou des chefs de canton des groupes sédentaires).

***Niveau infra-campement :***

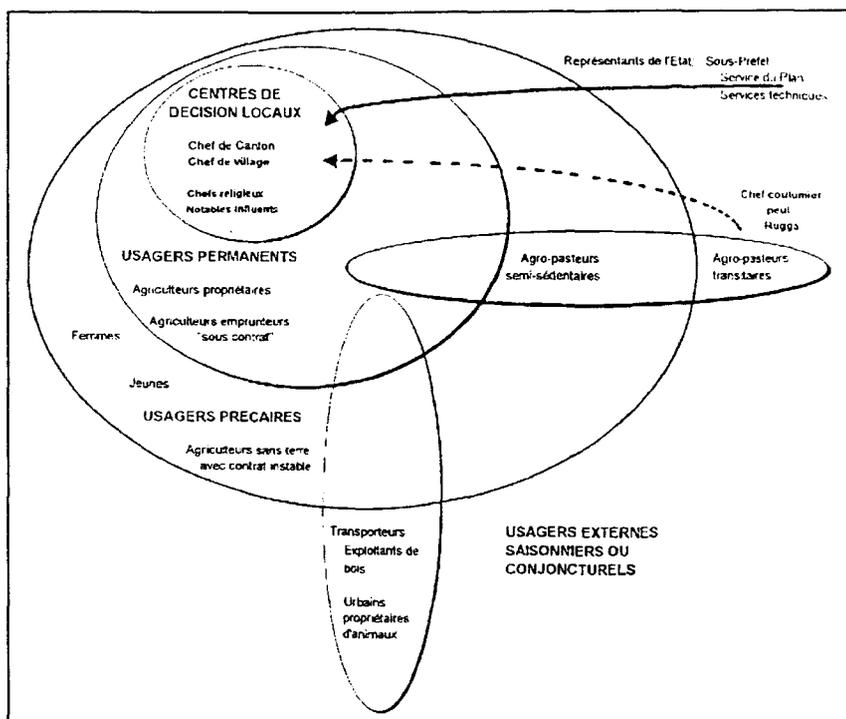
**Chef de groupe domestique**

"jom wuro" responsable de l'unité sociale  
élémentaire

**Cadets**

Femmes, jeunes hommes et jeunes filles

Schéma 5. Diversité des usagers et des centres de décision en matière de gestion des ressources naturelles



renforce ces discordances. L'analyse de cette situation permet de mieux comprendre les mécanismes de marginalisation dont est victime le groupe des agropasteurs. Elle apporte un éclairage spécifique sur les tensions qui se font de plus en plus fortes entre les différents groupes d'utilisateurs des ressources naturelles.

On relèvera au passage que nous donnons un sens très large au terme de "centre de décision". Dans la réalité en effet, les chefs prennent rarement les décisions tout seuls, ils orientent le plus souvent leurs choix sur la base des différents points de vue exprimés au sein de leur entourage.

On soulignera également que le terme "terroir" villageois n'apparaît pas dans cette description des niveaux d'organisation de la société locale. On pressent bien ici les risques que peut comporter son utilisation au sens d'espace social mis en valeur par une communauté donnée. Dans notre contexte en effet, son usage peut conduire à exclure les autres communautés qui occupent de manière plus partielle le même espace.

Les "ponts" reliant les deux modes d'organisation sont finalement purement conjoncturels, chef de canton et Rugga se retrouvant surtout en cas de conflits graves à résoudre, ou sur la base de convocation de l'administration en vue de transmettre telle ou telle nouvelle décision.

L'échelon de l'Arrondissement ne sera pas développé ici, il correspond à un niveau d'organisation externe à la société locale, sa fonction relevant directement d'attributions de gestion du territoire par l'Etat.

## **De multiples usagers des ressources, aux objectifs et aux logiques globales très différents**

### **Quatre groupes d'usagers exploitants les ressources locales suivant des logiques souvent concurrentes**

Le schéma 5 tente de présenter de manière simplifiée les différentes catégories d'acteurs intervenants dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles dans le contexte du Sud Filingué.

Il distingue quatre grandes catégories d'usagers aux stratégies et au pouvoir de décision différents dans le système local de gestion des ressources naturelles :

- les décideurs principaux gestionnaires des ressources naturelles collectives ;
- les usagers permanents des ressources naturelles de l'espace local ;
- les usagers précaires qui bien que présents en permanence sur ce territoire, n'ont qu'un accès irrégulier et incertain à ces ressources notamment au plan foncier ;
- les usagers externes saisonniers ou conjoncturels.

Les logiques de ces catégories d'usagers sont analysées dans les lignes qui suivent, en distinguant deux niveaux d'investigation :

- en ce qui concerne en premier lieu leur intégration à la société et leur implication dans le système de gestion locale des ressources naturelles ;
- en second lieu en ce qui concerne leurs pratiques d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles.

### **Différents niveaux d'intégration à la société locale et d'implication dans l'organisation de la gestion des ressources naturelles**

Le groupe des décideurs qualifiés dans le schéma précédent de "centres de décision locaux" est constitué par les chefs de village, les chefs de canton, de notables ou de chefs religieux influents sur leur environnement social. Ces autorités se voient en général investies de la légitimité des ruraux pour être au cœur des mécanismes de décision d'attribution du foncier, de régulation de l'usage des ressources. Elles participent généralement au règlement des litiges et des conflits locaux. Le souci de conserver le soutien d'une majorité de leurs "administrés" les conduit généralement à trancher les conflits en privilégiant les usagers des deux premières catégories (usagers permanents et usagers précaires), sauf quand des alliances particulières existent avec des usagers externes (saisonniers ou conjoncturels).

Autre caractéristique de ces centres de décision locaux, c'est le fait qu'ils constituent un passage obligé de l'information en provenance ou à destination des niveaux d'organisation supérieurs (arrondissement et département).

**Le groupe des usagers permanents** rassemble des acteurs bien intégrés à la société locale.

Leur intégration est fortement liée à l'histoire de leur famille, ce dernier facteur jouant un rôle déterminant dans l'ancrage territorial de ce groupe. Détenteurs de ressources foncières non négligeables, ces usagers de l'espace local sont influents sur la définition des orientations locales ; les préoccupations de ces usagers résidents sont par conséquent bien pris en considération par le groupe des décideurs précédents.

**Les usagers précaires** se caractérisent quant à eux, par un degré moindre d'intégration à la société locale. Ce groupe est de composition hétérogène, il rassemble des agriculteurs au foncier précaire, des femmes et des jeunes soumis à une condition de cadets sociaux, et des agropasteurs semi-sédentaires à la recherche d'un espace de fixation.

Les trois premières catégories de ces usagers sont en général fortement liées au plan familial et historique aux groupes précédents des usagers permanents et des décideurs locaux.

Les agropasteurs voient en ce qui les concerne, leur accès aux ressources locales toléré pour un temps, tant que l'espace est disponible. Mais sans grande assurance sur l'avenir et la stabilité d'une telle situation, leur stratégie vise à tenter de renforcer leur ancrage en recherchant la caution et la protection d'un "logeur" appartenant au groupe des décideurs ou des usagers permanents. Dans tous les cas, la stabilité foncière recherchée n'est pas acquise, puisque ces usagers précaires n'ont généralement pas accès aux contrats de prêts de terre réservés aux agriculteurs de cette même catégorie d'usagers. Ils ne bénéficient pas non plus du droit d'implanter leur propre puits qui pourrait devenir le pivot de leur sédentarisation.

**Les usagers externes saisonniers ou conjoncturels** ont accès aux ressources de l'espace local de manière discontinue dans le temps, et développent des activités orientées vers d'autres pôles que le cadre local considéré (notamment la ville ou les marchés importants de la région). Il s'agit très concrètement dans le cas du Sud Filingué, de trois catégories d'usagers spécifiques :

- des transporteurs commerçants de bois, venant de la capitale, et prélevant directement la ressource forestière pour la vendre sur le marché urbain ;
- des agropasteurs transitaires utilisant saisonnièrement les parcours, les résidus de culture et les points d'eau tout au long de leur itinéraire de transhumance ;
- des propriétaires de cheptel résidants généralement en ville ou dans les bourgs ruraux. Ils confient à des bergers, la garde de leurs troupeaux importants qui sont alimentés une partie de l'année sur les espaces où la ressource est la plus facile d'accès (notamment pâturage de plateau et mares temporaires en saison des pluies).

Chacune de ces catégories d'usagers externes saisonniers ou plus conjoncturels présente la particularité de ne pas véritablement rechercher son intégration à la société locale. Bien que l'espace local joue un rôle essentiel dans leur système de production ; le fait qu'ils ne soient pas résidents fait qu'ils entretiennent peu de relations avec les autres usagers.

## **Des logiques d'exploitation des ressources et des modes de valorisation des ressources en forte concurrence**

Les différents types d'usagers de l'espace local identifiés ci-dessus, développent des logiques d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles qui leurs sont propres. Pour les analyser et situer leur contribution à la reproduction du potentiel de production des ressources, on examinera notamment les objectifs majeurs qui motivent les activités de chacun de ces acteurs.

### **Les "centres de décision locaux"**

Les "centres de décision locaux", de par leur position dans la société locale, rencontrent peu de contraintes dans leurs activités d'exploitation des ressources naturelles.

Ces notables disposent souvent de moyens humains et financiers permettant de développer des activités agricoles et pastorales à assez grande échelle. Certains d'entre eux ont investi à partir de financements extérieurs pour expérimenter des systèmes d'exploitation modernisés : grand élevage de type ranching et agriculture motorisée.

Ces expériences d'intensification lourde se sont durement confrontées aux réalités économiques et écologiques du milieu. L'arrêt des financements extérieurs a eu pour conséquence une dégradation du matériel dont les charges d'entretien ne peuvent être couvertes aujourd'hui par la production locale. Les façons culturales liées à la motorisation et les concentrations animales qui se sont constituées autour de points d'eau à forte capacité d'exhaure ont rapidement conduit à un épuisement quasi irrémédiable de la ressource en terre et en pâturage sur les sites concernés.

Les systèmes d'exploitation qui résultent de cette double influence liée à la détention du pouvoir coutumier et au goût de la modernisation, ne sont cependant pas véritablement rentrés dans une logique d'exploitation commerciale du milieu. Ce groupe des décideurs locaux, s'il bénéficie des avantages que procure le pouvoir, est en revanche astreint à un devoir de redistribution et de solidarité vis à vis des populations qu'il administre. Dans leurs pratiques d'exploitation des ressources, ces notables jouent pleinement sur leur capacité à mobiliser leurs sujets pour mettre en valeur un maximum d'espace cultivable (mobilisation de travaux collectifs à grande échelle pour les semis, les sarclages, les récoltes et le transport).

Si ces modes d'exploitation sont peu préoccupés par la reproduction de la ressource, on doit souligner que la valorisation des produits qui en résulte se fait en partie au moins à destination des autres usagers de l'espace local. Les stocks ainsi constitués interviennent en effet dans la redistribution qui s'effectue par les mécanismes de solidarité en période de crise alimentaire, ou plus couramment sous forme de prêts de soudure.

## **Les usagers permanents**

**Les usagers permanents**, usagers de plein droit car propriétaires de leurs terres orientent leurs stratégies d'exploitation des ressources pour couvrir leurs besoins sociaux et économiques. Ils sont principalement guidés dans ce sens par leur intérêt particulier, et animés par la volonté de préserver le patrimoine familial. Suivant l'assise foncière dont ils disposent, ils sont amenés à négocier des contrats de prêts de terre avec des agriculteurs moins bien lotis. Cette phase de négociation entre propriétaire et locataire constitue dans d'autres sociétés un cadre privilégié pour définir et contrôler les règles de gestion et d'exploitation des ressources échangées. Dans le cas du Sud Filingué, il semble que la préoccupation dominante des propriétaires soit de conserver leur droit sur la terre prêtée, sans se préoccuper beaucoup de l'état dans lequel elle pourra être restituée au terme du contrat.

Des stratégies d'amélioration foncière se manifestent au sein de ce groupe d'usagers permanents, à travers les pratiques de prêts sans gage à destination des agropasteurs. Il s'agit des terres de haut glacis que seuls les éleveurs peuvent mettre en valeur dans un premier temps. Au terme de quelques années d'intense fertilisation par le troupeau, le contrat est remis en question par le propriétaire qui retrouve une parcelle exploitable pour quelques années.

Dans le cas de l'exploitation du bois et du pâturage, la préoccupation de gestion et de maintien des capacités de reproduction de la ressource est encore moins présente à l'esprit de ces usagers. Contrairement à la terre qui fait l'objet d'une appropriation familiale forte, le pâturage et le bois sont considérés comme des ressources d'usage collectif ouvert à tous. Dans ces conditions, seules les capacités d'exploitation peuvent limiter consommation de ce type de ressource. Quand la taille des troupeaux devient importante et que les exploitants se dotent de moyens de transport modernes, le pâturage et la forêt voient leur seuil d'exploitation rapidement dépassé.

La valorisation des ressources naturelles exploitées par ce type d'utilisateur permanent correspond globalement à un recyclage interne des ressources locales. Certains produits exploités localement peuvent être vendus vers l'extérieur, mais les revenus qui en sont issus sont généralement réinvestis sur place à destination de la famille.

## **Les usagers précaires**

**Les usagers précaires** sont totalement dépendants de leur instabilité foncière. Leur stratégie d'exploitation des ressources naturelles peut difficilement se concevoir sur de telles bases. Paradoxalement, c'est parmi ce type d'utilisateur que l'on observe le plus souvent l'adoption de pratiques d'amélioration foncière. C'est le cas souligné précédemment, des agropasteurs du fait de la capacité de fertilisation des troupeaux dont ils ont la charge, mais c'est aussi le cas des femmes qui investissent lourdement dans la fertilisation organique et minérale des parcelles qui leurs sont temporairement affectées pour la culture du souchet.

En terme d'analyse globale des flux au niveau du système local, il est vraisemblable que c'est au sein de ce groupe d'usagers que se font les plus fréquemment les transferts de ressources monétaires au profit de l'espace local. La situation très

précaire que connaît ce groupe d'usagers au plan économique et foncier, l'amène à développer des activités liées à l'exode saisonnier vers les villes du pays ou des ports de la côte. L'objectif premier de ces pratiques est de soulager les budgets familiaux pendant la saison sèche, et de rechercher d'autres sources de revenus si les activités menées au cours de l'exode sont suffisamment rémunératrices.

### **Les usagers externes saisonniers ou conjoncturels**

Ce dernier groupe rassemble des usagers qui ont pour trait commun d'être peu intégré au système de décision et d'information. Ce phénomène est renforcé par leur présence temporaire, souvent aux marges de l'espace villageois, le temps d'exploiter le pâturage ou le bois.

Il arrive que certains **exploitants forestiers, ou propriétaires de cheptel** soient amenés à sceller des alliances avec les notables locaux quand leurs activités de prélèvement de la ressource prennent une certaine ampleur. Dans ce cas les accords passés leurs permettent de se soustraire assez facilement au contrôle villageois.

La logique d'exploitation des ressources par ces deux types d'usagers est une exportation minière. Les prélèvements s'effectuent tant qu'il y a du bois ou du pâturage et tant qu'une opposition ne se manifeste pas au niveau des autres usagers locaux et ne remet pas en cause ces pratiques. Dans ce cas, ces usagers "prédateurs" s'orientent vers de nouveaux espaces plus sereins et plus productifs.

Sur la zone de Filingué, le bilan global des flux que l'on peut faire au sujet de ces modes d'exploitation est celui d'une exportation massive de ressources au profit de la capitale. Les réinvestissements au niveau de l'espace local sont quasi inexistantes si l'on exclut les "contrats" qui permettent à ces usagers d'être reconnus et soutenus par les autorités locales.

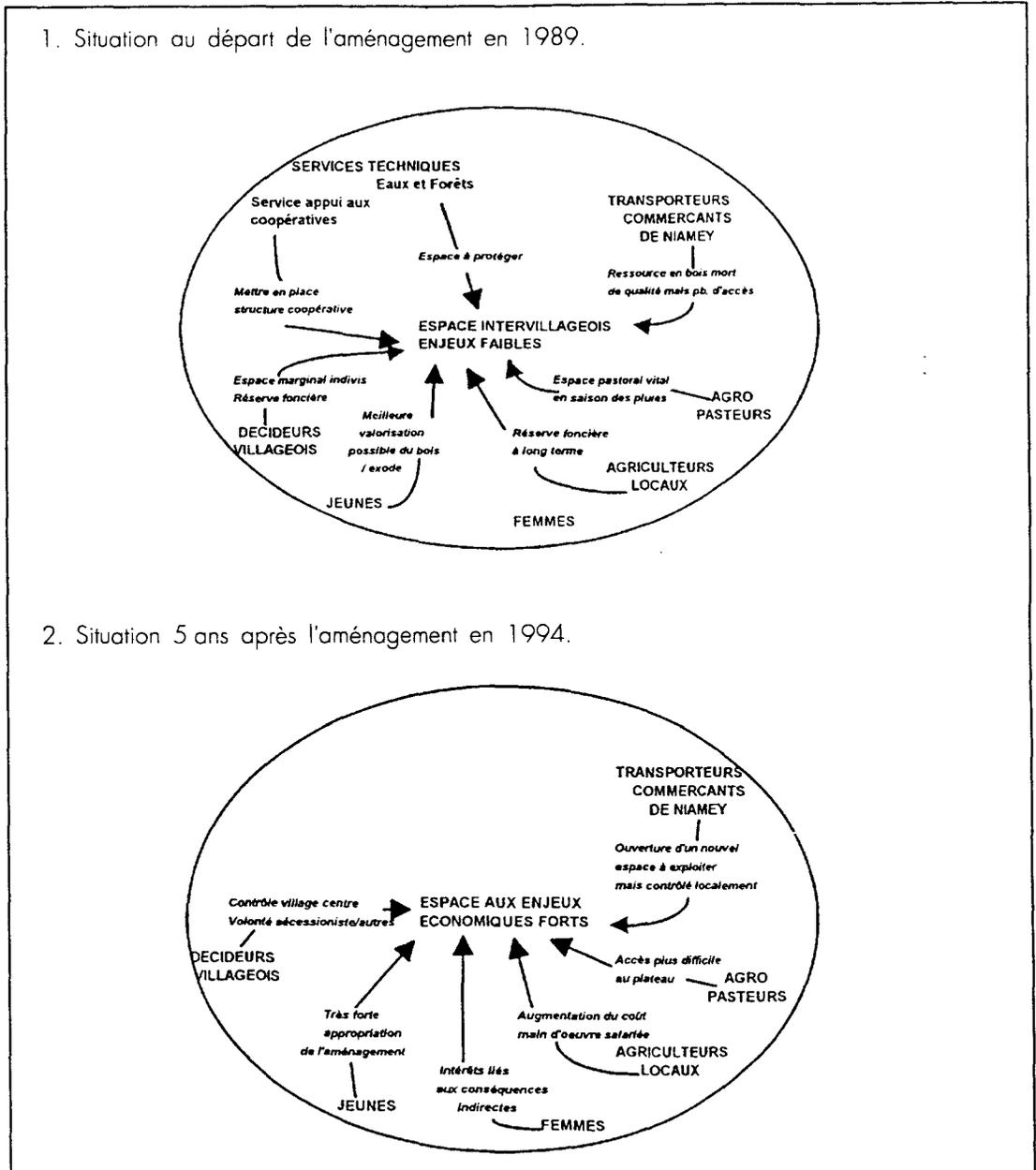
**Les pasteurs transitaires** qui exploitent les espaces pastoraux et les points d'eau à leur départ et leur retour de transhumance font preuve de pratiques d'exploitation moins prédatrices que les précédents. Soucieux avant tout de l'état de leur troupeau, ces éleveurs n'ont pas grand intérêt à séjourner trop longtemps sur des pâturages de mauvaise qualité ou en voie d'épuisement.

Le système d'organisation présenté précédemment, dans lequel s'insèrent ces pasteurs de passage permet une bonne circulation de l'information sur la qualité du pâturage dans la petite région. Il responsabilise un "rugga" par sous espace, ce dernier étant l'interlocuteur des groupes d'éleveurs de passage.

Ce système dispose de la souplesse nécessaire pour s'adapter aux irrégularités de la ressource. Il repose en effet sur le droit de réciprocité, qui en situation de crise, permet aux agropasteurs de se déplacer sur les espaces voisins qui ont bénéficié d'une production plus favorable.

La présence de ce groupe de pasteurs transitaires est cependant plus remarquée et peut-être plus conflictuelle que dans le cas précédent. Cela tient fortement aux problèmes d'accès aux ressources en eau et de circulation des troupeaux dans les zones de cultures. Les tensions sont aussi renforcées vis à vis de ces gens de passage qui bénéficient en général d'un faible soutien auprès des autorités locales.

Schéma 6. Enjeux de l'espace et jeux des acteurs locaux. Exemple de l'aménagement d'un espace sylvo-pastoral



En terme de valorisation globale des ressources, les prélèvements effectués par ce groupe d'usagers semblent moins prédateurs que dans les cas précédents, même si leurs pratiques d'émondage des acacias sont fortement critiquées<sup>(1)</sup>. Leur présence au sein de l'espace local fait l'objet d'échanges importants : matière organique, lait, vente d'animaux parfois. Ils reçoivent en contre-partie les céréales nécessaires à leur alimentation et les fourrages de résidus de culture pour leurs animaux.

1. Ces pratiques étant aussi le fait des agriculteurs éleveurs et des agro-pasteurs locaux.

## **Evolution des enjeux et des stratégies d'exploitation des ressources naturelles**

Les expériences concrètes menées dans le cadre de la mise en œuvre d'aménagement de l'espace et de gestion des ressources réalisées par le Projet Gestion des Terroirs Filingué montrent que les éléments de stratégie des différents usagers et acteurs locaux évoluent souvent au cours du temps, en fonction des enjeux que représentent les espaces concernés.

La réalisation d'aménagements, ou la détermination et la mise en application de nouvelles règles d'exploitation et de gestion des ressources ont naturellement des répercussions différentes suivant les catégories d'usagers et d'acteurs locaux. Pour démontrer toute la complexité du jeu des acteurs, on présentera et on analysera le cas concret de la mise en place d'un schéma d'aménagement d'un terroir sylvo-pastoral.

Lancé en 1988 au terme d'un long processus de diagnostic technique et d'une étude de faisabilité économique conduits tous deux en étroite concertation avec les collectivités villageoises, cet aménagement a fait l'objet d'une évaluation en 1994.

L'opération mise en œuvre induit un nouveau mode de valorisation de la ressource qui engendre quelques années plus tard une évolution des enjeux dont sont porteurs les espaces concernés. Dans ces conditions, les différents usagers réorientent leurs modes d'exploitation et adhèrent de manière très variable au projet d'aménagement en question.

### **1989 : un espace sylvo-pastoral aux enjeux relativement faibles, peu appropriés par les acteurs et surtout utilisé par les agropasteurs locaux et les transitaires.**

L'espace concerné est un plateau relevant indistinctement au départ de quatre villages riverains. Situé en zone encore faiblement peuplée<sup>(1)</sup>, ce plateau porte une végétation naturelle s'apparentant à la brousse tigrée<sup>(2)</sup> et n'a pas encore fait l'objet de défriches agricoles. Les fonctions qui lui sont attribuées sont principalement celles d'aire de pâturage de saison des pluies. Alors qu'il existe un potentiel forestier important, la cueillette du bois y est encore limitée : les prélèvements pour la consommation domestique s'effectuent encore en vallée et les axes de circulation font défaut pour développer la commercialisation à destination du marché fortement demandeur de la capitale.

Cet espace fait aussi office bien entendu de réserve foncière que le groupe des décideurs locaux pourra mobiliser dans le futur pour couvrir les besoins en terre des villages. Cette perspective est encore lointaine en 1988, car il s'avère impossible de déterminer les limites de partage de ce terroir de plateau entre les différents

1. Situé en zone 3 à l'Ouest de la carte présentée au premier chapitre de ce travail: plateaux et vallées, eau peu profonde, ethnie dominante zarma et faible densité de population.

2. Formation végétale contractée alternant bandes boisées dominées par les combrétacées, et bandes nues faisant office d'impluvium.

villages. L'implication foncière de ces derniers apparaît alors comme étant équivalente, cet espace correspondant en quelque sorte à une zone indivis.

**C'est le groupe des jeunes des villages concernés qui constitue le porteur du projet d'aménagement** en question. Convaincus que le bilan de leurs expériences d'exode est de moins en moins intéressant, et conscients du marché que constitue le bois pour la capitale, ces jeunes sollicitent l'appui des agents de développement pour construire ce projet d'aménagement.

Au terme d'une phase de préparation, de négociations avec les services forestiers, les commerçants susceptibles d'être intéressés, un contrat d'achat est passé avec l'association des commerçants du bois. Une piste de désenclavement est réalisée. Une organisation de gestion intervillageoise est créée, et reçoit un crédit de près d'un million de francs CFA. Cette organisation locale bénéficie d'une formation et d'un accompagnement par les agents du PGTF et les partenaires spécialisés dans les domaines de l'organisation, de la gestion et des techniques forestières.

Au montage de ce dispositif, les enjeux de l'aménagement qui se met en place, préoccupent peu les autres groupes d'intérêt villageois. L'accompagnement apporté par les agents de développement a fortement axé la réflexion des intéressés, sur la nécessaire intégration des représentants des différents groupes d'usagers dans la structure d'orientation à créer pour gérer l'aménagement. Dans les faits, les autres groupes d'intérêt, notamment les agropasteurs se sont toujours tenus en retrait, leur condition sociale ne leur permettant pas de négocier avec les fils des agriculteurs ou pressentant que l'aménagement leur serait défavorable.

### **1994 : "le plateau est devenu un champ" un espace aux enjeux beaucoup plus marqués mettant en concurrence anciens et nouveaux usagers**

Cinq ans après la mise en place de l'organisation intervillageoise et la concrétisation du dispositif de commercialisation du bois, l'évaluation faite auprès des différents groupes d'usagers, montre que **l'impact global de l'aménagement est d'un intérêt économique certain** pour les villages concernés.

Chaque année, l'exploitation raisonnée de la ressource en bois mort<sup>(1)</sup> permet de tirer près d'un million de FCFA. Des perspectives de vente directe existent également au niveau de la capitale et sont à l'étude par les gestionnaires de cet aménagement. Il serait ainsi possible d'augmenter sensiblement les marges, tout en étant moins dépendant des transporteurs. La moitié de ces revenus collectifs tirés de cette exploitation du bois sont réinvestis dans des travaux de régénération de parcelles forestières, le restant devant être réaffecté à des investissements collectifs une fois le crédit remboursé (infrastructures sociales et culturelles).

Outre ces revenus dont bénéficient les quatre villages concernés, l'activité de bûcheronnage procure également des revenus individuels non négligeables aux jeunes exploitants pendant la saison sèche.

1. Bois mort résultant en majeure partie de la sécheresse de 1984.

Il est important de noter que ce type d'opération constitue en définitive un exemple intéressant où se combinent les objectifs économiques à court terme des ruraux, et des objectifs de conservation des ressources naturelles s'inscrivant dans le moyen et le long terme.

Au plan de l'intérêt particulier de chaque groupe d'utilisateur, le jugement porté sur l'aménagement mis en œuvre est extrêmement variable.

Les revenus monétaires, induits par la création de cette activité d'exploitation, de commercialisation et de régénération de la ressource forestière, ont en effet profondément modifié les rapports entre les différents groupes d'utilisateurs et l'espace concerné. Le schéma présenté à la page 14 résume cette évolution des enjeux et de l'intérêt perçu par chaque groupe d'utilisateur.

Trois types d'attitudes ont été adoptées suivant les groupes d'utilisateurs et expliquent l'appréciation qu'ils portent aujourd'hui sur le schéma d'aménagement mis en place avec l'appui du projet.

- **Un groupe d'utilisateur s'est totalement approprié l'opération, il s'agit du groupe porteur de l'initiative, les jeunes hommes du village.** Ces futurs agriculteurs ont trouvé par ce biais une alternative à leurs activités d'exode saisonnier. Ils ont su prendre les rênes de l'organisation mise en place, mais ils ont su en même temps faire alliance avec les centres de décision locaux, notamment au niveau du village principal.
- **Une partie des utilisateurs qui s'était tenue un peu à l'écart de ce projet au départ, a réalisé l'intérêt qu'elle pouvait retirer des changements introduits** par le schéma d'aménagement mis en place. Deux groupes d'utilisateurs manifestent plus particulièrement cette attitude ; il s'agit des décideurs villageois et des femmes.

Les premiers voient que l'opération génère des ressources monétaires non négligeables pour la collectivité. Le choix qui a été fait des responsables de l'organisation de gestion, permet à ces notables de contrôler l'opération sans pour autant y être ouvertement impliqué.

Des tensions fortes apparaissent cependant au terme de la troisième année entre les différents villages concernés. Chaque conseil villageois revendique aujourd'hui la propriété d'une partie de l'espace concerné. L'espace présenté comme indivis par ces derniers quelques années plus tôt, est donc en phase d'éclater. La volonté de partage de la ressource qui est manifestée, pose de gros problèmes de délimitation objective et légale des territoires villageois, et peut remettre en question la viabilité économique de l'opération mise en place.

Le groupe des femmes qui s'est peu impliqué dans ce projet, considère qu'un certain nombre d'effets induits lui sont totalement bénéfiques au terme de cette période : désenclavement du village, augmentation des revenus des villageois qui leur permet de développer leur petit commerce et capacité de transport qui les décharge plus facilement de lourdes tâches.

- **D'autres groupes d'utilisateurs se sont opposés de manière passive à la réalisation du projet** d'aménagement de l'espace en question. Deux groupes d'utilisateurs ont eu ce type d'attitude : les agropasteurs et les agriculteurs locaux chefs d'exploitation.

Les premiers apparaissent comme les plus déçus par l'opération réalisée. Ils estiment aujourd'hui que "le plateau est devenu un champ", ce qui signifie que le contrôle de cet espace par les villageois s'est renforcé. Son utilisation pastorale est sujette à de nouvelles contraintes, proches de celles rencontrées sur les terres cultivables de vallée. Le schéma d'aménagement mis en place conserve globalement l'usage pastoral de ce plateau, mais prévoit en effet une mise en défens tournante des parcelles ayant fait l'objet de travaux de régénération. Les éleveurs expriment aujourd'hui des regrets quant à leur faible implication dans la structure de gestion de l'espace concerné, mais l'expérience montre qu'ils n'ont pas su ou pas pu saisir les ouvertures qui leur ont été faites par les agents de développement, au moment de la mise en place de cette structure.

Les agriculteurs que l'on a classé précédemment dans le groupe des usagers permanents ne portent pas un jugement très positif sur l'aménagement réalisé. Ils conviennent que le dispositif apporte globalement une amélioration des ressources monétaires et naturelles du village, mais ils s'y retrouvent peu au plan personnel. Ils sont surtout conscients que cette nouvelle activité a introduit des changements importants en ce qui concerne leurs capacités à utiliser la main-d'œuvre des jeunes hommes du village. Ils avaient recours à celle-ci à bon marché jusque-là, mais le développement des activités de bûcheronnage introduites ont fait augmenter le coût de ces travaux journaliers.

## **Conclusion**

Au terme de ce regard porté sur les stratégies des acteurs locaux face à la gestion de leurs ressources naturelles, dans le cas concret de la zone agro-pastorale nigérienne, on retiendra un certain nombre de constats ouvrant chacun sur des axes de réflexions méthodologiques fondamentaux pour une amélioration des interventions de développement.

L'examen de cette situation fait largement apparaître le poids fondamental des logiques économiques dans la définition des stratégies d'exploitation des ressources naturelles par les différents usagers. Dans ces conditions, les démarches trop strictement centrées sur la protection de l'environnement, ne peuvent bénéficier de l'adhésion d'une large part des ruraux. On note que ce constat est à l'origine de l'évolution de nombre de projets de gestion des terroirs vers le développement local.

La diversité et le caractère évolutif des enjeux pour les différents groupes d'usagers obligent à concevoir des systèmes d'organisation souple et suffisamment évolutifs, pour permettre une intégration progressive des différents groupes d'intérêt locaux.

Mais cette ouverture peut difficilement être le fait des acteurs qui sont directement impliqués dans ces actions. C'est donc la question des fonctions de médiation et de concertation entre groupes d'usagers qu'il s'agit de développer. Il importe que les démarches de diagnostic concertées fassent toute la place nécessaire aux différents groupes d'usagers de l'espace à aménager, pour procéder à la construction véritablement concertée d'un projet d'aménagement. Mais il est indispensable que tout au long de la mise en œuvre de l'aménagement, un dispositif de régulation et de contrôle fonctionne au niveau local.

Il s'agit aussi de renforcer par ce biais les mécanismes de concertation et de régulation au niveau local notamment en matière de règlement plus objectif des litiges et de gestion de l'espace et la définition des priorités d'aménagement.

Un certain nombre de projets de développement favorise dans ce sens la constitution ou le renforcement d'instances locales de décision et de régulation. Conçu pour jouer un rôle majeur dans la concertation et la médiation entre groupes d'usagers de l'espace et des ressources, un certain nombre de tâches relèverait de ces structures :

- définir ou clarifier des règles d'exploitation des ressources sur un espace donné ;
- soutenir et formaliser des accords intervillageois sur l'utilisation de tel ou tel espace ;
- assurer le contrôle de l'application des règles adoptées et, le cas échéant sanctionner ceux qui objectivement ne les respectent pas ;
- jouer un rôle de médiation entre les parties en conflits dans l'accès aux ressources ou l'usage du foncier.

Au plan opérationnel se pose la question de la composition et de la légitimité de telles instances locales. L'implication des chefs de Canton et des représentants peut au sein des comités cantonaux, est directement pensée dans ce sens. Mais l'ouverture du débat sur le terrain sensible du contrôle des ressources naturelles, mérite beaucoup de précaution. **Les tentatives faites lors de règlement de litiges montrent que les acteurs locaux sont peu préparés à débattre de ces questions :**

- **l'influence des chefs traditionnels sédentaires est encore très forte**, et l'introduction d'autres représentants des usagers dans le domaine de l'attribution des ressources et le règlement des litiges est perçu comme mettant en cause leur autorité,
- **les agents de l'administration et des projets sont encore peu disposés** à aborder ces questions. Devant le manque de clarté des dispositifs législatifs nationaux, ils se soumettent souvent à l'influence des autorités traditionnelles.



# **Stratégies des acteurs et gestion des ressources naturelles : le cas de Ouessè au Bénin<sup>(1)</sup>**

## **Caractéristiques essentielles de la zone**

La zone retenue pour cette étude de cas correspond à la sous-préfecture de Ouessè, rattachée au département du Zou et située dans la partie centrale du Bénin.

## **Caractéristiques physiques et climatiques**

La sous-préfecture de Ouessè couvre une superficie de 3 200 km<sup>2</sup>.

**Le relief** est constitué essentiellement de plateaux (75 % de la superficie totale), ainsi que de collines et de bas-fonds (respectivement 15 % et 10 % de la superficie totale). On y rencontre principalement des sols ferrugineux tropicaux lessivés et appauvris.

**Du point de vue climatique**, étant donné sa position géographique, la zone de Ouessè se situe aux limites des zones à deux saisons des pluies et à une saison des pluies, avec prédominance des deux saisons (d'où 2 cycles cultureux possibles) et une moyenne de plus de 200 jours par an de période de croissance des végétaux. La pluviométrie moyenne est de l'ordre de 1 000 à 1 200 mm par an.

La **végétation naturelle** correspondante est à prédominance de savane très arborée, alternant avec d'importantes parties de forêt proprement dite, dont la forêt classée de Toui-Kilibo (22 500 ha, soit 7 % de la superficie totale de la sous-préfecture).

**Sur le plan hydrographique**, la sous-préfecture de Ouessè, bénéficie d'un réseau de cours d'eau important :

- le fleuve Ouémé et la rivière Okpara bordent respectivement la sous-préfecture à l'ouest et à l'est ; ils sont de loin les plus importants et offrent de grandes possibilités à la pêche et à l'élevage transhumant ;
- les rivières Beffa, Kilibo, Toumi, Nonomé, Aouwo (affluents du Ouémé) sillonnent l'intérieur de la sous-préfecture ; elles tarissent pratiquement pendant les saisons sèches mais ont des débits très abondants pendant les saisons des pluies, créant des obstacles d'assez longues durées pour les communications avec certains villages et avec des zones en cultures, ou susceptibles d'être cultivées.

1. Michel Pescay, CIRAD-SAR et Paul Onibon, Jules Aho, Cyriaque Adjinaou, novembre 1995. Groupe d'expertise et d'ingénierie rurales pour l'autopromotion du monde paysan. (GERAM), BP : 30 Bohicon, tél : 51-04-90, Fax : 51-07-47.

## Caractéristiques socio-démographiques

Entre les deux derniers recensements nationaux, réalisés en 1979 et 1992, la population totale de la sous-préfecture est passée de 31 700 à un peu plus de 52 000 habitants.

Il en résulte les deux caractéristiques essentielles suivantes ;

- **un taux de croissance annuel moyen de + 3,9 %**, nettement supérieur à la seule croissance naturelle (inférieure à 3 % par an, ou égale au plus) ; cela indique qu'il s'agit d'une zone d'arrivée de flux importants d'immigrants ;
- **des densités encore modérées**, mais en cours de croissance rapide, qui sont passées de 13 à 21 hab./km<sup>2</sup> de 1979 à 1992 (en soustrayant de la superficie totale les 7 % de forêt classée et les 15 % de collines).

Au-delà des densités globales, il faut signaler et souligner **la concentration accentuée des villages le long des deux axes principaux** : la route nationale Nord-Sud (reliant Save à Parakou) et la piste Est-Ouest desservant le chef-lieu de Ouéssé même et au-delà. Il en résulte la coexistence de zones relativement denses (30 à 40 hab./km<sup>2</sup>) et de vastes zones peu ou pas occupées, notamment dans la partie Nord de la sous-préfecture.

Enfin, il faut souligner une autre caractéristique essentielle concernant la **composition de la population**. Celle-ci résulte de **deux vagues principales de migrations** :

- **des migrations anciennes, au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles**, ont conduit à la fixation dans cette zone, auparavant non occupée (semble-t-il), des deux composantes autochtones de la population :
  - d'une part, le groupe "Mahi", branche distincte issue du grand groupe Fon, qui occupe la partie Ouest de la sous-préfecture,
  - d'autre part, le groupe "Nagot" ou "Tchabe", qui appartient au grand groupe Yorouba, et qui occupe la partie Est de la sous-préfecture (le long de la route Save-Parakou),
- **Des migrations récentes (depuis 30 à 40 ans)** amènent dans la zone des éléments d'origines multiples : des migrants agricoles venant des zones denses du Sud et de l'Atacora, ainsi que des éleveurs peuls venant du Nord-Bénin et du Nigeria ; ces éléments constituent une minorité allochtone que l'on peut estimer autour de 25 % de la population totale.
- Le tableau suivant regroupe les chiffres essentiels, globaux et selon les deux zones à populations autochtones Mahi et Nagot.

| Unités géographiques     | Recensements |        | Taux de croissance annuel | % agriculteurs | Composition (nombre) |          |
|--------------------------|--------------|--------|---------------------------|----------------|----------------------|----------|
|                          | 1979         | 1992   |                           |                | Com-munes            | Villages |
| Ensemble sous-préfecture | 31 660       | 52 070 | 3,9                       | 8,9            | 9                    | 39       |
| dont :                   |              |        |                           |                |                      |          |
| · Zone Mahi              | 15 180       | 26 120 | 4,2                       | 88             | 5                    | 22       |
| · Zone Nagot             | 16 480       | 25 950 | 3,6                       | 90             | 4                    | 17       |

## **Identification et caractérisation de la diversité des acteurs**

La diversité des acteurs de la gestion des ressources naturelles dans la zone de Ouessè sera analysée à travers les différentes activités pratiquées par ces derniers, lesquelles correspondent aux multiples modes et formes d'utilisation de ces ressources naturelles.

L'agriculture et l'élevage, pratiquées par 90 % de la population (à titre principal), viennent largement en tête, bien entendu. S'ajoutent diverses activités de type para-agricole, relevant de la pêche, de la cueillette, de la foresterie, etc.

Les activités doivent être combinées avec les origines et l'ancienneté dans la zone, car cela influe directement sur les modes d'accès aux ressources naturelles. Influe en particulier le clivage principal entre les autochtones, détenteurs des droits coutumiers sur les terres, et les allochtones, qui sont en position de "demandeurs" auprès des premiers.

Ces concepts sont certes toujours relatifs, mais, dans cette zone, les autochtones sont nettement les plus anciens arrivants, et premiers occupants des terres.

## **Les acteurs de base et utilisateurs directs des ressources naturelles**

### **Les agriculteurs**

#### **Les agriculteurs autochtones**

Ils sont représentés par des éléments des deux principales ethnies déjà indiquées ci-dessus :

- les Mahi dans la partie Ouest (communes de Ouessè, Gbanlin, Laminou, Odougba, Djegbe). Ils ont migré depuis Savalou et Agouli au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, sous les pressions (guerres et razzias d'esclaves) exercées par le Royaume d'Abomey, alors au maximum de sa puissance, sur leurs petits royaumes ;
- les Nagot (ou Tchabè) à l'Est (communes de Toui, Kilibo, Kêmon, Challa-Ogoyi). Ils sont les premiers à s'installer dans la région en plusieurs fractions à partir du XVII<sup>e</sup> et surtout du XVIII<sup>e</sup> siècles, sous l'effet des guerres que connaissaient leurs royaumes d'origines (royaumes Bariba au nord et de Savé au sud).

#### **Agriculteurs allochtones ou colons agriculteurs**

Ils sont d'origines et d'ethnies diverses, que l'on peut regrouper en deux groupes principaux :

##### *Originaires de l'Atacora (Nord-ouest du Bénin)*

Ils sont appelés communément par les villageois autochtones "Tanguiéta" ou "Berba". En effet, ils proviennent surtout des sous-préfectures de Tanguiéta,

Matéri, Cobly, etc. Mais il faut signaler la présence des Ditamari (venus de la zone de Natitingou), des Yom et des Lokpa (originaires des environs de Djougou).

Selon l'étude de L. Decherf (1992) les "Tanguiéta" de Ouessè, comptent une population d'environ 2 300 habitants. On les trouve concentrés dans des villages situés le long de la route nationale (Cotonou-Parakou) et à Kêmon (où ils représentent environ 30 % de la population).

Il faut aussi ajouter que, dans ces zones de concentration, des éléments "Tanguiéta" sont arrivés à fonder leurs propres villages (Kilibo-gare, Toui-gare).

#### *Originaires du Sud (Zou-Sud et Mono)*

Les Fon du plateau d'Abomey plus précisément d'Abomey, de Tindji, Zâ-kpota et de Djidja : ils sont concentrés surtout à Gbanlin, dans la "ferme" de Moadjo.

Les Adja du Mono (plus précisément de Lalo) au nombre de 200 habitants environs : ils sont moins nombreux par rapport aux Tanguiéta et Fon ; on les retrouve concentrés surtout vers Vossa (ferme Saagoudji).

On note ainsi la concentration des Fon et Adja à l'ouest, chez les autochtones Mahi, et les Tanguiéta à l'est, chez les autochtones Nagot.

**Du point de vue de leur ancienneté dans le milieu**, on peut classer les agriculteurs allochtones en trois catégories :

- les colons de première vague, installés depuis plus de 20 à 25 ans. Les plus anciens seraient les Tanguiéta à l'est de Ouessè (Toui-gare, Kilibo-gare) vers les années 70. Ils habitent des cases en matériaux semi-définitifs (banco et tôles) et se sont tous mariés dans le milieu. Ils entretiennent des rapports de plus en plus distants avec leurs villages d'origines, ce qui traduit apparemment leur degré d'intégration plus fort que chez les colons des deuxième et troisième vagues. En effet, ils acquièrent progressivement leurs propres terres ;
- les colons de la deuxième vague, installés depuis 10 à 20 ans. Ils habitent des cases faites en matériaux précaires (banco et paille) et quelques-uns se sont mariés dans le milieu ;
- les colons de la troisième vague, installés depuis moins de 10 ans : ils habitent des cases faites en matériaux précaires comme les précédents. Peu d'entre eux se sont mariés dans le milieu.

Les colons de la deuxième et troisième vague entretiennent encore des relations non négligeables avec leurs villages d'origines. Ils y possèdent d'ailleurs des maisons en matériaux semi-définitifs et/ou définitifs (ciment + tôle).

D'une manière générale, à leur arrivée dans les villages d'accueil (de Ouessè), les agriculteurs étrangers se constituent d'abord en main-d'œuvre salariée auprès des autochtones.

Quelque temps (2 à 3 ans) après, ils demandent des terres auprès de ces derniers, qui les installent sur des terres "vierges" incultes (appelées "Agboveh" par les Mahi).

---

1. Singulier de fulbè (pluriel de peul).

## Les éleveurs

L'élevage du gros bétail (bovins) demeure la spécialité des éléments de l'ethnie peule. A Ouessè et dans le Zou en général, on distingue deux catégories de Peuls éleveurs. Les Peuls locaux sédentaires et les Peuls étrangers "transhumants".

Bien que parlant tous le fulfuldé (langue peul), les deux catégories précédentes sont différentes à tous points de vue : par leur ancienneté dans la région, leurs origines, les races bovines élevées et leurs systèmes d'élevage.

### Les éleveurs peuls locaux

Désignés par "Gbaffo-nou" par les Mahi, et, "fanni" par les Tchabè, les Peuls locaux sont considérés par les villageois et l'administration comme des "autochtones".

En effet, leur migration sur Ouessè est ancienne (plus d'un siècle). Ils sont originaires du Borgou-sud (en pays Bariba) et pratiquent un élevage sédentaire, avec quelques variantes.

D'après l'étude de Martine Guichard (1992), ces éléments ne seraient pas de vrais "pullo"<sup>1</sup>, mais plutôt des descendants des Gando, anciens esclaves bariba des fulbè.

En effet, les vieux portent des noms Bariba, ainsi que leurs scarifications faciales.

Ils habitent des campements (appelés "Gah" par les Nagot et "Gbaffo" par les Mahi) qui sont pratiquement des quartiers de village. Ce sont de grandes agglomérations avec des cases rectangulaires en matériaux semi-définitifs et/ou définitifs. Ceux dont les campements sont proches des Mahi s'expriment clairement en langue mahi et ceux qui sont en pays Nagot parlent la langue yorouba.

Bien que peu nombreux (2 000 personnes environ) les Peuls locaux participent fortement à l'économie de la région par leurs activités.

### Les peuls étrangers "transhumants"

Appelés "Bouzou" ou "Djanla" par les villageois, les Peuls étrangers, contrairement aux premiers sont récemment arrivés dans le Zou. Les villageois de Ouessè ont observé les premières arrivées 1975, donc depuis environ 20 ans.

En effet, depuis les grandes sécheresses des années 70 puis 80, l'élevage des ruminants en général connaît des difficultés majeures dans le Sahel, et des solutions sont recherchées dans des déplacements nord-sud, en visant à occuper les espaces vides ou interstitiels qui subsistent dans les régions soudano-guinéennes.

La sous-préfecture de Ouessè offre de grandes possibilités (pâturages, eaux, zones interstitielles) à un tel élevage, pour lequel elle joue à la fois un rôle d'accueil et de transit.

Au départ, ces éleveurs arrivaient temporairement (période sèche) dans la zone avec de grands troupeaux de zébus. Mais, aujourd'hui, on peut observer des tendances à la sédentarisation de plusieurs groupements.

On note actuellement trois grands pôles de concentration des éleveurs Bouzou à Ouessé : deux au nord et un au sud de la zone.

Contrairement aux peuls "autochtones", les éleveurs étrangers habitent des cases de fortunes (rondes, en séko ou en toile cirée), dans des campements souvent éloignés des agglomérations ou villages (15 km environ).

Quatre principaux groupes de Peuls étrangers ou Bouzou sont représentés dans la zone de Ouessé, à savoir :

- les Bargoudjé : venus du nord-Borgou plus précisément de Kandi, Madicalli, Malanville. Ils sont les plus anciens et les plus nombreux à Ouessé. Ils élèvent des zébus blancs (White-fulani), après introduction du taureau de cette race dans leurs troupeaux, qui étaient au départ de la race Borgou ;
- les Abakou, ils sont venus d'Ilorin (centre du Nigeria). Mais leurs grands-parents auraient migré du nord Bénin (Kandi) vers Ilorin. Les plus vieux s'expriment en Bariba, et entretiennent des relations avec leurs parents restés au Nord-Bénin. Ils élèvent aussi la white-fulani ;
- les Bororobè, originaires du pays haoussa au Nigeria (Sokoto, Kaduna, Katsina) : ils possèdent de grands effectifs de white-fulani ;
- les Haoussadji : ils ont la même origine que les Bororobè, mais ils élèvent beaucoup plus les races sokoto, gudahi et m'bororo.

La White-fulani est de loin la race de zébu qui s'adapte le plus à la région.

L'élevage, tel que pratiqué par les Bouzou est perçu par les villageois comme une intrusion, du fait de son caractère "nomadique" et de la divagation des animaux ; et cela malgré ses atouts économiques et ses apports en protéines animales dans les villages. Il en résulte des conflits meurtriers entre agriculteurs locaux et Bouzou.

## **Autres utilisateurs des ressources naturelles**

### **Les pêcheurs étrangers**

Ils sont originaires du Niger (Dosso, Gaya) et du Nigeria (Sokoto). Ils viennent pêcher dans l'Ouémé de fin octobre à mars (5 mois). Selon les villageois leur première venue date de 1987-1988 (soit 7 à 8 ans).

Ils sont appelés "haoussa" par les villageois. Ils viennent en groupes et s'installent au bord de l'Ouémé (cases de fortune), suivant des plans d'eau correspondant à des villages donnés (Idadjo, Vossa, Laminou, Djègbé). Selon les villageois, ils contactent les forestiers de Ouessé pour obtenir des permis de pêche, avant de commencer leurs activités. Chaque village correspondant à un plan d'eau donné essaie de fixer des taxes. Par exemple, le village Vossa, chaque année prélève chez ces derniers 30 000 FCFA (300 FF), pour toute la durée de leur séjour. L'an dernier (1993-1994) on a dénombré 12 ménages de pêcheurs étrangers à Vossa. Plusieurs espèces de poissons sont pêchées, les plus importants : carpes, et silures. On note quelquefois la prise de caïmans et de tortues d'eau douce.

Les moyens de pêche sont surtout les filets, les hameçons et la pirogue.

Il faut signaler la création d'un petit marché au bord de l'Ouémé pendant cette période. Les femmes villageoises vont vendre aux pêcheurs des produits vivriers (maïs, mil), et achètent chez ces derniers des poissons, qu'elles revendent sur le marché de Ouessé.

### Les exploitants forestiers

Outre les artisans locaux (menuisiers, charpentiers, sculpteurs) qui prélèvent du bois dans les brousses, il faut noter à Ouessé la présence des scieurs professionnels originaires du pays Adja (Mono). Ils sont généralement au service de chefs (commerçants, menuisiers, forestiers retraités, etc.), qui se munissent d'une autorisation de coupe de bois, délivrée par l'administration forestière.

Les coupes de bois intensives dans un passé récent ont fait disparaître les bois d'œuvre (usuels) tel que l'iroko et le caïlcédra (*Kaya senegalensis*).

C'est la zone Ouest (Idadjo) qui attire beaucoup plus les exploitants forestiers actuellement dans la sous-préfecture, car elle ne renferme pas de forêt "classée", contrairement à l'Est où la forêt de Toui-Kilibo est "classée" ; et elle demeure la zone la plus pourvue en bois d'œuvre actuellement.

La période de pointe pour les exploitants forestiers est la saison sèche d'octobre/novembre à mars (5 mois). Les outils couramment utilisés sont les tronçonneuses et les scies. Selon les témoignages au moment même de cette étude, il y a un exploitant forestier à Idadjo qui utilise 15 à 20 ouvriers scieurs.

Les villageois ne semblent être satisfaits de cette situation car ils voient tous les jours leurs forêts et savanes détruites par des autochtones. Au risque d'entrer en conflit avec l'Etat, ils infligent aux exploitants forestiers, de façon informelle, une taxe d'environ 15 000 FCFA (150 FF) par voyage de bois scié. Parfois certains villages exigent des madriers (au lieu de l'argent) pour la construction des infrastructures communautaires (écoles, mairies, centre de santé, réfection de ponceaux).

### Les charbonniers

La demande en charbon de bois dans les grandes villes (Parakou, Cotonou, Abomey, Bohicon) s'accroît de manière importante.

A Ouessé, la fabrication du charbon n'intéresse pas encore les autochtones (Mahi et Nagot). Elle constitue une activité secondaire pour les colons agriculteurs, surtout les Tanguiéta installés le long de la voie goudronnée.

Les charbons fabriqués à Ouessé sont généralement de bonne qualité à cause des arbres utilisés : *Pseudo-cedrela Kotchi*, *Pterocarpus erinacens* etc.

Le contrôle et la gestion des charbonniers de Ouessé doivent se faire par le VAF/PGRN afin d'éviter la destruction des forêts et savanes.

## Les guérisseurs traditionnels

Pour les tradi-praticiens, les ressources forestières constituent un grand patrimoine pour la santé. Ils sont très inquiets de la rareté de certaines plantes aujourd'hui. Actuellement, il faut aller très loin, au cœur des forêts pour trouver certaines plantes. D'après eux, les causes de cette rareté des plantes médicinales sont multiples :

- l'agriculture itinérante et anarchique ;
- coupe abusive des essences par des exploitants forestiers ;
- certains guérisseurs, en cherchant la racine des plantes, provoquent la mort de la plante ;
- les feux de brousse répétés chaque année.

## Les femmes dans l'exploitation des ressources forestières

Les fruits du karité et du néré sont largement exploités par les femmes.

Les graines de karité servent à fabriquer le beurre de karité, utilisé dans l'alimentation, dans la médecine traditionnelle et comme produit cosmétique.

Celles du néré sont transformées en sorte de moutarde très appréciée, comme condiment, par la population béninoise.

Les graines de karité sont en partie exportées vers l'Europe, mais pour le moment le néré ne l'est pas.

Ces deux activités de cueillette constituent une source de revenus non négligeable pour certaines femmes. Toutefois, il convient de signaler que les feux de brousse violents ont un impact négatif sur la fructification de ces arbres.

En parlant de l'exploitation des ressources naturelles par les femmes, il faut aussi signaler l'incinération des troncs d'*Anageissus leiocarpus* (le geutch) pour l'obtention d'une substance caustique (appelée "Ao") utilisée dans la saponification artisanale. Nous avons rencontré cette activité en milieu Nagot, surtout à Idadjo. Une femme peut incinérer puis transformer, 40 troncs de Geutch par an ce qui correspond à un revenu annuel de près de 400 000 FCFA ou 4 000 FF.

La technologie de fabrication de cette substance (Ao) se fait en trois étapes :

1. L'incinération du tronc de Geutch : obtention de la cendre.
2. La filtration ou assoration de la cendre : on obtient un liquide de couleur rouge
3. La cuisson : le liquide rouge est soumis sans interruption pendant 3 jours à la cuisson. On récolte à la fin une substance (cendre) de couleur brune. Elle sert dans la fabrication des savons artisanaux très recherchés dans la pharmacopée et la toilette.

Même si cette activité n'est pas pratiquée par toutes les femmes, son caractère quotidien inflige une destruction dans le temps et dans l'espace de l'*Anageissus leiocarpus* et, donc de la forêt. Ainsi, il n'est pas intéressant de faire la promotion de cette activité à grande échelle.

Il faut aussi ajouter, la commercialisation du germe des noix de rônier. Les femmes ramassent les fruits du rônier et les étalent. Elles obtiennent après 3 mois des germes de la noix de rônier appelées communément "Agonté". Celui-ci est souvent produit par les femmes Nagot et exporté vers le Sud du pays (Bohicon, Cotonou).

## **Les institutions et centres de décision traditionnels et modernes de gestion des ressources naturelles**

Au-delà des acteurs et utilisateurs directs, des institutions, pouvoirs et centres de décision multiples interviennent dans la gestion et le contrôle des ressources naturelles. On peut les regrouper en trois types principaux.

### **Les institutions et structures administratives et techniques**

#### **L'administration territoriale et la justice**

Les représentants de l'Etat au niveau régional et local, à savoir les préfets et les sous-préfets, exercent un pouvoir de contrôle sur les terres d'arbitrage des conflits, dès lors qu'ils mettent en cause l'ordre public, ainsi que le droit de propriété "éminent" de l'Etat sur toutes les terres non immatriculées par des individus, c'est-à-dire la quasi-totalité dans la zone de Ouessé.

Certains litiges fonciers sont susceptibles d'être soumis à l'autorité judiciaire ; mais cette possibilité paraît demeurer théorique encore aujourd'hui, et les conciliations ou les règlements s'effectuent essentiellement au niveau des autorités villageoises, ou bien du sous-préfet.

#### **Le CARDER**

Cet organisme regroupe tous les services agricoles de l'Etat. Les centres de chaque sous-préfecture sont sous l'autorité de la direction générale du CARDER-Zou basée près du chef-lieu départemental à Bohicon, et qui est sous le contrôle direct du MDR.

Actuellement, avec la restructuration en cours, les CARDER ont recentré leurs interventions essentiellement sur les actions de vulgarisation. Il faut signaler que, pour le moment, la filière coton est l'activité principale qui mobilise le plus les agents des CARDER. Toutefois, il convient de noter le rôle de l'inspection forestière, qui est une entité de la direction générale des CARDER, avec des postes forestiers sur le terrain. Elle est chargée de faire appliquer dans les villages la législation sur les forêts (flore et faune) et les eaux.

Souvent, les villageois notamment les chasseurs sont en conflit avec les forestiers qui, selon eux, se font corrompre par des exploitants forestiers et les chasseurs professionnels, venus d'ailleurs.

## **Le Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN)**

C'est un projet récent et d'envergure nationale à financements internationaux multiples (Banque mondiale, GTZ, CFD) et sous tutelle du MDR (Direction des Forêts). Il intervient sur le terrain depuis 1993, à travers trois grands volets spécialisés, dont les deux suivants à Ouessé.

### ***Le volet aménagement Bassin versant (avec deux composantes : aménagement et opérations foncières)***

La zone-pilote retenue correspond au bassin versant de la Beffa, élargie ensuite au bassin-versant de la Liga ; ces deux rivières sont des affluents du Ouémé. Cette zone-pilote couvre la moitié environ de la superficie totale de la sous-préfecture, mais regroupe près des trois quarts de la population totale.

La composante "aménagement" a été confiée à un opérateur privé : le groupement AFVP/GERAM. L'objectif global est d'appuyer les communautés villageoises dans la gestion rationnelle des ressources naturelles. Les actions visent à renforcer leurs capacités d'intervention pour mieux assurer la maîtrise de leur propre développement, à réaliser des aménagements prioritaires, à promouvoir des modes de gestion "durable" des terroirs.

La composante "opérations foncières", confiée à une équipe foncière propre au PGRN, vise à la fois à sécuriser les droits fonciers des producteurs et à créer un outil adapté aux réalités rurales, d'enregistrement et de cartographie des situations foncières, en réalisant des "plans fonciers ruraux" pour les terroirs des villages volontaires. Des actions d'appui-conseil sont également prévues pour aider à résoudre des problèmes fonciers existants, ainsi qu'aider à la réalisation des actions d'aménagement.

### ***Le volet aménagement forestier***

Ce volet est chargé de promouvoir une gestion rationnelle participative et "durable" des forêts classées, à travers des méthodes nouvelles à expérimenter sur quelques forêts-pilotes, dont celle de Toui-Kilibo (22 500 ha) dans la sous-préfecture de Ouessé.

Ces interventions sont encore récentes et en phase d'expérimentation. Une première évaluation aura lieu début 1996.

## **Les institutions et les pouvoirs au niveau des villages**

Les éléments essentiels peuvent être regroupés en deux parties :

- d'une part, une caractéristique commune, à savoir la dualité entre les structures officielles et les pouvoirs fonciers coutumiers ;
- d'autre part, les variantes selon les zones concernant les pouvoirs fonciers coutumiers et les évolutions en cours au niveau de la gestion des terroirs.

## La dualité entre les structures officielles et les pouvoirs fonciers coutumiers

Cette dualité existe depuis les années 60, peu après l'Indépendance, où les élections démocratiques furent généralisées, jusqu'au niveau des villages pour désigner les chefs de villages et leurs adjoints. Ils venaient remplacer les chefs de villages et notables coutumiers, qui avaient été maintenus pendant la période coloniale, mais sous contrôle de l'administration de l'époque, et avec de nombreux cas de désignations autoritaires.

Les pouvoirs fonciers coutumiers sont bien plus anciens et se rattachent directement à l'historique de l'occupation des terres. Ils comprennent **deux niveaux essentiels** :

- **les chefs de terres, au niveau des villages sont les descendants les plus directs du premier occupant**, détenteurs des pouvoirs de gestion et/ou de contrôle, lesquels ont une double base historique et religieuse ; en effet, il faut rappeler que, conformément aux conceptions animistes, toujours très prégnantes en ce domaine, la terre était considérée comme sacrée et le premier occupant était réputé avoir passé une alliance avec les dieux ou les esprits, possesseurs mythiques des lieux considérés. En liaison avec cette base religieuse, les chefs-féticheurs, spécialisés dans des cultes particuliers, sont toujours des adjoints des chefs de terre, pour l'exécution de certains rites agraires et pour assurer la protection des divers lieux sacrés présents sur tous les terroirs (forêts, certains arbres, rochers, marigots, etc.) ;
- **les chefs de lignages**, composant la population des villages et des hameaux, ont autorité à la fois sur les membres du lignage et sur une portion du terroir, sous le contrôle des chefs de terres. En règle générale, ces derniers sont en même temps, chefs de l'un des lignages ou segments de lignages, d'où une certaine hiérarchisation entre les lignages ; formellement ou non, l'ensemble des chefs de lignages constitue au sein des villages un "conseil des sages" ou "des anciens", consulté par les chefs de terres et par les chefs de village pour tous les problèmes importants, dont les problèmes fonciers.

Représentant la seule autorité officiellement reconnue, **le chef de village et ses conseillers** (5 ou plus selon les villages) **assurent effectivement les relations extérieures du village**, notamment avec l'administration, ou bien avec les "étrangers" de passage. Pour les autres problèmes, intra-villageois, on observe **un partage des rôles entre l'autorité officielle et les autorités coutumières**, ou plutôt des prédominances, accompagnées de concertations, selon qu'il s'agit d'affaires "modernes" (équipements, activités nouvelles, par exemple) ou bien d'affaires coutumières, familiales et foncières notamment.

En complément, il faut ajouter deux autres éléments d'appréciation :

- les cas de conflits de compétence entre les structures officielles et coutumières, à propos du foncier, paraissent très rares et la recherche d'un consensus prédomine largement ;
- la dualité des structures est très souvent compensée par les liens de parenté entre les élus et les détenteurs des pouvoirs coutumiers (appartenance fréquente au même lignage), d'où des concertations sur la plupart des sujets, mais avec une prééminence certaine des pouvoirs coutumiers pour les problèmes fonciers.

## Les structures et les pouvoirs coutumiers selon les zones et les groupes ethniques

Le clivage déjà signalé entre les deux zones à populations autochtones différenciées : Mahi et Nagot (ou Yorouba), **apparaît essentiel en ce qui concerne les pouvoirs fonciers**, avec des évolutions nettement divergentes, à savoir : maintien des pouvoirs coutumiers dans la partie Nagot et, au contraire, affaiblissement très sensible dans la partie Mahi, avec des transformations diverses.

Vient de superposer sur cette même zone les éléments Peuls qui ont leur propre organisation hiérarchisée traditionnelle.

### *La zone à population autochtone Nagot (ou Yorouba)*

Comme partout, il existe une dualité entre des structures officielles (chefs de villages et conseillers élus) et les pouvoirs coutumiers. Mais toutes les enquêtes convergent pour attester de la nette prééminence des pouvoirs coutumiers, sensible pour toutes les affaires villageoises, et totale pour les problèmes fonciers.

Ces pouvoirs et centres de décision d'origine coutumière englobent trois composantes :

- le "**Baley**" (ou "Baalé" en Yorouba) ou **chef des terres**, descendant du chef de lignage fondateur du village et, à ce titre, héritier du pacte d'alliance et des rituels permettant de communiquer avec les "forces occultes" de la terre (selon les déclarations des paysans : "*il parle à la terre*") : après les répartitions anciennes entre les lignages, ses pouvoirs actuels englobent à la fois un contrôle sur les terres déjà attribuées (notamment information par les chefs de lignages des demandes d'installations d'étrangers et droit de veto éventuel), et un pouvoir de gestion directe sur les lieux sacrés, les forêts préservées pour la chasse, les réserves collectives non occupées et non attribuées, encore importantes dans cette zone ; bien entendu, il détient un pouvoir d'arbitrage et de règlement des litiges qui paraît être pleinement respecté ;
- le "**Balodé**" (en Yorouba) ou **chef des chasseurs** dirige l'organisation traditionnelle qui regroupe les hommes spécialistes de la chasse et par extension spécialistes de toutes les "brousses" (forêts préservées et réserves collectives non attribuées et non cultivées) ; le chef des chasseurs est responsable du contrôle de tous ces espaces, par délégation et sous l'autorité supérieure du "Baley" dont il est ainsi l'adjoint direct ; par extension encore, le groupe des chasseurs (seul disposant d'armes) assure la police et la défense du village en cas de nécessité. Cela s'est concrétisé lors des litiges sanglants avec des éleveurs Peuls transhumants au cours de ces dernières années.

Il faut dire que la confrérie des chasseurs est la mieux structurée des organisations traditionnelles rencontrées dans les villages nagot. En effet, les dangers que comporte la chasse oblige les chasseurs à vivre en frères pour se secourir en cas de problèmes. Le fétiche "Ogou Lakayé" (Dieu de fer) est le maître invisible et Balodé le maître visible de la confrérie des chasseurs.

Pour assurer ses fonctions, le Balodé est entouré de huit dignitaires ou adjoints spécialisés.

Les chasseurs sont les premiers à observer les aspects négatifs de la transhumance sur la faune : les troupeaux transhumants dans leurs déplacements détruisent les "niches" des animaux. Ils connaissent la brousse mieux que quiconque et sont les seuls à pouvoir s'opposer aux Bouzou (transhumants) armés. Mais pour eux, l'État n'encourage pas les efforts consentis par les chasseurs pour faire régner la sécurité dans les brousses ou forêts. Parfois, ils se voient obligés par les agents forestiers d'orienter les exploitants forestiers et les chasseurs (permis par l'administration) dans la brousse ; ce qui à leur avis contribue à la destruction de la flore et la faune (tous se plaignent du fait que de nos jours les gibiers sont épuisés), car ces derniers ne respectent pas la législation forestière du Balobé. En effet, des endroits de la brousse étaient parfois mis en défens (par rapport à la chasse) par le Balodé, dans l'objectif de favoriser la reproduction de certaines espèces en disparition.

Les chefs des lignages, composant la population autochtone des villages, exercent les pouvoirs de contrôle et d'arbitrage sur les portions de terroir attribuées antérieurement, sous l'autorité supérieure du "Baley", qu'ils assistent et conseillent dans l'exercice de ses pouvoirs.

### ***La zone à population autochtone Mahi***

La dualité des pouvoirs est semblable à la sous-zone précédente quant aux composantes : pouvoirs officiels (chefs de villages et conseillers élus) et pouvoirs coutumiers (chef coutumier, descendant du fondateur du village, assisté par un chef des chasseurs et par les chefs de lignages). Il s'ajoute l'existence d'une hiérarchie entre les chefs de villages, le chef de Ouessé étant reconnu, dans la tradition, comme chef supérieur ou "Roi".

Mais, comme signalé ci-dessus, les évolutions observées se caractérisent par un affaiblissement très sensible des pouvoirs coutumiers : même dans le domaine du foncier, un partage entre chefs coutumiers et chefs de villages élus paraît prédominer, avec des variantes selon les villages. Mais, il faut souligner que la situation largement prédominante est celle de la concertation entre les deux types de pouvoirs, rarement la concurrence, pour plusieurs raisons cumulées : fréquence des liens de parenté entre les chefs élus et coutumiers (appartenance au même lignage ou alliances par mariages), même niveau géographique de compétence, enfin solidarité fondamentale de ces responsables, tous autochtones Mahi, par rapport aux principaux problèmes et litiges avec les immigrants "étrangers" ou allochtones.

Un autre indice d'affaiblissement des pouvoirs coutumiers se manifeste à travers la perte d'influence du chef de Ouessé ou "Roi" Mahi. Il demeure un recours pour régler certains litiges entre villages, mais il n'est plus consulté que par quelques villages proches, avant les décisions importantes à prendre (exemples récents des initiatives diverses, au niveau de chaque village, face aux problèmes de "contrôle des étrangers").

## ***La hiérarchie traditionnelle peule***

Qu'ils soient locaux ou transhumants, les éleveurs peuls sont régis par une organisation traditionnelle très hiérarchisée. Les décisions sont prises par les chefs peuls et sont scrupuleusement respectées par les membres de la communauté.

La structure organisationnelle de la hiérarchie peule (dans les deux cas) s'articule à trois niveaux (voir les diagrammes 1 et 2 en annexe) :

### **– chez les Peuls autochtones :**

- niveau campement : c'est le plus vieux appelé "Dotiidjo" qui dirige les chefs de ménage. Il est aidé dans ce rôle par le Boussoumè et le Djoukèrè qui sont respectivement les responsables des bouviers et des jeunes,
- niveau village : l'ensemble des campements est dirigé par le "Maoudo-Djoukèrè". Celui-ci dirige tous les Dotiidjo, djoukèrè et boussoumè,
- niveau régional (sous-préfecture) : les éleveurs sédentaires sont coiffés par le laami-fulbè (le Djonwouro peul ou le roi peul).  
Pour ce qui concerne Ouessè (chez les Nagot) certains Maoudo-djoukèrè sont intégrés dans les pouvoirs traditionnels des villages. C'est le cas de l'éleveur Kèmbou de Kèmon qui joue le rôle de Ossin dans la confrérie des chasseurs. Ceci démontre leur acceptation par les villageois autochtones.

### **– chez les Peuls transhumants :**

- niveau campement : c'est le dotiidjo, ou maoudo qui est le chef,
- niveau zone de concentration des transhumants : le chef peul est laamido fulbè,
- niveau régional (sous-préfecture de Ouessè) on a le Sériki-N'Fulaani ou Laamido fulbè Ouessè.

Toute action de vulgarisation menée en milieu peul sans ces institutions connaîtra forcément un échec.

Les jeunes lui sont très soumis. Mais le danger est que l'organisation peule usurpe la parole aux jeunes, seuls connaisseurs des vrais problèmes actuels de l'élevage et ressources naturelles (pâturages et eau).

La hiérarchie peule joue un rôle important dans les règlements des conflits entre éleveurs et agriculteurs et dans la négociation des zones de pâturages et de transhumance avec les autochtones.

## **Les organisations paysannes et autres**

### **Anciennes organisations**

Elles sont initiées par le CARDER, et dénommées :

- GRVC ou (maintenant) GVC : Groupement à vocation coopérative ;
- GV : Groupement villageois ;
- GF : Groupement féminin.

Selon la monographie de Ouessé (1990), la sous-préfecture de Ouessé compte 8 GVC, 12 GV, et 2 GF.

Les GV sont regroupés au sein de l'Union sous-préfectorale des producteurs de Ouessé (USPP), et ont pour activités, la commercialisation des produits agricoles (actuellement le coton), la gestion des facteurs de productions (engrais, insecticides) et la réalisation des œuvres communautaires, à base des ristournes et des plus-values.

Pour le moment, une grande partie des agriculteurs ne se sent pas concernée par les GV ou USPP, parce qu'ils ne sont pas producteurs de coton. Il faudrait appuyer ces groupements dans la diversification de leurs secteurs d'activités, afin d'éviter des confusions telles que l'équation GV ou USPP = coton.

## Nouvelles organisations

### *Les associations des producteurs d'anacardier*

On les rencontre à l'est de Ouessé, dans les villages Nagot (Kèmon, Kilibo, Toui...) producteurs d'anacardier. Elles se sont créées sur l'initiative des producteurs eux-mêmes et sont bien structurées. Leur objectif principal est la commercialisation des noix de cajou (harmonisation des prix).

### *Les associations de développement*

Elles sont au nombre de deux à Ouessé :

- UDESCO qui regroupe les Mahi ;
- "Egbè-Ibilè" qui regroupe les Nagot.

Elles sont assez bien structurées, avec des bureaux qui incluent des cadres originaires de la zone et des notables locaux. Elles mènent des actions sociales, surtout orientées vers les équipements collectifs : marchés, centre de santé, écoles, mairies etc.) et de sensibilisation. Mais, elles ont pris une forte connotation politique lors des campagnes électorales récentes.

Apparemment, les deux associations s'entendent, car elles s'assistent mutuellement dans leurs réunions. Mais lorsqu'on connaît le clivage socio-historique entre les Nagot et les Fon (d'où dérivent les Mahi), réactivé dans un passé récent par un différend politique opposant Kilibo ("capitale" des Nagot) à Ouessé ("capitale" des Mahi) sur le chef lieu de la sous-préfecture, on peut émettre des réserves quant à l'entente réelle des deux associations de développement.

### *Les comités fulfuldé (CF) et l'APESCP*

Ces deux associations concurrentes ont pour objectif la promotion des peuls sur le plan socio-économique et culturel. Elles sont créées par des intellectuels peuls et sont structurées à divers niveaux : national, départemental, sous-préfectoral et communal.

Pour le moment, il faut dire que ces associations n'arrivent pas encore à jouer les tâches culturelles et sociales qu'elles se sont fixées. Elles s'efforcent d'intervenir dans les rapports (cohabitation conflictuelle) entre agriculteurs et éleveurs, et cherchent à donner un certain poids politique à la communauté peule.

### *Les comités de transhumance*

Créées en 1992 par un arrêté interministériel<sup>(1)</sup>. Ils sont chargés de préparer et de suivre le déroulement de la transhumance. Ils sont appelés à régler les problèmes de la transhumance selon une approche concertée. Leur structuration part du niveau national à la commune et a comme épine dorsale les agents de l'administration (sous-préfet, chef de brigade, RDR, agents du CARDER) les maires, délégués.

Il faut attendre encore un ou deux ans avant de tirer des conclusions quant à l'efficacité de ces comités de transhumance, qui paraît encore faible pour le moment.

### *Les comités de contrôle des colons agriculteurs*

Ils ont été créés récemment par des autochtones dans quelques villages (Kèmon, Odougba, Gbanlin) dans l'objectif de mieux contrôler les colons agriculteurs. C'est une initiative propre aux villageois eux-mêmes, qui craignent l'augmentation des colons et les problèmes qui en résultent.

### *Les représentants des colons agriculteurs*

Il faut signaler et souligner l'absence ou quasi-absence de représentation des immigrants dans les structures coutumières, et aussi dans les structures nouvelles élues, sauf quelques exceptions individuelles. Pour les relations minimales indispensables, une fonction de porte-parole est généralement assurée par le ou les plus anciens arrivants de chaque communauté d'origine. Ce sera un problème pour assurer dans l'avenir une participation équitable de toutes les composantes de la population à la gestion des terroirs.

## **Modes d'utilisation des ressources naturelles et d'occupation de l'espace**

L'analyse des modes d'utilisation des ressources naturelles et se fera à travers l'étude des systèmes de production agricole et d'élevage. En effet comme nous l'avions mentionné au début de ce document, l'agriculture et l'élevage constituent les activités largement prédominantes de la population de Ouessè.

1. n° 010/MISAT/MDR/D-CAB.

## **Les systèmes agricoles de production et leur impact sur le milieu**

On distingue principalement deux types de systèmes agricoles de production à Ouessè, correspondant à la subdivision essentielle en deux catégories dans la population :

- les systèmes des agriculteurs autochtones ;
- les systèmes des colons agriculteurs, ou immigrants.

### **Le système culturel des agriculteurs autochtones**

Ils sont basés sur une agriculture itinérante sur brûlis, avec deux variantes correspondant au clivage habituel dans cette zone entre les Mahi et les Nagot.

#### **Système culturel des Mahi**

Les cultures vivrières occupent une place prépondérante avec le manioc en première position, le maïs et l'arachide en deuxième position puis viennent les autres cultures telles que l'igname, voandzou, sésame, niébé, sorgho, pois d'angole. Le coton est faiblement produit en zone mahi, la majorité des agriculteurs mahi ayant refusé la stratégie cotonnière soutenue par les CARDER. La durée de la jachère est de deux à trois ans dans les zones proches des villages ; mais elle peut atteindre dix ans et plus, dans les zones éloignées où il y a disponibilité des terres. La durée de culture d'une même parcelle est de sept ans en moyenne.

#### **Système culturel des Nagot**

Chez les Nagot, la particularité est la combinaison des cultures du manioc et de l'anacardier.

Le manioc vient en première position, puis viennent le maïs, l'igname, le sésame, le pois d'angole, le niébé, l'arachide. Il faut aussi noter la présence du coton ainsi que du piment lequel constitue un produit d'exportation vers le Nigeria.

L'anacardier arrive en fin de rotation, lorsque les terres sont épuisées, ce qui allonge la jachère et l'améliore. Celle-ci dure huit à dix ans. Et, la durée de culture d'une même parcelle est de quatre ans en moyenne.

Dans les deux variantes, les agriculteurs autochtones utilisent très peu les intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires), car ils produisent peu de coton. Or les crédits intrants sont attribués par les CARDER uniquement pour la culture du coton, pour laquelle ils sont indispensables.

### **Les systèmes de migrants agricoles**

Ils sont également basés sur une agriculture itinérante sur brûlis, avec des variantes selon les ethnies des migrants.

## Chez les agriculteurs d'origine Fon

Ils cultivent principalement l'igname et le coton (agriculture de marché). Les autres cultures (maïs, arachide, niébé, etc.) arrivent en deuxième position.

Les agriculteurs Fon emblavent de grandes superficies et pratiquent une agriculture caractérisée essentiellement par :

- l'accroissement des surfaces cultivées, pour l'igname qui doit être déplacé chaque année et pour le coton, avec réduction des jachères ;
- l'utilisation relative des intrants agricoles, permise par la culture du coton ;
- l'augmentation des rendements de maïs (arrière-effet des engrais utilisés dans le cadre de la production cotonnière).

## Chez les agriculteurs originaires de l'Atacora (ou "Tanguiéta")

Les cultures d'igname, sorgho et riz sont dominantes.

Ces agriculteurs sèment l'igname sur de grosses buttes et le riz dans les bas-fonds. Par ailleurs la majeure partie du sorgho est transformée en "Tchoukoutou" (boisson locale), très consommée et appréciée par les Tanguiéta. Chez ces derniers, la jachère dure 3 ans en moyenne, et la durée des cultures sur la même parcelle se situe également autour de 3 ans en moyenne.

## Les techniques d'exploitation et les impacts sur le milieu

On se limitera aux techniques ayant les impacts les plus marqués sur le milieu, et à un essai de synthèse sur ces impacts.

### Les techniques de défrichage et de labour

Le défrichage se fait par le feu. Les arbustes sont coupés, entassés et brûlés autour de grands arbres qui sont ainsi incinérés, détruits.

Les deux techniques de labour utilisées dans milieu sont le billonnage et le buttage.

- **Le billonnage.** Il est utilisé pour la culture de maïs, arachide, niébé etc. Généralement les billons sont faits parallèlement à la grande pente dans l'objectif (selon le paysan) d'éviter que l'eau n'emporte les champs et les cultures. Mais cette technique entraîne à la longue la disparition de la terre arable (par érosion). La composante aménagement du PGRN vulgarise la technique de billons perpendiculaires à la grande pente.
- **Le buttage.** Les buttes sont exclusivement utilisées pour la culture d'igname. Mais si la hauteur de la butte est de 50 cm chez les autochtones (Mahi, Nagot), elle fait plus d'un mètre chez les Tanguiéta. Ces derniers ont un engouement pour une espèce d'igname qui produit de gros tubercules.

## Essai de synthèse des impacts des techniques agricoles sur le milieu

Parmi les systèmes agricoles analysés, les systèmes des autochtones Mahi et ceux des immigrants semblent les plus contraignants pour le milieu.

Chez les Mahi, la durée de culture d'une même parcelle est plus longue, et le mode d'occupation de l'espace est très extensif.

Chez beaucoup d'immigrants, on a observé l'abattage systématique de tous les arbres lors des défrichements. De plus, l'une de leurs cultures principales, l'igname, est très exigeante en matière de fertilité, ce qui les amènent à défricher chaque année, en recherchant des terres vierges.

Avec une durée de jachère raisonnable pour la régénération des sols et la pratique des cultures améliorantes comme l'anacardier, les Nagot semblent moins aggraver le milieu naturel par rapport aux autres ethnies.

### Les modes d'occupation de l'espace

Ces modes d'occupation comportent des variantes selon les deux sous-zones à populations autochtones Mahi et Nagot.

- **En sous-zone mahi**, les terroirs villageois sont subdivisés en trois parties principales :
  - autour des villages dans un rayon allant de 0,5 à 1 km des plantations arbustives de teck surtout ou d'arbres fruitiers, occupent des terres dégradées et protègent les champs qui suivent des incursions des ovins et caprins présents partout,
  - dans un rayon variable de 1 à 5 ou 10 km autour des villages, la zone d'occupation ancienne, ou alternent les champs en culture et les jachères,
  - au-delà, les zones en cours de colonisation agricole, sous les effets cumulés des arrivées de migrants, des contraintes des systèmes de production (double nécessité des défrichements annuels pour l'igname et des jachères de longue durée), ainsi que des stratégies d'expansion foncière des différents acteurs locaux ; ces zones, dont l'occupation agricole est encore partielle et discontinue, englobent également les parcours et les pâturages des troupeaux des éleveurs Peuls,
- **En sous-zone nagot**, les terroirs comprennent des subdivisions semblables aux précédentes, mais avec quelques variantes sensibles :
  - la première zone autour des villages est plus réduite et se limite à un rideau d'arbres naturels,
  - la deuxième zone englobe les champs en culture, des jachères naturelles, mais aussi des plantations arbustives d'anacardiens en croissance nette. Celles-ci sont à la fois une ressource économique et une forme de jachère intéressante ; mais, pratiquées en culture pure, ces plantations occupent l'espace sur une longue période et déterminent des extensions des défrichements pour assurer les autres cultures indispensables,

- la troisième zone plus éloignée des villages demeure ici en réserve, pour l'essentiel tout au moins, car peu ou pas touchée par la colonisation agricole, mais utilisée par l'élevage transhumant.

**Du point de vue des superficies détenues par les exploitants**, les données disponibles ne sont que des estimations, mais qui permettent de situer les moyennes par exploitant autour de 15-16 ha en sous-zone mahi et autour de 9-10 ha en sous-zone nagot, en incluant l'ensemble des terres détenues, en cultures et en jachère, ou en réserve. Les moyennes plus élevées en sous-zones mahi expriment clairement les tendances plus extensives déjà signalées ci-dessus, ainsi que la progression des défrichements depuis ces dernières années dans les zones de colonisation, beaucoup plus marquée du côté mahi que nagot (par des autochtones mahi et par des migrants agricoles).

## **Les systèmes d'élevage et leur impact sur le milieu**

Le type d'élevage qui a un impact sensible sur le milieu est celui des bovins, lequel demeure une spécialité des éléments Peuls. Certains agriculteurs autochtones (Mahi et Nagot) possèdent des bovins, mais ils les confient pour le gardiennage et les parcours à des éleveurs Peuls anciennement installés et sédentarisés dans la zone.

Plusieurs systèmes d'élevage peuvent être distingués, correspondant au clivage principal entre les Peuls sédentaires et transhumants, avec trois variantes pour ces derniers.

### **Le système d'élevage des Peuls sédentaires**

Les Peuls locaux ou sédentaires sont considérés par les villageois (et par l'administration) comme des autochtones du fait de leur ancienneté dans les terroirs et des relations bilatérales qui lient les deux groupes : gardiennage/ventes de lait et de viande.

Les Peuls sédentaires sont en fait des agro-éleveurs, avec l'élevage comme activité principale. Ils ont des champs et leur système de culture présente la particularité de compter une fertilisation partielle par fumier des bovins. Ce fumier est surtout utilisé dans les champs de case, pour la culture du tabac et du piment.

Les races bovines rencontrées chez les Peuls locaux sont des taurins du Borgou. La taille moyenne des troupeaux varie de 40 à 50 têtes de bovins.

Ces Peuls pratiquent un élevage de type sédentaire avec une absence quasi totale de la transhumance.

Toutefois, il faut signaler que depuis ces derniers temps les "terroirs de pâturage" des bovins sédentaires sont progressivement colonisés par des champs. Ceci entraîne des dégâts aux cultures, à cause de la divagation des animaux, donc des conflits entre les agriculteurs (Mahi, Nagot) et les éleveurs locaux. Les efforts de délimitation des zones de pâturage n'ont pas encore abouti. Ces Peuls sédentarisés, à défaut des techniques d'intensification de leur élevage, adoptent maintenant la stratégie de "campement satellite". Ils sont situés à 4-15 km des campements séden-

taires permanents et ils accueillent la totalité ou une partie des troupeaux, selon la pression agricole sur les campements de départ (campements permanents). Les jeunes bouviers y érigent des cases de fortune et se relayent périodiquement, tous les huit jours.

En fait, la politique de campements satellites adoptée par ces éleveurs est une stratégie prudente "d'issue de sauvetage". En effet, si un jour, les villageois autochtones décidaient de repousser les Peuls, ceux-ci pourraient aisément faire de leurs campements satellites une zone d'habitation permanente et d'élevage.

## **Les systèmes d'élevage Bouzou ou transhumant**

La transhumance demeure une pratique nettement prédominante dans le système d'élevage pratiqué par les "Bouzou".

Toutefois, depuis les années 80, on observe des cas de tendance à la sédentarisation, mais ceux-ci sont confrontés à des problèmes fonciers.

En se basant sur les modes d'élevage, combinés avec ces tendances à la sédentarisation, on distinguera trois catégories de Peuls étrangers et trois sous-systèmes d'élevage :

- les éleveurs étrangers relativement anciens dans la zone et pratiquant un élevage semi-sédentaire,
- les éleveurs étrangers nouvellement établis, et pratiquant un élevage de type migratoire,
- les transhumants nationaux et transnationaux.

### **Sous-système d'élevage semi-sédentaire**

Il est pratiqué par certains Peuls étrangers relativement anciens dans la zone (15 ans environ). Ils sont représentés surtout par les Bargoudjè installés au bord de la confluence Beffa-Toumi. Ils sont coiffés ou dirigés par Aladji Shumon, le premier responsable des Peuls transhumants de la sous-préfecture de Ouessè.

La taille moyenne du troupeau est de 70 têtes de zébus white-fulani.

Pendant la saison des pluies, les troupeaux sont non loin des campements (faits de cases rondes en séko tressé) dans des parcs (non fixes) à durée de vie courte (2 semaines en moyenne) contrairement aux Peuls locaux qui ont des parcs fixes bien entretenus.

En effet comme ils n'entretiennent pas leurs parcs, le déplacement de ces derniers apparaît comme une mesure d'hygiène et de prophylaxie : ils évitent dans une moindre mesure, les attaques par les tiques, les mouches tsé-tsé et certaines maladies.

Pendant la saison sèche, les troupeaux vont en transhumance vers les régions pourvues en eau et pâturages. Souvent ils traversent les limites de la sous-préfecture pour aller au sud du pays, dans les bourgoutières de l'Ouémé et du Zou (vers Covè et Zagnanado), du Couffo (région d'Abomey). Parfois, ils peuvent aller jusqu'au

Togo et au Ghana. La transhumance dure environ 6 à 7 mois (novembre à juin). Toute la famille ne va pas en transhumance, ce sont seulement les jeunes bouviers accompagnés de leurs femmes qui y vont. Ils prennent soin de laisser un troupeau laitier (appelé "Tchouri") afin de pourvoir aux besoins en lait du reste de la famille.

### **Sous-système d'élevage migratoire**

Il est pratiqué surtout par des Haoussadji et des Bororo nouvellement établis dans la région. On les rencontre surtout à Djègbé, et Kèmon.

Contrairement aux éléments semi-sédentaires, ceux-ci n'ont pas un lieu fixe d'ancrage. Ils sont attachés à une zone donnée mais n'y érigent que des campements temporaires.

Leurs habitations sont des cases de fortune, en feuilles de rônier, recouvertes de toile cirée, ou en paille ; elles sont plus faciles à construire que les cases en séko tressé des semi-sédentaires.

Pendant la saison des pluies, ils se déplacent avec les troupeaux, une fois en moyenne tous les mois. L'amplitude de ces déplacements est limitée de l'ordre de 2 à 5 km.

Pendant la saison sèche, toute la famille et tous les troupeaux partent en transhumance.

Ces troupeaux sont composés de zébus white-fulani, sokoto-gudali, et m'bororo, avec des effectifs moyens par troupeau de 100 têtes pour les Peuls Bororo, et de 70 pour les Haoussadji.

### **Sous-système d'élevage transhumant national et transnational**

Les transhumants nationaux et transnationaux se rencontrent à Ouessè pendant la saison sèche. Les nationaux originaires du Borgou sont des Bargoudjè. Et les transnationaux viennent du Niger surtout du Nigeria ; ce sont des Bororo, des Haoussadji et des Abakou.

Pour certains la sous-préfecture sert de transit, alors que pour d'autres elle joue un rôle d'accueil (bordures de l'Ouémé et d'Okpara).

Ils viennent avec de très grands effectifs, sous le contrôle des jeunes bouviers (sans femmes), généralement armés. Ils sont considérés comme les principaux responsables des conflits meurtriers à Ouessè, et dans le Zou en général.

### **Utilisation de l'espace par les éleveurs transhumants : les zones de pâturage et les couloirs de transhumance**

Chez les éleveurs étrangers (transhumants) on distingue deux types de pâture :

- la pâture du jour qui dure 7 h environ (10 h à 17 h) ;
- la pâture de nuit qui dure 3 h environ (24 h à 3 h).

Si la première est sous la supervision des bouviers, la pâture de nuit est une pure divagation des animaux et est l'une de causes principales des conflits entre agriculteurs et Peuls étrangers.

Parfois, lorsqu'ils sont très proches des champs, les Peuls transhumants remplacent la pâture de nuit par la pâture de l'aube, pendant 3 h de temps (6 h à 9 h)

## **Zones de transhumance**

A Ouessè les éleveurs Bouzou distinguent quatre grandes zones de transhumances

### ***Le nord de la confluence Beffa-Toumi***

C'est une zone à *Ptérocarpus erinacens*, *Afselia africana* et *Isoberlinia doka*, qui présente donc de grandes possibilités en pâturages aériens.

Cette zone est appelée "Wobou" par les éleveurs peuls.

Pendant la saison sèche, la Beffa et Toumi présentent des chapelets d'eau qui ne tarissent pas, ce qui offre des atouts pour l'abreuvement des animaux. La grande difficulté de cette zone est la présence des glossines autour de la Beffa.

### ***La savane boisée entre Ouessè-Sud et Djègbé***

Pour les éleveurs, c'est la meilleure zone propice à l'élevage de zébus. Elle présente de grandes possibilités fourragères, et les glossines y sont rares. Sa grande contrainte réside dans le fait qu'on n'y trouve pas de cours d'eau permanent, ce qui confère à cette zone de transhumance un caractère transitoire et non d'accueil. Un barrage réalisé dans cette région la transformerait immédiatement en une zone d'accueil de transhumants pendant toutes les saisons.

### ***La galerie forestière de l'Ouémé***

C'est la zone d'accueil par excellence des troupeaux transhumant pendant la saison sèche. Ses bas-fonds offrent de grandes possibilités en graminées pour les animaux. Elle est aussi moins agressive par les glossines que "wobou" (zone de la confluence Beffa-Toumi).

### ***La galerie forestière de l'Okpara***

Elle jouait les rôles de porte d'entrée et de zone d'accueil pour les troupeaux transhumants. Les conflits sanglants meurtriers recensés ces derniers temps entre agriculteurs et éleveurs ont paralysé considérablement les rôles joués par cette zone dans le déroulement de la transhumance. De plus, son utilisation par les transhumants posera des problèmes par rapport aux programmes des forestiers d'aménagement de la forêt classée de Toui-kilibo.

## Couloirs de transhumance

On distingue trois principaux couloirs empruntés par les troupeaux.

## **Éléments de synthèse et d'appréciation sur les stratégies des acteurs principaux face à la gestion des ressources naturelles**

### **Éléments sur la perception par les acteurs de base de l'état des ressources naturelles**

Sous les effets conjugués de la tendance générale à la baisse de la pluviométrie et des activités anthropiques, la zone de Ouessè connaît un processus de réduction du couvert forestier et d'érosion des sols, sur une partie seulement de sa surface, mais en cours d'extension assez rapide avec la croissance démographique, les arrivées d'immigrants et la progression des défrichements, qui ont été analysés ci-dessus.

Les éléments disponibles sur la perception et les réactions des acteurs de base peuvent être regroupés autour des trois points ou thèmes principaux suivants.

### **Le couvert forestier**

Les informations et réactions recueillies auprès des agriculteurs lors des différentes enquêtes réalisées montrent :

- d'une part, qu'ils perçoivent mal l'effet négatif que peut avoir la disparition progressive du couvert forestier sur le climat ;
- d'autre part, que, pour eux, l'agriculture ne constitue pas une cause de dégradation du couvert, car une petite portion seulement des terroirs est effectivement cultivée et des dizaines de kilomètres carrés restent encore intacts. De plus, des cultures arbustives sont réalisées à travers les plantations d'anacardiens (surtout en zone nagot, mais avec un développement sensible, plus réent, en zone mahi). Enfin, certains arbres sont préservés lors des défrichements, essentiellement les nérés et les karités, dont les fruits sont utilisés et valorisés. Par contre, selon les autochtones cette fois, ce serait le système agricole pratiqué par les migrants de l'Atacora qui créerait le plus de dangers, en raison de défrichements excessifs et d'un abattage quasi systématique de tous les arbres.

Dans le prolongement, il faut noter que l'ensemble des agriculteurs perçoit qu'aujourd'hui, la faune a tendance à disparaître. Les gros gibiers (buffles, éléphants, lions... ) sont très loin ; il faut aller au-delà de la Beffa et de l'Ouémé pour les voir. Même les petits gibiers : biches, aulacodes (agoutis), très abondants il y a 5 à 10 ans, sont devenus très rares.

Concernant les causes de ces évolutions globales, les deux principales citées par les agriculteurs sont les suivantes :

- l'élevage des transhumants, notamment en raison de leur pratique d'émondage des arbres : la conséquence néfaste est qu'une fois les feuilles consommées par les bovins, les branches laissées au pied des arbres constituent désormais un véritable combustible lors des feux de brousse tardifs. Cela provoque parfois l'incinération complète d'un nombre important d'arbres, mettant ainsi en danger les massifs boisés ;
- les perturbations des contrôles traditionnels, notamment sur les feux de brousse et sur la chasse, par les interventions de l'administration, en particulier par les attributions de permis de chasse et de coupes de bois.

Ce second point est évoqué surtout en zone nagot, à travers l'organisation et le contrôle des feux de brousse que réalisait le "Boalé", dans le passé à savoir :

- le feu précoce était autorisé en fin de saison des pluies ; à cette période, il ne cause pas de dommage majeur à la forêt, car seule la litière brûle ;
- le feu tardif avait lieu en début de saison des pluies, à un moment où il n'est pas destructeur de la forêt.

De plus, les activités de chasse restaient limitées aux besoins locaux.

En effet, la chasse à but lucratif n'était pas connue, et les animaux tués étaient presque tous autoconsommés

### **Les cours d'eau et les galeries forestières**

Selon les agriculteurs, il y a de cela une quinzaine d'année, les cours d'eau avaient leur régime normal, avec des galeries forestières bien pourvues en essences nobles, telles que *Kaya senegalensis* et *Kaya grandifoliota*.

Aujourd'hui, pendant la saison sèche, la Beffa, le Toumi, et même le Ouémé deviennent des simples chapelets d'eau, où s'abreuvent les troupeaux transhumants.

Globalement, la dégradation des cours d'eau paraît surtout due au déboisement incontrôlé des essences nobles dans les galeries forestières. Il en résulte l'érosion des berges.

Les perturbations notées sur la récolte du miel, la rareté des gibiers et la disparition des essences nobles, sont bien ressenties par les villageois ; et ils sont très favorables aux actions de restauration des galeries forestières. Déjà, on rencontre des paysans qui plantent, dans les aires comblées des cours d'eau, des bananiers, qui présentent le double avantage (selon eux) de freiner l'érosion tout en produisant.

Par ailleurs, les ressources halieutiques sont aujourd'hui soumises à une double exploitation : l'une qui est régulière, par des pêcheurs spécialisés venant du Niger, et l'autre par les autochtones, qui est occasionnelle mais avec utilisation de produits plus ou moins toxiques pour pêcher.

## La dégradation des sols et l'érosion

La nature fragile des sols locaux, les labours parallèles au sens de la pente, l'existence d'espaces inter-parcellaires (semblables à des sillons) et l'accentuation des pentes (jusqu'à 6 % parfois), sont les vraies causes d'érosion dans la région.

A cela, il faut ajouter la baisse de la fertilité des terres due à l'exploitation des éléments nutritifs du sol par les cultures successives, sans aucun apport d'engrais, organiques ou minéraux (sauf sur une fraction des champs en coton).

Les effets néfastes de l'érosion sont rencontrés à la fois dans les agglomérations et dans les champs : les racines mises à nu sont fréquentes dans les villages et moins perceptibles en brousse, sauf dans les couloirs habituels des troupeaux transhumants.

Tous les agriculteurs se plaignent également des tassements des sols, lors des passages des troupeaux transhumants, rendant les sols difficiles à labourer ce qui constitue un obstacle à la conclusion de "contrats de fumure" avec les éleveurs Peuls.

Il faut souligner que les phénomènes d'érosion sont bien perçus, autant en milieu Mahi que chez les Nagot. Plusieurs paysans pensent d'ailleurs que la part de l'érosion dans la déperdition des sols est la plus grande.

Ainsi pour éviter les effets néfastes de l'érosion, plusieurs solutions ont été inventées par certains paysans :

- confection de gros billons (50 cm de haut), orientés de façon oblique par rapport à la pente ; ce sont des billons non destinés aux cultures, qui forment une sorte de "mini-barrage" protégeant les cultures ;
- confection de sillons profonds en amont des champs, perpendiculaires à la pente, ce qui oriente l'eau ;
- confection de billons plus haut en amont des champs, de façon perpendiculaire à la pente ;
- mise en tas de pierres alignées perpendiculairement à la pente, en amont des champs ;
- un décalage (de 1 à 2 mètres) des espaces interparcellaires ;
- enfin, la disposition des billons de façon perpendiculaire à la pente.

## Éléments sur les modes d'accès aux ressources foncières, sur les rapports entre les acteurs principaux et sur leurs stratégies de gestion

### Problèmes concernant les agriculteurs autochtones et immigrants

Quant aux modes d'accès aux terres, deux caractéristiques globales de la zone doivent être soulignées.

- **L'absence de transactions foncières monétarisées** (ventes/achats, ainsi que les locations et les mises en gage). Les principes coutumiers qui interdisent d'aliéner, de vendre des terres en raison de leur double caractère sacré et collectif

(au sens du patrimoine lignager), restent prégnants, dans les deux sous-zones mahi et nagot.

- **Par contre, de fortes proportions des "libres installations"**, c'est-à-dire des défrichements de terres nouvelles sans demande préalable à un détenteur de droits coutumiers. Ce mode d'accès, et d'acquisition tout à la fois, est rendu possible par la situation foncière particulière de cette zone, déjà signalée et soulignée dans les analyses précédentes, à savoir : une densité globale encore modérée, avec concentration historique des villages le long d'une piste et d'une route, et l'existence de vastes réserves forestières au Nord et au Sud, jamais occupées jusqu'à ces dernières années, et jamais appropriées coutumièrement (malgré quelques revendications récentes de certains chefs, mais qui paraissent peu fondées, ou limitées à des fractions de ces zones). Sur ce point, la forte différenciation entre les deux sous-zones réapparaît : c'est la sous-zone mahi qui est beaucoup plus fortement concernée, dans le prolongement des tendances déjà signalées, ainsi que les immigrants nouvellement arrivés dans la zone ;

**Les autres modes d'acquisition**, au plein sens du terme (droits complets de gestion et d'usage), englobent l'héritage (toujours patrilinéaire dans cette zone) et le don, modes classiques et souvent combinés<sup>1)</sup>. Ils concernent la majorité des autochtones et une fraction d'immigrants de la seconde génération, encore réduite, mais qui existe déjà.

Aux modes d'acquisition précédents, s'ajoutent **les autres modes d'accès**, ne donnant que des **droits plus précaires et assortis de limitations**, notamment l'interdiction de planter des arbres, ce qui est toujours considéré comme une marque d'appropriation. Ces modes concernent essentiellement les immigrants, car les autochtones disposent ici de réserves familiales suffisantes et des ouvertures sur les zones de colonisation.

Globalement, en fonction de l'ancienneté des arrivées, on peut schématiser l'évolution par le passage de la formule des "attributions coutumières" (installation durable et transmissible aux héritiers, avec des droits d'usage complets, mais sous la tutelle sociale de l'attributeur) à de simples "prêts", au sens propre et restrictif du terme, c'est-à-dire pour des durées et droits d'usage limités, avec reprise possible à tout moment par le "propriétaire coutumier" et des contreparties accrues (en prestations, travail, cadeaux symboliques, redevances en parts de récoltes, parfois des cadeaux en argent). Cette tendance incite bien entendu les immigrants actuels à s'orienter vers les zones de colonisation, où les "libres installations" restent possibles, plutôt que vers les parties anciennes des terroirs.

**Du point de vue des rapports entre les agriculteurs autochtones et immigrants**, dans la période actuelle, des types variés de relations coexistent. On peut observer des cas de migrants anciens bien intégrés et disposant des droits d'usage non limités, y compris de planter des arbres (anacardiens ou autres) ; mais c'est une fraction qui paraît minoritaire. La tendance majoritaire, observable notamment à travers les litiges

1. Les deux modes peuvent être d'autant plus regroupés que, dans les cas fréquents où les dons sont effectués entre proches parents, souvent du père au fils devenant des adultes, c'est-à-dire aux héritiers potentiels, les dons correspondent en fait à un début d'héritage par anticipation.

fonciers, paraît être plutôt à des tensions croissantes, des compétitions plus conflictuelles dans la course à la terre et des tentatives diverses de "contrôle des étrangers", en raison de la prise de conscience de la raréfaction progressive des ressources foncières par les autochtones et de l'importance des arrivées d'étrangers.

Ces tentatives de contrôle par les autochtones ont pris des formes diverses : la plus poussée s'est manifestée dans la sous-zone mahi, sur l'initiative de certains chefs (officiels ou coutumiers, dont le "Roi"). Elle visait à la fois à recenser spécifiquement les "étrangers" et à leur faire payer une redevance ou taxe annuelle en argent (c'est-à-dire une "rente foncière"-type) ; celle-ci venait s'ajouter aux prestations en journées de travail et cadeaux ou redevances existant déjà au profit des "tuteurs" autochtones. La tentative a été bloquée à la fois par le refus généralisé des allochtones et par le refus des autorités administratives, car il se serait agi d'un système de taxation discriminatoire entre citoyens, tous béninois en ce cas, créant des menaces pour l'ordre public, et dans un domaine relevant des pouvoirs publics. Par ailleurs, on observe des cas d'installation délibérée et organisée de groupes de migrants par certains chefs ou grands "propriétaires", dans les zones de colonisation, en simples "prêts", pour accroître à la fois leur "domaine" et leur réseau de dépendants (ce qui montre que le "contrôle" ne signifie pas la limitation des défrichements). La forme la plus fréquente de "contrôle" demeure la limitation des durées des prêts, 2-3 ans (renouvelables cependant), ainsi que des droits d'usage (pas de plantations d'arbres, et même parfois pas de cultures pluriannuelles comme le manioc). Cette "précarisation" accentuée exclue tout investissement foncier pour une part importante de la population, mais qui contribue pourtant au développement de la zone.

Des actions d'appui-conseil sont souhaitées par divers responsables villageois et sont envisagées dans le cadre du PGRN. Mais une meilleure connaissance des modalités multiples des accords entre autochtones et immigrants est nécessaire, au préalable, pour orienter correctement les propositions (les décisions relevant des intéressés eux-mêmes, bien entendu). A priori, les deux axes probables peuvent être : la formalisation de types de contrats clarifiant et sécurisant les droits respectifs de chaque partie (avec des garanties à rechercher), et, la mise en œuvre de modes et de structure de gestion concertée des terroirs, avec une participation équitable de toutes les composantes de la population.

### **Problèmes concernant les agriculteurs et les éleveurs peuls**

**Par rapport aux éleveurs peuls**, les tensions et litiges vont des classiques "dégâts aux cultures" jusqu'à l'opposition à la fixation de groupes sur les terroirs, avec cependant des variantes selon les villages et selon qu'il s'agit de Peuls stabilisés anciens (dits "Gbaffo") ou de "transhumants" (dits "Bouzou").

Les rapports déjà anciens entre les agriculteurs autochtones et les Peuls sédentarisés, ainsi que le réseau des relations socio-économiques (contrats de gardiennage/ventes de lait et de viande), permettent des règlements à l'amiable de la majorité des litiges de type "dégâts aux cultures", mais certains cas vont néanmoins jusqu'à la gendarmerie. Des tendances plus graves pour l'avenir apparaissent sur le plan foncier, à travers des cas croissants d'installation de champs nouveaux, par des autochtones, sur des zones attribuées antérieurement à des groupes peuls "Gbaffo"

comme pâturages pour leurs troupeaux ; ce qui les oblige à rechercher des zones libres plus éloignées et à revenir à des pratiques de semi-transhumance.

Les rapports entre les agriculteurs et les Peuls transhumants "Bouzou" sont beaucoup plus conflictuels. C'est avec certains d'entre eux qu'on eut lieu des affrontements sanglants au cours de ces dernières années (selon des estimations, pour le Zou : vingt morts en 1994, et environ quarante sur les dix années précédentes) ; ce qui détermine des cycles de vengeance sur plusieurs années. Parmi les causes principales des litiges, on peut noter :

- selon les agriculteurs, les installations de campement Peuls sans consultation et accord préalables des responsables villageois, et les dégâts aux cultures, surtout lors des pâtures de nuit (en divagation), aggravés par la taille importante des troupeaux des transhumants (> 100 têtes de bovins) ;
- selon les éleveurs peuls, les blocages des couloirs de transhumance et des accès aux points d'abreuvement, par l'installation de champs, voire de pièges à gibier, etc.

D'une manière plus globale, il faut noter que les droits revendiqués par les éleveurs ne visent pas, sauf cas particulier, à une appropriation des terres, mais à des droits d'usage concernant les pâturages, les accès aux points d'abreuvement, et des "couloirs de passage" dans les parties cultivées lors des transhumances. Les accords anciens sont devenus obsolètes en raison à la fois de la croissance démographique et des extensions des surfaces cultivées, ainsi que des arrivées accrues d'éleveurs et de troupeaux depuis les sécheresses sahéliennes.

Des actions d'appui-conseil sont nécessaires, mais sont particulièrement délicates à mener. Une expérimentation est engagée dans le cadre du PGRN à partir du terroir-pilote de Kemon (où un groupe peul ancien, assez bien intégré, permet d'assurer de meilleures relations avec les transhumants). Les orientations concernent : la négociation de nouveaux accords, la réalisation des aménagements nécessaires sur le terroir (délimitations des zones de pâturages et des couloirs de passage, points d'abreuvement, etc.), ainsi que la mise en place de structures de concertation avec des représentants de toutes les composantes intéressées dans la population.

## **Sigles**

|        |   |
|--------|---|
| PPEZ   | Projet promotion de l'élevage dans le Zou                                       |
| PGRN   | Projet de gestion des ressources naturelles                                     |
| PRSA   | Projet de restructuration des services agricoles                                |
| MDR    | Ministère du Développement rural  |
| CARDER | Centre d'action régionale pour le développement rural                           |
| AF.V.P | Association française des volontaires de progrès                                |
| GERAM  | Groupe d'expertise et d'ingénierie rurales pour l'autopromotion du monde paysan |

- APESCP Association pour la promotion économique et sociale de la communauté Peul
- UDESCO Union pour le développement économique et social de la communauté de Ouessè Wogoudo

## **Bibliographie**

- BIOKOU S., 1989. Analyse et diagnostic des systèmes d'élevage bovins sédentaires rencontrés dans les districts de Savè et Ouessè. Première évaluation des passages des troupeaux transhumants dans la zone.
- MENSAH R., 1995. Impact de la colonisation agricole sur la dégradation des ressources naturelles : cas de la sous-préfecture de Ouessè (département du Zou), République du Bénin.
- PESCAY M., 1990. Etude des problèmes fonciers dans le zou - IRAM (Paris).
- OLOULOTAN S., ONIBON P., 1990. Etude des ressources pastorales et des transhumances dans le département du Zou : Synthèse des données agrostologiques, synthèse des données sur la transhumance. PPEZ/MICAC.
- ONIBON A., 1993. Evaluation participative de la dégradation des ressources naturelles et approches de solution pour l'aménagement du bassin versant de la Beffa.
- OLOULOTAN S., ONIBON P., 1994. Faisabilité de petites retenues d'eau à usage pastoral pour les agro-éleveurs de la zone d'intervention du PGRN à Ouessè.
- ONIBON P., 1990. Etude des troupeaux transhumants dans la province du Zou : Périmètre Savè Ouessè.
- TOGBENOU M., 1990. Monographie de la sous-préfecture de Ouessè, département du Zou.
- SHLEICH K., SIDI L., HOUSSOU-VE G., ONIBON P., KEES M., TILLER K., LOHR W., 1994. Intégration agriculture élevage et ressources en eau et en pâturage au Bénin. MDR/GTZ.
- ONIBON P., OKOU C., 1995. Etude sur la gestion de la transhumance et des colons agriculteurs dans le bassin versant de la Beffa (Ouessè).
- Equipe pluridisciplinaire de Ouessè, C. ADJINACOU, 1994. Diagnostic régional dans le Bassin versant de la Beffa : Les institutions villageoises et l'organisation traditionnelle de la gestion des ressources naturelles.
- Equipe pluridisciplinaire de Ouessè, J. AHO, 1994. Diagnostic régional dans le Bassin versant de la Beffa : Etude des systèmes de culture et leur impact sur les ressources naturelles renouvelables.

Troisième partie

Les acteurs et leurs stratégies

Éléments pour l'analyse



## **Aperçus sur les acteurs et sur leurs stratégies**

Ainsi que le mettent en évidence les études de cas présentées ci-dessus, des acteurs multiples ont accès, de façon différenciée, aux ressources naturelles, ont un droit de regard sur elles (ou se l'arrogent), interviennent dans leur gestion ou influent sur les modes d'exploitation du milieu.

La reconnaissance de cette multiplicité des acteurs a quatre conséquences pour les projets qui visent un développement durable :

- tout d'abord elle amène à élargir l'action des projets à un nombre accru de partenaires et à prendre en compte leurs pratiques spécifiques ; chaque acteur en effet prend des décisions, agit, réagit en fonction d'objectifs et de priorités qui lui sont propres, des contraintes qui pèsent sur lui, des atouts dont il dispose, de la perception qu'il a de ces atouts et contraintes, et de la marge de manœuvre qui est la sienne ou qu'il se crée. Il en résulte des stratégies d'acteurs différenciés, diversement convergentes, divergentes voire contradictoires ;
- ensuite, les projets doivent prendre en compte les interactions qui existent entre les différents acteurs et notamment :
  - les rapports sociaux qui existent à l'échelon local, et les collaborations/conflits qui unissent/opposent les acteurs locaux,
  - les collaborations/alliances/conflits entre les acteurs locaux et des acteurs situés à d'autres échelles géographiques et/ou à d'autres niveaux de décision,
- des changements significatifs dans la gestion des ressources naturelles ne peuvent s'opérer par un simple appel à l'intérêt général, assorti d'incitations ou de sanctions, parce qu'ils mettent en jeu des intérêts particuliers, individuels, familiaux, liés à des sous-groupes sociaux ou catégoriels, à des institutions..., des changements ne peuvent résulter que d'un processus de négociation basé sur la reconnaissance des intérêts spécifiques de chaque catégorie d'acteur et débouchant sur des compromis acceptables par les différentes parties concernées. Les réorganisations que supposent ces compromis concernent les pratiques techniques mais aussi les dimensions économiques, sociales, culturelles, politiques de ces pratiques ;
- enfin, les acteurs, leurs stratégies ainsi que les configurations d'acteurs qui découlent des alliances/collaboration/conflits qui tantôt unissent, tantôt opposent certains d'entre eux évoluent sans cesse ; les projets de développement durable doivent s'inscrire dans ces dynamiques, ces acteurs et de leurs stratégies et tenir compte de leurs effets sur les compromis négociés à un moment donné.

Du point de vue méthodologique, les approches centrées sur les acteurs sont confrontées aux questions suivantes :

- Comment identifier les acteurs concernés ?
- Comment caractériser les stratégies qui sont les leurs ?
- Comment saisir les dynamiques des acteurs et de leurs stratégies ?
- Comment identifier les configurations d'acteurs et les dynamiques qui agissent sur elles ?
- Comment favoriser l'émergence de compromis négociés et leur ajustement permanent ?

## L'identification des acteurs

Le recensement des acteurs doit être au départ le plus large possible et ne pas écarter certains acteurs jugés *a priori* peu concernés par la gestion des ressources naturelles ; ces derniers peuvent en effet influencer indirectement sur les modes d'exploitation du milieu en vigueur et/ou avoir un rôle à jouer dans la définition de nouvelles règles de gestion.

### Bref aperçu sur les principaux acteurs

#### Les acteurs locaux

##### Les ruraux

Ils constituent les bénéficiaires/partenaires des projets de développement durable car ce sont eux qui, en premier lieu, exploitent le milieu et subissent les conséquences des différentes formes de dégradation des ressources naturelles. Cette grande catégorie d'acteurs est cependant peu opérationnelle, si elle est considérée globalement, car elle recouvre des situations très contrastées. Les acteurs de la société rurale peuvent être appréhendés en tant qu'individus et en tant que membres des sous-ensembles ou des ensembles plus vastes dont ils font partie.

##### Les individus

Ce sont des acteurs à considérer en tant que tels en récusant en particulier les stéréotypes du communautarisme ou des hiérarchies toutes-puissantes annihilant toute initiative individuelle. Le caractère atomisé de l'agriculture paysanne, de type familial, la dispersion parfois de l'habitat et des lieux de production, la division du travail au sein des familles, donnent aux individus une marge de manœuvre qu'ils s'emploient en outre à élargir sans cesse. Nombre de comportements technico-économique (choix des productions et des itinéraires techniques) et domestiques (cueillette, collecte du bois de feu, etc.) échappent en partie tout au moins aux différentes formes de contrôle social et ne peuvent donc être modifiés par la simple édicition de nouvelles règles fussent-elles entérinées par les pouvoirs locaux.

Les interventions extérieures caractérisent fréquemment les individus par leurs activités technique et économique (les **producteurs**) et établissent des distinctions parfois sommaires (les agriculteurs et les éleveurs, voire parfois les artisans) ; or, nombre de ruraux sont pluriactifs et combinant des activités technico-économiques très diverses : les agro-éleveurs sont légion (du fait par exemple de la diffusion de la culture attelée, de l'accumulation sous forme de troupeaux, etc.) ; les artisans sont aussi souvent des agriculteurs ; de nombreux producteurs agricoles ont, de façon épisodique ou permanente, des activités commerciales, de transformation des produits ou ont recours au travail salarié.

Les fonctions techniques et économiques exercées par les individus ne peuvent être isolées de leurs dimensions sociales, culturelles, politiques. Les producteurs sont aussi des aînés ou des cadets, des chefs de famille ou des "dépendants", des hommes ou des femmes ; ils assurent ou non des responsabilités au sein du village, que ce soit dans des structures héritées du passé (chefferie, classe d'âge) ou dans des structures administratives ou politiques plus récentes. Les individus occupent donc des positions sociales différenciées ; ils ont des intérêts spécifiques et un accès à la parole, aux prises de décision très variable.

### **Des niveaux d'organisation emboîtés**

Au sein de la société rurale existent de multiples organisations où sont prises des décisions qui influent sur les comportements techniques et économiques des individus. Les formes d'organisation varient d'un lieu à un autre et sont en évolution permanente ; on peut citer, sans exhaustivité :

- La *famille* (restreinte ou plus ou moins élargie). C'est, par exemple, au sein de la famille que se transmet, selon des modalités très variables, le patrimoine foncier, que se réalisent certaines formes d'accumulation (en bovins souvent) ou que sont gérés parfois certains troupeaux. Les exploitations agricoles sont à la fois des unités de production, de consommation et d'accumulation qui ne coïncident pas forcément. De multiples décisions sont prises au sein des exploitations : elles nécessitent des négociations et des arbitrages (parfois conflictuels) entre les chefs d'exploitation, les chefs de ménage, les cadets, les femmes, etc., qui peuvent avoir des objectifs et des priorités différents, inscrits dans des perspectives de plus ou moins court ou long terme.
- Les *unités de voisinage* (quartier), ainsi que les unités sociales et/ou administratives qui sont les *villages*, sont des niveaux où se prennent des décisions diverses touchant à l'utilisation des ressources naturelles : détermination des zones de culture et des zones de pâture, des parcours du bétail ; délimitation de zones protégées, de zones de reboisement, fixation des dates de semis mettant un terme à la libre pâture du bétail, règlement de certains litiges fonciers, etc. Certaines décisions sont prises à des échelons supérieurs (intervillageois) : accès à des forêts limitrophes de plusieurs villages, gestion des troupeaux, mise en valeur d'une vallée, etc.
- La capacité des instances infra-villageoises, villageoises ou intervillageoises à prendre des décisions concernant l'exploitation des ressources naturelles et à les faire respecter peut être très variable selon les lieux.

### **Des acteurs locaux en situation d'interface avec l'extérieur**

Trois grandes catégories d'acteurs peuvent être mentionnées :

- les **réseaux sociaux** :
  - qui peuvent avoir des extensions nationales ou internationales du fait de la présence à l'extérieur de ressortissants ayant gardé des liens avec leur zone d'origine (exode rural, migrations, "élites", fonctionnaires, etc.). Des biens

matériels, des informations circulent au sein de ces réseaux et des initiatives collectives sont à inscrire à leur actif,

- les **organisations paysannes** :
  - d'initiative locale ou promues par des intervenants extérieurs, des organisations paysannes existent dans la plupart des pays ; leurs activités sont très diverses dans les domaines technique, économique, social et culturel et nombre d'entre elles inscrivent dans leurs programmes des actions concernant l'environnement (lutte contre les feux de brousse, reboisement, économies de bois de feu) ou plus largement la restauration de la fertilité du sol et la promotion de nouveaux itinéraires techniques,
- les collectivités locales décentralisées :
  - mises en place depuis longtemps dans certaines pays (Sénégal), elles sont en création dans de nombreux autres, dans le cadre des politiques de décentralisation administrative ; elles ont le plus souvent une responsabilité officielle dans la gestion des ressources naturelles et dans l'application de la politique foncière (attribution des terres, règlement des conflits, etc.).

## **Les usagers non résidents**

Les éleveurs transhumants ou nomades, les charbonniers, les exploitants du bois, etc., peuvent être classés dans cette catégorie ; leur accès aux ressources naturelles a souvent été lié dans le passé à l'existence de complémentarités ressenties par les ruraux ; il n'est pas rare que la raréfaction des ressources disponibles transforme ces complémentarités en concurrences, ce qui se traduit par la remise en cause des conventions qui réglaient les relations entre les ruraux résidents et les usagers non résidents et par la multiplication de conflits.

## **Les acteurs extérieurs à la société locale**

Ils relèvent souvent de quatre grandes catégories :

- "**les néo-ruraux**" ou "**entrepreneurs agricoles**" qui s'installent dans une zone donnée par exemple à l'occasion d'un aménagement hydro-agricole ou pour mettre en valeur des ressources jugées "peu exploitées". Ils peuvent être d'origines très diverses : fonctionnaires mettant en valeur des vergers, avec de la main-d'œuvre locale faiblement rémunérée parfois, "déflatés" victimes de la compression des effectifs de la fonction publique, diplômés sans emploi, etc. Ils peuvent – ou non – résider sur place ; ce qui les distingue des ruraux c'est souvent la logique économique qui sous-tend leur activité productive – recherche du profit – l'importance des investissements réalisés relativement aux ruraux et le faible degré d'intégration à la société locale ;
- **les opérateurs économiques privés** avec lesquels les ruraux sont en contact permanent et dont le rôle s'accroît avec le désengagement de l'Etat et la libéralisation de l'économie. On peut mentionner :
  - les industriels, fournisseurs d'intrants, d'équipements ou acheteurs de produits agricoles,

- les commerçants, *bana-bana*, bazardiers, transporteurs agissant souvent comme intermédiaires entre d'une part les ruraux et d'autre par des grossistes, des industriels, etc.,
- **les organisations non gouvernementales (ONG)**, très présentes dans certaines régions et dont les actions se développent. Les ONG du Nord et de plus en plus les ONG du Sud sont à l'origine de programmes qui sont consacrés au développement durable ou qui accordent une place importante à la gestion des ressources naturelles. Dans les pays du Sahel, le développement du maraîchage - et la culture sur des terres parfois non cultivées jusque-là - doit par exemple beaucoup à l'action des ONG, de même que de nombreuses actions de lutte antiérosive, de reboisement, d'aménagement hydro-agricole, etc. ;
- **les acteurs étatiques et para-étatiques et leurs sources de financement**. Deux catégories d'acteurs étatiques - ou para-étatiques - peuvent être identifiées :
  - tout d'abord, il s'agit de l'**administration**, chargée de veiller à l'application, à l'échelon local, des textes législatifs et réglementaires élaborés à l'échelon national : lois sur le foncier, sur l'environnement, code forestier, etc.,
  - il s'agit ensuite des **organisations de développement** : services techniques rattachés à un ministère, sociétés de développement, projets ou programmes plus ou moins autonomes par rapport à l'administration centrale.

Les bailleurs de fonds influent de façon importante sur les orientations des services et projets de développement ; en particulier, la perception qu'ils ont des processus de dégradation des ressources naturelles, leurs options théoriques déterminent de façon significative les objectifs des projets qu'ils financent ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

## **Diversité des acteurs et dissymétries au sein des grandes catégories identifiées**

### **Au sein de la société locale**

Au sein de la société locale, des distinctions sont importantes à établir entre les différents acteurs car tous n'ont pas un accès égal aux ressources naturelles et n'exercent pas un contrôle sur elles. On peut souligner les distinctions suivantes :

- **paysans autochtones/migrants, "étrangers"** ; à noter cependant que souvent le rapport est d'autant plus défavorable aux migrants qu'ils sont moins nombreux, installés depuis peu de temps et "spontanés", c'est-à-dire que leurs droits en particulier sur le foncier ne sont pas "garantis" par une institution officielle ;
- **propriétaires fonciers/non propriétaires** (selon le droit traditionnel) ou encore tributaires officiels/utilisateurs à titre précaire (prêts, installations "pirates") ;
- **hommes/femmes** ; les femmes n'ayant souvent pas un accès officiel à la terre, elles sont tributaires d'affectations de champs dans des zones parfois marginales et souvent de façon précaire ;
- **aînés/cadets** ; cette distinction peut recouvrir des inégalités dans l'accès aux ressources naturelles qui peuvent être basées sur l'appartenance à une géné-

ration (l'ancien chef de famille reste propriétaire de ses terres jusqu'à sa mort même si se sont ses fils qui les mettent en valeur), ou sur le rang dans une fratrie (le partage du foncier entre frères n'est alors souvent pas égalitaire).

## **Au sein des autres catégories d'acteurs**

Au sein des autres catégories d'acteurs des distinctions doivent également être établies, ainsi, par exemple :

- quand elles existent, les collectivités locales décentralisées sont composées souvent d'élus, parfois exclusivement des ruraux : elles peuvent être contrôlées par les représentants de pouvoirs traditionnels ou à l'inverse par les représentants de nouvelles formes de pouvoir économique ou politique ;
- bien que constituant le dernier échelon du découpage administratif, les collectivités locales ne participent pas des mêmes logiques que les administrateurs désignés par le pouvoir central ; elles sont bien l'articulation de plusieurs logiques qui s'opposent parfois, donnant lieu à des décisions diversement cohérentes ;
- les ONG représentent une catégorie très hétérogène, du point de vue de la nature des interventions, des moyens mobilisés, des options (idéologiques, économiques, techniques) de leurs animateurs et de leurs financeurs ;
- les interventions officielles sont fortement déterminées par le ministère qui les impulse ; du fait du partage des responsabilités au sein des gouvernements (agriculture, élevage, eaux et forêts/environnement...) des actions plus ou moins articulées ou cohérentes peuvent en découler, etc.

## **Des configurations organisationnelles et institutionnelles complexes**

La tendance de nombre d'intervenants extérieurs est de considérer leur propre action comme essentielle et d'estimer qu'elle est – ou doit devenir – une priorité pour les producteurs qu'elle concerne. Dans la représentation que ces intervenants se font de la situation, il peut y avoir :

- soit une simplification de la situation institutionnelle, les autres intervenants, étant ignorés – ou considérés comme des obstacles, des interférences regrettables – et souvent aussi une appréhension simplifiée de la société rurale dont font partie les bénéficiaires de l'intervention (schéma 1) ;
- soit une appréhension de la complexité de la situation institutionnelle et sociale de la zone considérée, mais une survalorisation de leur propre action, celle-ci étant alors placée au centre (schéma 2).

L'appréhension qu'en ont les ruraux est différente ; ils constituent un centre autour duquel gravitent des acteurs économiques, institutionnels et politiques extérieurs. Pour la société rurale, et pour les différents acteurs locaux qui la composent, les acteurs extérieurs et les interventions qu'ils impulsent représentent à la fois des **contraintes** et des **opportunités** qui peuvent, selon les cas et les articulations trouvées, freiner ou favoriser la mise en œuvre de leurs propres stratégies individuelles, familiales, catégorielles, etc.

Schéma 1.

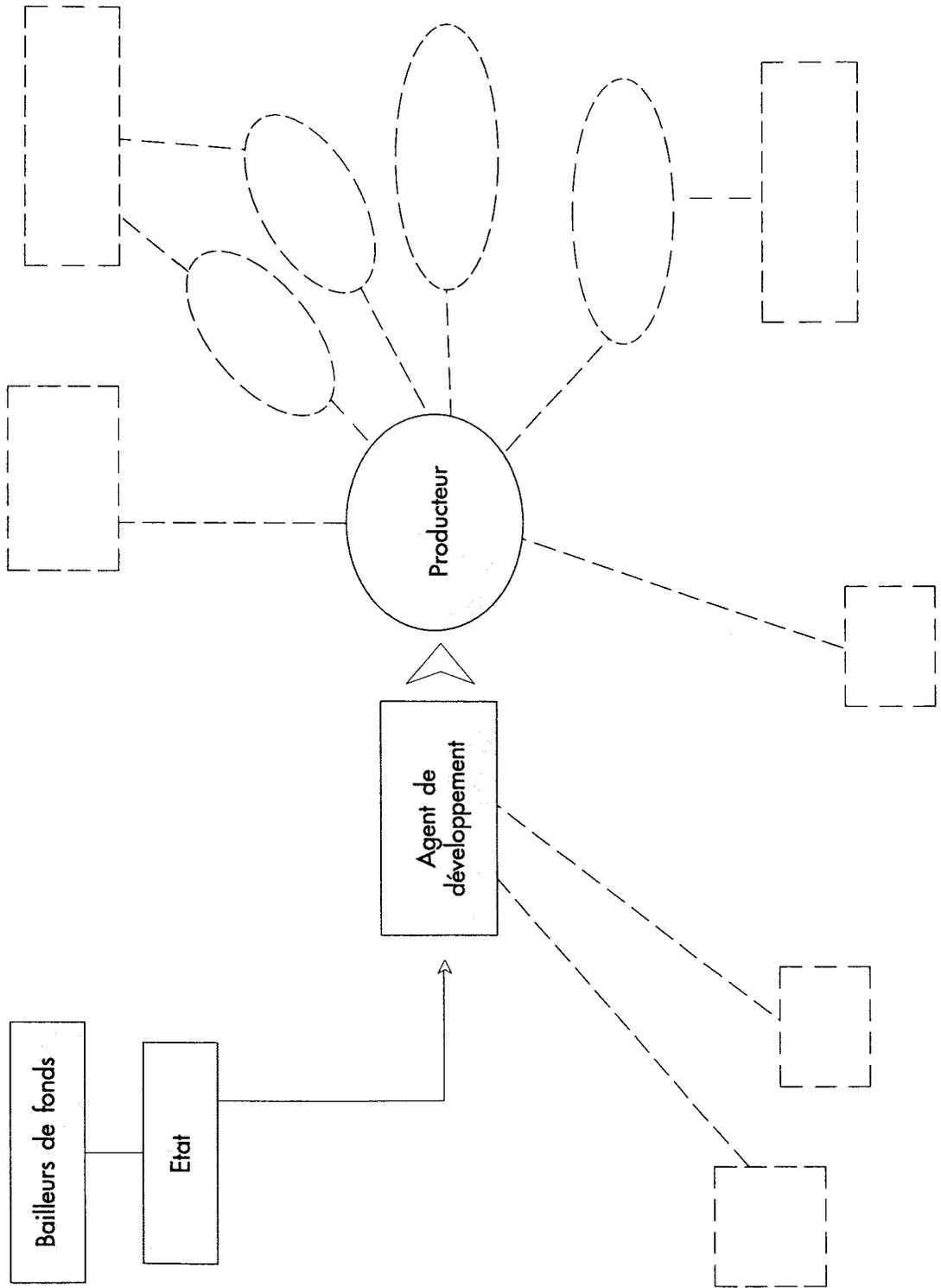


Schéma 2.

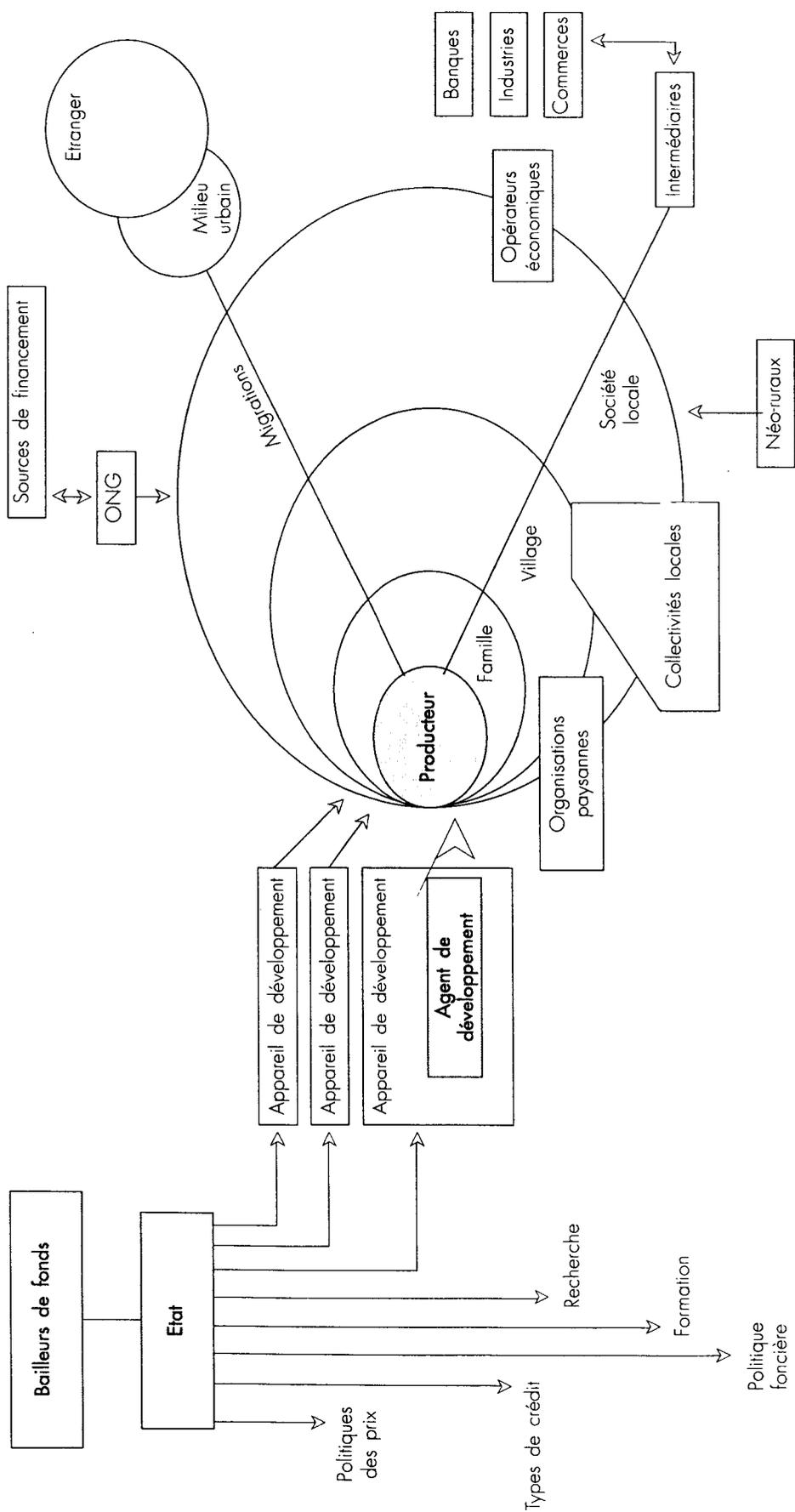
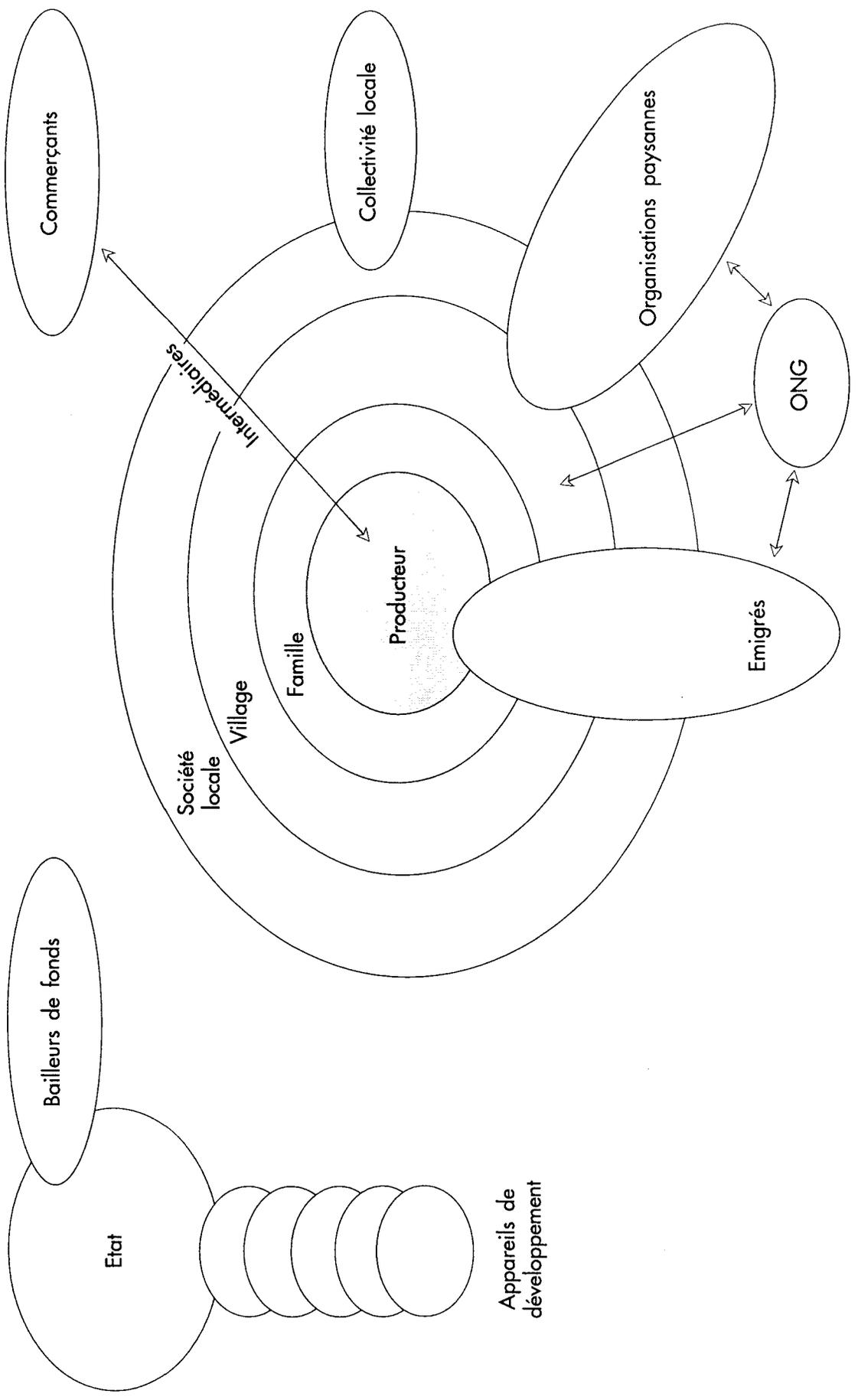


Schéma 3.



## **Bref aperçu sur les stratégies des producteurs Des stratégies d'acteurs différenciées**

### **Raisons du développement de l'approche en termes de stratégies**

Plusieurs raisons rendent compte du développement des approches en termes de stratégies. Elles jouent semble-t-il de manière combinée.

Premièrement : la montée des doutes chez les professionnels du développement.

*"Le constat mitigé quant aux résultats obtenus"* (Novak, 1989) par les opérations de développement a incité les développeurs à s'interroger sur la pertinence de leurs propositions et à se demander si celles-ci étaient ou non adaptées aux milieux agraires auxquels elles étaient proposées.

Deuxièmement : une réflexion menée par des chercheurs qui aboutit à une remise en question des solutions à dominante technique ou technocratique.

Le texte suivant de Michel Petit illustre fort bien ce type de réflexion.

*"Depuis que les agronomes existent en tant que tels, c'est-à-dire depuis le siècle dernier, ils se sont comportés en missionnaires dans les campagnes du progrès scientifiques considéré d'ailleurs comme synonyme de progrès tout court. L'éthique de cette intervention s'analyse en terme d'un grandiose projet pédagogique dans lequel ceux qui savent vont apporter à ceux qui, écrasés sous le poids de leurs traditions, ne savent pas. Or l'hypothèse de rationalité implique que les agriculteurs "ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font". Comprendre ces raisons devient alors la première tâche de qui veut aider les agriculteurs. L'expérience montre que de nombreuses erreurs pourraient être évitées, tant dans nos pays développés que dans les pays en voie de développement, si on adoptait plus systématiquement cette attitude."*

Un proverbe ivoirien nous paraît bien illustrer la légitimité de "l'hypothèse de rationalité" des agriculteurs mentionnée plus haut :

*"Si on voit le margouillat se faire faire un pantalon c'est qu'il a prévu la place pour sa queue."*

En bref, entrent en phase d'une part un sentiment de doute et de scepticisme quant à l'efficacité des opérations programmées de développement qu'ils ont engagées de la part des développeurs et de certains politiques et de l'autre une analyse critique menée par les chercheurs sur les actions de développement menées.

Celle-ci aboutit à pointer la contradiction qui peut surgir entre "rationalité technique" des développeurs et "rationalité paysanne" ou plus largement, rationalité des producteurs.

La reconnaissance pleine et entière du fait que les acteurs de base du développement "ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font" est porteuse de changements profonds tant au plan de la recherche que de l'action.

Au plan de l'action sont mis en œuvre des projets de développement plus souples qu'auparavant, sont montées des opérations de développement local et/ou participatif.

Au plan de la recherche se développent de nouvelles formes d'intervention recherche-développement, recherche-action, recherche participative, etc., et de nouvelles approches, qui, les unes, mettent l'accent sur l'étude des systèmes de culture et des systèmes de production, les autres sur les stratégies des acteurs.

Au plan opérationnel la première – approche système – est fortement marquée par le souci d'adapter les interventions à un milieu agraire appréhendé dans une optique agronomique, en tant que système cultural, système de production voire système agraire, dans une optique socio-économique en tant que structure de production.

Observons qu'une typologie de l'innovation technique mais en fait pas seulement technique *"peut être faite sur la base des changements consécutifs sur les systèmes de production"* (Lefort, 1988). Au regard de l'intensité relative du critère de changement, il est possible de distinguer : innovations "additives", "modificatives", "transformatrices".

Au plan opérationnel, la seconde – approche en terme de stratégies – est fortement marquée par le souci d'adapter des interventions – qui se présentent comme des configurations complexes techniques organisationnelles, institutionnelles, etc., – aux objectifs, opinions, comportements, stratégies des producteurs. Ceux-ci dans cette seconde perspective sont moins perçus comme des éléments humains d'un système que comme les acteurs sociaux qui donnent vie à ce système.

Dans la première optique, pour comprendre le milieu, l'accent est mis sur le système et sa cohérence ; dans la seconde l'accent est mis sur l'acteur social, ses intérêts, ses "mobiles", les "motifs" de son action.

De manière un peu caricaturale, on pourrait avancer que l'une privilégie l'aspect "combinaison de déterminations", l'autre l'aspect "prise de décision et motifs de la prise de décision".

Loin de s'opposer, ces deux démarches se complètent, se trouvent pourrait-on dire en situation de *"réciprocité de perspectives"* (Gurvitch, 1950) et constituent, pourrait-on dire, l'avert et le revers d'une interrogation qui se focalise sur la compréhension *"des raisons qui font que les ruraux font ce qu'ils font"*.

Ajoutons que les situations de transitions accélérées voire les crises qui marquent fortement les sociétés globales et locales africaines incitent vivement à développer les analyses en termes de stratégies. La mise en œuvre de stratégies étant caractéristique comme le souligne E. Morin – d'où l'origine militaire du terme – de *"la conduite en situation d'incertitudes"*.

## Essai de définition du concept de stratégie

### Premièrement : proposition de définition

Par stratégies des producteurs agricoles, on entendra l'art d'acteurs pour lesquels le processus agricole et pastoral de production occupe une place centrale *dans "le mode de vie"* (Mauss, 1926) et qui font concourir des moyens agricoles, mais non exclusivement tels, pour atteindre des objectifs de maintien, croissance et reproduction de leur unité de production familiale (UPF), dans un contexte plus ou moins fortement marqué par l'incertitude.

En cela, les stratégies des producteurs apparaissent comme des "réponses" élaborées par des acteurs sociaux – agriculteurs et/ou éleveurs – à des "défis" (Toynbee, 1951) auxquels ils se trouvent confrontés ou bien qu'ils s'assignent (objectifs) pour parvenir à reproduire/transformer un mode de vie essentiel à leur perpétuation en tant que groupe social et à leur "présence" individuelle à l'intérieur de celui-ci.

La proposition d'une telle définition implique le recours à une approche "compréhensive" des phénomènes étudiés ; c'est-à-dire où l'on "*comprend par interprétation des actions orientées significativement*" (Weber<sup>1</sup>), ce qui signifie que l'on focalise l'effort d'interprétation d'une part sur les "valeurs" auxquelles sont attachés les acteurs qui conditionnent en définitive leurs volontés de défense ou amélioration/transformation de leurs modes de vie – d'autre part sur les "mobiles" ou les "motifs" des comportements et actions entreprises.

### Secondement : essai de systématisation d'une analyse des comportements en termes de stratégies

De cet art des acteurs qui souvent sur le terrain apparaît comme un vaste "bricolage", il paraît possible de fournir une définition un peu plus systématique.

*"On entendra par stratégie la conception et la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées en vue d'atteindre un résultat ultime. Cette définition induit une hiérarchie d'actions et de résultats intermédiaires qui permet l'identification et la caractérisation de la stratégie menée"* (Losch et al., 1991).

Un tel graphe fournit un cadre de référence pour resituer les pratiques – en l'occurrence des producteurs – mais constitue aussi un outil d'explication dès lors que l'on "nous saisissons les motivations" qui informent ces pratiques.

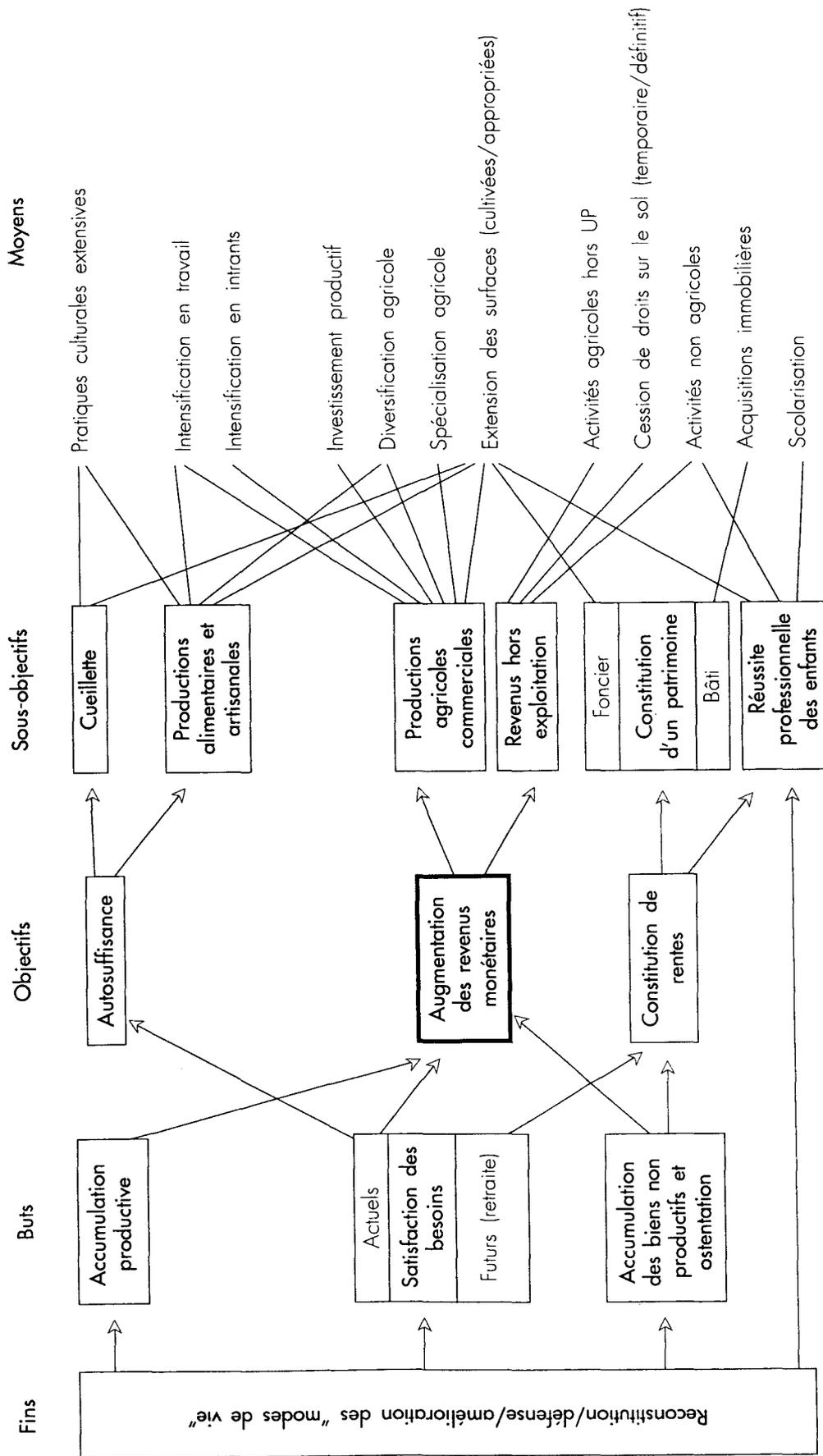
## Méthodologie d'approche des stratégies des acteurs

### Proposition d'une démarche globale

Les grandes lignes d'orientation d'une telle démarche peuvent être brièvement résumées de la manière suivante.

1. "Motif : un ensemble significatif qui semble constituer aux yeux de l'agent ou de l'observateur la raison significative d'un comportement" M. Weber, in *Economie et Sociétés*.

Proposition d'un graphe d'analyse des stratégies des producteurs.



### **Premièrement : les acteurs sociaux constituent les sujets centraux d'une étude focalisée sur les stratégies**

Il est donc nécessaire :

- de bien identifier la situation des acteurs étudiés (catégorie sociale, et appartenance et statuts sociaux) ;
- de bien apprécier leur marge de manœuvre ;
- d'établir une typologie.

### **Deuxièmement : les stratégies des acteurs sont déterminées par "la situation" (M. Petit) dans laquelle ils se trouvent**

Il est donc nécessaire de bien caractériser :

- le milieu biologique (potentialités, contraintes et risques) ;
- les systèmes de production ;
- le milieu socio-économique ;
- l'environnement économique des UPF ;
- les rapports de force entre groupes.

### **Troisièmement : les stratégies des acteurs sont déterminées par la perception qu'ils ont de leur situation**

Il est donc nécessaire de mettre en évidence :

- leur vision des principaux défis auxquels ils sont confrontés, des objectifs qu'ils se fixent ainsi que leur hiérarchisation ;
- leur appréciation des risques et opportunités qui caractérisent leur situation ;
- leur appréciation du jeu des acteurs : conflits et alliances possible.

### **Quatrièmement : les pratiques et changements de pratiques des producteurs constituent des points de repères pour reconstituer leurs stratégies**

Il est donc nécessaire de mettre en regard :

- défis et pratiques ;
- objectifs et pratiques.

### **Proposition de grilles d'analyse**

Les réponses des acteurs sociaux aux défis auxquels ils sont confrontés étant considérées comme les composantes élémentaires des stratégies qu'ils mettent en œuvre, une démarche analytique peut être entreprise en procédant à un classement de ces diverses réponses.

Un tel classement est effectué en fonction d'un certain nombre de variables : temps (court terme, long terme), intérêts (particuliers/collectifs), formes d'accumulation pratiquées, caractère offensif ou défensif des stratégies. Cette liste de variables n'est bien entendue pas limitative.

Cette classification peut déboucher sur l'élaboration de grilles d'analyse des stratégies des producteurs.

### **Premièrement : classification en fonction du facteur temps :**

- réponses privilégiant la poursuite d'objectif à court terme et pouvant compromettre certains objectifs à long terme :
  - c'est le cas, par exemple des stratégies mises en œuvre par les agriculteurs du Niger qui, pour compenser les baisses de rendement et se prémunir contre les variations imprévisibles de la durée du cycle pluviométrique, étendent leurs superficies cultivées, aux dépens des jachères, et compromettent à long terme les conditions de reproduction de la fertilité des sols. L'urgence du court terme fait là obstacle au développement de stratégies à long terme,
- réponses conciliant les préoccupations à court terme et à long terme des producteurs :
  - c'est le cas, par exemple, des stratégies des paysans du Yatenga qui en réalisant des aménagements de cordons pierreux végétalisés sur leurs champs parviennent aussi à diminuer l'érosion à long terme des sols et à obtenir des hausses significatives de rendement dans le court terme (Dugué, 1989),
  - c'est le cas aussi des stratégies des producteurs qui consacrent leurs excédents monétaires à l'achat d'animaux. Dans une optique à court terme, le déstockage de ces animaux permettra de faire face aux besoins d'argent les plus pressants. Dans une optique à long terme, ces animaux sont assimilés à un capital, dont les intérêts sont le lait et les sous-produits, et qui s'apprécie au fur et à mesure de son croît.

### **Deuxièmement : classification en fonction du facteur : intérêt collectif ou particulier :**

- réponses privilégiant les intérêts particuliers au détriment des intérêts collectifs :
  - c'est le cas, par exemple des stratégies des éleveurs qui préfèrent augmenter leur cheptel et limiter leurs ventes, dans un souci d'une part de limitation des risques courus et d'autre part de capitalisation, alors qu'un tel accroissement de cheptel contribue à l'appauvrissement des pâturages communs,
- réponses conciliant les intérêts particuliers et les intérêts collectifs :
  - c'est le cas, par exemple, des pasteurs Tamashek (Karwassa) du Mali, en situation de population sinistrée, qui, pour recréer des conditions de production leur permettant de prolonger dans ses grandes lignes leur mode de vie ancien, élaborent un "code de bonne conduite" pour l'exploitation de l'espace pastoral avoisinant leur forage et de règles consensuelles de conduite de leurs troupeaux particuliers.

### Troisièmement : classification en fonction du caractère plus ou moins "offensif" ou "défensif" des stratégies mise en œuvre

Les termes de "stratégies offensives" ou "stratégies défensives" constituent des "types idéaux", une sorte de "reconstruction stylisée" qui permet d'isoler des traits typiques de comportements.

#### *Stratégies à dominantes défensives*

Par stratégies défensives on entendra la mise en œuvre de réponses aux défis du milieu (au sens large) dans une optique de limitation ou de contournement des risques courus et dans une perspective dominante de sécurisation/préservation par les acteurs de leurs modes et niveaux de vie.

Présentation de quelques exemples à titre d'illustration :

- en réponse au risque climatique, les agriculteurs sahéliens adoptent des variétés de mil à cycle court et par crainte de la sécheresse diminuent les doses de fumure épandues ;
- en réponse au risque que constitue l'incertitude sur la durée du cycle climatique, des producteurs sahéliens diversifient les variétés des céréales utilisées et étendent leurs emblavements. Ils "jouent" ainsi plusieurs types d'hivernage et donc plusieurs variétés semencières aux aptitudes bien contrastées. Dans cette perspective, il est nécessaire que chaque type de variété semencière se révèle capable d'assurer pour l'essentiel une récolte suffisante. Aussi pour assurer l'autoconsommation familiale chacune des principales "mises semencières" doit être jouée sur une superficie significative. Dans une telle optique, le recours à la diversification et à l'extension des superficies cultivées apparaissent comme des composantes des stratégies défensives de limitation des risques agricoles et alimentaires ;
- les riziculteurs du delta du Niger pour faire face à l'aléa des crues soit trop fortes soit trop faibles dispersent "leurs entreprises rizicoles" et placent leurs "mises en culture" sur des cuvettes diversement situées (hautes, basses en submersion contrôlée). Pour ce faire, ils choisissent d'attribuer des terres en métayage sur des cuvettes où ils sont "ayant droits fonciers" et de prendre des terres en métayage sur d'autres cuvettes ou d'obtenir éventuellement des parcelles sur des périmètres aménagés pour se prémunir contre les hasards hydrauliques par une répartition antialéatoire des "mises" ;
- choix pour faire face au risque alimentaire d'une intensification paradoxale des cultures autoconsommées. Ainsi selon Pélissier (1970) les paysans des hautes terres malgaches, qui ont le plus intensifié (travail et engrais) leur riziculture, sont ceux qui ne vendaient pas leur production mais la destinaient à l'autoconsommation. Pour les producteurs "aisés" la référence au prix de vente officiel – trop bas – ne justifiait pas ces investissements. Au contraire, pour les producteurs pauvres, souffrant d'un déficit en vivre, la référence au prix d'achat du riz – très élevé en période de soudure – justifiait ces efforts. Le recours à une intensification coûteuse constitue en ce cas l'une des composantes des stratégies de défense du niveau de vie familial ;

- enfin, dans de nombreux cas, les producteurs ruraux mettent en œuvre des pratiques de "contournement" des risques agricoles et alimentaires en diversifiant leurs activités. Diversification des cultures, départs en émigration saisonnière, développement des activités de transformation apparaissent alors comme des moyens mis en œuvre pour assurer une meilleure défense de leur niveau de vie qu'ils ne pouvaient le faire auparavant ;
- observons aussi, que de manière au premier abord paradoxale – toute innovation est risquée – que les stratégies défensives des producteurs peuvent être porteuses d'innovations tant techniques qu'organisationnelles. Ainsi dans le Nord Yatenga au Burkina Faso, les producteurs adoptent des propositions d'innovations pourtant profondément "transformatrices" de leurs systèmes de production. Ils mettent en place des cordons pierreux végétalisés sur des parcelles soumises à l'érosion en nappe et procèdent à des opérations de régénération des sols décapés. L'adoption de ces pratiques nouvelles s'explique par le fait que dans un contexte de détérioration de la situation alimentaire des unités de production et de défi climatique sévère, elles permettent tout à la fois de limiter les risques agroclimatiques courus et de limiter les dépenses monétaires destinées à l'achat de céréales. En bref, cette innovation s'est réalisée bien qu'elle soit "transformatrice" – et donc de passage *a priori* plus difficile qu'une autre dans une perspective d'intensification système stricte – car elle a pu au sens propre être "instrumentalisée" par des producteurs qui poursuivent des objectifs de sécurisation alimentaire. Cette proposition d'innovation est passée car elle entre en affinité avec les "mobiles" et "motivations" des producteurs de la zone focalisés sur la défense de leurs modes de vie menacés.

### ***Stratégies à dominante offensives***

Par stratégies offensives on désigne des stratégies mises en œuvre par les producteurs et ayant pour finalité d'obtenir une amélioration voire une transformation de leurs "modes de vie".

Les producteurs – agriculteurs, pasteurs, pêcheurs – des diverses sociétés rurales africaines n'appartiennent pas à des communautés d'autosubsistance closes, fermées sur elles-mêmes – si tant est que cela ait jamais été le cas. Ils sont partie prenante d'un vaste courant de modernité.

Le développement de l'économie de marché, les voyages à l'intérieur du pays notamment dans les villes, les émigrations de travail des jeunes, mais aussi des vieux auparavant, vers les campagnes plus favorisées, vers les villes, les capitales ou à destination de l'Europe, les récits des visiteurs ou des voyageurs de retour, les nouvelles envoyées par les travailleurs immigrés ainsi que leurs "mandats", l'éducation scolaire, les informations véhiculées par la radio et les journaux, la circulation de biens de consommation nouveaux, tous ces facteurs ont joué pour élargir les horizons individuels, créer des besoins, des désirs nouveaux.

Ces besoins nouveaux sont devenus eux aussi des composantes essentielles des modes de vie et des niveaux de vie auxquels aspire la très grande majorité des producteurs.

C'est à travers l'économie de marché, l'argent qui permet d'acheter des biens de consommation individuels (habit, radio, bicyclette) ou collectifs (amélioration de l'habitat, santé, éducation), qui permet de voyager, faire des visites, de "doter", que se réalisent ces désirs nouveaux ou ces formes nouvelles de satisfaction des besoins.

Ils constituent les supports des stratégies offensives des producteurs, qui visent à améliorer, transformer les modes de vie existants et élever les niveaux de vie familiaux et individuels.

Les stratégies offensives des producteurs apparaissent comme un moteur privilégié des processus d'innovation tant techniques qu'organisationnels.

Présentation à titre d'illustration de quelques exemples illustrant le rôle joué par les stratégies offensives des producteurs sur le processus d'innovation.

- Dans le cas du périmètre irrigué de Ndombo Thiago, dans le delta du fleuve Sénégal, les propositions techniques pour l'intensification de la culture de la tomate, pourtant coûteuses, recueillent l'adhésion massive des producteurs pour un volume de production correspondant à des contrats garantissant le débouché et le prix d'achat par l'usine de concentré de tomate.

L'importance des rendements obtenus et, par conséquent les augmentations sensibles de revenus qu'offre cette spéculation de contre-saison, rendent compte de la forte motivation monétaire des producteurs dans un contexte où l'approvisionnement en intrants et les débouchés sont sécurisés.

Ces motivations sont suffisamment puissantes et le contexte économique en amont et en aval des unités de production suffisamment sécurisé pour que cette innovation transformatrice, dont la réalisation s'avère pourtant coûteuse et sensiblement risquée, soit adoptée massivement par la majorité des producteurs de ce périmètre.

- Dans un autre cas de périmètre irrigué sahélien, à l'Office du Niger au Mali, le fonctionnement hydrique d'une partie des casiers a été sécurisé par le projet de recherche-développement Retail. Le contexte économique et institutionnel est favorable au développement de techniques plus intensives : l'approvisionnement des producteurs en intrants se fait à crédit via les associations villageoises et la libéralisation du commerce du riz fournit des débouchés commerciaux aux surplus de riz.

Les nouvelles variétés à pailles courtes, non photosensibles, sont performantes et répondent favorablement à l'utilisation d'engrais si l'alimentation hydrique est sécurisée. Peu coûteuse, cette proposition d'innovation est massivement adoptée par les riziculteurs. Les recommandations de fortes fumures minérales sont également l'objet de réactions d'adoption massives malgré leur coût et les risques élevés courus sur une seule campagne.

L'utilisation de ces nouvelles variétés combinée à des fumures minérales fortes est motivante pour les producteurs engagés dans la poursuite de stratégies offensives du fait des augmentations substantielles de rendement qu'autorisent ces techniques performantes en conditions hydriques sécurisées.

La réalisation des augmentations de revenus est rendue possible par création de conditions favorables en aval ; la libéralisation de la commercialisation –

sous réserve d'une limitation des importations contribue à sécuriser les ventes de paddy ou de riz.

- Un autre secteur productif – l'aquaculture – fournit également une illustration où des stratégies offensives impulsent un mouvement d'innovation. C'est le cas, au Niger, d'un projet de développement de l'aquaculture, en réponse au défi de la diminution de la ressource en poisson du fait notamment des récentes crises climatiques.

Bien que la population concernée par le projet soit essentiellement composée de pêcheurs professionnels, héritiers d'une certaine "culture piscicole", le contenu technique du projet représente une véritable rupture avec les techniques habituelles de la pêche.

On propose en effet aux pêcheurs de passer d'une forme spécialisée de cueillette du poisson à une méthode d'"élevage du poisson" complexe, très coûteuse et financièrement risquée. Les tâches à accomplir requièrent beaucoup de minutie et le respect impératif d'un calendrier d'activités qui conditionne le succès technique de l'opération.

L'adhésion des pêcheurs à ces propositions transformatrices est très forte et, paradoxalement du fait de la complexité du paquet technique, elle est globale.

Parmi les raisons qui expliquent cette adoption globale d'une innovation radicalement transformatrice, l'intérêt monétaire joue un rôle déterminant. Des revenus nets plus élevés que le salaire minimal, des marges de progression accessibles par une technicité améliorée et une meilleure valorisation du temps de travail que dans les activités agricoles rendent compte de l'adhésion profonde des pêcheurs à cette nouvelle activité. L'aquaculture s'intègre bien dans leurs stratégies offensives d'augmentation du revenu monétaire et de la rémunération de leur force de travail familiale.

## **Éléments sur les stratégies des acteurs extérieurs<sup>(1)</sup>**

Le processus de développement met en jeu des acteurs dont les stratégies économiques et sociales respectives peuvent, suivant les cas, se concurrencer ou converger. Identifier les différents acteurs caractériser les stratégies qui sont les leurs, les marges de manœuvre et de négociation possibles, les alliances qui peuvent en découler apparaît comme un préalable à la définition de démarches et d'outils pour l'action sur le terrain.

### **Les paysans**

Les producteurs<sup>(2)</sup> africains ne constituent pas un ensemble homogène et la distance immense entre une productrice de Gao et un planteur de café en Côte-d'Ivoire. **Des différences comportements notables** apparaissent suivant les grandes zones agro-écologiques et le degré de précarité de l'environnement. Au sein d'une même société agraire, l'inégalité d'accès aux moyens de production engendre des comportements différenciés suivant le type d'exploitation. Sur le plan individuel, la différenciation sociale par classes d'âge, par sexe, etc., est à l'origine de décisions diversifiées. L'aptitude actuelle des paysans à se poser comme partenaires des autres acteurs du développement (et à négocier avec eux) varie considérablement en fonction, le plus souvent, de leur degré d'organisation.

Malgré la diversité des situations, des tendances présentées ci-après se dessinent cependant même s'il faut les vérifier et préciser pays par pays, région par région.

### **Au sein de l'exploitation agricole, des stratégies familiales**

Il s'agit, dans nombre de cas, de stratégies antialéatoires déterminées par la recherche de sécurité alimentaire et la sécurisation du revenu.

Le succès des cultures irriguées de saison sèche au Sahel (maraîchage) en est un exemple : elles permettent de mettre en valeur des terres peu exploitées, de diversifier l'origine du revenu agricole sans concurrencer les travaux d'hivernage ; la persistance de cultures de décrue menées parallèlement aux périmètres irrigués répond, elle aussi, à l'objectif de recherche de sécurité.

#### **Stratégies paysannes au Niger**

d'après l'étude SEDES sur le secteur rural au Niger (1987)

**La plupart des réponses paysannes s'organisent autour de la poursuite d'un objectif central : assurer les besoins familiaux céréaliers et de manière privilégiée**

1. Cette partie est extraite du document "Les interventions en milieu rural", ministère de la Coopération, collection Méthodologie, Paris, 1989.

2. Agriculteurs, éleveurs, etc.

en mil, que ce soit par l'extension des surfaces, l'utilisation des revenus migratoires, l'embouche de jeunes bovins, la vente du riz pour racheter du mil ou payer des manœuvres ou que ce soit à travers des stratégies "défensives" antialéas dont on a vu qu'elles étaient en réalité complexes et variées.

Celles-ci semblent dans certains cas paradoxales et posent un réel problème au développeur et à l'agronome, tel l'abandon de toute fumure organique, ou les semis associatifs multiples.

La liste n'est évidemment pas exhaustive. Mais les réponses paysannes à la sécheresse ne restent pas cantonnées au domaine d'activité agricole.

En témoigne dans le domaine de l'élevage le développement des pratiques de ramassage des tiges de mil, des fanes de niébé, de la paille de riz destinées à l'embouche.

La réponse à la sécheresse se développe aussi sur le front des activités extra-agricoles, principalement l'émigration.

Les réponses apportées par les paysans dans le domaine agricole combinent des aspects tantôt plus "défensifs", (abandon de cultures telles que le sorgho, limitation de la fumure des champs de mil), tantôt plus "offensifs" (cultures de contre-saison, nouvelles semences de mil hâtifs... ).

Les pratiques paysannes sont marquées par la recherche de sécurité et par le souci de diversification des risques climatiques et financiers.

Très souvent, il y a conflit entre des stratégies à court terme et des stratégies à plus long terme (augmentation des surfaces semées pour sécuriser la production de l'année et maintien de jachères par exemple) et le plus souvent le paysan tranche en faveur d'objectifs qui apparaissent comme vitaux.

Les choix au sein de l'exploitation s'effectuent souvent en fonction de la rentabilisation optimale de la main-d'œuvre ; on peut citer l'intérêt suscité par des "opportunités à ne pas laisser passer" (orpaillage par exemple) et surtout l'apparition de stratégies familiales à pôles géographiques multiples : on peut citer les **stratégies familiales** qui intègrent les migrations des zones à risques vers les terres neuves, au sein d'un pays ou d'une grande région africaine et aussi l'émigration vers les pays d'Europe. Dans nombre de cas, les paysans développent des **stratégies à court terme** qui les amènent à "parer au plus pressé" ou à saisir les opportunités perçues comme les plus immédiatement rentables.

## **Des stratégies individuelles**

Il s'agit de prendre en compte les dynamiques individuelles de chefs d'exploitation dans la mesure où elles ne remettent pas en cause des intérêts collectifs et où elles ne limitent pas les capacités d'initiative d'autres membres des exploitations. Dans le cas des jeunes, leur marginalisation persistante dans la prise de décision au sein de la famille, leur difficulté d'accès au foncier dans un espace de plus en plus

réduit, le peu d'intérêt qui leur a été témoigné dans les actions de vulgarisation, sont souvent des facteurs qui contribuent à accélérer l'apparition de comportements strictement individualistes (exode rural définitif non assorti d'engagements précis vis-à-vis de la famille par exemple).

Des comportements comparables - encore que beaucoup plus discrets - apparaissent chez les femmes qui n'ont que peu bénéficié des actions de développement. On assiste aussi au développement d'activités secondaires par les femmes (élevage des petits ruminants, transformation, etc.) qui visent à leur procurer une indépendance financière, même si leur ménage en bénéficie.

### Agriculteurs modernes à promouvoir, jeunes agriculteurs à installer, fonctionnaires à reclasser

Dans de nombreux pays, il est actuellement, à l'étude ou en cours, des opérations de mise en place d'exploitations et/ou d'élevages modernes, avec l'appui de l'Etat. Il peut s'agir d'installation de jeunes diplômés qui n'ont plus de débouchés dans la fonction publique, d'appui à la reconversion de fonctionnaires dégagés, ou tout simplement d'interventions centrées sur l'installation de jeunes agriculteurs.

En ce qui concerne ces derniers, des expériences ont déjà eu lieu dans le passé (sur des périmètres aménagés notamment).

Les résultats ont le plus souvent été décevants (coûts et taux d'abandon très élevés) qui doivent conduire à remettre en cause les approches de style technocratique avec détermination de modèles d'exploitation rigides et concentration des nouveaux agriculteurs sur des zones artificiellement aménagées pour eux.

L'ampleur des problèmes de déscolarisation implique de trouver des solutions de masse, donc peu coûteuses et reproductibles. La redynamisation du milieu rural nécessite d'éviter une ségrégation entre jeunes et vieux et d'essayer, autant que possible, d'intégrer les premiers dans leurs villages.

Il semble que la démarche ayant le plus de chances de réussite devrait être fondée sur:

- la sélection des candidats sur leurs motivations, et leur volonté de réaliser un projet individuel ;
- la négociation et le règlement des questions foncières au niveau des villages d'accueil ;
- la réalisation progressive de plans de développement des exploitations ou entreprises individuelles appuyées de conseils et déformations techniques et de gestion ;
- la limitation des aides financières, qui devront faire l'objet de crédits adaptés ;
- la mise en place d'un suivi de gestion efficace.

Enfin, il ne faut pas négliger les tentatives d'installation d'agriculteurs "modernes".

## Des stratégies collectives

Il existe cependant aussi dans certains milieux et à la faveur de conditions exceptionnelles des **stratégies** collectives (groupements, associations, organisations professionnelles). Elles conservent un caractère antialéatoire, en diminuant notamment les risques encourus au niveau individuel et permettent d'aborder des questions dont la réponse dépasse le cadre de l'exploitation (gestion de l'espace, commercialisation, etc.).

Bien qu'elles constituent un phénomène relativement récent et prometteur, les stratégies collectives enregistrent le maximum de succès en tant que "groupe de pression" (obtention de financements, reconnaissance par les pouvoirs publics, etc.), mais ont plus de difficultés pour créer et élargir leurs bases économique et sociale.

Dans une majorité de cas, les bouleversements de la période contemporaine ont conduit à une instabilité accrue de la paysannerie. La nécessité de survivre amène la force de travail à se distribuer dans le temps et l'espace (entre activités agricoles et activités extra-agricoles) sur le seul critère de la rémunération immédiate. En conséquence, l'exploitation agricole, qui demeure le siècle de la famille, est dévalorisée économiquement car elle ne procure qu'une part des revenus.

De façon générale on assiste à une diversification croissante au sein de la paysannerie avec l'apparition notamment de "nouveaux agriculteurs" (jeunes diplômés exclus de la fonction publique, privés, etc.). Cette diversité peut poser un problème à certaines interventions qui souhaitent s'adresser à une clientèle particulière.

L'esprit de ce document est de mettre en évidence la nécessité d'interventions diversifiées qui favorisent le plus grand nombre possible d'agriculteurs en tenant compte de la diversité du milieu rural et de la diversité des situations qu'on y rencontre.

## Les gouvernements

La plupart des pays africains au sud du Sahara sont dans une situation économique critique, caractérisée par un déséquilibre budgétaire de plus en plus important et un endettement bien supérieur à leur capacité de remboursement. Préoccupés par l'état des finances publiques, qu'aggrave la chute des cours des matières premières, les gouvernements sont confrontés en outre à des problèmes vivriers qui viennent tantôt d'un déficit de production, tantôt de l'inorganisation du marché des céréales, tantôt de la concurrence d'importations entraînant une chute des cours des productions locales.

L'appareil administratif qu'ils ont mis en place (y compris offices, sociétés d'États organismes divers) coûte de plus en plus cher pour des résultats globalement décevants. Pressés de le démanteler ou de le réduire par les bailleurs de fonds dont ils sont fortement dépendants, les gouvernements ont parfois des réticences à se priver de structures qui leur ont été utiles à plus d'un titre dans le passé et dont la remise en question pose le problème du devenir des agents qui les animent. En outre, il existe souvent plus de rivalités que de complémentarités entre les divers services, ce qui nuit à un travail cohérent sur le terrain.

## Approche pluridisciplinaire et projets forestiers dans le Sahel

On arrive aujourd'hui à la fin d'une "première génération" de projets forestiers au Sahel. Les projets forestiers IDA-FAC-CCCE du Mali et du Niger, ainsi que le projet PARCE au Sénégal, ont représenté, dans chacun de ces pays, les plus importants programmes forestiers sur financement extérieur.

Ces projets, réalisés avec les Services forestiers, avaient pour but d'apporter une solution au problème de la dégradation des ressources naturelles et d'approvisionnement en bois énergie. Ils ont rencontré de nombreuses difficultés et ont dû être notablement réorientés :

- difficultés techniques et non-rentabilité des plantations en régie (croissance des arbres sur des sols médiocres et avec une très faible pluviométrie et coûts élevés de mise en œuvre) ;
- échec patent de l'approche villageoise d'une foresterie rurale autoritaire (ou vécue comme telle) par la création de bois de villages ;
- piétinement technique et conceptuel notamment (pour ce qui est des aspects socio-économiques) en matière d'aménagement des forêts naturelles.

La réorientation a surtout porté sur une meilleure prise en compte de la réalité rurale, à savoir, la présence de paysans et d'éleveurs et sur la nécessité de développer une approche multisectorielle et pluridisciplinaire. Concrètement, cette nouvelle vision en matière de "foresterie rurale", ou de "gestion des ressources naturelles" a pris forme dans le cadre du volet foresterie rurale du projet Mali, et des "aménagement cantonaux de Tondikandia et la Faïra" du projet Niger.

Ainsi ces projets, mêmes'ils ont été ponctués par un certain nombre d'échecs, ont permis de faire très notablement évoluer les esprits, mais par ailleurs, ils révèlent aujourd'hui d'importants facteurs de blocage.

En effet, la nécessité d'aborder les problèmes, sous une forme multidisciplinaire, à l'échelle d'un sous-ensemble géographique cohérent et maîtrisable, dans le cadre d'une relation dialoguée et contractuelle avec les populations concernées, est aujourd'hui reconnue. Par contre, les modalités concrètes d'une mise en œuvre efficace sont bloquées par des problèmes institutionnels.

Il apparaît en effet que la "multidisciplinarité" d'une part, et le développement d'un vrai partenariat paysan d'autre pan, impliquent une véritable "révolution socioculturelle" au sein des services de l'administration.

La nécessité d'une approche multisectorielle pose un problème évident de structure et de tutelle.

En matière de politique agricole, les choix effectués ne sont pas allés sans incohérences ; celles-ci reflètent souvent la difficulté à prendre une position claire lorsque, par exemple, les intérêts des paysans et ceux de la population urbaine sont différents. Il arrive également que des choix soient dictés par le souci de certains gouvernements d'assurer leur maintien en ménageant les catégories sociales dont ils

sont souvent issus et presque toujours tributaires (fonctionnaires, salariés, commerçants...), permettant ainsi la reproduction de leurs intérêts à la fois privés et collectifs.

Ces multiples facteurs ont contribué à enfermer nombre de gouvernements dans des stratégies à court terme, le plus souvent sectorielles, qui n'ont pas été sans contradictions et sans danger pour l'avenir de l'agriculture africaine.

Les gouvernements subsahariens commencent à s'engager dans un processus de révision de leur démarche. Des objectifs sont redéfinis aux politiques agricoles (l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la dégradation des écosystèmes reviennent le plus fréquemment) et sur le plan de la stratégie on s'oriente vers une certaine libéralisation de l'économie.

Les mesures envisagées portent souvent en premier lieu sur deux thèmes :

- le désengagement des organismes d'encadrement étatique ou para-étatique, au profit, soit du secteur privé, soit des structures professionnelles paysannes
- le deuxième thème des réformes en cours porte sur l'augmentation des prix aux producteurs et la réduction voire la suppression des subventions de toutes sortes sur les intrants agricoles et les services (vérité des prix).

De toute façon, quels que soient les choix des gouvernements, ils doivent être étayés par des moyens financiers suffisants, par des capacités de gestion fiables et par la mise en place de mécanismes adaptés qui permettent d'identifier ce qui est du ressort de l'État et qui laissent aux différents acteurs l'autonomie nécessaire pour prendre leurs responsabilités et pour gérer leurs relations et leurs conflits. Les exemples de réussite, au sens de pays capables de s'adapter au contexte international sont rares en Afrique. En Asie, on cite souvent l'exemple de Taïwan.

### Taïwan, le prix de la réussite<sup>(1)</sup>

A Taïwan, le développement à partir de 1950 fut favorisé par une série de mesures cohérentes : taux d'intérêt rétribuant l'épargne au-dessus des taux d'inflation, exportations encouragées dès qu'il existait un avantage comparatif, stabilité monétaire, souci de faire profiter tout le monde des fruits de la croissance.

Dans le domaine rural, le développement s'appuya sur une conjoncture favorable et des réformes adaptées:

- un héritage globalement positif de la colonisation japonaise (infrastructure, paysannerie "modernisée" et organisée... ) ;
- une réforme agraire sérieuse (réduction des loyers pour les métayers, vente à crédit de terres domaniales, redistribution de terre au sein des familles... ) ;
- un protectionnisme partiel permettant de développer la production sans méconnaître le contexte international ;
- une aide (surtout américaine) bien utilisée permettant de développer aussi les autres secteurs et d'attirer les capitaux extérieurs, sans s'endetter abusivement.

1. Titre du livre de René Dumont. Editions de la Découverte (1986).

Sur 20 millions d'habitants, la population agricole ne représente plus que 22 % en 1984. Le pays est maintenant dominé par son secteur industriel et il est devenu un peu plus importateur qu'exportateur de produits agricoles (sans être dépendant). L'agriculture s'est fortement mécanisée et il existe de plus en plus de doubles emplois pour les travailleurs de ce secteur.

Par ailleurs, l'agriculture, au niveau des exportations, se heurte de plus en plus à la concurrence internationale et elle est confrontée aux problèmes croissants de pollution.

## **Les appareils de développement**

Il est devenu banal de dire que les services d'encadrement sont des appareils bureaucratiques, plus préoccupés de leur fonctionnement interne que d'efficacité externe, soucieux en premier lieu de s'autoproroger. On dit peut-être moins souvent que cette situation, qu'ils déplorent, résulte d'un consensus tacite entre l'Etat et les bailleurs de fonds pour mettre l'accent sur les structures et disposer ainsi d'interlocuteurs et de relais précisément identifiés. On oublie enfin souvent qu'aux logiques d'appareil viennent se superposer les logiques individuelles et collectives des agents qu'ils abritent et qui sont, elles aussi, différenciées...

La distance est grande entre un chef de projet, qui retrouvera des responsabilités quelles que soient les réformes effectuées, et les agents moins qualifiés qui sont sous ses ordres. C'est sans doute pour les techniciens de terrain et surtout pour les vulgarisateurs de base que la situation actuelle est la plus inconfortable. Discredités auprès des paysans qui les tiennent pour premiers responsables de l'inefficacité de l'encadrement, conscients de l'inadéquation de leurs pratiques avec les priorités des producteurs, concurrencés par de nouvelles formes d'intervention d'où ils sont exclus (ONG), sans moyens de travail suffisants, ils sont de surcroît menacés dans leur emploi. On comprend aisément que dans ces conditions, ils soient séduits par des propositions qui revalorisent leur fonction sociale et garantissent leur emploi sans entraîner de grandes remises en cause de leurs rapports avec la population.

Enfermés dans des logiques de survie, les agents opérant à la base sont engagés dans des stratégies à court terme qui les conduisent parfois, au moins inconsciemment, à retarder l'émergence d'organisations paysannes qu'ils perçoivent comme concurrentes.

Or, il semble bien que des changements d'attitude soient possibles. La définition de perspectives qui ne soient pas uniquement négatives ("dépérissement", "dégraissage"), l'élaboration de démarches qui situent clairement les fonctions à remplir par les structures d'appui et les modalités de leur évolution, l'amélioration de la qualification des agents, l'identification de possibilités de reconversion précises, etc. pourraient grandement y contribuer. De façon générale, on aurait intérêt à associer, selon des modalités spécifiques, les différents agents de développement aux réflexions en cours, car ils auront de toute manière un rôle important à jouer.

## Les bailleurs de fonds

Ils occupent une place importante dans les interventions car le financement reste très extérieur, faute d'une épargne locale suffisante (ou difficile à mobiliser) et d'une capacité réelle d'investissement de la part des gouvernements et du secteur privé.

La France a perdu son statut de partenaire privilégié des pays francophones et de nombreuses coopérations bilatérales et internationales ont fait leur entrée en Afrique, avec des stratégies de plus en plus autonomes et pas toujours concertées. On est en quelque sorte passé des "drapeaux" des sociétés d'intervention françaises, aux drapeaux nationaux et multinationaux, chacun nourrissant le rêve d'un "projet réussi" sous son label.

Plusieurs tendances se dessinent.

La doctrine générale de la **Banque mondiale** vise à une insertion du continent africain dans l'économie mondiale, même s'il existe bien des variantes à son application. Elle estime que, grâce à un processus de modernisation de l'agriculture (où les systèmes de recherche et de vulgarisation efficaces jouent un rôle important) et à un processus d'industrialisation (agro-alimentaire notamment), il est possible de mener une double politique de substitution progressive des produits nationaux aux importations et de promotion des exportations des produits bénéficiant d'avancées comparatifs par rapport aux autres régions. Les prêts d'ajustement structurel doivent être l'occasion de créer le cadre économique cohérent pour les diverses activités financées par ailleurs.

**Au niveau français** l'ensemble des réflexions menées actuellement tourne autour d'une même idée : apporter un appui à des stratégies de développement fondées sur les dynamiques locales et sur des filières compétitives au moins sur les marchés voisins, si possible à l'exportation.

Trois préoccupations sont jugées prioritaires :

- les économies africaines doivent être, dans la phase actuelle, en partie protégées et dans certains cas, soutenues au niveau national, ou mieux, régional ;
- à l'intérieur de l'espace protégé, national ou régional, les politiques agricoles devraient s'appuyer sur la mise en œuvre de mécanismes relevant de l'économie libérale, seuls susceptibles de susciter les initiatives privées et de favoriser la diversification des activités en milieu rural. Ces mécanismes n'excluent ni le rôle régulateur de l'État pour assurer la cohérence entre objectifs micro et macro-économiques, ni la référence aux performances des systèmes de production concurrents
- les populations rurales doivent être les acteurs de leur propre développement.

De nombreuses autres stratégies sont définies sur le plan international : la CEE a arrêté, par exemple, une politique fort intéressante d'encouragement à la mise en œuvre de stratégies alimentaires, même si elle est parfois difficile à traduire dans les faits ; le FIDA accorde la priorité aux paysans les plus démunis. La même diversité se retrouve sur le plan des coopérations bilatérales plus récentes qui toutes tendent à définir leur propre stratégie : les pays nordiques, la GTZ, le Canada, la Suisse, etc.

De façon générale, la diversité – et parfois les divergences – des stratégies des bailleurs de fonds se traduisent par des incohérences dans les politiques nationales et dans les actions sur le terrain. Elles pourraient être réduites par une concertation plus grande (entre partenaires européens par exemple), mais les efforts dans ce sens se heurtent à la volonté d'autonomie des différentes sources de financement et soulèvent peu d'enthousiasme de la part des gouvernements qui trouvent dans la diversité de leurs partenaires financiers, un moyen de diminuer leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur et parfois de sauvegarder des intérêts immédiats.

## **Les organisations d'aide au développement (ONG notamment)**

Bien que parfois implantées depuis très longtemps, les organisations non gouvernementales se sont surtout multipliées en Afrique avec les premières sécheresses, après l'indépendance, au début des années 70. Venues souvent avec une aide alimentaire, sanitaire, etc. d'urgence, elles sont restées et ont lancé ou soutenu de multiples actions à caractères productifs, "social" ou "intégré".

### **Le projet Retail d'intensification de la riziculture à l'office du Niger**

C'est un projet test de réhabilitation qui a débuté en 1986. Son objectif: montrer que, sur 1 300 ha correspondant à 3 villages, on peut développer une riziculture paysanne intensive, économiquement et socialement satisfaisante sur l'ensemble des 53 000 ha à réhabiliter.

La situation de départ, liée à la longue histoire de l'Office du Niger (50 ans), se présentait comme suit:

- la pratique généralisée d'une riziculture très extensive ;
- un endettement considérable des paysans vis-à-vis du crédit agricole, qui s'est tari ;
- un contexte économique très contraignant pour les producteurs ;
- un contexte foncier n'offrant aucune sécurité aux producteurs.

Ces contraintes ont été levées sous la pression des bailleurs de fonds.

En vue de la réhabilitation, deux projets ont vu le jour:

- l'un propose des réaménagements légers complétés par un planage des parcelles par les paysans. Résultats : coûts excessivement élevés des entretiens du réseau, incapacité des riziculteurs à planer eux-mêmes leurs parcelles (fortes dénivelées), rendement du paddy 2 à 2,5 tonnes/ha. C'est un échec ;
- l'autre (CCCE) propose une réhabilitation lourde incluant le planage des parcelles. Une réduction des superficies attribuées aux riziculteurs, la double culture sur une partie du périmètre, rendement de paddy 5 à 6 tonnes/ha/cycle.

Cette "réussite", encore récente, du Retail permet néanmoins d'affirmer que :

- les aménagements rizicoles ne souffrent pas la demi-mesure et coûtent cher,
- des exploitations à 100 % rizicoles sont tout à fait possibles si elles peuvent disposer d'équipements et d'outils agricoles adaptés, ce qui n'est pas encore le cas ;
- les paysans montrent une grande aptitude à maîtriser les techniques agricoles,
- des relations contractuelles portant surtout sur l'obligation de pratiquer une riziculture intensive, en contrepartie de garanties de prix et d'écoulement de la production, sont impératives,
- l'organisation des paysans en associations est justifiée dans le cadre de la gestion de l'eau, des approvisionnements et du crédit, mais trouve difficilement une assise économique intéressante.

Donc, la réussite de la mise en valeur par des paysans d'un aménagement rizicole moderne présuppose qu'ils accepteront une discipline d'exploitation contraignante en contrepartie de la sécurité économique.

La diversité de leurs origines, de leurs ressources, de leurs compétences et de leurs interventions rend difficile toute tentative de caractérisation unique de leurs stratégies. En simplifiant, on peut cependant mettre en valeur les aspects suivants :

- elles se prononcent pour un développement décentralisé reposant sur l'initiative des agents économiques de base, les paysans en règle générale ; ainsi, elles lancent (ou soutiennent) des micro réalisations destinées à des individus ou des groupes précisément identifiés dont elles cherchent à améliorer les conditions d'existence et (dans une moindre mesure) les conditions de production ;
- cette option les amène parfois à limiter leur collaboration avec les agents de l'État. Une telle attitude peut provoquer des frictions avec les autres protagonistes et engendrer parfois des contradictions dans les politiques locales de développement puisqu'elles exercent une surenchère (dans les domaines technologique, économique ou financier par rapport aux autres intervenants
- leur souplesse leur permet d'identifier, mieux que des appareils plus lourds, certaines clés du développement à venir et d'élaborer des outils adaptés à la conjoncture (en matière de formation, de technologie, de crédit, etc.)
- les ONG sont très liées au mouvement associatif paysan dans la mesure où elles ont souvent contribué à son émergence même si elles ne savent pas toujours cependant susciter une réelle africanisation de leurs actions.

L'intervention des ONG a permis de limiter des drames et d'améliorer le sort des populations. Elles ont surtout des difficultés pour reproduire à une échelle significative des résultats partiels. Elles ne constituent donc pas la nouvelle panacée pour le développement rural ; elles peuvent certes tenir une place intéressante et importante dans une approche de développement local d'autant que nombre de leurs principes – au moins théoriques – convergent avec ceux de l'État aujourd'hui (appuis aux organisations paysannes) et répondent aux aspirations de la population.

## **Les autres opérateurs économiques**

En règle générale, commerçants, industriels, artisans urbains sont jusqu'ici restés dans l'ombre, sans doute parce que l'option étatique avait peine à intégrer explicitement le secteur privé dans sa politique officielle. Or, pour ne citer qu'eux, les commerçants ont montré par exemple qu'une stratégie alimentaire définie à leur insu (ou allant à l'encontre de leurs intérêts) avait peu de chance d'aboutir ils ont joué également un rôle important dans les changements de propriété du bétail pendant les années de sécheresse et aussi dans un accaparement du foncier périurbain.

Dans le contexte nouveau de libéralisation économique, le rôle du secteur privé et du secteur professionnel devraient s'accroître. Encore faudrait-il être réaliste et ne pas trop miser sur un "privé" qui dans certains cas peut s'avérer mythique. La situation est à étudier cas par cas et les généralisations en la matière sont inutiles et dangereuses. Cependant, il convient de distinguer les activités de production des fonctions amont et aval qui y sont liées.

## **Dans le domaine de la production agricole proprement dite**

Bien qu'apparaissent des "nouveaux paysans" qui investissent dans l'agriculture (notamment irriguée) et dans l'élevage à partir de revenus divers, parfois tirés de la fonction publique, les chances de voir émerger une agriculture d'entreprise semblent pour le moment assez limitées. Le "secteur privé" national est peu enclin à investir dans l'agriculture, en raison d'une faible rentabilité comparée.

Il peut être relayé par des "techniciens", diplômés de l'agriculture qui ne bénéficient plus d'un poste assuré dans la fonction publique, anciens fonctionnaires, émigrés de retour, etc., mais les réussites sont plus rares que les échecs en dépit de la mise en place progressive d'un crédit agricole adéquat.

Les investissements du secteur privé étranger dans l'agriculture africaine ne paraissent probables que pour quelques créneaux particuliers (tels que les fruits tropicaux) qui bénéficieraient de conditions favorables.

Il faut noter en outre que dans tous les cas, la législation foncière est peu favorable à la mobilité des terres qu'exigerait le développement d'un secteur d'agriculture d'entreprise.

## **Dans le domaine de la circulation des biens et de la transformation des produits**

Le secteur privé est potentiellement capable d'assumer des fonctions d'approvisionnement en intrants, de commercialisation ou de transformation.

Dans le domaine de la commercialisation des produits (*a fortiori* de la transformation), le secteur privé joue encore un rôle très limité en raison, jusqu'à présent, du contrôle de l'État sur les principales filières. Mais le secteur privé peut être peu enclin à y investir durablement des moyens spécifiques, car c'est un secteur à hauts risques ("coincé" entre une production aléatoire et atomisée d'une part, des marchés extérieurs très fluctuants, de l'autre).

Cela dit, ils sont, eux aussi, des partenaires obligés et il conviendrait, avant chaque intervention, d'inventorier les opérateurs économiques assurant déjà, ou susceptibles de prendre en charge, notamment, des fonctions d'approvisionnement, de commercialisation, de transformation et de négociation avec eux les conditions de leur engagement explicite. On peut souligner à ce propos le changement social intervenu dans le milieu des commerçants : sans rien perdre de la grande plasticité à l'endroit du contexte (réglementation, fiscalité, etc.) qui était une des forces de leurs pères, les nouveaux commerçants ont acquis souvent une grande compétence économique et financière.

Des contraintes, des objectifs et des intérêts différents, dictant des stratégies différenciées caractérisent les acteurs du développement. On constate cependant que la plupart sont engagés dans des logiques à court terme dont le maintien risque de compromettre la reproduction des systèmes écologiques et socio-économiques.

## **Configurations d'acteurs, rapports de pouvoir et dynamiques sociales à l'échelon local**

Les études de cas mettent nettement en évidence les convergences et les divergences qui peuvent exister entre les stratégies des différents acteurs à l'échelon local. Il apparaît donc indispensable, dans une perspective opérationnelle, de pouvoir caractériser avant le démarrage d'une opération centrée sur la gestion des ressources renouvelables les stratégies des différents acteurs. En particulier, cette caractérisation devra permettre d'identifier les compatibilités ou au contraire les contradictions pouvant exister entre les perceptions que peuvent avoir les différents acteurs de leurs intérêts relativement aux dynamiques d'exploitation de ces ressources.

L'appréciation de ces convergences/divergences et compatibilités/contradictions suppose aussi que l'on s'attache à mettre en évidence d'une part la perception que chaque acteur a des autres et d'autre part l'échelle de temps dans laquelle se situent les différents acteurs : court terme, moyen terme, long terme.

En terme d'outils, une analyse des tensions et des conflits relatifs au contrôle ou à l'usage des ressources renouvelables peut éclairer sur la plus ou moins grande compatibilité entre les objectifs et les stratégies des acteurs. Ce type d'analyse peut porter :

- au sein de la société locale, entre les acteurs locaux :
  - conflits autour du foncier ou autour d'une autre ressource rare ou qui se raréfie (eau, bois, etc.),
  - tensions ou conflits liés à la mise en œuvre de la force de travail,
  - perception que les femmes, les jeunes ou les dépendants ont de leur place au sein des unités de production en matière d'accès au foncier et/ou aux moyens de production,
  - évolutions vécues par les femmes des systèmes d'entraide, de travail collectif, etc.,
  - tensions concernant la répartition du travail contractuelle entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades, agriculteurs sédentaires et bûcherons, agriculteurs et artisans, etc.
  - tensions liées à l'autonomisation d'activités procurant un revenu monétaire (femme, jeune),
  - conflits religieux ou dans lesquels la religion sert de prétexte,
- entre les acteurs locaux et les autres acteurs :
  - conflits autour du crédit,
  - conflits autour de la commercialisation,
  - conflits avec certaines institutions d'appui,
  - mais aussi conflits politiques, partisans...

## **Des configurations d'acteurs se créent et se modifient autour de défis ou d'incitations le plus souvent externes**

Les positions et les stratégies que les acteurs développent ne sont pas figées, elles se recomposent en permanence, en référence d'une part aux stratégies que développent ou ne développent pas les autres acteurs et, d'autre part en fonction des contraintes et opportunités offertes ou imposées par l'environnement économique et institutionnel.

S'il est donc essentiel de caractériser les stratégies telles qu'elles peuvent être perçues avant le démarrage d'une opération de développement, il est tout aussi important de pouvoir suivre les évolutions de ces stratégies pour notamment tâcher de mieux apprécier la pertinence des propositions faites lors du démarrage de l'opération et les besoins éventuels d'ajustements.

A l'intérieur de la société locale il existe des configurations socio-économiques relativement stables qui s'expriment notamment à travers :

- des formes d'action collective à caractère social, économique ou culturel (initiation) ;
- des échanges entre familles, entre sous-groupes (sociaux, catégoriels) :
  - de biens,
  - de personnes (adoption d'enfants, mariages),
  - de travail (entraide),
- des solidarités entre certains groupes ;
- des relations de dépendance entre groupes dominants et groupes subordonnés, clientélisme, etc.

Ces configurations socio-économiques évoluent sans cesse, notamment du fait de contraintes et d'opportunités extérieures et de l'écho différencié qu'elles éveillent dans les différentes composantes de la société locale. Par exemple, la construction d'un barrage dans une vallée, l'introduction d'une culture nouvelle, la création d'une organisation paysanne, l'aménagement d'un bas-fond, etc. Ces interventions ont pour effet de déstabiliser les configurations existantes en favorisant l'établissement de nouvelles configurations qui peuvent être éphémères ou au contraire relativement durables.

Au niveau de la société locale, il est alors possible de voir apparaître des formes de résistances ou d'adhésion différenciée selon les groupes, les individus selon que les propositions extérieures sont perçues :

- comme l'opportunité d'établir de nouvelles collaborations entre acteurs locaux et acteurs extérieurs qui mettent en cause des collaborations préexistantes ;
- comme un moyen de renforcer les stratégies poursuivies en établissant de nouvelles alliances ;
- comme une menace vis à vis de ses propres positions ou objectifs ;
- en fonction de clivages sociaux entre ceux qui veulent changer et ceux qui ne veulent pas.

Les configurations se créent ou se modifient en référence à des rapports sociaux, soit pour les renforcer, soit pour les contester. Dans certaines situations (cf. étude de cas basse Casamance), dans le cadre d'une même opération, les opportunités que contribue à créer l'intervention servent à renforcer des stratégies tout à fait contradictoires entre d'une part le renforcement des pouvoirs lignagers et d'autre part le souci d'émancipation de certaines catégories d'acteurs (les femmes et les jeunes). A l'occasion des projets ou plus largement des interventions, des recompositions plus ou moins profondes et durables s'opèrent.

## **Les projets, comme moyens de créer de nouvelles configurations**

Chaque projet souhaite l'adhésion des acteurs locaux à ses propositions et la création d'une nouvelle configuration autour des objectifs qui sont les siens. Il est quasiment impossible de prévoir les réactions des différents acteurs car les "motivations" de leurs adhésions ou de leurs résistances sont multiples. Du fait de la complexité qui caractérise une société rurale, aucun projet ne peut ajuster *a priori* ses propositions à la diversité des intérêts et stratégies des acteurs ainsi qu'à celle des relations qui existent entre les acteurs.

Par leur action, les projets peuvent cependant créer des conditions plus ou moins favorables :

- à l'instauration d'un dialogue entre les acteurs ;
- à la définition par les acteurs eux-mêmes, ou par certains d'entre eux, de stratégies de développement qui tiennent compte des intérêts particuliers.

Parmi ces conditions favorables au développement d'un processus continu de concertation entre acteurs on peut citer, de manière non exhaustive :

- l'appui à l'expression par les différents acteurs de leurs contraintes, de leurs préoccupations, des objectifs qu'ils ont, des projets qu'ils voudraient mener à bien, des difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de leurs projets ;
- la prise en compte explicite des différents acteurs ;
- la prise en compte de leurs paroles et de leurs pratiques sociales ;
- la création de lieux d'expression collective, ne prétendant pas nécessairement réunir tous les acteurs et centrés sur la perspective d'une gestion durable des ressources renouvelables ;
- un accès accru à l'information, notamment en accordant une attention particulière aux acteurs les plus marginalisés dans les prises de décision et aux moyens les plus appropriés pour leur permettre de davantage faire entendre leur voix ;
- des propositions qui concernent le court terme, le moyen terme et le long terme ;
- des incitations/stimulations extérieures telles que crédit, appui à l'investissement ou mesures réglementaires.

De façon générale, la complexité sociale qui caractérise les modalités d'accès et d'utilisation des ressources naturelles devrait pousser à combiner :

- une réflexion globale sur les défis, contraintes qui sont ceux de la société locale (diagnostic concerté) et sur les axes, objectifs fédérateur et mobilisateur (dans les secteurs économique, technique...);
- une action localisée qui ne cherche pas à résoudre en même temps tous les problèmes mais qui s'efforce d'obtenir des résultats jugés positifs par les acteurs locaux ;
- "des accords sectoriels" autour d'un bas-fond, d'un barrage par exemple qui peuvent, s'ils ont des résultats concrets à court terme, faciliter l'élaboration de compromis entre acteurs portant sur d'autres secteurs.

# **Des méthodes et des outils pour l'identification des acteurs et leurs stratégies**

## **Caractérisation de l'environnement économique et socio-politique de la société locale**

la zone concernée par un projet est plus ou moins étendue et peut aller de quelques villages à une grande région administrative ou agro-économique. Cette zone est intégrée dans des ensembles géographiques, économiques, socio-politiques plus vastes. Les décisions prises au sein de ces ensembles englobants influent directement ou indirectement sur les choix effectués par les acteurs locaux. Il est donc important de caractériser l'environnement des sociétés locales en distinguant l'environnement national y compris dans les relations qu'il entretient avec l'environnement international (marchés internationaux, grands bailleurs de fonds...), et l'environnement régional.

### **L'environnement national**

Caractérisation rapide du contexte économique et politique national et des évolutions marquantes : place de l'agriculteur dans l'économie nationale, principales productions d'exportation, date de mise en place des programmes d'ajustement structurel, politique de décentralisation, etc.

Les politiques agricoles et de développement rural et leurs modifications ; il est souvent important d'avoir en mémoire :

- les orientations et les objectifs officiels et la place qu'y occupe la gestion des ressources naturelles ;
- les mesures concrètes pour la mise en œuvre des politiques : place des cultures d'exportation dans l'économie nationale, nature des investissements réalisés sur les fonds publics (irrigation par exemple), les lois, codes (foncier, forestiers...), régissant officiellement l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation ;
- les principales décisions qui ont accompagné le désengagement de l'Etat : prix des produits agricoles, crédit, approvisionnement en intrants, conseil aux producteurs et vulgarisation agricole ;
- les formes d'organisation des producteurs qui ont accompagné la mise en œuvre des projets officiels et les autres formes d'organisation qui se sont développées ;
- les choix nationaux concernant la gestion des ressources naturelles, les différents types de projets mis en œuvre dans ce cadre, la diversité éventuelles de ces projets ;
- les principaux acteurs institutionnels (sources de financement, ministère, services techniques, projets "autonomes", ONG) engagés dans des projets de gestion des terroirs, des ressources naturelles, etc.

## **L'environnement régional de la zone concernée par le projet**

La caractérisation de l'environnement régional peut notamment s'appuyer sur les trois catégories de données suivantes.

### **La place de la région**

La place de la région au sein de l'environnement national :

- la localisation géographique de la zone considérée par rapport aux différents marchés et aux centres de décision économiques et politiques (distances par rapport aux grandes villes, aux villes de tailles moyenne, etc.) ;
- la nature et l'état des voies de communication car ils déterminent un plus ou moins grand enclavement et influent sur les relations de la société locale avec son environnement ;
- le poids de la région au sein de l'économie nationale ;
- la région a-t-elle ou non été le cadre de grands projets de développement ? D'une intervention plus ou moins importante des ONG ? Etc.

### **Des données de base**

Des données de base susceptibles d'éclairer les pratiques d'exploitation du milieu :

- la nature des sols ;
- la pluviométrie et son évolution dans les vingt ou trente dernières années ;
- la population : homogénéité/hétérogénéité socio-culturelle, groupes majoritaires et groupes minoritaires ; zone de départ ou zone d'arrivée en termes de migration, densité démographique ;
- les principales production et leur destination, etc.

### **Les interventions de développement**

Les interventions de développement et les principales évolutions, anciennes et récentes, qu'elles ont connu :

- les structures administratives ; les attributions respectives des administrations nommées par le pouvoir central et des éventuelles collectivités locales décentralisées ;
- les services techniques étatiques en mettant l'accent sur la plus ou moins grande articulation entre leurs objectifs, le contenu et les modalités de leur action : ministère de tutelle (Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts, Environnement, Développement rural, Pêche, etc.) : objectifs officiels (textes) et perception des objectifs par les agents de base ; population concernée ; contenu des actions menées ; moyens matériels et financiers ; moyens pédagogiques utilisés ; difficultés rencontrées et leurs causes ; etc. ;
- un questionnaire du même type peut permettre de caractériser les autres intervenants extérieurs, para-étatiques ou privés : sociétés de développement,

grands projets, ONG du Nord et du Sud, etc. ;

- des organisations paysannes fédératives sont-elles identifiées à l'échelon régional ? Quelle est leur emprise territoriale ? Combien regroupent-elles d'adhérents ? Ont-elles des relations avec des acteurs institutionnels (nationaux et étrangers) ? Quel est leur domaine d'activité ?

Une attention particulière devrait être apportée aux évolutions récentes qui ont pu concerner par exemple :

- le crédit agricole (souvent privatisé) ;
- la privatisation de l'approvisionnement des intrants (qui a repris cette fonction ?) ;
- la vulgarisation et le conseil agricole (introduction de la méthode F et V) ;
- la multiplication de projets centrés sur les ressources naturelles ou en faisant une composante importante.

Si, dans la région, il a existé – ou il existe encore – des actions concernant la gestion des ressources naturelles, il sera important de prendre connaissance :

- des objectifs et modalités de ces interventions ;
- des résultats obtenus et de leur plus ou moins grande pérennité ;
- des difficultés rencontrées, de leurs causes et de leurs conséquences.

**Le recueil des données liées à la caractérisation rapide de l'environnement – national et régional – de la zone concernée par le projet peut se faire de plusieurs manières que l'on a intérêt à combiner :**

- la valorisation des informations écrites existantes : cartes et en particulier cartes concernant les sols, l'occupation de l'espace, la population, etc. ; études antérieures, thèses, mémoires, études préalables à des projets ; évaluation de projets ; mais aussi documents officiels concernant la politique agricole ou certaines de ses composantes particulières ;
- le recours à des personnes-ressources

Les personnes qui travaillent dans la région détiennent souvent une masse d'informations qu'il s'agit de valoriser le plus possible ; il s'agit par exemple de la recherche, d'organismes de développement, des services administratifs, mais aussi d'individus (enseignants, missionnaires...).

Faire appel aux personnes et institutions qui travaillent dans la zone, contribue à créer un climat favorable à des collaborations ultérieures.

**Les informations recueillies permettent de mettre en évidence :**

- des contraintes et des défis auxquels sont confrontées les sociétés locales mais aussi des opportunités et des ressources qui lui sont théoriquement accessibles. La pertinence de l'identification des contraintes, défis, opportu-

nités, appréhendés à l'échelon régional, devra cependant être vérifiée à l'échelon local ;

- les acteurs institutionnels qui interviennent dans la région, la perception que ces acteurs ont d'une part des contraintes et des atouts de la région et d'autre part des objectifs et modes d'action qui sont les leurs.

## **Caractérisation de la zone concernée par le projet et zonage**

### **Données générales**

En se basant là aussi sur la documentation existante, sur des informations recueillies auprès de personnes-ressources et d'institutions implantées localement, il s'agit de procéder au recueil des données de base en s'efforçant le plus possible de **saisir les grandes évolutions**.

Pour les projets de développement durable, les indicateurs peuvent être les suivants :

- la place de la zone dans la région, des points de vue géographique, économique, etc. ;
- la population : répartition géographique, densité, composition du point de vue socio-culturel, tendances démographiques ;
- la pluviométrie et les changements enregistrés ;
- la nature des sols ;
- les productions principales et leur destination, etc.

### **L'histoire du développement dans la zone**

- Les programmes/projets qui se sont succédé.
- Les projets centrés sur l'environnement, les ressources naturelles, la gestion des terroirs : objectifs, groupes concernés, résultats obtenus.
- Les changements récents (affaiblissement voire suppression de certaines interventions, redynamisation de certains organismes au détriment d'autres, etc.).

### **Les interventions extérieures actuelles**

- Inventaire des acteurs institutionnels présents sur le terrain.
- Caractérisation rapide de chaque intervention en mettant l'accent sur le **travail de terrain**.
- Existence ou non d'instances de coordination entre les acteurs institutionnels : nature de ces éventuelles instances ? Participation ou non de représentants des ruraux, etc.

## Zonage

Il est rare que la zone concernée par un projet soit homogène ; il est donc important de mettre en évidence la diversité qui la caractérise. Dans les projets de développement durable, les critères suivants peuvent être utilisés pour une stratification du milieu dans une visée opérationnelle prenant en compte la gestion des ressources naturelles :

- la densité de la population ;
- la composition socio-culturelle ("ethnies") ;
- l'existence ou non d'espace disponible (réserves foncières, jachères longues) ;
- l'existence ou non de forêts et l'évolution des surfaces forestières ;
- l'importance respective de l'agriculture et de l'élevage ;
- le rapport production agricole marchande et production agricole autoconsommée ;
- le degré de mécanisation agricole ;
- la consommation en intrants et son évolution ;
- l'existence ou non d'aménagements hydro-agricoles ;
- les rendements moyens ;
- les caractéristiques diverses de l'élevage : places respectives des bovins et du petit élevage, spécialisation ou non de l'activité, modalités de l'abreuvement du bétail, etc. ;
- le plus ou moins grand "enclavement" des sous-zones : proximité des marchés, qualité des voies de communication ;
- les productions qui ont connu un développement récent dans la zone (maraîchage par exemple) ou qui sont en déclin ;
- la fréquence, la nature et l'importance des conflits fonciers, etc.

Les sources d'information pour réaliser ce zonage sont diverses et doivent être combinées ; il s'agit le plus souvent :

- de données statistiques (plus ou moins fiables selon les lieux) ;
- de cartes, phot-aériennes (si elles sont disponibles et si elles ont été réalisées à différents moments) ;
- d'informations recueillies par des entretiens avec les agents de développement, des élus locaux (s'ils existent), etc. ;
- d'observations directes (transects) qui permettent de formuler des questions précises.

La caractérisation générale de la zone du projet et le zonage permettent :

- d'identifier les acteurs institutionnels qui se sont succédé et qui y interviennent en soulignant, le cas échéant, les sous-zones dans lesquelles se con-

- centrent les interventions extérieures ;
- d'identifier des grandes catégories d'acteurs au sein de la société locale qui seront considérées comme des hypothèses de travail à vérifier au cours des analyses ultérieures (cf. infra), par exemple : autochtones/migrants, agriculteurs/éleveurs, agro-éleveurs, "bénéficiaires"/"non bénéficiaires" des projets antérieurs ou en cours, etc. ;
  - de procéder à une première caractérisation des modes d'exploitation et de mise en valeur du milieu et de leurs éventuels effets sur le potentiel agro-écologique : espace ouvert/espace fini, degré d'intensification et évolution des pratiques (intensification/extensification, spécialisation/diversification...), etc.

## **Les acteurs locaux et leurs stratégies dans chacune des sous-zones identifiées**

Deux approches peuvent être combinées :

- une approche globale qui comprend la caractérisation des agrosystèmes villageois (ou intervillageois) et des principaux centres de décision qui les caractérisent, l'analyse des pratiques et de leur diversité appréhendée à l'échelle des unités socio-économiques de base ainsi que l'analyse de réseaux sociaux par lesquels transitent des flux : biens matériels, travail, information, etc. ;
- une approche adoptant une **entrée sectorielle** par exemple l'accès à une ressource donnée et son contrôle (les vallées au CADEF, un bas-fond, la forêt...), ainsi que les modalités anciennes et actuelles de sa mise en valeur, tout en resituant l'analyse dans le cadre plus général qui influe sur les pratiques et les centres de décisions considérées.

## **Une approche globale**

### **La caractérisation des agrosystèmes villageois et l'identification des centres de décision**

Réalisée à l'échelle d'un village par exemple, elle peut s'appuyer sur des informations relatives aux grands points suivants.

#### **Des données générales**

- La population du village et les formes d'organisation officielles : nombre d'habitants, de concessions, de quartiers.
- Les infrastructures économiques et sociales (forages, puits, dispensaires, écoles, boutiques, marchés), leur date d'implantation, le rôle des villageois dans leur fonctionnement, les éventuels "problèmes" qui y sont liés.

Les chefs de village et de quartier, des responsables d'organisation peuvent fournir ces informations qui peuvent être recoupées avec la perception qu'en ont des acteurs locaux directement concernés (comités de gestion...) mais aussi certains acteurs extérieurs (instituteurs, agents de développement, etc.).

### L'histoire du village

- La fondation du village : période, familles fondatrices, origine.
- Les différentes vagues du peuplement, ancien ou plus récent : autochtones, migrants.
- La création des quartiers : quartier d'origine, ordre d'apparition de nouveaux quartiers, soit par détachement du quartier d'origine (causes) soit par création d'un quartier pour de nouveaux arrivants.
- Les événements marquants de l'histoire des relations du village avec l'extérieur : alliances et/ou conflits avec d'autres villages, avec des groupes extérieurs, avec le pouvoir central, colonial ou national.

### Grandes étapes de l'évolution de l'agrosystème villageois

- Productions traditionnelles (agriculture, élevage) (sur quelles terres ?).
- Introduction des cultures d'exportation (sur quelles terres ?) et expansion.
- Perturbations climatiques et conséquences en termes de production.
- L'arrivée des "projets" et leur succession.
- Date d'introduction de la traction bovine, de l'engrais minéral.
- Date d'apparition des cultures nouvelles de diversification (maraîchage, verger...).

Des anciens, des notables peuvent être des sources d'informations précieuses d'autant qu'ils se plaisent souvent à parler du passé, vu parfois comme "un âge d'or" ; ces informations peuvent être recoupées avec des données tirées d'archives, d'études réalisées par des chercheurs, des universitaires, etc.

### L'espace villageois

Il est important, dans un projet de développement durable, de procéder à une caractérisation de l'espace villageois ; les outils suivants peuvent y aider :

- identification des limites du terroir villageois et des limites éventuelles des terroirs de chacun des quartiers ; à noter que dans un système pastoral, l'accent sera mis moins sur les limites de l'espace utilisé (souvent mouvantes) que sur les centres (puits, forages...) autour desquels s'organise l'utilisation de l'espace ;

- identification des zones mises en valeur (agriculture et élevage), des réserves foncières, des jachères (longues) et appréciation du degré d'occupation de l'espace ;
- degré d'organisation collective pour la mise en valeur des ressources naturelles : cultures regroupées (en auréole), espaces réservés ou non pour les troupeaux aux différentes périodes de l'année, etc.

### **Le(s) régime(s) foncier(s)**

Ils peuvent être appréhendés pour les différents types de terroirs (les vallées, les versants, les plateaux, la forêt au CADEF par exemple). Plusieurs indicateurs peuvent aider à caractériser les pratiques en la matière :

- comment s'est faite, à l'origine, l'appropriation des terres ?
- comment se transmettent les droits fonciers :
  - par héritage (propriété indivise gérée par le fils aîné, partage des parcelles entre les héritiers, droits des femmes),
  - des affectations ont-elles lieu du vivant du père à son (ses) fils ? Sont-elles définitives ou sont-elles remise en cause à la mort du père ?
  - peut-il y avoir vente ou don à des tiers ? Quand ? A quelles conditions ?
- y a-t-il une autorité villageoise qui règle les litiges fonciers ?
- existe-t-il des règles communes organisant les modes de mise en valeur (localisation des cultures, date de mise en culture, protection contre la divagation du bétail, interdits religieux, etc. ;
- le regroupement (éventuel) des zones cultivées est-il le fait d'une concertation entre des paysans (qui se concertent ? A quelle échelle ?) ; résulte-t-elle d'une règle de prudence (protection contre les dégâts liés aux troupeaux, à des prédateurs), de la nature des sols, de la nécessité de la jachère, etc. ;
- peut-il y avoir des prêts de terre ? A quelles conditions ? Des locations ? Des systèmes de métayage ? Etc. ;
- quand un paysan souhaite exploiter de nouvelles terres, peut-il le faire de sa propre initiative ou doit-il en référer à une autorité supérieure ? Laquelle ? Les procédures/règles sont-elles les mêmes selon qu'il s'agit d'une famille fondatrice, d'un autochtone, d'un migrant, d'un étranger ?
- existe-t-il des règles pour protéger certaines zones de diverses formes d'exploitation (culture, pâturage, cueillette, exploitation du bois de feu, etc.) ? Qui décide de ces règles ? Pour quoi ? Vis-à-vis de qui ?
- des modifications sont-elles intervenues dans les modalités d'accès au foncier (loi foncière par exemple) ? Quand ? Quels effets ? Pourquoi ?
- comment les ruraux apprécient-ils l'état des ressources naturelles ? Qu'est-ce qui explique les évolutions constatées ?
- quels sont les principaux points de litige et de tension concernant l'accès aux ressources naturelles ? Comment les litiges sont-ils traités ? A l'intérieur du village, à l'extérieur ? Etc.

Le recueil d'informations sur les régimes fonciers combine là aussi plusieurs sources :

- l'étude de cartes, photos aériennes, etc. ;
- des entretiens avec des chefs (de village, de quartier, de terre, etc.), des anciens, des notables, mais aussi avec des responsables d'organisations paysannes (s'il en existe dans le village), des responsables de groupes de jeunes, de femmes, etc. ;
- des entretiens avec l'autorité administrative locale et des agents de terrain ;
- le dépouillement d'archives administratives récentes traitant de litiges fonciers (parties concernées, nature du conflit, référence en fonction desquelles a été tranché le différend, etc.).

### L'évolution de la production agricole

Il peut être fort utile de mettre en évidence les perceptions que les ruraux ont des évolutions enregistrées dans les 10-15 ans qui viennent de s'écouler et de les confronter aux données quantitatives existantes (statistiques par exemple). Ces évolutions peuvent concerner :

- les cultures (en phase d'apparition, d'expansion, de régression ou en voie de disparition) ;
- les terres mises en valeur selon la nature du sol ;
- les successions culturales ;
- les cultures associées ;
- la durée de la jachère, etc.

Les évolutions peuvent aussi concerner les itinéraires techniques :

- les semences utilisées (conservées par les paysans, achetées dans le commerce et/ou incluses dans un "programme agricole") ;
- le calendrier agricole ;
- le travail du sol ;
- les semis ;
- les entretiens.

Les évolutions peuvent aussi concerner l'évolution de la taille des troupeaux et de leur mode de conduite :

- par type d'élevage, stabilité de la taille du troupeau, augmentation, régression et causes ;
- techniques d'alimentation et d'abreuvement du bétail ;
- la localisation du troupeau selon les périodes ;
- la pratique du parcage dans les champs et de façon générale l'accès à la fumure organique et son mode d'utilisation ;

- le gardiennage des troupeaux ;
- les éventuels conflits liés à l'articulation agriculture/élevage.

La mise en évidence des évolutions peut aussi concerner l'appréciation que les ruraux portent sur l'état des ressources naturelles et en particulier de la fertilité des sols :

- les sols sont-ils moins fertiles que dans le passé ? Quels sols ?
- comment se manifeste la baisse de la fertilité ?
- quelles en sont les causes ? Les conséquences à court, moyen et long terme ?
- quels sont les moyens susceptibles de restaurer, maintenir ou accroître la fertilité des sols ?
- quels sont les freins à la mise en œuvre de ces moyens ? Peut-on les lever ? Comment ?

A partir des informations recueillies, il est possible :

- d'identifier des grandes catégories au sein du village qui peuvent être considérées comme des "groupes stratégiques" étant dans des situations socio-économiques diversifiées et ayant des intérêts diversement convergents et divergents ("les propriétaires/les non propriétaires", les détenteurs de troupeaux et ceux qui n'en ont pas, les membres des instances de décision villageoises et ceux qui n'en font pas partie...) ainsi que les formes de coopération qui existent entre les acteurs et les conflits qui les opposent ;
- d'apprécier le degré de prégnance de règles de gestion héritées du passé et la façon dont elles s'articulent - ou non - avec des règles officielles liées au droit moderne et, d'apprécier en particulier la façon dont l'origine du peuplement, les rapports sociaux, les interventions extérieures se transcrivent en termes d'occupation de l'espace, de pouvoir de décision, de capacité à contrôler les ressources ;
- d'apprécier l'importance de la marge de manœuvre dont disposent les acteurs locaux (espace disponible ou non, état des ressources naturelles, pressions/stimulations extérieures, etc.).

### L'analyse à partir des pratiques mises en œuvre au sein des unités socio-économiques de base

Elle permet de compléter, nuancer les informations recueillies dans la phase précédente, de mettre en évidence la diversité des situations sociales et économiques des ruraux et des choix techniques et économiques qu'ils effectuent. Réalisée sous forme d'entretien, mené si possible en partie dans les champs, les informations recueillies doivent permettre un premier diagnostic de l'unité socio-économique de base et de son fonctionnement :

- les moyens de production et les activités économiques menées ;

- les résultats techniques et économiques obtenus ;
- les rapports de production au sein de l'exploitation ;
- les relations de l'exploitation au quartier et/ou au village :
  - les règles qui régissent l'accès au foncier et l'organisation de la production,
  - le statut social du producteur au sein du quartier/du village,
  - les facteurs qui expliquent pour le producteur la différenciation sociale au sein du village,
- la perception qu'il a de sa situation et les priorités qu'il se définit.

Il n'est pas possible de définir un questionnaire valable dans tous les cas, ni même un guide d'entretien ; à titre d'exemple, il sera proposé ci-après quelques extraits d'un guide élaboré à l'usage des animateurs paysans du CADEF (Sénégal) pour recueillir des informations pour l'analyse des *fank* (exploitations) :

### Les cultures de plateau

Quelles ont été les cultures de plateau pratiquées cette année ? L'an dernier a-t-il fait les mêmes cultures ? (s'il y a une différence demander pourquoi).

Se déplacer sur les champs de plateau :

- évaluer à peu près la distance entre le carré et les champs visités et la distance entre les différents champs visités ;
- les champs visités sont-ils situés à proximité d'autres champs cultivés ? (blocs homogènes ou hétérogènes de culture ?)

Sur chacun des champs visités (arachide, mil, sorgho, maïs, riz) on peut poser les questions suivantes :

- y a-t-il longtemps que ce champ a été défriché ? Par qui l'a-t-il été ?
- qu'y avait-il sur ce champ l'an dernier, l'année avant ? Que compte-t-il y mettre l'an prochain ?
- qu'est-ce que le décide à mettre telle culture sur le champ ? Décide-t-il seul ou tient-il compte de ce que font ses voisins ? Si la décision est commune (quartier par exemple) comment est-elle prise (réunion ? Qui la convoque ? Quand ? etc.)
- est-ce que la fertilité du champ a baissé ? A quoi le voit-il ?
- quelles sont les opérations qu'il a faites :
  - **défrichage**, nettoyage du champ : quand ? Qui l'a effectué ? Combien de temps ?
  - **labour** : comment ? (manuel, butteur, charrue UCF) a-t-il du matériel ? Quel matériel ? Où l'a-t-il eu ? L'a-t-il payé comptant ou à crédit ?
  - a-t-il des bœufs de trait ? Combien ? Où les a-t-il achetés ? Qui les a dressés ? Qu'en fait-il la saison sèche ?

- qui a labouré ? Combien de temps le labour a-t-il pris ?
- le labour à plat : avantages et inconvénients ?
  - s'il a un billonneur : pourquoi l'a-t-il préféré à la charrue UCF ?
  - s'il a une charrue UCF : pourquoi l'a-t-il préférée au billonneur ?
  - s'il a les deux : pourquoi ? Comment choisit-il d'utiliser l'un ou l'autre ?
  - s'il n'en a aucun : lequel aimerait-il mieux acquérir ? Pourquoi ?
  - a-t-il déjà du matériel de labour ? (un butteur ou une charrue ?)
  - a-t-il ? Quel est le prix (1/2 journée, une journée ?)
  - ce prix comprend-il aussi les bœufs ? Le propriétaire fait-il le travail lui-même ?
  - s'il y a des billons sont-ils dans le sens de la pente ? Pourquoi ?
- **fertilisation** : a-t-il mis quelque chose pour fertiliser son champ ?
- **fumier** ? A-t-il un troupeau ? Si oui, où est-il ? Qui le garde ? Est-ce qu'il a hérité de son troupeau ? Son troupeau a-t-il diminué ou plutôt augmenté ? Que fait-il du fumier ? S'il n'a pas de troupeau, en avait-il avant ? Qu'est-il devenu ?
- **engrais minéral** : en a-t-il mis cette année ? En a-t-il déjà mis dans le passé ? Pourquoi ? S'il en a mis comme se l'est-il procuré ?
- **jachère** : quelle est la durée moyenne de la jachère : un an ? Deux ans ? Plus ? A-t-il des champs qui étaient jadis cultivés et qui ne le sont plus ? Où sont-ils ? Existent-ils des terres à défricher dans le quartier ? Y en a-t-il un peu ou beaucoup ? Qui peut prendre la décision de défricher un nouveau champ ? A qui doit-il en parler d'abord ?
- a-t-il lui-même défriché récemment de nouveaux champs ? Où ? Quand ? Comment ? Avec qui ? Qu'a-t-il fait sur ce nouveau champ la première année, la deuxième année, la troisième année, la quatrième année... ?
- **semis** : quand a-t-il semé ? Est-il en avance ? A temps ? En retard ? Pourquoi ?
- comment a-t-il semé ?
- quantité de semences semées
- variété utilisée. A-t-il changé de variété ? Depuis quand ? Pourquoi ? D'où est venue la nouvelle variété ? Comment se l'est-il procurée ? Qui a semé ?
- le labour est les semis se font-ils en même temps ?
- combien de temps a-t-il mis pour semer ?
- s'il a un semoir, quand l'a-t-il acheté ? Où ? A crédit ou comptant ?
- **sarclage** : quand a-t-il sarclé ? Est-il en avance ? En retard ? Y avait-il beaucoup d'herbes ? Plus que dans le passé ? Moins ? Pareil ? Comment a-t-il sarclé ? Qui a sarclé ce champ ? Combien de temps pour le sarclage ?
- **récolte** : quand a-t-il fait (ou est prévue) la récolte ? Combien espère-t-il récolter ? Que pense-t-il du rendement de cette année ? (meilleure que les autres années ?)

- qui récolte ? Combien de temps faut-il pour la récolte ?
- a-t-il déjà acheté du riz pour la consommation du carré ? Depuis quand ?
- combien en a-t-il acheté l'année dernière ? Où ? D'où venait l'argent utilisé pour acheter le riz ?
- a-t-il entendu dire que dans le passé, au temps des parents, des gens achetaient du riz ? Pourquoi ?
- a-t-il déjà acheté du mil ? Du sorgho ? Du maïs ?
- est-ce que son père cultivait déjà l'arachide ? La vendait-il ? A quoi servait l'argent ? Cultive-t-il de plus en plus d'arachide ? Pourquoi ?
- est-ce que du temps de son père on mangeait déjà du mil, du sorgho, du maïs ? En mange-t-on plus ou moins maintenant ? L'année dernière qu'est-ce qu'ils mangeaient habituellement (le matin, à midi, le soir) ? Est-ce qu'il y a des changements dans l'alimentation ? Pourquoi ?

## Elevage

- Si une année il reste de l'argent, qu'en fait-il ?
- A-t-il des chèvres ? Des moutons ?
- A-t-il récemment acheté un bœuf ? Une chèvre, un mouton ?
- Quand un vieux meurt, qui hérite de son troupeau ? Et à la mort de l'héritier ?
- Y a-t-il uniquement des troupeaux de famille ? Existe-t-il aussi des troupeaux individuels ?
- Comment sont gardés les troupeaux : individuellement ou collectivement ? Pourquoi ?
- Existe-t-il une organisation pour le pâturage des troupeaux en saison sèche ? En hivernage ? Comment sont déterminées les zones de culture et les zones de pâture ? Qui décide ? Comment ? Quand ? Que se passe-t-il si une bête mange les cultures ?
- Les femmes possèdent-elles des animaux ? Une femme peut-elle avoir une vache ?

## Rizières

- Visiter les rizières :
  - évaluer la distance du carré aux rizières et la distance des rizières entre elles,
  - les parcelles sont-elles regroupées ou dispersées ?
- L'entretien (avec la femme qui cultive en zone mandinguisée et avec l'homme et la femme si possible en zone diola).

## Caractéristiques générales

- Y a-t-il des rizières qui étaient cultivées et qui sont abandonnées ? Pourquoi ?

- Combien de parcelles ont été cultivées cette année ? Y a-t-il des parcelles qui n'ont pas été cultivées ? Pourquoi ?
- Ces parcelles ont-elles été héritées ? De qui ? Est-ce que l'on sait comment elles sont entrées dans la famille ?
- Note-t-on une diminution de la fertilité dans la rizière ? Pourquoi ?
- Y a-t-il des remontées de sel, de fer ? Pourquoi ? Y a-t-il un ensablement ? Pourquoi ?

### ***La culture du riz cette année***

Pour chaque parcelle visitée (si possible).

### ***Le labour***

- Quand a été fait le labour ? Comment ? Pourquoi ? Quels avantages ? Quels inconvénients ?
- A-t-on déjà pratiqué ici le labour mécanisé ? Qu'en pense-t-elle ? Qui l'a fait ?

### ***La fertilisation***

- Cultive-t-elle cette parcelle chaque année ?
- A-t-il mis du fumier ? D'où venait-il ?
- Pourquoi en met-on ou n'en met-on pas ?
- A-t-on mis de l'engrais minéral dans cette rizière cette année ?
- En a-t-on déjà mis dans le passé ? Pourquoi ?
- Note-t-on une baisse de la fertilité ? Pourquoi ?

### ***Les semis***

- Pratique-t-elle le repiquage ? Quand ? Où ?
- Pourquoi ? Comment choisit-elle de repiquer ou de semer directement ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients du repiquage ?
- A-t-elle semé directement ? Depuis quand le fait-elle ? Quels sont les avantages et les inconvénients du semis direct ?
- Quand a-t-elle semé (ou repiqué) ? Était-elle en retard ? En avance ? Pourquoi ? Les retards sont-ils fréquents ? Pourquoi ?
- A-t-on déjà utilisé ici le semoir ? L'a-t-elle vu pratiquer ? Qu'en pense-t-elle ?
- Qui a semé (ou repiqué) ? Combien de temps ?

### ***Le sarclage***

- A-t-on sarclé ? Quand ? Comment ?

- Qui a sarclé ? Combien de temps ?
- Y a-t-il beaucoup d'herbes ? Plus qu'avant ? Pourquoi ?
- Y a-t-il souvent des retards dans le sarclage ?
- Pourquoi ?

### **La récolte**

- Quand va-t-on (ou a-t-on) récolté ?
- Qui a récolté ? Combien de temps ?
- Combien a-t-on récolté sur cette parcelle cette année ?
- L'année dernière ? L'année avant ?
- Quand le riz est récolté comment est-il transporté à la maison ? Qui le transporte ?
- Le riz récolté cette année pourra-t-il suffire pour l'alimentation de l'année ? A-t-on acheté du riz les années avant ? Combien ? Avec quel argent ?
- Quand le riz est à la maison qui en est responsable ? Y a-t-il un ou plusieurs greniers de riz ? S'il y a plusieurs greniers comment décide-t-on du riz que l'on va manger chaque jour ?
- Quand le riz est fini, que fait la femme ?
- Mange-t-on du riz à tous les repas ? Mange-t-on aujourd'hui peu ou moins que quand elle était petite ?
- A-t-elle déjà vendu du riz ? Pourquoi ?

### **Les champs de case**

- Les cultures pratiquées : toujours les mêmes ou est-ce que ça change ?
  - Les laisse-t-on parfois en jachère ? Combien de temps ? Au bout de combien d'années de culture ?
  - Qu'a-t-on cultivé l'année dernière, l'année avant, et avant ? L'année prochaine que compte-t-on y cultiver ?
  - Qui est responsable des champs de case ?
  - Qui y travaille ?
  - A qui sont utilisées les productions de ces champs de case ? Qui en est responsable ?
- Y met-on du fumier ? D'où vient-il ?

### **Les jardins et vergers**

- Y travaillent-ils ?
- Qu'ont-ils dans le bloc ?
  - nombre de planche ?
  - nombre d'arbres ?

- Les planches et les arbres sont-ils individuels ? Collectifs pour la famille ? Collectifs pour le groupement ?
- Depuis quand cultivent-ils dans le bloc ? Comment l'ont-ils décidé ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?
- Y a-t-il des moments où les travaux des champs et des rizières doivent se faire en même temps que les travaux du bloc ? Quand ? Comment s'organisent-ils ?

## A un moment ou à un autre de l'entretien

Demander

- **la composition de la famille** (nom, prénom, parenté, âge, présence ou absence dans le carré) ;
- **la répartition du travail** entre hommes et femmes pour les différentes opérations des différentes cultures :  
mil, sorgho, arachide, maïs, riz de plateau, rizière, champ de case, jardin.
- Est-ce que cette répartition les satisfait ? Quels changements sont souhaités ?
- **L'organisation du travail pour les cultures de plateau**
  - Que décide le chef de carré ? Comment ? Quand ? Avec qui ?
  - Y a-t-il un **chef de culture** : quel est son rôle ?
  - Si la main-d'œuvre est nombreuse, y a-t-il constitution d'équipes ? Comment ? Ces équipes sont-elles permanentes ?
- **L'organisation du travail dans les rizières**
  - De quoi décide le chef de carré ? De quoi décide sa femme ? Quand ?
  - S'il y a plusieurs femmes, travaillent-elles ensemble ou séparément ? Pour quelles opérations ?
  - S'il y a deux groupes de femmes, qui leur attribue les rizières ? Les rizières attribuées le sont-elles pour toujours ? La récolte est-elle gardée ensemble ou séparément ?
- **La création de nouveaux carrés**
  - dans le temps, quand un jeune se mariait, créait-il son propre carré ? Comment cela se passait-il ? Qui lui donnait des champs ? Des rizières ?
  - est-ce la même chose aujourd'hui ? Pourquoi ?

**Si le paysan n'est pas trop fatigué, essayer de reconstituer avec lui le calendrier cultural de l'année en cours**

Plateau

- Quand a-t-il préparé ses champs (défrichage...) La première pluie l'a-t-elle surpris ou était-il prêt ?
- Quand a-t-il labouré le mil ? L'arachide ? Le sorgho ? Le maïs ? Combien de temps ?

- Quand a-t-il semé chaque culture ?
- Quand a-t-il sarclé chaque culture ?
- Quand a-t-il récolté chaque culture ?

#### Rizière

- Quand ont-ils labouré ?
- Quand ont-ils semé ? Repiqué ?
- Quand ont-ils sarclé ?
- Quand ont-ils récolté ?

#### ***Si l'ambiance avec le paysan est bonne (et s'il n'y a pas de gens qui écoutent) on peut aborder les points suivants :***

- Y a-t-il dans le village (ou le quartier) des gens qui sont plus riches que d'autres, plus pauvres que d'autres ?
- A quoi cela est-il dû ?
- Il a hérité de meilleures terres, d'un grand troupeau, il a plus de main-d'œuvre, plus ou moins de chance ?
- Qu'est-ce qui permet de dire qu'un paysan est plus à l'aise qu'un autre ?

Des recoupements peuvent être faits, notamment en interrogeant les femmes. Ainsi, dans le cas du CADEF, les questions suivantes ont été abordées avec les femmes :

- tout ce qui a trait aux rizières est à leur mise en valeur ;
- les travaux spécifiques des femmes :
  - les femmes ont-elles travaillé sur le plateau ? Qu'ont-elles fait ?
  - Quand sont-elles descendues dans les rizières ? Pourquoi ?
  - Qui a labouré la rizière ? Si les hommes tardent sur le plateau, que font-elles ? Quelles conséquences cela a-t-il ?
  - Font-elles des pépinières ? Comment est-ce qu'elles choisissent entre semis et repiquage ?
  - Est-ce que les travaux de récolte (arachide et mil) arrivent en même temps que les sarclages et la surveillance des rizières ? Que font les femmes dans ce cas ?
  - Est-ce que l'hivernage a été bon pour le riz ? Est-ce que cela change quelque chose pour les rizières l'an prochain ? (fera-t-elle plus ou moins de rizières ?)
- leur point de vue sur la famille et la force de travail :
  - Quels sont les différents membres de la famille ?
  - Est-ce qu'il y a des membres de la famille qui sont partis en exode ? Qui est parti ? Où ?
  - Qui revient pendant l'hivernage ?
  - Qui est parti et ne revient pas ?
  - Est-ce que ceux qui sont partis aident la concession ? Comment ?

- Est-ce que les départs gênent les travaux agricoles ?
- Qui a travaillé sur les champs de plateau avec le paysan ? (son nom et son âge) . Pour quels travaux ?
- Y a-t-il un problème de main-d'œuvre ? Quand ? Pour quels travaux ? Comment est-il résolu ?
- Les priorités qui sont les leurs.

A partir de ce type d'enquête mesurée dans quelques villages à raison d'une dizaine d'études de concession par village, il est possible de dégager des conclusions (provisoires) et notamment :

- d'identifier de façon plus précise les grandes catégories d'acteurs locaux, les "groupes stratégiques" à partir de leur accès (plus ou moins aisé) aux ressources naturelles, de la disponibilité plus ou moins grande en moyenne de production, de leur statut au sein de la société locale et de leur accès diversifié aux centres de décision ;
- d'identifier les défis - variables - auxquels sont confrontés les différentes unités socio-économiques ;
- d'évaluer la perception que les différentes exploitations ont de leur situation et des défis auxquels ils sont confrontés ;
- de procéder à une classification analytique des stratégies des différentes catégories de producteur en utilisant notamment les critères suivants :
  - stratégies défensives (de limitation des risques, de contournement des défis...), stratégies offensives d'accumulation économique, foncière, etc.,
  - stratégies privilégiant les objectifs de court terme, privilégiant le long terme ou conciliant les préoccupations à court terme et à long terme,
  - stratégies de maintien dans l'agriculture (et ses différentes variantes) et/ou stratégies de sortie de l'agriculture (avec les différentes formes qu'elle peut revêtir),
- d'identifier de façon plus précise les différents critères de décision et le pouvoir de contrôle/sanction dont ils disposent.

Annexes



## **Proposition de grille d'analyse des acteurs et de leurs stratégies vis-à-vis des ressources naturelles**

### **Objectifs de cette grille**

Cette grille est un outil d'analyse devant faciliter l'exploitation des études de cas retenues pour ce travail par SIC-Terroirs :

- Bénin ;
- Sénégal : Bignona, Ndiass ;
- Burkina Faso ;
- Niger : Filingué.

En partant de ces différents terrains, l'objectif est d'identifier et de clarifier la multiplicité des acteurs qui utilisent ou ont accès aux ressources naturelles et de ceux qui bénéficient d'un droit de regard sur leur usage.

Cette réflexion, conduite à partir de ces études de cas, doit permettre d'élaborer des propositions opérationnelles à deux niveaux :

- en ce qui concerne les méthodes et outils d'identification des acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles et de caractérisation de leurs stratégies ;
- en ce qui concerne les thèmes et les méthodes envisageables pour établir un dialogue entre les différents acteurs concernés, favoriser l'instauration de cadres de concertation permanents et clarifier le rôle que pourraient avoir les appuis extérieurs (techniques ou financier).

Il s'agit notamment de préciser les éléments de logiques et de contraintes qui font que les usagers surexploitent les ressources naturelles

On devrait également pouvoir préciser par le biais de cette analyse un certain nombre d'hypothèses :

- elles ont trait à l'influence déterminante des logiques économiques sur les modes d'exploitation des ressources et sur l'influence des facteurs extérieurs au niveau des modes de gestion ;
- elles portent aussi sur la problématique d'intégration des individus et des groupes de la société locale. A ce niveau se pose notamment le problème de l'acquisition d'une légitimité pour les organisations locales devant exercer une autorité sur l'utilisation des ressources naturelles et dans le règlement des litiges et des conflits.

Dans notre analyse, nous prendrons soin d'envisager l'évolution des situations et celle des stratégies qui en découlent (stratégie au présent et perception des évolutions par rapport au passé et au futur).

## Structure de la grille proposée

La lecture proposée comprend trois étapes d'analyse successives :

- positionnement des acteurs multiples et leurs logiques globales ;
- stratégies et modes d'usages par ressources ;
- autodiagnostic et vision propre des acteurs.

## Positionnement des acteurs multiples et leurs logiques globales

On peut distinguer trois grandes catégories d'acteurs qui permettent d'aborder les stratégies globales d'utilisation des ressources naturelles en terme d'intégration à la société locale.

### Analyse de la diversité des usagers des ressources variétales.

| Niveaux d'implications<br>Différents usagers                                     | Centres de décision et de contrôle  | Des usagers de droit   | Des usagers contestés  |
|--|---|--|--|
| <i>"Autorités villageoises" et représentants de l'Etat</i>                       | chefs de village<br>chefs de terre<br>notables influents<br>représentants religieux<br>chefs de quartiers, etc. | <i>Bénéficiaires de droit foncier ou d'usage reconnus : types droits à préciser</i>                                  | <i>Usagers marginaux plus ou moins bien tolérés souvent d'origine externe</i>  |
| représentants de partis politiques   | autorités intervillages, chef de canton, chef peul, conseil rural, communes urbaines...                         | agriculteurs propriétaires<br>agriculteurs locataires<br>éleveurs installés par logeur autochtone                    | agriculteurs sans terre<br>agriculteurs migrants<br>éleveurs non installés<br>éleveurs transitaires<br>citadins agriculteurs |
| représentants directs de l'Etat : sous-préfet, service contrôle eaux et forêt... |   | chasseurs locaux<br>pêcheurs locaux<br>apiculteurs locaux<br>cueillette et ramassage quotidien<br>guérisseurs locaux | femme jeunes<br>chasseurs extérieurs<br>pêcheurs extérieurs<br>touristes-usagers au titre de loisirs                         |
|  |   | artisans locaux<br>charbonniers<br>entrepreneurs de carrières matériaux  | marabouts influents  |
|  |   | projet irrigation<br>projet tourisme...  | commerçants extérieurs exploitant ressources naturelles<br>commerçants extérieurs exploitant tourisme...                     |

Les logiques globales propres à chacun de ces différents acteurs et utilisateurs des ressources naturelles pourraient être analysées sous les angles suivants :

- **le degré d'intégration de chaque acteur à la société et son organisation :**
  - adhésion au projet global de développement, notamment solidarité, souci du patrimoine, gestion responsable des ressources...
  - participation aux règlements de conflits,
  - participation aux décisions collectives,
  - bon niveau d'information,
  - hors des circuits locaux d'information.
- **la logique d'usage fait globalement des ressources :**
  - usage raisonnable légal,
  - usage raisonnable illégal,
  - usage abusif légal,
  - usage abusif illégal.
- **le mode de valorisation global des ressources :**
  - utilisation des ressources vers des destinations externes, représentant une certaine prédation des richesses locales, une perte pour le système local (par exemple le cas des marchands de bois venus de la capitale avec leurs propres bûcherons...),
  - destination interne des ressources locales sous diverses formes (consommation, recyclage, valorisation...), assurant la possibilité d'un recours local, d'une certaine sécurité en cas de risque ou renforçant globalement l'image de marque du lieu...

## **Modes d'usage et stratégies par type de ressources**

On analysera ici de manière plus détaillée les logiques d'exploitation des différentes ressources par les acteurs identifiés précédemment. On distinguera les groupes de ressources suivants :

- le foncier et l'eau ;
- le bois ;
- le pâturage (herbacé et aérien) ;
- les produits de cueillette (feuilles, fruits, fibres...) ;
- les minéraux (terre, sable, gravier, briques...) ;
- l'eau pour la pêche.

Pour chacun des groupes d'utilisateurs, on précisera les modalités d'accès à la ressource considérée en faisant apparaître l'origine des droits acquis ou des usages reconnus.

On fera ressortir également à ces différents niveaux les complémentarités, les interdépendances, les concurrences et les conflits opposant les acteurs : on mettra

notamment en évidence l'existence ou l'absence d'instances locales de concertation et de règlement des litiges.

On précisera enfin les contraintes et les conditions à remplir pour permettre une évolution des stratégies de ces différents agents locaux.

### **Autodiagnostic et vision propre des acteurs**

Dans cette étape et au terme de l'analyse externe précédente, on souhaite restituer les perceptions respectives qu'on les différents acteurs et usagers des pratiques des autres. Comment perçoivent-ils les autres usagers ? Comment qualifient-ils leurs pratiques d'exploitation, leurs attitudes et comportements plus ou moins responsables (pouvant aller de la pleine responsabilité à l'irresponsabilité) ?

Quels problèmes mettent-ils en priorité et quelles alternatives sont-ils en mesure de proposer si le seuil de ressources naturelles disponibles est atteint ? Quels acteurs doivent agir dans le sens de ces alternatives et dans le règlement des litiges ? En ce qui concerne les solutions envisagées, à qui doit revenir la décision de réagir et d'intervenir ?

## Termes de référence

Suite à l'étude "développement participatif, environnement et durabilité" réalisée en 1993, à la demande de la FAO et aux conclusions et recommandations du séminaire sur le développement durable tenu à Dakar en janvier 1994, le Service de l'analyse et de l'organisation du développement rural (ESHA) a inscrit, parmi ses activités, une réflexion opérationnelle sur les stratégies des acteurs vis-à-vis des ressources naturelles et sur les conditions nécessaires pour que puissent se mettre en place des modalités concertées de gestion des dites ressources.

Le but de l'étude est double :

- à partir de quelques études de cas, il s'agit de mettre en évidence de façon concrète, la multiplicité des acteurs qui utilisent les ressources naturelles, qui y ont accès ou qui ont un droit de regard sur elles et de caractériser leurs stratégies ; l'accent sera mis :
  - sur les éventuelles convergences/divergences qui caractérisent les stratégies des acteurs vis-à-vis des ressources naturelles,
  - et sur les facteurs qui les expliquent,
- en s'appuyant sur les études de cas et sur des analyses plus générales, l'étude proposera des indications opérationnelles relatives :
  - aux méthodes et outils permettant d'identifier les acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles et de caractériser leurs stratégies,
  - aux principes et aux méthodes envisageables pour établir un dialogue entre les différents acteurs concernés et pour favoriser l'instauration de cadres de concertation permanents.

Pour réaliser cette étude, l'organisme bénéficiaire aura à mener les opérations suivantes:

- constituer un groupe de réflexion associant au minimum deux autres institutions (le CIRAD-SAR et SIC-Terroirs) ;
- définir un programme de travail à soumettre à la FAO ;
- réaliser les études de cas (en y associant si possible certains des acteurs locaux concernés) à partir de méthodes et d'outils élaborés par le groupe de réflexion ;
- exploiter les études de cas, tant du point de vue du contenu que des méthodes et outils utilisés ;
- élaborer un plan du rapport technique et le soumettre à la FAO ;
- rédiger un rapport technique ;
- proposer des modalités pour l'exploitation/valorisation des résultats de l'étude auprès des différents acteurs institutionnels et sociaux concernés.

Les modalités de déroulement de l'étude sont les suivantes :

- l'étude s'étalera sur 10 mois à compter de la date de notification écrite de la demande ;

- l'organisme bénéficiaire s'engage à préparer et à soumettre à la FAO les documents suivants :
  - le programme de travail du groupe, deux mois après la notification de la demande,
  - le plan du rapport technique, deux mois avant la fin prévue de l'étude ; un rapport technique à l'issue de l'étude, un rapport d'activité et comptable.

Le fonctionnaire responsable de cette activité sera tenu informé du déroulement du travail et pourra intervenir aux différentes phases.